

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO  
BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

VOL. XXXV

AUGUSTO DE LIEDEKERKE DE BEAUFORT

RAPPORTI DELLE COSE DI ROMA  
(1848-1849)

*A cura di ALBERTO M. GHISALBERTI*

ROMA - VITTORIANO - MCMXLIX



**ISTITUTO PER LA STORIA  
DEL RISORGIMENTO ITALIANO**

I volumi XXXIV e XXXV della Serie *Fonti* sono pubblicati in occasione del XXVIII congresso dell'Istituto, con il generoso contributo del Ministero dell'Interno, del Ministero della Pubblica Istruzione, della Giunta Centrale per gli Studi storici, della Banca d'Italia, della Banca Commerciale, del Banco di Roma, del Credito Italiano, della Banca Nazionale dell'Agricoltura, della Cassa di Risparmio per le Province lombarde, che qui pubblicamente si ringraziano a nome dell'Istituto stesso e degli studiosi.

ISTITUTO PER LA STORIA DEL RISORGIMENTO ITALIANO  
BIBLIOTECA SCIENTIFICA

SERIE II: FONTI

VOL. XXXV

AUGUSTO DE LIEDEKERKE DE BEAUFORT

RAPPORTI DELLE COSE DI ROMA  
(1848-1849)

*A cura di ALBERTO M. GHISALBERTI*

ROMA - VITTORIANO - MCMXLIX



*PREMESSA*



« Sua Maestà con rescritto in data 31. dicembre ha accordato al Sig. conte de Celles, sulla domanda da lui fattane, la dimissione dal posto di Suo Ambasciatore straordinario e plenipotenziario presso la Santa Sede. Nel rescritto medesimo è contenuta la nomina del Sig. conte de Liedekerke come inviato straordinario e ministro plenipotenziario della Maestà Sua presso la Santa Sede. Il Re esprime inoltre la sua soddisfazione per i servigi resi dal Sig. conte de Celles, come suo ambasciatore». <sup>1)</sup> Ma, scrivendo questo dispaccio ufficiale al cardinale Albani, Segretario di Stato, l'arguto e geniale mons. Capaccini non doveva trattenere un certo sorrisetto. Contentezza e soddisfazione del Re? *À d'autres, Messieurs*, chè, quanto a sè, l'Internunzio all'Aia era ben altrimenti informato. Disgrazia, quella del de Celles, disgrazia piena. In quello stesso giorno, infatti, mandava il Capaccini all'Albani una « particolare e riservata », che, in poche righe, faceva il punto esattissimo sulla situazione. « La principal cagione per cui il Re si è disgustato è stato l'aver il conte de Celles sostenuto nella Camera la responsabilità ministeriale, dopo che il Re l'aveva esclusa nel suo messaggio. Se il conte de Celles non fosse stato Ambasciatore, il Re sarebbe stato indifferente alla di Lui opinione, ma che un Ambasciatore sostenga in faccia al Re e alla nazione una opinione opposta a quella manifestata dal suo Sovrano pochi giorni prima in quel luogo stesso, questo è ciò che ha sommatamente disgustato il Re. Il conte de Celles lungi dal rinunziare al posto di Deputato, tenterà di farsi eleggere Presidente della Camera nella futura sessione, e si butterà a corpo morto nella opposizione ». <sup>2)</sup>

Prezioso informatore, diplomatico scaltro e compiutissimo uomo di mondo, monsignor Capaccini aveva già messo in chiaro fin dal 21 dicembre i diversi retroscena del siluramento del de Celles, « pienamente perduto nell'animo del Re », il quale aveva addirittura accusato l'Ambasciatore di condotta rivoluzionaria. <sup>3)</sup> « Siccome l'Ambasciatore partì da Roma in congedo, i suoi appuntamenti di centomila franchi l'anno gli continuano ancora, ma il Re mandò un Decreto al Ministro delle Finanze prescrivendo che gli appuntamenti del Sig. Conte gli fossero pagati fino a tutto dicembre 1829. Al cominciare del nuovo anno pertanto il Conte va a restare in secco, e siccome egli avea detto al Re che la sua ambasciata era finita, il Re ha già destinato un Ministro, cioè il conte di Liedekerke, come fin da alcuni mesi annunziati a V.ra Em.za che sarebbe accaduto. Il nuovo Ministro verrebbe a Roma a primavera, ed allora M. Germain <sup>4)</sup> ne partirà.

<sup>1)</sup> Archivio Segreto Vaticano, Rubrica 256, Aia, 2 gennaio 1830.

<sup>2)</sup> Ivi, anche lettera dello stesso a mons. Nicolai, del 17 gennaio. Tenace il re nel suo risentimento, se in un rapporto del 19 marzo, il Capaccini poteva ancora registrare che Guglielmo I non stimava e non avrebbe mai stimato il de Celles: « Lo crede uomo senza carattere, e che ora dice una cosa, ora l'opposta. Conosce per altro che il conte de Celles ha molto talento ». Manca, purtroppo, una compiuta biografia di mons. Francesco Capaccini (1784-1845, dal 1844 cardinale), figura di grande rilievo nella prelatura romana, diplomatico di sicuro intuito, di larga preparazione e di non comune abilità. Nel 1942 fu discussa nella Facoltà di lettere di Roma da don ERASMO PERNIOLA una tesi su *Mons. Francesco Capaccini e la rivoluzione belga del 1830*.

<sup>3)</sup> « Confidenzialissima e riservata » all'Albani, in A. S. V., cit., Rubr. 256.

<sup>4)</sup> Era consigliere d'ambasciata e incaricato d'affari. Lasciò Roma nell'ottobre 1830.

*Il conte de Celles aveva detto al Re che nella sua ambasciata avea rimesso circa centomila franchi del suo, e sperava di esserne rimborsato, ma io credo che il Re non gli darà nulla colla scusa della economia. Il Conte avea fatto domandare al Re giorni sono una udienza, e Sua Maestà non rispose. Avea fatto chiedere per terza persona che gli si lasciasse il il titolo e l'uniforme di ambasciatore ed il diritto di andare alla Corte in questa qualità, ed il Re non rispose. Martedì scorso il Conte si fece coraggio e fece la stessa domanda al Ministro degli Affari Esteri, il quale gli rispose un irre orre. Io sarei ben contento che potesse ottenere ciò che domanda, ma ne dubito assai. Io ho fatto per lui, ma con prudenza e senza sua saputa qualche buon ufficio, ma ho trovato il terreno pessimamente disposto. Il conte de Celles avea detto che per il nuovo anno rinunzierebbe anche al posto di Deputato della Seconda Camera. Ma siccome tutto gli è andato a traverso, io credo che non lo farà. Anderà a Parigi per sistemare gl'interessi di suo figlio, e poscia, penso io, manovrerà per farsi eleggere nella sessione del 1830 al 1831 Presidente della 2ª Camera, per potersi così mettere in stato di rendere qualche servizio al Governo e rientrare in grazia. Prego V.ra Em.za di tenere a sè quanto Le scrivo, giacchè il conte de Celles non sa che io sono informato di tutto e naturalmente Egli presenterà a Roma la cosa sotto altro aspetto. Dall'altra parte la S. Sede ed io particolarmente non posso affatto dolermi di Lui e perciò con tutti meno che con V.ra Eminenza parlerò del di Lui ritiro in quel modo con cui egli si spiegherà meco e che potrà fargli piacere».*

La liquidazione del de Celles portava sulla scena romana il conte Augusto de Liedekerke de Beaufort, del quale in altre occasioni abbiamo raccolto la testimonianza e i giudizi sulle vicende romane durante gli ultimi anni del pontificato di Gregorio XVI e i primi di quello di Pio IX.<sup>1)</sup>

I frequentatori dell'archivio del Museo Centrale del Risorgimento conoscono la lunga fila di volumi ben rilegati, che con i numeri 276-344 (antichi n. 15-83) fanno bella mostra negli scaffali di quella simpatica oasi di silenzio al di sopra (e quanto!) del rumoroso traffico di Piazza Venezia costituita dalla grande sala di studio. Li conoscono, ma li trascurano, meglio attratti dal fascino di più allettanti scorribande tra le carte azegliane o massariane, tra i fondi fariniani o manciniani, o tra i molti minori archivi che costituiscono la ricchezza documentaria del Vittoriano, da anni perfettamente ordinata grazie alla paziente tenacia ed alla sicura perizia di Emilia Morelli.

Eppure quei volumi, che raccolgono la corrispondenza della antica Legazione dei Paesi Bassi presso la Santa Sede, meritano più meditate soste e più intenso sfruttamento. Non ne verranno fuori, abbiamo detto altra volta, scoperte sensazionali o revisioni radicali delle nostre conoscenze intorno ai fatti e alle persone di quel periodo, ma, in ogni caso, un qualche approfondimento, una miglior messa a punto e sempre un'interessante precisazione dell'atteggiamento di un onesto, intelligente e bene informato straniero. Liberale moderato, o conservatore molto illuminato, questo soprattutto ci offre il De Liedekerke nei suoi ricchi e frequenti rapporti, la possibilità di vedere un poco con altri occhi e da un altro punto di vista le cose d'Italia. Disinteressato e *au dessus de la mêlée*, il nostro informatore non solo non è mai indifferente,

<sup>1)</sup> Ved. A. M. GHISALBERTI, *L'Archive de la Légation des Pays-Bas auprès du Saint-Siège et son importance pour l'étude des événements de 1848*, in *Actes du Congrès historique du centenaire de la Révolution de 1848*, Parigi, 1948, pp. 75-83; ivi altre indicazioni.

ma, anzi, sente vivamente i problemi che affaticano l'Italia del Risorgimento e ne intravede la fatale soluzione. <sup>1)</sup>

Nato a Celles (Namur) nel 1792 da aristocratica famiglia belga (suo padre, Marie-Ferdinand-Hilarion, figlio di Jacques-Ignace conte de Liedekerke e di Maria contessa de Beaufort, fu il capostipite del ramo dei Liedekerke Beaufort), Florent-Charles-Auguste era entrato giovanissimo nella amministrazione francese ed aveva ricoperto sulla fine dell'Impero una carica nella prefettura di Amiens, dove era prefetto il marchese Federico de La Tour du Pin (1758-1837), figlio del generale e antico deputato alla Costituente Gian Federico, ghigliottinato nel 1794. Dopo una corte assidua, nella quale entravano savie riflessioni su quella che poteva essere la sua futura carriera — come non manca di farci intendere colei che fu sua suocera — sposava, il 20-21 aprile 1813, la figlia del suo superiore, Carlotta, che morrà il 1° settembre 1822 a Faublanç, lasciandolo padre d'un figlio, Aymar (una bambina, Maria, morì di pochi mesi). Ad Amiens assistè al crollo dell'Impero e al ritorno dei Gigli d'oro, meritandosi — ma la suocera v'ebbe la sua parte — la croce della Legion d'onore. Di quel periodo ricorderà più tardi, in un rapporto del febbraio 1850, un piccante episodio: « *Jeme rappelle... qu'étant, en 1814, car j'ai déjà le triste avantage de pouvoir invoquer de vieux souvenirs, auditeur-sous-préfet d'Amiens... j'avais été chargé de provoquer sur une large échelle des acclamations pour le roi Louis Dix-huit qui devait alors traverser cette ville et mon arrondissement pour se rendre à Paris. Mes dispositions, bien prises, et surtout, bien retribuéés, remplirent parfaitement leur objet: mais je ne puis dire à Votre Excellence combien il me fut pénible d'entendre Sa Majesté, au moment où elle montait en voiture, assurer à mon chef, le préfet, qu'elle était vivement touchée des témoignages d'affection qui venaient de lui donner ses bons Amiénois, puisque, déjà à cette époque tout ce qui n'était pas loyal et sincère m'inspirait une aversion bien décidée...* ».<sup>2)</sup> Aveva alla restaurazione seguito a Vienna il La Tour du Pin come segretario d'ambasciata, e in tale veste aveva partecipato ai lavori del Congresso, dove il Talleyrand aveva raccomandato proprio a lui e ai suoi colleghi « *jeunes hommes que nous étions alors et remplis d'ardeur: " pas trop de zèle , »* (26 maggio 1855).

Non più francese, ma divenuto suddito del nuovo re dei Paesi Bassi, per intervento della marchesa La Tour du Pin, che aveva salutato in Inghilterra il principe d'Orange, divenuto poi Guglielmo I, il de Liedekerke vide aprirsi la carriera diplomatica. « *Je souhaite qu'il s'en souvienne* », scriverà più tardi la vecchia signora, non troppo sicura della riconoscenza del genero. Dopo la fuga di Napoleone dall'Elba avea seguito fino a Genova il suocero, che si era recato presso il Delfino per portargli l'assicurazione delle Grandi Potenze. Di ritorno a Bruxelles « *retroeva dans cette ville sa femme et je pus lui annoncer, à son arrivée, que j'avais assuré sa position auprès du roi son maître* ».<sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. su lui MARQUISE DE LA TOUR DU PIN, *Journal d'une femme de cinquante ans, 1788-1815. Publié par son arrière petit-fils le colonel comte Aymar de Liedekerke de Beaufort*, 12<sup>a</sup> ed., 2 voll., Parigi, 1914, il *Giornale di Roma*, 10 ottobre 1855, e *Mededeelingen van het Historisch Instituut te Rome*, II (1922). Per l'importanza della testimonianza del de Liedekerke ved. ora L. SALVATORELLI, *Il Papa a Gaeta cent'anni fa*, nella *Stampa*, 26 gennaio 1949.

<sup>2)</sup> Ved. gustosi particolari su questo periodo e sulla giovinezza del de Liedekerke in LA TOUR DU PIN, *op. cit.*, vol. II, pp. 277, 289-290.

<sup>3)</sup> LA TOUR DU PIN, *op. cit.*, vol. II, p. 373.

Fedele al motto della sua famiglia, « *Le droit chemin* », servi lealmente il Governo dei Paesi Bassi dopo la restaurazione. Dal re Guglielmo fu nominato inviato straordinario e ministro plenipotenziario presso la Confederazione elvetica, ufficio che resse per circa dieci anni, mostrandovi quelle qualità di tatto, di equilibrio e di acuta penetrazione che costituiranno sempre una caratteristica del de Liedekerke. Spesso, durante questa sua lunga permanenza in Svizzera, si recava a Torino, dove il marchese La Tour du Pin era stato nominato ambasciatore di Francia, succedendo al duca d'Alberg.<sup>1)</sup>

Il 13 dicembre 1829 fu destinato come s'è detto, a succedere al de Celles, quale ministro plenipotenziario presso la Corte di Roma.<sup>2)</sup>

Giunto nell'Urbe l'8 agosto 1830, presentò a Pio VIII le proprie credenziali il 16 di questo mese e mantenne l'ufficio a Palazzo Negroni, prima; a Palazzo Valdambriani, poi, fino alla sua morte. Assunse, anche, dal maggio 1844, la rappresentanza diplomatica dei Paesi Bassi presso il Governo sardo, riunita nel settembre 1843 a quella presso la Santa Sede, succedendo allo Heldewier dopo la romantica avventura della figlia di questo.<sup>3)</sup>

La vivace e scaltrita penna del Capaccini ci consente di raffigurarci un pittoresco ritratto del nuovo ambasciatore alla vigilia della sua partenza per Roma. Cifrata parzialmente e con qualche travisamento prudenziale dei nomi propri, l'Internunzio forniva precisi dettagli a Roma, in una lettera, diretta apparentemente a Giuliano Nicolai, che mette conto di conoscere per intero.

« *Bruxelles, 6 febbraio 1830.*

A. C.,

*tu mi tormenti perchè vuoi che ti faccia la prosopopea del conte Augusto di Liedekerke Beaufort che deve andare a Roma. Io te la faccio, come Raffaele faceva i ritratti della Fornarina, cioè a nudo, e da tutte le parti, ma tu senti bene che tutto questo non è che pel Cardinal Albani e pel S. Padre assolutamente, e unicamente.*

*Tu vedrai un pezzo di omone quanto Paolo Campa. La voce femminile ti farà credere a primo aspetto che abbia fatto parte del si consistant adversum me con la parola che segue, ma t'inganni. Gli scopettoni che porta sono veri, ed ha un figlio, frutto del suo matrimonio con la figlia di Madama La Tour du Pin, della quale è rimasto vedovo. Gestisce come un commediante e si torce come un Arlecchino. Metti la barba al cardinal Giorgio Doria, e circum circa ne vedrai il ritratto. L'esteriore non è insomma il più felice. Ma tu sai che io non sono lingua cattiva, e perciò come ti ho detto cid che in lui è sfavorevole, così con ugual candidezza ti dirò il resto. Egli è stato uditore al Consiglio di Stato sotto Napoleone insieme con M.r Van Gobbelschroi (sic.). Io ho domandato a questo come si stava*

<sup>1)</sup> Nella corrispondenza dell'abate Valenti e in quella dell'abate Tosti da Torino (Archivio Segreto Vaticano, Rubrica 257) si trovano interessanti notizie sull'ambasciatore La Tour du Pin, che fu presso la Corte Sarda dal 1820 alla rivoluzione di luglio.

<sup>2)</sup> La comunicazione ufficiale della nomina fu data dal Germain all'Albani il 23 gennaio 1830.

<sup>3)</sup> Le credenziali del Conte, ciambellano del Re e cavaliere dell'Ordine *du Lion Belgique*, presso la Santa Sede, erano in data 10 maggio 1830. Al suo arrivo, nel pomeriggio dell'8 agosto, aveva preso alloggio all'Albergo Europa, donde all'indomani informava l'Albani del suo arrivo e gli chiedeva udienza. L'Albani lo ricevette il 10 agosto e il Pontefice il 16.

a religione, e mi ha risposto ridendo che era a un dipresso come lui. Questo corrisponde quasi esattamente al calibro del conte de Celles. Ma tu vedrai che farà il bizzoco. Malgrado ciò ti posso assicurare che è galantuomo. Alcuni dicono che è pettegolo, e le sue forme esteriori lo farebbero sospettare, ma nessun fatto che sia a mia cognizione lo prova. Quidquid sit di ciò, io gli ho messo paura dicendogli che a Roma chi fa il pettegolo e s'impiccia dei fatti degli altri va con le corna rotte, ma che al contrario se si fa il galantuomo in genere, numero e caso, allora si sta bene col Governo, e si gode di tutta la considerazione. Qui si crede che la Corte di Roma sia la più fina Corte dell'Universo; per conseguenza questo pover'uomo viene costà con la presunzione che se non si conduce bene sarà tosto scoperto. Riguardo al talento non è un'aquila, ma non è affatto sciocco. Vale molto più di Mons.<sup>r</sup> Germain e meno del conte de Celles. In conseguenza è dottorino anzi che no, e di tanto in tanto si dà qualche minuto di tono che non fa concordanza con la sua figura. Quando lo vedrai e lo tratterai, vedrai che te l'ho dipinto meglio di Tiziano. Tra giorni avrò l'occasione del Ministro di Napoli che va a Parigi e allora sciverò al cardinal Albani.

Addio. Conservati sempre bene

Il tuo Pancrazio»

E a dare al de Liedekerke un senso vivo dell'ambiente romano e della difficoltà di navigare in quelle acque se non si era esperti piloti provvedeva subito il Capaccini in lunghi colloqui con l'ambasciatore, a Bruxelles e all'Aia, sui vari punti ancora in discussione tra il Governo dei Paesi Bassi e la Santa Sede. In un suo rapporto-giornale per l'Albani, del 2 aprile, annotava, infatti, sotto la data del 28 marzo: « Oggi ho avuto una conversazione di circa 3 ore col conte Liedekerke, ed è stata interessantissima. Il mio scopo si è di persuadere questo Signore che a Roma non ha da far con Babbei, e che Vostra Em.za è così bene informata di questi affari, che se mai gli dassero istruzioni dirette a farci cadere in qualche laccio, Vostra Eminenza non vi cadrà certo. Riuscendo io a persuadere di ciò il conte Liedekerke, Egli che vuol fare buona figura in Roma, farà qui tutte le obbiezioni per fargli rettificare le istruzioni...».<sup>1)</sup>

La sua corrispondenza dimostra che il de Liedekerke serbò sempre una grande stima del Capaccini e seppe farsi molto apprezzare nel mondo vaticano. Bene accolto, infatti, anche dal successore di Pio VIII, dal Bernetti e dal Lambruschini, che non tralasciarono occasione per attestargli la propria simpatia e la propria stima, fece ben presto dimenticare il de Celles, dimostrandosi di gran lunga migliore dello scanzonato ritratto tracciato dal suo presentatore.

Alieno dagli sconvolgimenti violenti e partigiano di una moderata, costante evoluzione nei limiti e nelle forme costituzionali, scoppiata la rivoluzione belga, aveva optato per la sudditanza olandese. « Si j'ai toujours été, Monsieur le Ministre, pendant ma longue carrière, l'adversaire décidé et opiniâtre de ces commotions violentes, que l'on appelle révolutions, qu'ont toute puissance pour détruire, et se montrent presque toujours inhabiles à réédifier, et je l'ai assez prouvé en me séparant en 1830 de mon ancienne patrie » (rapporto

<sup>1)</sup> A. S. V., Rubr. 256, ove anche lettera del Capaccini all'Albani, del 2 aprile, su un colloquio del giorno precedente: « ... Io l'ho lasciato dire quanto ha voluto, accordandogli sempre tutto ciò che è teoria, ma poi ho incominciato io a cantare il secondo coro, e l'ho talmente convinto che ha finito anche oggi per darmi ragione in tutto.... Queste lezioni spero che saranno molto utili al Sig. Conte ». Il 14 aprile si riprometteva di andare alla fine del mese a Bruxelles a salutarvi il de Liedekerke prima della sua partenza.

2 febbraio 1850). Durante i venticinque anni della sua permanenza a Roma (che gli procureranno per molto tempo le funzioni di decano del Corpo diplomatico) il de Liedekerke strinse vincoli di amicizia con la maggior parte delle famiglie nobili romane, con gli stranieri più illustri, facendosi Romano tra i Romani (sarà amico personale e apprezzato di Pio IX) e divenendo una figura assai rappresentativa, pur mantenendosi negli stretti limiti di una voluta riservatezza, che gli sembravano necessari nella sua qualità di rappresentante di una piccola potenza non cattolica. Tutti i suoi rapporti dal '44 al '55 (i precedenti non sono conservati) lo dimostrano. Ebbe a trattare questioni di grave importanza (tra l'altro quella spinosissima del ristabilimento della gerarchia cattolica nei Paesi Bassi, 1851-1854) e lo fece sempre con molta saggezza, con grande spirito di conciliazione, riuscendo ad accordare la sua fede cattolica con gli interessi del paese di adozione.

Di fronte ai problemi del Risorgimento italiano il suo atteggiamento è molto semplice e chiaro. Egli crede inevitabile e lo desidera, il raggiungimento dell'indipendenza, ma lo ritiene insidiato da due pericoli: il radicalismo mazziniano e il cieco conservatorismo di alcune classi. Le speranze e le sofferenze del popolo italiano gli sono note: ai suoi occhi la soluzione dei problemi della Penisola non può avvenire che in senso liberale e nazionale. Il 18 giugno 1848 vede nella propaganda albertista l'intenzione di porre « *des pierres d'attente sur lesquelles elle devra s'élever un jour* [la grande unità italiana], *ne reconaissant plus qu'un seul chef* ». Nè diverso sarà il suo giudizio alla vigilia della proclamazione della Repubblica Romana, integrato, anzi, dal riconoscimento della inevitabile scomparsa del potere temporale: « *Or comme ce sentiment de la nationalité italienne, et quoi qu'on puisse en dire, prend chaque jour plus de consistance, il est à croire qu'à la longue cette souveraineté ne pourra pas résister à son action, à moins de se modifier profondément* » (1° febbraio 1849). Vana, quindi, l'opposizione degli elementi reazionari: per lui l'unità morale del popolo italiano, ormai raggiunta, è il preludio necessario a quella materiale, anche se egli ingiustamente vede in Mazzini « *le génie fatal de l'Italie* » (rapporto 23 settembre 1855) e « *coupables adhérents* » ne definisce i seguaci (23 maggio 1851).

Nell'esame dei grandi avvenimenti italiani del 1848-49 il suo stato d'animo si rivela ricco d'interesse, il suo giudizio bene informato e intelligente, come dimostrano i rapporti qui pubblicati, che ricevono particolare valore della sua sicura conoscenza dei problemi dell'epoca e dello spirito del popolo. Dalla rivoluzione palermitana del 12 gennaio alla caduta di Roma, tutto il dramma italiano è messo in pieno rilievo in quei rapporti. L'entusiasmo per la benedizione all'Italia, la gioia di Roma per la concessione dello Statuto, l'effervescenza popolare per la guerra, la drammatica delusione per l'allocuzione del 29 aprile, i tumulti dell'estate, il fallimento dell'esperimento costituzionale, la tragedia del Rossi, la fuga del Papa, l'eroica meteora repubblicana, l'estremismo pericolosamente reazionario della Curia rifugiata a Gaeta, il contrasto franco-austriaco, la Conferenza di Gaeta, l'epica anabasi garibaldina hanno in lui un osservatore di prim'ordine. Anche di fronte ad uomini che non ama sa trovare accenti di equanimità, come quando, all'indomani della caduta della Repubblica, elogia Garibaldi, riconoscendogli « *beaucoup d'énergie, un véritable talent pour la guerre de partisans, et un empire sur ses soldats, qui leur faisait à sa voix braver tous les dangers, et supporter sans murmures toutes les privations. Au moyen âge, le général Garibaldi eût joué un grand rôle: aussi voyait-on bien par ses habitudes, son langage et la singularité de son costume qu'il cherchait à rappeler ces fameux condottieri de ce temps-là* » (11 agosto 1849). Ed è nello stesso rapporto, per non citarne altri, che il de Liedekerke

mostra come abbia saputo intendere il compito decisivo riservato al Regno sardo, la cui politica non è stata in lui esente da critiche, proprio all'indomani di Novara. « *Si le parlement de ce pays sait comprendre l'immense responsabilité qui pèse sur lui dans ce moment suprême, et s'il sait se montrer, par sa modération et son union avec le gouvernement, à la hauteur de son rôle, il acquerra des titres incontestables à la reconnaissance des peuples de l'Italie et de tous ceux qui désirent pour ce pays des meilleurs jours, des jours de justice* ».

La sua viva simpatia per il Pio IX dell'amnistia e delle riforme non gli impedisce di sottolineare il pericolo di un'azione non legata ad un programma preciso e non diretta da una volontà sicura e d'un carattere non sempre fermo e spesso piuttosto sensibile alla pressione degli evviva e degli applausi. Un simile carattere non poteva permettere al Pontefice di dominare gli avvenimenti di quei giorni gravi e difficili per il potere temporale. Un mese dopo l'allocuzione famosa egli poteva scrivere: « *mais son coeur est si bon, il est au fond si Italien, il a si besoin d'être entouré de l'amour et de la confiance de ses sujets, il attache tant de prix à être salué par leurs acclamations, que je ne serais pas surpris de le voir, un de ces jours, poser des actes détruisant peu à peu la portée de l'allocution du 29 avril* » (rapporto 28 maggio). L'entusiasmo cedeva il posto al malumore e il Papa dell'amnistia e della benedizione all'Italia si mutava agli occhi della folla nel Papa dell'allocuzione e del rifiuto della guerra nazionale. Le riforme che gli avevano procurato la riconoscenza del suo popolo e l'ammirazione degli altri si mutavano in motivi di paura, e il de Liedekerke doveva notare con rammarico « *que l'on ne s'était pas bien rendu compte, avant de mettre la main à l'oeuvre de démolition, de la portée réelle de ce qu'on avait entrepris parmi les hymnes et les flambeaux* ». Il Papa sembrava in preda, dopo l'apertura delle Camere, ad una « *espèce de fièvre morale, dont sa santé ne s'est déjà que trop ressentie, et qui, en se prolongeant, pourrait bien finir par la compromettre sérieusement* ».

Nel suo rapporto del 13 giugno 1848, commosso dalla scomparsa di quella « *gaîté douce et bienveillante qui prêtait à ses entretiens un charme tout particulier* », il Conte affaccia una duplice possibilità per cercar di spiegare lo stato d'animo di Pio IX: « *Soit qu'il ait cédé à des scrupules de conscience contre lesquels viendront souvent se briser ici les exigences constitutionnelles; soit qu'il ait écouté des conseils dont la tendance retrograde se manifeste visiblement, tandis que leurs auteurs se tiennent prudemment dans l'ombre* ». Ma soprattutto dopo la fatale risoluzione della fuga a Gaeta, l'influsso reazionario della Curia gli apparirà sovrachiante: « *L'on a également compté, après le départ, sur le désordre, l'anarchie, voire même la guerre civile; non pas le Saint Père, car il a l'âme trop haute, trop généreuse, trop vraiment apostolique; pour que seulement la simple pensée d'une telle combinaison soit entrée un instant dans son esprit... Mais je doute que son entourage ait été aussi pur d'intentions, en lui conseillant d'abandonner sa capitale et ses États* » (rapporto 1° dicembre 1848). Nè migliori affidamenti gli venivano dalla prima udienza concessagli dal Papa a Gaeta, durante la quale si era sforzato una volta di più di suggerire l'opportunità di misure concilianti, di cercare la via di una transazione ragionevole (13 dicembre 1848). Anche dopo il '49 non esiterà ad esprimere la sua opinione favorevole all'intesa, al perdono, alle riforme intelligentemente preventive. Ma purtroppo, « *ma voix a été couverte par celle des passions, ou d'intrigues, que je m'explique mal, parce que je n'ai jamais bien compris que ce qui était droit, alors je me suis tu et me suis renfermé dans mon rôle d'observateur silencieux, bien décidé à n'en plus sortir et ne demandant d'ailleurs pas mieux que les événements, que la Providence tient dans ses mains ne viennent donner un éclatant démenti* ».

à mes tristes prévisions sur l'avenir réservé au gouvernement temporel de l'église » (2 febbraio 1850). Che era il tema già accennato nel rapporto del 23 giugno 1849.

Le sue notizie erano attinte sempre ad ottime fonti. Il primo accenno di una intenzione di Pio IX di abbandonare Roma l'aveva addirittura avuto dallo stesso Pontefice (rapporto 28 aprile 1848); informazioni sicure attingeva dagli amici di Curia, nelle conversazioni nei salotti romani, o in quelle più intime del proprio studio; spesso si mescolava addirittura in mezzo al popolo per coglierne direttamente la voce, come il 16 novembre 1848 a Piazza del Popolo, o dopo l'attentato all'Antonelli, quando aveva assistito alla processione del Corpus Domini in Piazza San Pietro, « *mêlé ce jour là à la foule, comme c'est mon habitude en pareille circonstance* » (rapporto 18 giugno 1855). Questo gli permetteva di penetrare bene nell'animo dei Romani, dei quali metteva in rilievo l'indifferenza religiosa, che li faceva assistere alle cerimonie ecclesiastiche come a spettacoli, « *et sous ce rapport, véritables descendats du peuple-roi* » (rapporto cit.), ma anche la vera natura dei loro sentimenti politici. Se le popolazioni dello Stato pontificio potessero scegliersi il Governo preferirebbero l'Austria, scriveva il 15 marzo 1851; e ribadiva due anni dopo che, se si dovessero arrestare tutti quelli che cospirano contro il Governo temporale, bisognerebbe mettere in prigione buona parte della popolazione (25 agosto 1853). D'altro canto quello che faceva il Governo romano dimostrava chiaramente che l'esperienza non dà che sterili lezioni agli uomini (12 luglio 1854): pareva quasi che si lavorasse solo per una futura rivoluzione (22 luglio 1850), dimenticando che la forza è buona solo a distruggere, non a edificare nulla di durevole (20 aprile 1852). Già durante il viaggio di ritorno da Gaeta a Roma, dove era rientrato il 21 agosto 1849, aveva dovuto fare gravi constatazioni sul mutamento radicale dell'opinione pubblica di fronte al Pontefice ed al suo Governo. Dell'entusiasmo d'un tempo più nulla sopravviveva e l'avvenire si presentava nascosto da grosse nuvole temporalesche. « *Mais je l'avoue, cette mauvaise humeur, dont j'ai trouvé l'expression sur presque tous les visages, et cette amertume qui perçait dans le langage des personnes avec lesquelles j'ai eu occasion de m'entretenir chemin faisant, ne m'ont pas semblé d'un bien bon augure. L'on n'a pas dans le temps, et lorsqu'on le pouvait encore honorablement, voulu porter la question sur le terrain de la conciliation; et à cet égard je suis bien dégagé de toute solidarité; l'on a donné la préférence au système de la force étrangère. À merveille! cette force est là; elle fonctionne aujourd'hui, c'est une justice à lui rendre, on ne saurait mieux; l'ordre matériel règne partout à la surface, mais au fond des coeurs et chez la plupart quel est le sentiment dominant? sentiment qu'assurément l'intervention armée n'a point affaibli; que dis-je! elle lui a au contraire prêté une nouvelle force. C'est celui d'une insurmontable aversion pour le gouvernement temporel ecclésiastique, peut-être même lui assignerais-je mieux son véritable caractère méridional en l'appelant de la haine* » (rapporto del 22 agosto).

Nè gli uomini chiamati a collaborare col Pontefice gli sembravano, dopo il '49, sufficientemente capaci. « *Car sans partager entièrement les vues du cardinal Antonelli, je rends, tout le premier, hommage à ses éminentes qualités, et même je reconnais, avec monsieur l'ambassadeur de France, que parmi les membres actuels du Sacré-Collège, et personne, à une ou deux exceptions près, n'y possède au même degré que lui la pratique et la traditions des grandes et sérieuses affaires* », ma per ricondurre l'ordine nello Stato Pontificio anche un Antonelli era insufficiente: ci sarebbe voluto un Sisto V (rapporto 9 luglio 1855).

La stessa situazione internazionale rendeva difficile una sistemazione dei problemi interni. Il ritiro delle truppe straniere avrebbe fatto crollare il Governo Pontificio

come un castello di carta, non essendo sostenuto dalla volontà popolare (19 maggio 1851). Perchè lo fosse sarebbe stato necessario che esso avesse rappresentato le masse e non i piccoli interessi (19 marzo 1852). D'altro canto, la Francia aveva scalzato con la sua presenza e il suo comportamento nello Stato Papale la forza morale, base dell'edificio sociale (3 luglio 1851), e l'Inghilterra, con la sua politica di opposizione sia all'Austria, sia alla Francia, cercava di tener ben salde in mano le redini del movimento per l'indipendenza (22 maggio 1851).

Bastino, per ora, questi accenni e, meglio ancora, i suoi rapporti del periodo più drammatico della rivoluzione italiana, offerti di sulle copie del Vittoriano, a richiamare l'attenzione degli studiosi su questo simpatico ed interessante personaggio e sull'importanza del suo carteggio. Anche negli ultimi giorni di sua vita, preoccupato per una grave malattia della seconda moglie e già minato da indisposizioni che dovevano farlo cadere vittima senza difesa del colera, non cessava di rendere conto degli avvenimenti politici al suo ministro degli esteri, Van Hall. I dispacci dell'estate del '55 ce lo mostrano in mezzo alle difficoltà e agli affanni procurati dall'infièvre dell'epidemia. La contessa de Liedekerke stava male dalla fine di giugno, e per consiglio del medico s'era trasferita « *sur une des collines les plus élevées des environs de Frascati* ». Il marito, dopo il rapporto del 25 luglio, era andato a passare qualche giorno con lei. Di ritorno a Roma si limitava a trasmettere le allocuzioni papali del 26 luglio inviategli dall'Antonelli senza commentarle. « *Comme je me trouve moi-même aujourd' hui assez souffrant et qu'il se manifeste dans ce que j'éprouve des symptômes exigeant des soins curatifs énergiques en présence de l'épidémie qui fait tant de ravages dans les États de l'Église...* », doveva rimandare « *un travail un peu suivi; ce qui me serait maintenant, et malgré ma bonne volonté, de toute impossibilité* » (2 agosto 1855). Circa un mese dopo chiedeva il permesso di andare a Napoli, dove non si recava dal 1849, per i suoi interessi particolari e per la salute di sua moglie, « *non pas dans le but d'achever sa guérison, puisqu'il s'agit malheureusement d'une affection chronique, mais pour tempérer les effets de celle-ci et la mettre en état de passer l'hiver sans éprouver de trop vives souffrances* » (2 settembre 1855).

Scriveva ancora da Grottaferrata l'8 settembre 1855 « *après avoir de nouveau, et même assez péniblement subi les influences cholériques de la capitale, où ces influences prennent maintenant un caractère plus décidé* » (30 casi con 21 decessi all'indomani del suo arrivo). Con tutto questo non trascurava il proprio ufficio in quei mesi cruciali della guerra di Crimea. Il 14 settembre si lamentava del disservizio postale (aveva dovuto mettere una propria staffetta tra Grottaferrata e Roma), riferiva sulla presa di Sebastopoli e sulle possibili conseguenze. « *Malheureusement, ce qui n'appartient que trop au domaine d'une triste réalité, ce sont les progrès du choléra, si bien que l'on parle aujourd'hui (mercredi 12) de quatre-vingt-cinq cas, dont une grande partie fulminants. Et cependant, comme les caisses du gouvernement sont vides, que celle de la municipalité n'est pas mieux fournie, l'on ne prend que peu ou point de précautions hygiéniques: nos marchés, nos rues abondent en mauvais fruits et le bas peuple continue à en faire sa principale nourriture (!!!)* ».

Il 24 settembre spediva il suo ultimo rapporto da Grottaferrata, nel quale riassumeva le proprie vedute su quello che avrebbe dovuto essere il programma pratico del partito costituzionale del Regno di Sardegna. Sebbene improntato alla solita incomprendione e al consueto travisamento dell'opera mazziniana, questo documento finale dell'attività diplomatica del de Liedekerke non manca d'interesse e conferma, una volta di più, la sicurezza delle sue conoscenze e l'acutezza del suo giudizio. Pur

nella critica delle aspirazioni più audaci del movimento nazionale italiano, o com'egli dice, *partito sardo*, vi traspare la mai smentita simpatia per la causa dell'indipendenza della penisola e il convincimento ormai radicato che solo la forza straniera possa mantenere in piedi il vecchio edificio. Nell'impossibilità di un cambiamento radicale, ai suoi occhi pericolosissimo, perchè solo possibile in un generale cataclisma europeo, l'unico programma attuabile gli sembra per il momento quello che costituirà di là a poco il fulero dell'azione del Cavour a Parigi.

« N. 745  
Expédiée

Grotta-Ferrata, district de Frascati, le 23 septembre 1855

Monsieur le ministre,

quoique assurément, aux yeux de tout observateur impartial, la situation des États napolitains aussi bien que celle des États formant l'Italie Centrale soient, depuis quelque temps, devenues fort-graves, disons mieux, que ni l'une ni l'autre n'ont jamais cessé de l'être après les événements révolutionnaires de 1848, pendant lesquels toutes les plus mauvaises passions ont pu librement, prendre leur essor, et que, même à l'heure qu'il est, la tranquillité matérielle, en ce qui touche lesdits États, n'y est maintenue qu'au moyen de la présence des troupes autrichiennes, françaises et suisses; cependant, dans ce moment, l'attention de tous les partis, se détachant de leurs préoccupations habituelles, est presque exclusivement absorbée par les grands faits militaires qui viennent de s'accomplir sous les murs de Sébastopol, et aux conséquences desquels les uns attachent d'honnêtes, les autres, de coupables espérances.

Le parti constitutionnel, peut-être, pour lui donner son véritable nom, faudrait-il l'appeler le parti sarde, cédant aux entraînements du succès, rêve déjà un agrandissement de territoire en faveur de l'illustre maison de Savoie; maison sur laquelle ce parti, depuis l'établissement d'une loi fondamentale en Piémont, fait reposer toutes ces pensées d'avenir et basé toutes ses espérances.

Le parti républicain, qui reconnaît, lui, pour chef suprême le fameux Mazzini, et n'obéit que trop docilement aux sanguinaires inspirations, de cet implacable ennemi des gouvernements légitimes et surtout de la papauté, laisse percer sa conviction que le puissant empire de Russie, se relevant bientôt d'un revers momentané, comme en produit souvent la fortune des armes, n'écontera aucune proposition de paix, et que, poursuivant la guerre avec plus d'acharnement et d'énergie que jamais, il obligera l'Angleterre et la France à faire un appel aux nationalités italienne, hongroise et polonaise, e qu'alors le triomphe du principe républicain, dans la péninsule italique, est assuré: ce qui, réduit à sa véritable expression, veut dire que ce malheureux pays serait couvert de ruines et de sang et deviendrait, sous l'empire de ce principe, le théâtre de vengeances personnelles et d'atrocités devant lesquelles pâliraient tous les drames du moyen-âge!

Quant à moi, je partage entièrement l'opinion des personnes dont le jugement n'est influencé par aucun esprit de secte et qui pensant que la moindre velleité manifestée par les puissances occidentales d'introduire des changements dans l'état territorial actuel de l'Italie, suffirait pour décider l'Autriche à se rallier à la Russie et à leur déclarer la guerre, comme aussi que l'Angleterre et surtout la France ont trop le sentiment de leurs véritables intérêts et renferment dans leur propre sein trop d'éléments de troubles et de mauvaises passions pour sonner ainsi le tocsin révolutionnaire et faire usage d'une arme qui n'a que trop souvent blessé à mort ceux auxquels est venue la funeste pensée de s'en servir.

Le parti constitutionnel sarde se berce donc, je crois, d'espérances qui ne sauraient se réaliser; à moins que, la guerre — ajoutent les mêmes personnes — venant

malheureusement à prendre des plus grandes proportions, les alliés n'y obtinssent des succès tels qu'il leur fût donné — ce qui toutefois est peu probable — de dicter des lois au reste de l'Europe.

Mais, en revanche, ce que ce parti renonçant à des illusions qui peuvent lui devenir fatales, doit, selon moi, raisonnablement essayer, c'est, au moment où le bienfait de la paix sera rendu à l'Europe, de chercher, par des démarches prudentes et modérées, à intéresser les grandes puissances au sort de l'Italie, afin que ces puissances, usant de leur légitime influence, obtiennent et même, au besoin, exigent des gouvernements italiens actuels qu'ils introduisent dans la haute administration de leurs États respectifs toutes ces réformes consacrées par l'expérience et que réclame le progrès raisonnable des idées, en y comprenant ce principe de tolérance qui est aujourd'hui trop bien gravé dans nos mœurs pour l'en effacer. <sup>1)</sup>

Voilà, dans mon humble opinion, le procédé le plus efficace à employer pour combattre et réduire au néant les sauvages doctrines des disciples de Mazzini, comme aussi le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat si désirable que l'Italie, au lieu d'être, ainsi que cela a été le cas jusqu'ici, un foyer révolutionnaire, qui inquiète l'Europe et lui impose une continuelle surveillance, ne lui présente plus que de gages de sécurité, d'ordre et de prospérité.

Malgré tout le soin qu'apporte le gouvernement pontifical à ne poser aucun acte et à n'autoriser de la part de ses sujets aucune action qui soient contraires au principe de neutralité qu'il a adopté dans le grand conflit actuel, et que lui imposait, d'ailleurs, son caractère de gouvernement essentiellement religieux, et malgré qu'il observe une grande réserve dans son langage, cependant des personnes habituées à lire dans sa véritable pensée, ou qui sont parvenues à lui inspirer assez de confiance pour ne pas la leur cacher, prétendent que si les succès obtenus par les armes anglaises et surtout piémontaises, l'importunent, il espère en revanche, d'après la tournure que prennent les choses, rencontrer plus de facilité de la part du gouvernement russe pour ajuster les affaires catholiques de la Pologne.

En effet, il paraît que le nouveau ministre russe, monsieur de Kisseleff, précédé ici d'une grande réputation d'habileté, y arrive porteur des propositions très conciliantes pour

---

<sup>1)</sup> Sia durante i suoi viaggi dalla Svizzera a Torino, sia dopo aver assunto la rappresentanza del Governo dei Paesi Bassi presso la Corte sarda, il de Liedekerke s'era legato d'amicizia con esponenti dell'aristocrazia e della politica piemontesi. Si veda, per es., quello che scriveva al Cavour, dopo la nomina di questo a ministro del commercio, nel gabinetto d'Azeglio, in una lettera del 28 ottobre 1850, gentilmente cercata per noi tra le Carte Cavour dell'Archivio di Stato di Torino, dalla dott. Maria Avetta, che qui sentitamente ringraziamo: « En ma qualité non pas diplomatique — nous la laisserons pour le moment de côté — mais d'ancienne connaissance, et surtout en me rappelant la bienveillance que feu monsieur votre père m'a toujours témoignée, j'ai dû vivement regretter de n'avoir appris qu'après mon départ de Turin, et lorsque déjà je me trouvais à Gênes, la nomination de Votre Excellence au ministère du commerce. Et assurément le roi son auguste souverain ne pouvait confier cette branche, devenue désormais si importante, de l'administration publique, à des mains plus éclairées, ni plus versées dans la connaissance difficile des éléments dont elle se compose; tout le pays est, je pense, sur ce point unanime; et je puis, monsieur le comte, vous ajouter que votre entrée aux affaires a été accueillie avec une grande faveur par le haut commerce néerlandais, qui voit en Votre Excellence un nouveau et si éloquent défenseur de ces principes de libre échange qui ont servi de base à la nouvelle législation maritime et commerciale que nos États-Généraux ont voté dans leur dernière session ».

*aplanir les difficultés existantes, et dont la nomination aux sièges épiscopaux actuellement vacants, doit être la principale.*

*Les derniers bulletins sanitaires qui m'ont été adressés de Rome sont plus satisfaisants, et pour le moment il semble que le choléra y soit stationnaire: ce que l'on désire actuellement, ce sont des pluies abondantes, se prolongeant pendant plusieurs jours, et auxquelles succéderait un fort vent du nord, descendant des Apenins, et qui balayerait devant lui tous ces miasmes délétères dont l'air est encore imprégné; alors il suffirait d'une semaine pour que la croûte brûlée de la campagne de Rome se changeât en un tapis de verdure et que commençât un second printemps, car ce pays-ci en a deux, tandis que dans nos contrées du nord nous en pouvons à peine compter un, mais il est vrai que tant d'autres avantages nous y dédommagent de l'absence de celui-là, qu'en résumé nous sommes encore les plus favorisés ».*

Ma il destino non gli consentiva di cogliere l'eco della sua esatta valutazione dei sentimenti, delle idee e delle possibilità nel non lontano Congresso di Parigi, chè egli moriva di colera il 27 settembre a Rocca di Papa.<sup>1)</sup>

La mattina del 9 ottobre solenni funerali nella Chiesa di San Rocco a Roma raccoglievano attorno alla bara di questo devoto servitore del suo paese e sincero amico dell'Italia il cardinale Antonelli, i membri del Corpo diplomatico, molti Belgi e gli Olandesi residenti a Roma, ai quali era stato generoso d'aiuto e di conforto il de Liedekerke in occasione di malattie o di qualche loro guaio. E forse, tra quella piccola folla, qualcuno degli antichi ospiti di Palazzo Valdambri assentiva inconscio con un suo sconcolato tentennare del capo, tra il profumo degli incensi e le preci dei sacerdoti invocanti l'eterna pace all'antico ciambellano dei re d'Olanda, al ricordo dei dubbi, dei moniti, delle ansie di lui di fronte alla crisi di sette anni prima e all'esasperato ardore delle passioni, alla drammatica incapacità dei reggitori. L'uomo che anche all'indomani della fuga del Papa aveva affermato ai suoi colleghi l'opportunità di dare un qualche appoggio, morale almeno, se non ufficiale, a quel qualsiasi principio d'ordine che poteva rappresentare il Governo Muzzarelli-Galletti, e nel rapporto del 1° febbraio 1849 non aveva esitato, pur cattolico e moderato, a far sua la tesi che la Santa Sede, ricorrendo ad armi straniere, avrebbe dimostrato una volta di più « *ce qui n'est déjà que trop attesté par l'histoire de l'Italie, que la souveraineté temporelle des papes, dans ses conditions actuelles, a toujours été un des principaux obstacles au rétablissement de l'indépendance de ce pays* », lasciava dietro a sé una situazione solo in apparenza meno grave. Se era in atto una crisi di quel mazzinianesimo del quale si era ostinato a non capire l'altezza della fede e la purezza degli intenti, anche il grande, nobile mito del Papato nazionale era tramontato per sempre e l'avvenire del Governo romano appariva ancor più unicamente legato, come egli aveva compreso, al puntello pericoloso di una duplice tutela straniera.

ALBERTO M. GHISALBERTI

<sup>1)</sup> Uno dei brani inediti della *Cronaca Roncalli* ci offre, sotto la data del 30 settembre, qualche altro particolare: « A Rocca di Papa da 20 giorni trovavasi a villeggiare il Conte di Liedekerke Ministro dei Paesi Bassi presso la S. Sede. [Il Ministro da alcuni giorni era molestato da diarrea, si curò omeopaticamente, ma sopraggiunse il cholera che gli tolse la vita in poche ore]. Fu sorpreso colà dal cholera e nel giorno 27 ne restò vittima. Il medesimo si era sposato da poco tempo con la vedova Cagiati ». (Roma, Museo Centrale del Risorgimento, vol. 107, già 20-H-17).

**RAPPORTI DELLE COSE DI ROMA**  
**(1848-1849)**



N° 238.

Rome, le 17 Janvier 1848.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).Monsieur le Comte, <sup>1)</sup>

les événements qui ne manquent pas d'une certaine gravité, dont la Haute-Italie, et notamment Milan, ont été, au commencement de ce mois, le théâtre, pouvant arriver plus promptement à la connaissance de Votre Excellence par la voie des journaux, que ma correspondance, du point où je me trouve, ne saurait les y porter, j'ai dès lors cru inutile d'en faire l'objet d'un rapport, qui ne serait venu que tardivement Lui apprendre des faits dont Elle était déjà instruite.

Toutefois ayant reçu par un des derniers ordinaires une lettre de la capitale de la Lombardie, contenant des détails auxquels les circonstances actuelles me paraissent prêter un assez vif intérêt, j'ai l'honneur, Monsieur de Comte, de vous en adresser ci-joint un extrait-traduction. <sup>2)</sup>

Mon correspondant, le Marquis de Sangiorgio, est un homme sage, modéré dans ses opinions, étranger à l'esprit du parti, et au témoignage duquel il est ainsi permis d'accorder confiance.

Sans vouloir assurément contester, ce que personne d'ailleurs que je sache ne met en doute, les grands talents militaires du Comte de Radetzki, ni les services éminents qu'il pourrait, sous ce rapport, rendre à son pays, si celui-ci se trouvait engagé dans une véritable et sérieuse guerre, je crois en attendant que ce Général lui en rend de fort mauvais en Italie, par la violence de son caractère, sa haine contre les Italiens, et son ardeur toute juvénile, quoiqu'il soit presque octogénaire.

Les difficultés de la nature la plus sérieuse en présence desquelles se trouve aujourd'hui le Gouvernement Autrichien dans ses possessions au delà des Alpes, ne sont pas, je crois, de celles que le sabre, au moins pour le moment, est appelé à résoudre, ni que de brutales provocations peuvent aplanir; et l'incident de Ferrare est là pour témoigner des conséquences d'une mesure dictée par un emportement

<sup>1)</sup> I rapporti del De Liedekerke sono numerati dal 238 al 380, ma nei volumi dell'Archivio mancano quelli che non si riferiscono alle questioni politiche del giorno. Tutti recano l'indicazione *expédiée* e sono accompagnati da documenti, in originale, copia o traduzione. Essi sono indirizzati ai successivi ministri degli esteri, conte di Randwijck (I-XVIII), conte G. Schimmelpenninck (XIX-XXVIII), barone A. de Bentinck (XXIX-LXIV), L. A. Lightenvelt (LXV-CX). Nella trascrizione abbiamo ommesso soltanto le formule di saluto finali.

<sup>2)</sup> Accluso l'estratto-traduzione della lettera del Sangiorgio del 10 gennaio, nella quale si deplora il ritardo nel concedere quelle riforme che, date in tempo, avrebbero evitato le scene sanguinose del settembre e quelle ben più gravi del 2-3 gennaio.

irréfléchi. L'on voulait, voilà au moins ce qui s'est dit et cru à Vienne, au moyen de cette brusque et inutile occupation militaire, effrayer l'Italie Centrale; tandis que l'on n'a réussi qu'à l'irriter, et à l'enflammer davantage. C'est un résultat bien différent et dont la triste portée peut chaque jour mieux s'apprécier.

## II

N° 239.

Rome, le 18 Janvier 1848.  
(Bateau poste, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

une incommodité assez sérieuse, puisqu'il s'agissait d'une érysypèle à la tête, ayant, depuis environ trois semaines, empêché Monsieur le Chevalier Meuricoffre, notre Consul-général à Naples, de m'écrire, ce soin a été rempli avec autant d'exactitude que d'intelligence par Monsieur Lauro, vice-consul placé sous ses ordres; mais comme la correspondance de celui ne m'avait, durant cet intervalle, signalé aucun fait de quelque importance, j'avais de mon côté cru pouvoir me dispenser d'en transmettre des extraits au Département des Affaires Étrangères.

Comme maintenant ce n'est pas le cas de la lettre que j'ai reçue hier de cet agent, je m'empresse aujourd'hui d'en placer un extrait-traduction sous les yeux de Votre Excellence, ainsi que la traduction entière du document qui s'y trouvait annexé.

J'ai d'un autre côté, et sur le même sujet, recueilli à la Secrétairerie d'État les détails suivants fournis par la correspondance du Nonce.

Lorsque le bateau-à-vapeur, envoyé en toute hâte par les autorités de Palerme pour annoncer que l'insurrection y était triomphante, arriva à Naples, Sa Majesté ordonna qu'il fût immédiatement mis en quarantaine, afin qu'ainsi la nouvelle ne transpirât pas au dehors et que surtout le corps diplomatique n'en eût point, ou au moins que le plus tardivement possible, connaissance; car, c'est Mons.<sup>sr</sup> Garibaldi qui parle, « le Roi n'aime ni les conseils, ni les remontrances; il ne veut suivre que ses propres inspirations, et il faut convenir que, depuis quelque temps, celles-ci ne sont pas heureuses, et qu'elles pourraient même finir par le mettre en présence d'une sanglante révolution, ce pays-ci en étant encore sous ce rapport aux idées de 1793. Il y a d'ailleurs au fond des cœurs un tel besoin de vengeance qu'une fois les passions populaires déchaînées, nul pouvoir modérateur ne sera assez fort pour arrêter les bras des assassins ».

Cette opinion du Nonce, je l'ai également, pendant mon séjour à Naples, rencontrée chez Monsieur le Duc de Rivas, Ministre d'Espagne, et sans contredit le membre le plus distingué du corps diplomatique étranger.

Le prélat disait ensuite dans sa dépêche: que, malgré toutes les précautions prises par Sa Majesté pour empêcher qu'on ne sût à quoi s'en tenir sur ce qui se passait en Sicile, l'on avait cependant fini par pénétrer le mystère, et que la chose cette fois était des plus sérieuses; que si l'insurrection n'était pas étouffée de son principe elle se généraliserait, qu'il faudrait alors envoyer de nouveaux renforts de troupes pour la combattre, et qu'en dégarnissant ainsi les États de terre-ferme, il était à craindre que les libéraux, profitant du bénéfice de cette circonstance, ne vinsent à leur tour à lever l'étendard de la révolte. En un mot, ajoutait le Nonce, en terminant son rapport, la situation est grave, des plus graves.

Cette dernière réflexion, Monsieur le Comte, est applicable non seulement au Royaume de Naples, mais à la péninsule italique toute entière; et si l'on me demandait qui l'a faite cette situation, je croirais être dans le vrai en répondant: Bien moins les populations que ceux qui les ont gouvernées après 1815, faisant abstraction des traces, si profondes que l'occupation française avait laissées parmi elles, et du mouvement des idées produit par les évènements importants qui avaient signalé la fin du dix-huitième siècle et les premières années du siècle suivant.

*Postscriptum.* — Votre Excellence trouvera également ci-joint deux exemplaires imprimés du consistoire qui a été tenu hier au Quirinal, et dans lequel un seul prélat, Mons.<sup>sr</sup> Vizzardelli, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, a été promu au Cardinalat.

Ce nouveau membre du Sacré-Collège est un théologien consommé, mais sans valeur comme homme politique.

La pourpre romaine vient aussi d'être frappée dans la personne d'un des plus jeunes Cardinaux, le Prince Massimo, enlevé, ces jours derniers, par une mort presque subite. Il était Ministre des Travaux publics et dirigeait avec talent cette branche importante de l'administration.

Votre Excellence pourra également remarquer dans les actes que j'ai l'honneur de Lui adresser, que l'épiscopat espagnol continue à se reconstituer, et ce sont-là les heureux et premiers fruits de la délicate mission confiée à mon honorable ami Mons.<sup>sr</sup> Brunelli. <sup>1)</sup>

### III

N<sup>o</sup> 240.

Rome, le 21 Janvier 1848.

Monsieur le Comte,

je m'empresse de placer sous les yeux de Votre Excellence l'extrait-traduction de la seconde lettre que vient de m'adresser notre vice-consul à Naples, Monsieur Lauro, au sujet des évènements dont la Sicile est actuellement le théâtre.

Les détails contenus dans le rapport de cet agent m'ont d'ailleurs été confirmés à la Secrétairerie-d'État, et par des personnes qui sont à même de recevoir des informations sur l'exactitude desquelles il est entièrement permis de compter.

Il ne paraît donc pas que l'insurrection ait, jusqu'à présent, fait de sérieux progrès, et si elle reste, comme aujourd'hui, renfermée dans les murs de Palerme, l'on pourra, je pense, facilement en triompher, soit en s'emparant de cette ville de vive force, soit, pour épargner l'effusion du sang, en formant autour de son enceinte un cordon qui empêche les vivres d'y pénétrer.

Du reste, à entendre ici nos agitateurs, toute la Sicile serait en feu, les troupes royales, sur tous les points où elles auraient combattu, n'auraient éprouvé que des échecs, et bientôt, pour échapper à une destruction complète, elles seraient obligées de se rembarquer honteusement, ou de s'unir à la grande, à la sainte cause nationale.

Une circonstance que je ne crois pas devoir passer ici sous silence, parce qu'elle me semble mériter quelque attention, c'est qu'en général les nouvelles peu favorables

---

<sup>1)</sup> Acclusi l'estratto-traduzione di una lettera del 15 gennaio del Lauro, la traduzione del proclama insurrezionale di Palerme e gli *Atti del Concistoro segreto* del 17 gennaio.

provenant de Naples ou de la Sicile sont ordinairement, attribuées au représentant *officieux* d'une grande puissance, représentant qui se trouve à Rome depuis le commencement de l'hiver, et que le cabinet dont il fait partie a, dit-on, envoyé au-delà des Alpes pour recommander aux Souverains italiens cette prudence, cette modération, cette fermeté que les circonstances actuelles rendent nécessaires. Mais il paraîtrait, au moins sous le rapport de la modération, que ce diplomate n'a pas été chargé, de tenir le même langage aux populations, puisque nous l'avons entendu, répondant de son balcon à des ovations populaires dont il était l'objet, s'écrier en italien, mais avec un accent qui trahissait son origine anglaise: *Vive l'indépendance de l'Italie!* Or cette indépendance ne peut être et ne sera jamais que nominale, aussi longtemps que l'Autriche restera maîtresse de la Lombardie, et pour l'en déposséder, il ne faudrait rien moins qu'une guerre générale et toutes ses terribles conséquences.

*Postscriptum.* — Au moment de fermer cette dépêche, l'on me donne pour certain que de larges concessions, tant en faveur des États de terre-ferme que de la Sicile, ont été arrêtées dans le conseil dont M. Lauro fait mention dans sa lettre. Dès lors, nous ne pouvons pas tarder à savoir ici à quoi positivement nous en tenir sur ce point important. <sup>1)</sup>

## IV

N° 241.

Rome, le 22 Janvier 1848.

Monsieur le Comte,

la personne de qui je tenais la nouvelle que j'ai transmise hier à Votre Excellence au moment de fermer ma dépêche, était bien informée. Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles s'est enfin décidé, — il faut toutefois en convenir, un peu tardivement, parce que son œuvre, quelque bonne qu'elle puisse être, n'aura plus ainsi au même degré le mérite de l'à-propos, ni celui d'être uniquement l'expression de sa libre volonté, — à suivre le salutaire exemple donné, mais avec plus d'esprit de prévoyance, par les autres Souverains italiens, et à se placer comme eux sur le terrain des réformes administratives, et même jusqu'à un certain point constitutionnelles; terrain glissant cependant si le char de l'Etat n'y est pas guidé par une main ferme, habile; et qui sache l'y arrêter à temps.

J'ai donc, Monsieur le Comte, reçu, par la voie de mer et de Civitavecchia, une troisième lettre de notre vice-consul, sous la date du 19 courant, et à laquelle se trouvait joint un supplément au journal des Deux-Siciles, contenant les quatre décrets royaux dont la publication et la mise à exécution ont été arrêtées dans le conseil qui s'est tenu après le retour du Comte d'Aquila, et que le Roi présidait.

Le conseil a duré une partie de la journée, et les matières que l'on y a débattues étaient d'une nature assez grave, puisqu'il s'agissait de prononcer entre le passé et l'avenir et d'entrer dans les voies d'une politique nouvelle, pour qu'il y ait lieu de s'étonner que les délibérations se soient ainsi prolongées.

Les décrets en question, bien que portant la date du 18 courant, et devant se considérer comme ayant été rédigés à la suite du conseil réuni ce jour-là, étaient, je crois, déjà formulés depuis quelque temps, et faisaient partie de ceux que Sa Majesté tenait,

<sup>1)</sup> Accluso l'estratto-traduzione della lettera del Lauro del 18 gennaio.

voilà au moins ce qui se disait à Naples pendant mon séjour, soigneusement renfermés dans son portefeuille sans pouvoir jamais se décider à les en faire sortir.

Peut-être maintenant regrette-t-elle, tout au moins ceux qui sentent la nécessité d'un pouvoir fort le regretteront, de n'avoir pas pris ce parti au mois de septembre dernier; son autorité venait alors de comprimer l'insurrection dont les deux Calabres avaient été le théâtre; son pouvoir, sa suprême volonté étaient libres de toute exigence. En sera-t-il de même à l'avenir, maintenant que l'on sait que ses répugnances à l'endroit des concessions n'ont été surmontées que par un sentiment que le respect m'empêche de qualifier ici, et lorsqu'elle s'est vue menacée de toutes parts? Qui peut répondre actuellement que, fort de cette conviction, et enhardi par ce premier succès, le parti du mouvement ne viendra pas imposer à l'autorité royale ce qu'elle croit devoir lui refuser aujourd'hui, et ce qu'elle a peut-être raison de lui refuser; les esprits n'étant pas encore assez murs pour supporter ce régime, celui d'une *constitution*?

Le temps nécessaire me manquant pour joindre aux décrets dont il s'agit, une traduction française, votre Excellence les trouvera annexés à cette dépêche dans leur langue originale.

Le *premier* ajoute des attributions importantes à celles déjà accordées aux deux Consultes d'État tant de Naples que de Sicile, et concède de nouveaux privilèges aux conseils provinciaux et communaux.

Le *seconde*, tout en consacrant de nouveau l'union des deux grandes fractions du royaume, union confirmée et reconnue par toutes les puissances au Congrès de Vienne, établit en même temps que l'action de la justice et de l'administration restera une et indépendante pour chacune d'elles, et que le mélange d'employés, qui avait existé depuis 1837, viendra à cesser dans le terme de quatre mois, après lequel aucun emploi civil ne sera plus en Sicile conféré qu'à des Siciliens, et dans les États de terre-ferme qu'à des Napolitains.

Cette division sera également applicable à l'ordre ecclésiastique au fur et à mesure que les charges y deviendront vacantes.

Le *troisième* institue des membres en service extraordinaire pour les deux Chambres d'État, même par voie d'élections à faire par les conseils provinciaux du Royaume;

et enfin le *quatrième*, le plus important de tous, eu égard aux circonstances actuelles de la Sicile, en nomme Lieutenant-Général, soit Vice-Roi, Son Altesse Royale Monseigneur le Comte d'Aquila et compose son Ministère pour toutes les branches de l'administration, sauf celle de la guerre, qui paraît devoir rester commune aux deux pays.

Le personnel de ce Ministère comprend un Ministre dirigeant, le prince de Campofranco et trois directeurs.

Depuis cette première publication, il a dû en être faite une seconde dans la journée du 19 sur la liberté de la presse et les condamnés et détenus pour causes politiques.

C'est maintenant avec une curieuse et bien légitime impatience que l'on attend ici les premières nouvelles de la Sicile sur l'effet que toutes ces concessions y auront produit. Il faut espérer que les hommes sages et jouissant, dit-on, d'une grande popularité qui ont fini par se mettre à Palerme à la tête du mouvement, pour tâcher d'en régulariser la marche et prévenir, autant que possible d'horribles excès, y parviendront aussi à calmer les esprits et à les ramener à la soumission; œuvre toute à la fois laborieuse et de grand courage, car les prétentions des Palermitains n'allaient, à ce que l'on m'assure, rien moins qu'à obtenir une complète indépendance sous un prince de la maison royale de Naples, et le rétablissement de leur constitution de 1812; prétentions

qui pourraient fort bien leur avoir été suggérées *d'une île voisine*, dont les dominateurs m'ont tout l'air de jouer sourdement un rôle très-actif dans les affaires actuelles de l'Italie; rôle qui se traduit surtout par une influence dissolvante, si bien que le personnage diplomatique officieux, à qui je faisais allusion dans mes précédents rapports, en apprenant les premiers événements de Palerme, et dans un moment d'abandon, doit s'être écrié: *Enfin nous avons réussi!*

Ces paroles, si vraiment elles ont été prononcées, sont trop significatives pour qu'il me soit ici nécessaire d'y rien ajouter.

*Postscriptum.* — Je reçois à l'instant le décret sur la liberté de la presse et le transmet également à Votre Excellence. <sup>1)</sup>

## V

N° 243.

Rome, le 25 Janvier 1848.

Monsieur le Comte,

je n'ai reçu hier, ni par la voie ordinaire, ni par celle de Civitavecchia, aucune nouvelle de Naples. Mais d'après les dépêches du Nonce, Monseigneur Garibaldi, en mesure d'être si bien informé, et des lettres particulières qui m'ont été communiquées, il paraît que la situation du Gouvernement Napolitain n'a rien perdu de sa gravité; que tout, autour de lui, prend un caractère plus menaçant; qu'il se montre indécis là où il faudrait se montrer plein d'énergie: en un mot, que ce Gouvernement ne sait plus trop lui-même à quel parti s'arrêter pour conjurer les dangers dont il se voit entouré, et auxquels, pour échapper, il sera peut-être finalement obligé de souscrire à des conditions que porteront à son autorité, telle qu'elle est aujourd'hui établie, une profonde et irréparable atteinte.

Les cinq décrets royaux que j'ai eu l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence et dont la publication eût produit un si excellent effet il y a trois mois, et lorsque le soulèvement des deux Calabres venait d'être comprimé, ont été actuellement non-seulement accueilli avec une froideur marquée, mais, qui pis est, avec une réprobation hautement témoignée; si bien que le Roi ayant parcouru les principales rues de sa capitale, le lendemain du jour où les décrets en question avaient été portés à la connaissance du public, pas un signe de satisfaction ne se manifesta sur son passage et que partout il fut reçu avec un morne silence.

En Sicile il semble que l'impression des réformes accordées n'ait pas été meilleure; les Palermitains y prolongent, dit-on, avec succès leur résistance, tenant en échec les troupes royales, et leur ayant même fait éprouver des pertes assez considérables.

Des témoins oculaires prétendent au reste que ces troupes n'attaquent que mollement leurs adversaires, parce qu'au fond elles sont très-disposées à faire cause commune avec eux; ce qui, je crois, serait déjà arrivé si ce n'étaient les antipathies nationales et, ce qui arrivera très probablement, si la lutte vient à durer.

L'insurrection doit aussi avoir éclaté en Sicile sur plusieurs autres points, et surtout les insurgés posent pour première condition de leur soumission le rétablissement de la constitution de 1812.

---

<sup>1)</sup> Mancano nel volume copie o traduzioni dei documenti indicati.

A Naples les choses sont moins avancées, le mot *constitution* n'y est encore prononcé qu'à voix basse; mais si les meneurs réussissent dans leur plan, plan habilement conçu pour obliger le Gouvernement à éparpiller les forces dont il peut encore disposer, en soulevant les populations sur des points différents, alors ce qui n'est aujourd'hui qu'un vœu encore timidement formulé, deviendrait une condition *sine qua non* que l'on imposerait à l'autorité royale, celle-ci n'ayant plus sous la main des forces suffisantes pour opposer une résistance sérieuse à ceux qui, de longue date, se sont promis si ce n'est sa perte, du moins son abaissement.

Et une fois la constitution promulguée à Naples, que va-t-il se passer en Piémont, en Toscane, voire même à Rome, où le pouvoir exécutif n'est déjà plus aujourd'hui que nominal? Il n'est que trop facile de le prévoir. Ce n'est pas tout. Dans l'état actuel d'exaltation belliqueuse, état que même des esprits raisonnables partagent, qui peut répondre qu'avec cette témérité passionnée n'écoulant ni les conseils de la raison, ni ceux de la prudence, l'on n'ira pas défier l'Autriche? Voilà la guerre, et une guerre de principes, aussi terribles dans ses effets que celles produites par le fanatisme religieux.<sup>1)</sup>

## VI

N° 244.

Rome, le 26 Janvier 1848.

Monsieur le Comte,

hier, à huit heures du soir; j'ai reçu de Naples la lettre dont Votre Excellence trouvera ci joint un extrait-traduction.

Cette lettre m'est parvenue par la voie de Civitavecchia, et contient des nouvelles bien fraîches, puisqu'elles m'ont été adressées sous la date du 24: un courrier extraordinaire, envoyé directement, pourrait seul en apporter ici avec plus de célérité, et encore ne gagnerait-il que cinq ou six heures sur la vapeur.

J'ai également l'honneur, Monsieur le Comte, de vous transmettre un exemplaire du décret royal d'amnistie publié le 23 du courant.

Ce décret ne comprend que deux articles essentiels; le premier en applique le bénéfice aux condamnés et détenus pour causes politiques qui se trouvent dans le Royaume; le second admet nominativement à participer ceux de condamnés qui avaient, au mois de septembre dernier, joué le principal rôle dans les évènements de Sicile et de Calabre, avec la différence toutefois qu'ils ne seront pas immédiatement rendus à la liberté, mais, par raisons de tranquillité publique, déposés dans une île jusqu'à nouvelle résolution à leur égard.

Ces hommes, soumis au jugement d'une commission militaire, prononçant sans appel, devaient d'abord porter leurs têtes sur l'échafaud; le Roi avait ensuite commué cette sentence en une détention perpétuelle qu'ils subissent maintenant à Procida, parmi les galériens condamnés pour des crimes communs et a qui cette petite île sert de prison.

Tout limité qu'est l'acte de clémence dont je viens de retracer les dispositions à Votre Excellence, promulgué il y a deux ou trois mois, il eût cependant, du moins il est permis de le supposer, porté d'heureux fruits, tandis qu'aujourd'hui je ne pense pas qu'on puisse lui présager un meilleur sort qu'aux cinq décrets qui l'ont précédé.

<sup>1)</sup> Mancano anche in questa lettera copie od originali di documenti.

Ces mesures prises ainsi coup sur coup et après tant de mois de vaine attente, trahissent trop visiblement un profond sentiment d'intimidation pour ne pas encourager les meneurs à conserver leur attitude menaçante et à user de leur influence sur les populations pour empêcher tout accent de reconnaissance de s'élever jusqu'au trône, afin d'arriver ainsi à leur but, celui d'obtenir une *constitution*.

En attendant, Palerme résiste toujours et profite du temps qui s'écoule pour organiser de nouveaux moyens de défense; toutes les classes y rivalisent de zèle, d'ardeur, de dévouement; les femmes surtout, quel que soit leur rang, en montrent un admirable dans le soin qu'elles prennent des blessés sans distinction de parti; ayant même fait demander au Commandant des troupes royales de leur envoyer les siens.

Enfin, Monsieur le Comte, et sans prolonger ici des détails que je laisse aux gazettes le soin d'enregistrer dans leurs colonnes, les choses en sont à Naples venues à ce point qu'une crise, dans un sens ou dans un autre, m'y paraît imminente. Tout ce qui je désire c'est qu'elle ne soit pas fatale à l'autorité royale, et dans ses conséquences ultérieures, à l'Italie toute entière. <sup>1)</sup>

## VII

N° 246.

Rome, le 29 Janvier 1848.

Monsieur le Comte,

lorsque Monseigneur Capaccini, dont il faut plus que jamais déplorer la fin si prématurée, parce qu'il eût été l'homme des circonstances actuelles, l'homme seul de ce pays qui aurait pu les dominer, revint de sa première mission aux Pays-Bas, pour occuper ici le poste important de Substitut de la Secrétairerie d'État, sa première pensée, pour rétablir l'ordre dans l'administration et lui donner plus d'unité, avait été celle d'instituer un ministère complet, à l'instar de ceux qui existent dans les autres États de l'Europe, même soumis au pouvoir absolu.

Mais à peine ce prélat si distingué eut-il laissé entrevoir son dessein, que celui-ci rencontra de nombreux adversaires, surtout parmi les employés qui, habitués au régime fort lucratif des abus, ne pouvaient en effet se montrer favorables à une innovation dont le principal but était, sinon de les extirper entièrement, du moins d'en diminuer le nombre. <sup>2)</sup>

Monseigneur Capaccini ayant aussi trouvé de la résistance en haut lieu parce que très insidieusement l'on était parvenu à y persuader au défunt Pape qu'il s'agissait-là d'une institution *libérale*, mot qu'il ne pouvait entendre prononcer sans éprouver un véritable frémissement, il dut, pour conjurer l'orage, se borner à poser une pierre d'attente en obtenant que la Secrétairerie d'État, formant alors à elle seule presque tout le Gouvernement et qui succombait sous ce fardeau, fût divisée en deux ministères.

Ce que notre illustre prélat n'avait pu faire le Pape actuel vient de le réaliser, et de la manière la plus complète par son *motu proprio* du 29 décembre dernier, et dont

<sup>1)</sup> Accluso l'estratto-traduzione d'una lettera da Napoli del 24 gennaio.

<sup>2)</sup> Utili, anche se troppo apologetici, sul pontificato del predecessore di Pio IX, *Gregorio XVI, miscellanea commemorativa*, a cura dei Padri Camaldolesi di San Gregorio al Celio, Roma, 1948, 2 voll., e D. FEDERICI, *Gregorio XVI tra favola e realtà*, Rovigo [1948]. Fondato prevalentemente sull'esame della situazione economica, D. DEMARCO, *Il tramonto dello Stato pontificio: Il papato di Gregorio XVI*, Torino, 1948.

je transmets par cet ordinaire même, sous bandes croisées un exemplaire à votre Excellence: ce document est d'ailleurs trop important pour que *Le Portefeuille*, cette excellente revue diplomatique, n'en donne pas très-prochainement une traduction française.

Le principal rédacteur de ce décret du Souverain-Pontife est Monseigneur Amici, à qui, dans la nouvelle organisation, l'on a confié le Ministère de l'Intérieur, le plus laborieux et le plus difficile de tous sous l'empire des circonstances actuelles.

Il est certain que si toutes les dispositions du nouveau *motu-proprio* sur l'établissement des ministères sont religieusement observées, il en résultera des améliorations essentielles dans la marche de l'administration, mais l'on a si peu ici l'habitude d'observer les lois, surtout quand leur stricte exécution doit froisser des intérêts personnels, qu'il y a tout lieu de craindre que celle-ci, malgré ses incontestables avantages, n'éprouve un sort semblable.

Il m'a même été assuré que déjà quelques-unes de ses dispositions avaient été éludées sans être arrêté par la crainte d'une responsabilité, qui, après tout, n'est qu'illusoire puisque, au moins jusqu'ici, personne, n'est chargé d'accuser, ni de poursuivre celui des Ministres qui, dans l'exercice de ses fonctions, aurait enfreint la loi.

Le Cardinal Ferretti, qui s'était d'abord engagé à conserver la direction du Département des Affaires Étrangères jusqu'au premier de février, s'y est ensuite trouvé, à ce qu'il paraît, si mal à l'aise, que le jour même où il adressait au corps diplomatique la note-circulaire que votre Excellence trouvera ci-jointe en original et traduction il est parti pendant la nuit, comme un fugitif, prouvant une fois de plus combien il faut peu compter sur la faveur populaire, lui qui, au mois de juillet dernier, était entré triomphalement dans cette capitale, n'ayant pu alors qu'à grande peine empêcher les gens du peuple de dételer ses chevaux de poste pour trainer eux-mêmes sa voiture jusqu'au Quirinal.

Son successeur, le Cardinal Bofondi, est attendu d'un instant à l'autre. Cette Eminence a été fort longtemps Doyen du Tribunal de la Rote; il possède de vastes connaissances comme jurisconsulte, mais il ne s'est, que je sache, jamais mêlé aux affaires du dehors, et ne parle que l'italien, circonstance qui rendra ses rapports peu faciles avec ceux de mes collègues à qui cette langue n'est pas très-familière.

Enfin il faut espérer qu'après l'arrivée de Monseigneur Bedini, le haut personnel de la Secrétairerie d'État prendra un peu de stabilité; que l'on pourra y entamer et y suivre une affaire sans que l'on vienne vous dire, comme c'est le cas depuis quelques mois: « Eh! cela ne vaut pas la peine, puisque sous peu de jours je dois quitter mon poste; attendez l'arrivée de mon successeur ».

Je me trouve sans nouvelles directes de Naples et celles que l'on débite en ville portent si évidemment un caractère d'exagération, que je crois devoir m'abstenir de les communiquer à Votre Excellence.

Monsieur le Baron de Brien, chambellan du Roi et membre de la première Chambre des États-Généraux, est arrivé dans cette capitale, la semaine dernière. Je viens de demander une audience pour le présenter, ainsi que Mademoiselle sa fille, à Sa Sainteté.<sup>1)</sup>

---

<sup>1)</sup> Accluse la traduzione della circolare del card. Ferretti del 20 gennaio al Corpo diplomatico per annunciare la propria sostituzione, copia della risposta del de Liedekerke, la lettera di A. de Brien e il *Moto-proprio della Santità di Nostro Signore Papa Pio IX sul Consiglio dei Ministri*, Roma, nella tipografia della Rev. Cam. Apost. presso i Salviucci, 1847.

Monsieur le Comte,

en terminant le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier, rapport tracé à la hâte, comme tout ce que j'écris maintenant, car les événements se pressent tellement autour de moi, que souvent le temps me manque pour en rendre exactement compte, je disais à Votre Excellence que je me trouvais sans nouvelles directes de Naples, et que celles qui circulaient en ville me paraissant porter un caractère si évident d'exagération, je croyais devoir m'abstenir de les Lui communiquer.

J'étais, Monsieur le Comte, malheureusement dans l'erreur, et vers dix heures du soir j'en ai été tiré par les pièces que Votre Excellence trouvera ci-jointes qui m'ont été de nouveau transmises de Civitavecchia où elles avaient été apportées par un bateau-à-vapeur, parti la veille (28) de Naples à cinq heures de l'après-dînée.

Ces pièces se composent:

1° de l'extrait-traduction d'une lettre de Monsieur le Vice-Consul Lauro sous le date du 28;

2° de la copie française d'une lettre de Monsieur Auguste Meuricoffre, frère cadet de notre Consul-général, écrite le même jour à trois heures et demie de l'après-midi, servant d'accompagnement à un supplément du *Journal des Deux-Siciles*, en date du 27, et qui contient les décrets royaux relatifs au changement complet du Ministère, sauf celui concernant le Département de la Police, qui porte, dit-on, son entière suppression. Quant au Marquis Del Carretto, qui avait amassé sur lui tant de haine, il doit avoir été destitué, et en même temps embarqué sur un bateau-à-vapeur, pour une destination que l'on ignore jusqu'à présent, et sans que même on lui ait permis de faire ses adieux à sa famille. Et enfin

3° de la copie d'une lettre de notre Consul à Civitavecchia, l'honorable Monsieur Arata. J'ajouterai maintenant que ce bruit de la préférence — et assurément elle ne serait pas heureuse — donnée à la constitution belge prend ici beaucoup de consistance. Pour mon compte, je ne saurais encore y ajouter foi, ni admettre que le Gouvernement napolitain en soit réduit à ce point d'impuissance de consentir en quelque sorte à son abdication. Je crois plutôt qu'il aura pris ou finira par prendre l'engagement de charger la Consulte-d'État de dresser les bases d'un projet de constitution en harmonie avec les besoins, les mœurs, les habitudes et les antécédents historiques du pays.

Votre Excellence remarquera que, par suite de la nouvelle combinaison ministérielle, la présidence du Conseil ainsi que le portefeuille du Département des Affaires Étrangères ont été confiés à Son Excellence le Duc de Serracapriola, ancien Ambassadeur de Naples à Paris, et aussi que les trois Plénipotentiaires avec lesquels j'ai négocié notre traité de commerce et de navigation sont également sortis des affaires.

Je n'ai pas ensuite, Monsieur le Comte, besoin de vous ajouter combien ces nouvelles napolitaines ont augmenté la fermentation qui régnait déjà dans les esprits. Aussi ne serais-je pas du tout surpris que ce soir les rues ne fussent parcourues par des bandes d'exaltés aux cris de *vive la constitution!* 1)

1) Acclusi l'estratto-traduzione della lettera di F. Lauro del 28 gennaio, la copia della lettera di A. Meuricoffre dello stesso giorno (il fratello era sempre ammalato a Capodimonte) e altra parziale di quella di L. Arata del 29.

## IX

N° 248.

Rome, le 31 Janvier 1848.  
(à deux heures et demie).

Monsieur le Comte,

je reçois à l'instant même la lettre ci-jointe de notre Consul-général à Naples, ainsi qu'une copie imprimée du décret de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, en date du 29 courant par lequel ce Souverain accorde à ses peuples *une constitution*.

La poste partant dans peu de moments, je dois me borner à cette simple transmission, et d'ailleurs l'évènement que je porte à la connaissance de Votre Excellence a par lui-même une trop haute signification pour qu'il soit nécessaire de l'accompagner d'aucun commentaire. <sup>1)</sup>

## X

N° 250.

Rome, le 4 Février 1848.

Monsieur le Comte,

j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les extraits-copies, jusqu'au 1<sup>er</sup> courant, des lettres que j'ai reçues de Naples et qui m'ont paru contenir des détails assez intéressants pour être communiquées à Votre Excellence. Quant à la question soulevée par Monsieur le Chevalier Meuricoffre au sujet de la démarche que les agents consulaires se proposent de faire en corps près de Sa Majesté Napolitaine, j'ai cru pouvoir lui répondre, officieusement, le Consulat-général de Naples ne relevant point de ma Légation, que comme il ne s'agissait pas ici d'un changement de dynastie à la suite d'une révolution renversant violemment un ordre de choses établi, mais tout simplement, de l'introduction de formes nouvelles dans le gouvernement intérieur de l'État, introduction émanée de la libre volonté du Roi, et que nous-mêmes étant, depuis 1815, régis constitutionnellement, nous ne pouvions pas trouver mauvais que Sa Majesté sicilienne fit pour ses peuples ce que notre propre Souverain avait, dans le temps, jugé à propos de faire pour les siens; qu'en conséquence je ne voyais, pour mon compte aucun inconvénient à ce que lui, Monsieur Meuricoffre, se joignit à ses honorables collègues, lorsque ceux-ci iraient collectivement présenter leurs hommages au Roi.

Il m'a aussi paru que ce n'était pas dans le moment où un traité allait nous rapprocher de Naples et l'opinion publique prendre une si large place dans le Gouvernement de ce pays qu'il fallait poser un acte de nature à la blesser et par suite à nous la rendre hostile.

D'après des nouvelles particulières qui me sont parvenues de Livourne, sous la date du 1<sup>er</sup> courant, non seulement le peuple, — car là il règne en maître et depuis longtemps le Gouvernement y est descendu sur la place publique, — s'est opposé au débarquement du Marquis Del Carretto, mais il ne voulait même pas que l'on fournit au Capitaine du bateau-à-vapeur sur lequel l'ex-Ministre avait été embarqué le charbon et les vivres dont il avait besoin pour continuer son voyage. Ce n'est qu'à la suite de longs pourparlers et sur un ordre exprès du Marquis Ridolfi qu'il put les obtenir.

---

<sup>1)</sup> Acclusa copia della lettera del 29 da Capodimonte di G. Meuricoffre.

N'ayant pas été, selon les gazettes, mieux accueilli à Gènes, cet officier, dit-on, a pris alors le parti de se diriger sur Bastia. Je ne suis pas persuadé que ce lieu d'exil offre beaucoup plus de sécurité au Marquis Del Carretto; car de toutes les populations italiennes la plus vindicative est peut-être celle des Corses; et ceux-ci n'ont pas oublié les proscriptions que plusieurs d'entr'eux ont souffertes à Naples, lorsque ce Ministre y était tout puissant, ni la disposition arbitraire qui leur fermait l'accès du Royaume des Deux-Siciles.

Tant de haines, au reste, poursuivent Monsieur Del Carretto que je doute qu'il puisse échapper à une fin tragique, s'il ne prend pas le prudent parti de se rendre en Amérique et de s'y faire oublier parmi les nombreux émigrants qui, chaque année, viennent en augmenter la population; cependant ne devrait-il pas suffire à ses ennemis, même les plus ardents, de léguer à sa conscience le soin de leur vengeance ?

Votre Excellence trouvera ci-joint en original et traduction la note-circulaire par laquelle le nouveau Secrétaire-d'État, Cardinal Bofondi, vient d'annoncer au corps diplomatique qu'il était entré dans l'exercice de ses fonctions; et d'après le langage que cette Eminence a tenu à chacun de nous, elle ne se dissimule pas combien la gravité des circonstances les rend difficiles. Déjà, le mot constitution a été également prononcé ici et les couleurs italiennes arborées hier, jour de la grande démonstration populaire à l'occasion des événements de Naples.

Il y a bien longtemps, Monsieur le Comte, et ceci résume toute la situation actuelle, que j'ai eu l'honneur d'écrire au Département des Affaires Étrangères que la révolution était faite en Italie dans les esprits, et qu'elle n'attendait que des circonstances plus ou moins favorables pour y passer dans les choses. Nous en sommes là aujourd'hui, et c'est du haut du Vatican que le signal est parti. Quel vaste champ de réflexion ! <sup>1)</sup>

*Postscriptum.* — Samedi, 5 février, à deux heures.

Voici, Monsieur le Comte, l'extrait d'une nouvelle lettre de Monsieur le Chevalier Meuricoffre, portant le date du 3 courant, et que je reçois à l'instant même.

« Il paraît que le Conseil des Ministres s'est mis d'accord pour donner à la Sicile tout ce qu'elle a demandé, soit un parlement et une administration séparée. Un aide-camp du Roi est parti hier soir à la destination de Palerme pour ordonner à la forteresse de Castellammare d'ouvrir ses portes, deux bateaux-à-vapeur vont le suivre avec la mission de ramener à Naples les troupes qui en formaient la garnison.

L'on est sans nouvelles de Messine depuis le 31 de janvier.

Ici nous continuons à jouir de la plus grande tranquillité; espérons que cela durera, car le pauvre commerce en a bien besoin pour sortir de son état de langueur ...».

Lord Minto a quitté Rome il y a deux jours pour se rendre à Naples, où il va sans doute poursuivre cette mission de prudence et de modération confiée à sa vieille habileté diplomatique, mais dont je ne suis cependant pas certain que les Souverains italiens lui sachent une très-grande reconnaissance. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. i notevoli dispacci inviati dal De Liedekerke nel primo biennio del pontificato di Pio IX in A. M. GHISALBERTI, *Nuove ricerche sugli inizi del pontificato di Pio IX e sulla Consulta di Stato*, Roma, 1939.

<sup>2)</sup> Acclusi gli estratti-copia delle lettere di G. Meuricoffre del 31 gennaio e del 1<sup>o</sup> febbraio e la traduzione del decreto d'esilio del marchese Del Carretto. Ved. per la missione di Lord Minto l'interessante interpretazione dello storico clericale G. SPADA, *Storia della rivoluzione di Roma e della restaurazione del Governo pontificio dal 1<sup>o</sup> giugno 1846 al 15 luglio 1849*, Firenze, 1868, vol. I, pp. 379-380. Acuto e preciso E. ARTOM,

## XI

N° 251.

Rome, le 12 Février 1848.

Monsieur le Comte,

C'est sous la pénible impression que laisse toujours dans les cœurs honnêtes et les esprits doués de quelque prévoyance le spectacle du désordre et de l'anarchie que j'ai l'honneur de Vous adresser cette dépêche; spectacle d'autant plus affligeant qu'il a eu ou tout au moins ne doit pas tarder à avoir pour résultat inévitable d'enlever à l'autorité suprême le peu de pouvoir qu'elle exerçait encore.

Celui-ci va passer entièrement, si ce n'est déjà chose faite, entre les mains des clubs, et même sans être taxé d'exagération, je crois que l'on peut dire que, depuis mardi dernier (8 du courant), le gouvernement de fait est pleinement exercé par eux; tantôt siégeant sur les places publiques, tantôt divisés en groupes nombreux sur différents points du *Corso* (principale rue de Rome).

Ceux qui ont un peu étudié l'histoire des années pendant lesquelles se manifestèrent les premiers symptômes sérieux de la révolution française doivent même trouver une bien triste analogie entre les scènes qui alors précédèrent la convocation des États-Généraux et celles dont nous sommes ici presque chaque jour les témoins obligés.

L'auguste chef de l'État, et ne pas le reconnaître serait blesser ouvertement la vérité, est guidé par les intentions les plus pures; une seule pensée anime toutes ses actions, remplit tous ses instants, et c'est celle de faire le bonheur de ses sujets, d'assurer leur indépendance et le développement de leur prospérité. Mais malheureusement il juge trop les autres par ses propres sentiments, l'expérience des hommes, de leurs mauvais penchants, et la pratique de l'art si difficile de diriger les grands intérêts sociaux lui manquent complètement. Il eût été un admirable apôtre, prêchant l'évangile, et apportant les bienfaits du christianisme à des peuples plongés dans l'idolâtrie: tandis qu'en sa qualité de Souverain temporel, et lorsque tant de coupables passions fermentaient autour de lui, je crains bien qu'il ne se soit pas aperçu assez tôt qu'en se prêtant trop souvent aux témoignages de la dangereuse et turbulente faveur de la multitude, il se plaçait entièrement sous sa dépendance. <sup>1)</sup>

Voilà, Monsieur le Comte, si je ne me trompe, la situation actuelle, mais pour la bien retracer, en saisir les points saillants, en apprécier les graves conséquences, il faudrait les connaissances solides et variées d'un homme d'État, la pratique des hautes affaires, une grande profondeur de vues. Je n'ai pas tout cela, mais simplement de la bonne volonté, et celle-ci peut-elle suffire aux circonstances extraordinaires qui pèsent aujourd'hui sur l'Italie, et peuvent malgré tous les efforts des gouvernements, entraîner l'Europe dans une guerre générale ?

---

*Sulla missione di Lord Minto in Italia*, in *Atti e memorie del XXVII Congresso nazionale* [dell'Istituto per la Storia del Risorgimento italiano], Milano, 1948, pp. 55-74.

<sup>1)</sup> Sul carattere e sugli atteggiamenti di Pio IX ved. L. SALVATORELLI, *L'amnistia di Pio XI*, nel bel volume *Prima e dopo il Quarantotto*, Torino, 1948, pp. 110-115; A. M. GHISALBERTI, *Pio IX, uno e due*, in *Giornale d'Italia*, n. 1, 1° gennaio 1948. Utile la revisione, in senso cattolico, di D. MASSÈ, *Pio IX e il gran tradimento del '48*, Alba, [1948].

Voici maintenant, et aussi brièvement que possible, ce qui s'est passé, en dernier lieu, dans cette capitale.

Les agitateurs répandant d'abord parmi le peuple, et l'exploitant ensuite avec leur habileté ordinaire, l'idée, bientôt par leurs soins transformée en craintes sérieuses, que les Autrichiens n'augmentaient leurs forces militaires en Lombardie que pour attaquer les États Italiens qui s'occupaient de réformer leurs institutions politiques, le *Cercle Romain*, en sa qualité d'organe légitime des vœux populaires, c'est du moins ainsi qu'il se considère, présenta une adresse à la Consulte d'État, demandant, au nom du salut du pays, la réorganisation de l'armée, la mise en activité de vingt-cinq mille hommes, dont une partie irait garnir les frontières, et enfin l'armement immédiat de la réserve, c'est-à-dire des dernières classes de la population. En un mot, ces messieurs qui tiennent aujourd'hui entre leurs mains les destinées du pays, ne voulaient et ne veulent encore que le transformer en un vaste camp sans trop s'inquiéter des moyens de faire face aux dépenses extraordinaires qu'entraînerait une pareille transformation, ou plutôt rêvent déjà la spoliation d'une partie des biens du clergé pour les solder.

La Consulte d'État, entraînée par les hommes ardents qu'elle compte au nombre de ses membres, après avoir examiné cette demande, en approuva hautement le contenu, et munie de sa sanction, la transmet ensuite au Conseil des Ministres. <sup>1)</sup>

Celui-ci, à son tour, en ayant longuement délibéré, ne crut pas, et en ceci il fit acte de sagesse, devoir l'accueillir, se fondant sur ce que la nécessité d'un tel armement ne lui semblait nullement démontrée.

Cette décision fut prise dans le conseil tenu lundi dernier (7 courant), et à peine eut-elle transpiré dans le public que, dès le lendemain, les scènes de désordre commencèrent, et qu'un grand nombre de gardes nationaux, tenant sous le bras des soldats de la ligne et marchant à la tête des perturbateurs, firent, les premiers, entendre le cri : *à bas le Ministère ! à bas les traîtres !*

Ce cri ne fut pas le seul, Monsieur le Comte, et il s'en proféra d'autres de mort contre les Cardinaux, les prêtres en général, ceux enfin que les meneurs avaient d'avance désignés à la vengeance du peuple, et assurément ce jour-là le sang aurait coulé, si le Pape, n'ayant plus aucune force pour résister à la violence qui s'exerçait sur ses volontés, n'avait cédé, et fait annoncer par l'organe du Prince Corsini, Sénateur de Rome, à cette multitude frémissante qui couvrait toute la vaste place *del Popolo* : qu'on allait s'occuper activement de la défense du pays, et qu'une partie du Ministère ecclésiastique serait remplacé par des laïques.

À peine le Prince eut-il acheté de faire connaître les intentions de Sa Sainteté qu'aux menaces de mort succédèrent les cris, mille fois répétés, de *vive Pie Neuf ! vive notre Pape liberal !* et autres, et que cette foule, prenant différentes directions, se sépara tranquillement, après avoir toute fois reconduit triomphalement le Sénateur jusqu'à son palais, et en obligeant tous les propriétaires de maisons à garnir leurs fenêtres de lumières. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. il testo della petizione in L. C. FARINI, *Lo Stato Romano dall'anno 1815 al 1850*, 2<sup>a</sup> ed., Firenze, 1850, vol. I, pp. 325-329. La IV sezione della Consulta rese pubblico il rapporto dell'Odescalchi e del Campello (FARINI, *op. cit.*, pp. 329-332) e discusse ampiamente sull'argomento nell'adunanza generale del 17 gennaio; GHISALBERTI, *Nuove ricerche*, pp. 126-130.

<sup>2)</sup> Ved. per la dimostrazione popolare SPADA, *op. cit.*, pp. 37-40; FARINI, *op. cit.*, pp. 338-340.

Ce qui prouvera mieux encore à votre Excellence que les détails contenus dans cette dépêche, combien la situation a été jugée grave et menaçante par le Souverain Pontife lui-même, c'est le bref, sous la forme d'une proclamation, pièce entièrement rédigée de sa main, qu'il a adressé, le surlendemain de cette fatale et tumultueuse journée, aux habitants de Rome ainsi qu'à tous ses sujets.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Comte, deux exemplaires imprimés de cet important document, accompagné d'une traduction française, faite trop à la hâte pour ne pas laisser beaucoup à désirer. <sup>1)</sup>

Ces paroles prononcées du haut de la chaire de Saint Pierre, cet appel aux deux cent million de catholiques répandus sur la surface du globe pour venir défendre le trône pontifical, si une guerre injuste en menaçait l'existence, ne sauraient, me paraît-il manquer d'avoir un grand retentissement, et bien des personnes ne considèrent pas cette publication comme propre à calmer cette agitation fiévreuse qui un peu partout s'est emparée des esprits.

Ici, Monsieur le Comte, et malgré les dernières et trop larges concessions de l'autorité, je crains bien que tout ne soit pas dit. Maître, comme il l'est aujourd'hui du terrain, le parti du mouvement ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et son dernier mot, ou je me trompe fort, est *une constitution*, précédée de l'établissement d'un ministère *entièrement laïque*.

## XII

N° 252

Rome, le 12 Février 1848.  
(à deux heures).

Monsieur le Comte,

Hier soir, il y a eu sur la place du Quirinal une nouvelle et imposante démonstration populaire, mais cette fois ce n'était que pour faire remonter des accents de reconnaissance vers le Pape.

Sa Sainteté ayant paru sur son balcon, entourée de tout l'état major de la garde nationale, a fais signe qu'elle voulait parler, et le plus profond silence s'étant alors établi, elle a prononcé les paroles que votre Excellence trouvera ci-jointes, et d'une voix tellement forte e vibrante que les sons en parvenaient jusqu'aux extrémités de la place.

Après cela elle a béni le peuple, et celui-ci s'est ensuite retiré en remplissant l'air de vivats, en l'honneur de son Souverain.

Quoi qu'il en soit, les concessions accordées sont bien loin d'avoir satisfait le parti du mouvement, qui déjà hier faisait répandre avec profusion l'écrit clandestin dont votre Excellence trouvera un exemplaire ci-joint. Le temps me manque pour en faire une traduction. <sup>2)</sup> On l'attribue généralement à la plume incisive et mordante de Messieurs Masi et Sterbini, deux notabilités du Cercle Romain, exerçant une grande

<sup>1)</sup> È il proclama ai Romani del 10 febbraio, famoso per la benedizione all'Italia. Ved. in FARINI, *op. cit.*, pp. 340-342.

<sup>2)</sup> Sulle dimostrazioni di quei giorni ved. A. M. GHISALBERTI, *Il Consiglio dei deputati a Roma nel 1848*, nel volume *Il centenario del Parlamento*, edito dal Segretariato Generale della Camera dei Deputati [Roma, 1948], pp. 77-79.

influence sur les masses, et qui ne cesseront, je crois, d'écrire et de se montrer hostiles au gouvernement que lors qu'ils seront arrivés au pouvoir, et ils y arriveront tôt ou tard, ou je me trompe beaucoup.<sup>1)</sup>

## XIII

N° 254

Naples, le mercredi 23 Février 1848.  
(voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

(Le commencement de cette dépêche était relative au traité de commerce et de navigation, conclu et signé avec le Gouvernement Napolitain le 17 Novembre dernier).

Demain, par exemple, sera encore une journée perdue pour notre affaire, puisqu'elle doit être en partie consacrée à l'imposante cérémonie de la prestation du serment à la constitution par le Roi, les Princes de sa Maison, et les autorités tant civiles que militaires.

Je transmets ci-joint à Votre Excellence le programme des dispositions qui seront observées dans cette circonstance solennelle.

---

<sup>1)</sup> Il testo di una copia fatta circolare immediatamente del breve discorso papale dell'11 (*La Santità di N. S. Papa Pio IX nel benedire la sera dell'11 Febbraio 1848 dalla Loggia del Quirinale al Popolo Romano diriggevoli a un dipresso queste parole*) e il foglietto *Protesta di fatti non di parole*, con l'indicazione Num. II e Prezzo baj. 4, sono acclusi per errore ad una lettera del Cancelliere Magrini. La *Protesta* è una violenta diatriba contro gli ultimi avvenimenti romani, conclusa dallo stesso elenco di persone da chiamare al Ministero riportato da SPADA, *op. cit.*, pp. 38-39, che riferisce un *Proclama del popolo*, ma ignora la *Protesta*. Nell'assenza del de Liedekerke da Roma, che si era recato a Napoli, notizie di questa città furono appunto inviate dal Magrini: « Rome, le 14 février 1848. -- Monsieur le Comte, je viens selon les intentions de mon chef, Monsieur le Comte de Liedekerke, porter à votre connaissance qu'aussitôt après la reception des dépêches que vous avez bien voulu lui adresser le 31 Janvier dernier, N. 3, et 1<sup>er</sup> courant, N° 4, il a fait ses préparatifs de départ et se trouve maintenant sur la route de Naples, d'où il aura lui même l'honneur d'écrire à Votre Excellence; le temps lui ayant manqué pour le faire ici avant son départ.

Nous avons reçu hier soir, par la voie de Civitavecchia, l'importante nouvelle que le Roi de Sardaigne, ne tardant pas à imiter l'exemple de Sa Majesté Sicilienne, venait de donner également une Constitution à ses peuples, et que, sous peu de jours, Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur le Grand Duc de Toscane se proposait d'en faire autant.

Quoique le noble et énergique langage tenu dernièrement par Sa Sainteté, et les meilleurs dispositions dont la garde nationale paraît animée à Rome, permettent d'espérer que nous ne verrons plus se renouveler ces scènes de désordre et d'anarchie qu'on a eu à y déplorer la semaine dernière, il est cependant impossible qu'en présence du mouvement constitutionnel qui s'est propagé avec tant de rapidité autour des États Pontificaux, le Saint-Père ne se hâte pas de donner aux institutions dont sa sagesse a déjà doté ses sujets, tout le développement qui peut se concilier avec ses obligations en qualité de Chef suprême de l'Église.

C'est d'ailleurs avec un respectueux empressement que je saisis cette première obligation d'offrir à Votre Excellence l'assurance de la très haute considération avec laquelle je suis, Son très humble et très obéissant serviteur P. E. Magrini, Chancelier de la Légation de S. M. le Roi des Pays Bas près les Cours de Rome et de Turin».

L'autorité suprême de ce pays-ci se trouve aujourd'hui en présence d'affaires bien sérieuses, mais dont la principale est sans contredit la question Sicilienne, qui, même pour la tournure qu'elle a prise, a cessé en quelque sorte de se débattre entre le gouvernement Napolitain et celui provisoire de cette île, pour devenir européenne: je désire que l'on puisse un jour se féliciter ici d'avoir réclamé, comme on paraît l'avoir fait, l'intervention des grandes Puissances.

Je prie votre Excellence d'agréer favorablement l'assurance de ma haute considération.

*Postscriptum.* — Quoique je doive supposer que notre Consul à Livourne vous ait, Monsieur le Comte, transmis un exemplaire de la loi fondamentale que Son Altesse Impériale et Royale Monseigneur le Grand-Duc de Toscane vient d'accorder à ses sujets, je crois cependant bien faire d'annexer à cette dépêche l'exemplaire de ce statut que je reçois à l'instant de Rome. <sup>1)</sup>

## XIV

N° 255.

Naples, le 28 Février 1848.

(Expédiée le 1<sup>er</sup> Mars, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence dans mon dernier rapport, N° 254, du 23 courant, le Roi, les Princes de son auguste Maison, à l'exception du Comte de Syracuse et du Prince de Capoue, qui se trouvent actuellement le premier à Paris, le second à Malte, devaient, le lendemain 24, prêter serment à la nouvelle constitution, et après eux les principales autorités, tant civiles que militaires, de même que les différents corps de troupes stationnés dans cette capitale, parmi lesquels figuraient les quatre régiments Suisses au service des Deux-Siciles; régiments, et ceci me paraît digne de remarque, qui, dans le temps, n'avaient été levés à grands frais que pour combattre ces mêmes institutions qu'ils viennent maintenant de prendre l'engagement de défendre au prix de leur sang.

Ce n'est du reste là qu'un des moindres contrastes que l'Italie présente aujourd'hui aux regards de l'observateur, même le plus superficiel; contrastes qui sont cependant la conséquence toute naturelle de l'imprévoyance, — mon respect pour l'autorité suprême me fait adoucir le terme, — avec laquelle ceux qui tenaient entre leurs mains les destinées de ce beau pays, les ont dirigées en opposition constante avec les idées dominantes: cédant ainsi, soit à leur propres inspirations, soit à celle d'une puissance dont le but en leur faisant faire fausse route, était sans nul doute de leur rendre son appui nécessaire. Mais comme la vérité, quoique l'on fasse contre elle, doit toujours finir par triompher, cette même politique revient actuellement menaçante, s'attaquant avec violence à ses auteurs, auxquels cent mille soldats, venus de provinces les plus reculées de sa domination, suffisent à peine pour contenir des populations frémissantes, dont la puissance à laquelle je fais ici allusion, a cependant grandement amélioré la condition matérielle: ceci est incontestable, l'esprit de parti peut seul nier des

---

<sup>1)</sup> Acclusi: lettera del Serracapriola (23 febbraio) con annesso il *Programma per l'augusta cerimonia del giuramento* e un manifesto contenente lo Statuto toscano del 15 febbraio.

résultats évidents aux yeux de tous les hommes impartiaux et qui ne se laissent pas dominer par ses injustes préventions.

Quoique n'étant venu à Naples, Monsieur le Comte, que pour y remplir une mission temporaire, et n'ayant dès lors pas l'honneur de faire partie du corps diplomatique accrédité près de cette cour, Son Excellence Monsieur le Duc de Serracapriola, Président du Conseil des Ministres, et Secrétaire d'État pour les Affaires Etrangères, avait eu cependant l'obligeante attention de m'adresser une note spéciale pour m'inviter à assister à la cérémonie du 24.

Comme je n'avais pas plus de motifs de me dispenser de répondre à cette invitation que je n'en avais trouvé pour Monsieur le Chevalier Meuricoffre, lorsqu'il s'agissait d'une démarche collective du corps consulaire auprès de Sa Majesté, je me suis rendu à l'heure indiquée à l'église de Saint-François-de-Paule, où la cérémonie en question devait avoir lieu, et Monsieur le Baron de Brienen, qui se trouve actuellement à Naples, a bien voulu m'y accompagner.

Ma place était tout naturellement à la suite des membres du corps diplomatique en résidence fixe, et il m'a été d'autant plus facile d'en trouver une commode, que ce corps n'était pas au grand complet. Les Ministres d'Autriche, de Russie, et le Chargé d'Affaires de Prusse, Monsieur de Schülenbürg, manquaient à l'appel, n'ayant pas cru, sans avoir toutefois formulé une protestation formelle, prendre aucune part à tout ce qui s'est fait ici avant d'avoir reçu à ce sujet des instructions spéciales de leurs cours respectives: réserve qu'assurément il ne m'appartient ni d'improver, ni d'approuver; mais qui ne laisse pas que de placer ces trois diplomates dans une situation assez difficile; heureusement que jusqu'ici elle n'a donné lieu à aucune démonstration populaire qui compromettrait également le Gouvernement; et qu'il faut espérer que l'énergie et l'activité, vraiment dignes des plus grands éloges, déployées par la garde nationale, seule chargée de veiller au maintien du bon ordre, sauront l'empêcher en attendant que l'on sache définitivement à quoi s'en tenir sur les dispositions des trois cours du Nord.

Votre Excellence trouvera dans un exemplaire ci-joint du journal officiel des Deux-Siciles tous les détails, reproduits avec beaucoup d'exactitude, de la cérémonie me bornant à y ajouter qu'elle s'est accomplie, tant au dedans qu'au dehors, avec un ordre parfait; qu'elle avait un caractère très-imposant, digne en tout de son objet, et que le Roi a prononcé la formule de son serment avec un accent de conviction et de sincérité dont tous les auditeurs ont été frappés, et qui a produit sur le public un excellent effet.

Je n'en saurais dire autant des Généraux dont le maintien embarrassé et le regard incertain, en jurant fidélité à la Constitution, semblaient dire que cet engagement-là ils ne le tiendraient pas mieux que tant d'autres auxquels ils ont manqué depuis l'année 1799. Lorsque l'on est bien pénétré de toute la sainteté du serment et que le véritable honneur vibre au fond du cœur, l'on a une toute autre attitude, et les yeux, ce miroir fidèle de nos sentiments intimes, une toute autre expression.

Le soir toute la ville a été brillamment illuminée; l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner sur tous les points, et dans la fameuse rue de Tolède, où se pressaient peut-être cent mille personnes, et que j'ai parcourue à pied dans tous les sens, je n'ai pas été témoin d'un seul acte que l'on pourrait même appeler inconvenant.

Mais à Rome aussi, dans le premier mois qui ont suivi l'avènement du Pape actuel, les choses se sont passées de la sorte. Les masses, obéissant fidèlement à la consigne qu'elles avaient reçue, s'inclinaient avec respect devant le trône pontifical, et

ne faisaient remonter jusqu'au Souverain que des accents de reconnaissance et d'amour. Survint alors la fameuse et prétendue conspiration de juillet, ayant pour principal but d'isoler le Pape en éloignant de lui ses meilleurs conseillers, de désorganiser la haute police et de décider la mise en activité de cette garde nationale, qui, établie pour maintenir l'ordre, devait plus tard donner le coupable exemple de se mêler aux perturbateurs, excitant la ligne à l'imiter et n'y ayant que trop bien réussi. À cela succédèrent les menaces, les intimidations, les injonctions impératives de prendre telle ou telle mesure; et enfin, peu avant mon départ de Rome, nous en étions arrivés, en suivant cette voie progressive à proférer des cris de mort, contre ce petit nombre d'hommes, qui, n'ayant pas encore perdu toute énergie, cherchait à mettre un frein au pouvoir envahissant et subversif des clubs.

Il est vrai qu'ici la Constitution a été presque aussitôt donnée que promise; tandis qu'à cet égard le parti romain du mouvement en était encore réduit à des espérances; mais il est probable que, dans ce moment, engagé dans la voie des concessions comme l'était le Gouvernement, ces espérances, formulées si impérativement, auront pris le caractère de la réalité, ou sont à la veille de le prendre, dans la mesure cependant des obligations dont le Pape ne peut se départir en sa qualité de chef suprême de l'Église.

À Naples, l'élément qui pourrait, à l'heure qu'il est, le plus facilement y compromettre la tranquillité publique, et même ils l'ont déjà essayé, ce sont les nombreux Siciliens domiciliés dans cette capitale, lesquels, agissant, il y a au moins tout lieu de le supposer, d'après des directions venues de Palerme, cherchent à tenir les esprits en agitation et à inquiéter ainsi le Gouvernement, soit pour l'empêcher d'envoyer de nouvelles troupes, renforcer les garnisons des forteresses de Messine et de Syracuse; soit même pour le mettre dans l'impossibilité de diriger sur la Sicile une nouvelle expédition, si ceux qui l'insurrection y a porté au pouvoir persistaient dans leur refus d'accepter les conditions si favorables, si avantageuses qu'on leur a faites, et qui placent cette île dans une situation à-peu-près indépendante.

Il paraît que Lord Minto va même se rendre à Palerme pour chercher sans doute par sa présence à rendre sa médiation officieuse plus efficace; quoiqu'il ne soit pas toujours aisé de défaire son propre ouvrage, si tant est que l'on y travaille sincèrement.

Je n'ai pas mission, ni surtout les grandes vues nécessaires pour me permettre de porter un jugement sur la politique que l'Angleterre applique actuellement aux affaires de l'Italie; mais sûr est-il qu'elle est dirigée avec une habileté pratique remarquable, et qu'elle n'a fait défaut nulle part; tandis que celle de la France y a manqué à toutes les circonstances; que l'influence de cette puissance y est, pour le moment, complètement nulle, et que ses agents n'y rencontrent guère que des sentiments hostiles.<sup>1)</sup>

À Rome, par exemple, Monsieur le Comte de Lutzow n'a jamais été dans les lieux publics l'objet d'aucune insulte, ni d'aucune réflexion offensante; tandis qu'au nom de Monsieur Rossi l'on y joint presque toujours les épithètes les plus grossières, et qu'il n'y est généralement désigné que sous le titre d'*Italien-renégat*.

<sup>1)</sup> Sulla politica francese ved. F. BOYER, *Le Vice-Amiral Baudin, chef des Forces Navales Françaises en Méditerranée et la Révolution Sicilienne en 1848-1849*, in *Atti e Memorie ecc. cit.*, pp. 111-124; Id., *La marine de la seconde république et la révolution sicilienne de février à juillet 1848*, in *Études d'histoire moderne et contemporaine*, Parigi, 1948, t. II, pp. 184-203; C. VIDAL, *La France et la question italienne en 1848*, ivi, pp. 162-183. Sull'azione delle grandi potenze, R. MOSCATI, *La diplomazia europea e il problema italiano nel 1848*, Firenze [1947].

Monsieur le Baron de Bussières, malgré toute la célérité qu'il a mise dans son voyage, n'a pu devancer les événements, il est arrivé ici trop tard; la place était déjà prise, et de manière à le condamner à n'être que spectateur là ou il aurait dû jouer le premier rôle: c'était une position tout naturellement indiquée, et l'on a bien regretté qu'il ne se soit trouvé personne pour la prendre. Le temps pressait et l'on s'est tourné vers celui qui a su faire à-propos acte de présence.

L'à propos, voilà le gage du succès en affaires et Monsieur Gui[zot] il faut bien en convenir, en a, malgré la puissance de son talent, complètement manqué à l'endroit de l'Italie; aussi ce sera peut-être là l'écueil contre lequel viendra se briser son existence ministérielle.

*Postscriptum.* — Le Vice-Roi d'Égypte, venant de Malte, est arrivé hier soir dans cette résidence. Son voyage ne paraît avoir d'autre but que celui de faire visite à son fils Ibrahim-Pacha, que le soin du rétablissement de sa santé avait d'abord conduit à Pise et qui, d'après le conseil de ses médecins, a voulu ensuite essayer du climat de Naples dont il prétend se trouver fort bien.

Tandis que trois superbes vaisseaux de guerre anglais étalent leurs proportions colossales dans le port, que l'on y observe une belle frégate-à-vapeur espagnole, et jusqu'à une frégate autrichienne, l'on n'y voit pas un seul bâtiment français. Il est vraiment difficile de s'expliquer comment l'escadre commandée par Monsieur le Prince de Joinville, après s'être si long-temps promenée sur les eaux de la Méditerranée, en ait été retirée précisément au moment où sa présence pouvait y devenir utile aux intérêts français. <sup>1)</sup>

## XV

N° 258.

Rome, le 14 Mars 1848.

Monsieur le Comte,

le malaise que j'éprouvais déjà en quittant Naples, ayant pris, pendant la route, un caractère plus sérieux, surtout après avoir appris à Terracine, par une lettre que m'y avait adressée M. Magrini, la nouvelle des événements si imprévus, si saisissants de Paris, j'ai dû, à mon arrivée ici, me mettre au lit, et, pour me conformer aux prescriptions de mon médecin, m'abstenir de tout travail. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Accluso il n. 43 del *Giornale del Regno delle Due Sicilie*, del 25 febbraio.

<sup>2)</sup> Il 6 marzo il Magrini aveva informato il ministro degli esteri: « Monsieur le Comte, Monsieur de Liedekerke, qui se trouvait déjà assez souffrant au moment de son départ de Naples, n'a fait en arrivant ici, que descendre de voiture pour se mettre au lit. La vive et douloureuse impression qu'ont produit sur Monsieur le Ministre les divers événements de Paris, événements qu'il a appris par une lettre que je lui avais adressée à Terracine, et l'inquiétude bien naturelle qu'il éprouve sur le sort de ses enfants, puisque l'on dit qu'une révolution a aussi éclaté à Bruxelles, n'ont pu que contribuer à augmenter, une indisposition qui paraît être une irritation gastrique causée par les fatigues, la mauvaise nourriture des auberges, et surtout l'air excitant de Naples. Aussitôt que Monsieur de Liedekerke pourra reprendre le cours de ses occupations, il aura l'honneur d'écrire lui-même à Votre Excellence et j'espère que ce sera sous peu. Ce qui vient de se passer en France n'a fait que grandement ajouter aux difficultés qui pressent ici de toutes parts le Gouvernement Pontifical, et tandis qu'il se montre abattu, faible, incertain dans ses mesures, le parti du mouvement

Maintenant que ses remèdes, ainsi que ma docilité ont porté leurs fruits, et que je puis reprendre, en observant encore quelques ménagements, le cours de mes occupations, mon premier soin comme mon premier devoir sont d'informer Votre Excellence.

Je me bornerai toute-fois aujourd'hui, Monsieur le Comte, à vous adresser ce peu de lignes, me réservant de vous écrire plus longuement par un des prochains ordinaires.

*Postscriptum.* — C'est pour demain, 15 du courant, que l'on annonce la publication du statut fondamental que le Souverain Pontife, dans sa haute sagesse et prévoyance, s'est décidé à accorder à ses sujets, et quoique l'on ait observé à cet égard le plus grand secret, cependant ce qui a pu transpirer des dispositions de cet acte, si important, permet d'espérer qu'il satisfera à toutes les exigences raisonnables. D'ailleurs, pour le bien apprécier et en porter un jugement impartial, il faudra ne pas oublier que l'auguste auteur de la charte romaine se trouve, en sa qualité de chef suprême de l'Église, lié par des obligations dont nul pouvoir humain, au point de vue catholique, ne saurait l'affranchir, puisque leur origine remonte jusqu'au ciel.

## XVI

N<sup>o</sup> 259.

Rome, le 18 Mars 1848.

Monsieur le Comte,

en présence des événements d'une si haute et si déplorable gravité dont Paris vient d'être récemment le théâtre, événements qui, dans leur rapide développement, ont dépassé toutes les prévisions des hommes politiques; sous l'impression accablante de ce terrible coup de tonnerre, brisant en peu d'heures un trône que l'on croyait si solidement établi, et si bien défendu par l'armée nombreuse, et jusque là fidèle, dont on le voyait entouré: le fait d'un Souverain Pontife, du successeur de Saint-Pierre, accordant à ses peuples des institutions représentatives, fait qui, à toute autre époque aurait eu, et à juste titre, un si grand retentissement, va peut être passer inaperçu; ou du moins ira sans trop de bruit grossir le nombre de ceux qui se succèdent avec tant de rapidité autour de nous, et changent pour ainsi dire d'heure en heure une situation qui nous emporte vers un avenir que la Providence a sans doute déjà réglé dans l'ordre et la mesure de Ses desseins, mais dont seule Elle peut avoir le secret.

C'est mercredi dernier, 15 du courant, après avoir été signée la veille par Sa Sainteté, que la constitution romaine, sous le titre de *Statut fondamental pour le Gouvernement temporel des États de la Sainte-Église*, a été portée à la connaissance du public

---

fait au contraire, lui éclater sa satisfaction, et proclame bien haut le triomphe ainsi assuré de sa cause. Le mot *république* est déjà proféré hautement dans les réunions populaires, et pas plus tard qu'hier dans un des clubs où se réunissent nos plus ardents meneurs, ou signait une pétition pour la demander. Que Dieu, Monsieur le Comte, protège l'Italie ma chère patrie, et veuille que le funeste exemple que vient pour la seconde fois de donner la France ne franchise pas nos Alpes; car il y deviendrait bientôt contagieux. Je suis avec un profond respect de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur *P. E. Magrini*.

au moyen de quelques exemplaires affichés, vers midi, dans les endroits les plus fréquentés du Corso, cette principale rue de Rome, et où siègent tous les clubs; car ce n'est que dans la soirée du même jour que la Secrétairerie d'État nous en a adressé, sans aucune lettre d'accompagnement, deux exemplaires, et que la mise en circulation de ce document a commencé. <sup>1)</sup>

Deux heures après la première publication de cet acte si important, attendu par les habitants de la capitale, et surtout des provinces, avec une impatience qui se montrait chaque jour plus exigeante, la ville était revêtue de ses habits de fête, les rues se remplissaient de monde et la joie éclatait sur tous les visages.

Entre-temps la garde nationale prenait les armes et de ses quartiers respectifs se rendait en bon ordre, et au nombre d'environ sept mille hommes, sur la place de Montecavallo, en avant du Quirinal; une partie de la population l'y avait précédée, et bientôt cette vaste enceinte fut tellement remplie que l'œil le plus exercé ne pouvait y découvrir le moindre vide; jusqu'aux toits des maisons étaient garnis de spectateurs. Partout enfin l'on ne voyait que des têtes, et ce spectacle déjà si imposant par lui-même, l'est devenu bien davantage encore, lorsque l'excellent Pontife, paraissant à son balcon, précédé de cette croix qui a sauvé le monde, et pouvant à peine maîtriser son émotion, a étendu sa main sur cette foule respectueusement agenouillée et appelé sur elle, avec tout la ferveur de sa foi, les bénédictions du Ciel.

C'est là, monsieur le Comte, un de ces moments qui émeuvent profondément et ne laissent aucun homme de sang-froid, quel que soit d'ailleurs le culte qu'il professe, que l'on se figure ensuite cette scène aux si grandes proportions, éclairée par les derniers rayons d'un brillant soleil du midi, et l'on ne pourra cependant s'en faire encore qu'une idée bien au dessous de la réalité.

Les vivats qui avaient signalé l'arrivée du Saint-Père, recommencèrent, et avec plus de force, au moment où il se retirait et saluait d'un dernier regard d'amour et de père plus de quatre-vingt mille de ses sujets qui se pressaient à ses pieds et lui témoignaient par leurs chaleureuses acclamations une reconnaissance si bien méritée pour tout ce qu'il a fait pour eux, en moins de deux années de pontificat. Puisse-t-il aussi trouver dans l'expression si unanime de ce sentiment un adoucissement aux soucis de son règne, et la force nécessaire pour continuer sa tâche laborieuse et traverser les dures épreuves que l'avenir lui réserve sans doute encore!

Le soir, la ville a été magnifiquement illuminée; des orchestres, établis sur différentes places, remplissaient l'air de sons joyeux; des bandes animées parcouraient les principales rues en chantant en chœur l'hymne du Pape; enfin tout respirait un air de satisfaction et de bonheur.

Les mêmes scènes, sauf cependant celle de la bénédiction, se répétèrent le lendemain jeudi, et rien n'eut terni l'éclat de ces deux belles et mémorables journées, si les cris, assez fréquemment proférés, de *mort aux Allemands! mort aux Autrichiens! mort aux Jésuites!* ne fussent venus se mêler à ceux de *vive Pie-Neuf!*

L'on a aussi regretté de voir deux drapeaux entourés de crêpe noir, et sur l'un desquels était écrit *Haute-Italie* et sur l'autre *Parme*, figurer parmi ceux qui promenaient dans les rues des hommes du peuple.

---

<sup>1)</sup> Sullo Statuto romano ved. L. WOLLEMBORG, *Lo Statuto Pontificio nel quadro costituzionale del 1848*, in *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XXII (1935), vol. II, pp. 527-594 e GHISALBERTI, *Il Consiglio dei deputati ecc.*, cit., pp. 74-85.

Presque tout le monde d'ailleurs, gardes nationaux, soldats, bourgeois, et même bon nombre d'ecclésiastiques, portaient la cocarde tricolore italienne et la portent encore à l'heure qu'il est; tandis que ce même signe, il n'y a pas seulement deux ans, était considéré comme séditionnaire et entraînaient pour celui qui se permettait d'en faire usage, la peine de l'exil ou celle de la prison.

Mon désir de pouvoir joindre à l'original italien du statut fondamental une traduction française m'a engagé à en différer, de deux ou trois jours, l'envoi à Votre Excellence; et en effet je puis, par cet ordinaire même, Lui expédier, sous bande, deux exemplaires de la gazette française que l'on publie maintenant dans la ville et qui donne cette traduction avec assez d'exactitude à ses lecteurs. 1)

Jusqu'ici la charte romaine me paraît avoir rencontré une approbation assez générale et ne pas soulever de bien sérieuses objections. L'on s'accorde même à trouver que ses auteurs, malgré la précipitation qu'ils ont dû mettre dans leur travail, ont résolu avec talent et bonheur les difficultés qu'offrait la rédaction d'un tel acte, émanant d'un pouvoir mixte lié par des obligations imprescriptibles, et devant préserver de toute atteinte le corps des cardinaux, d'où il tire son origine.

Pour bien apprécier ce statut, et quoiqu'il consacre la plupart de nos principes constitutionnels, à l'exception de la liberté des opinions religieuses, et d'une protection égale à tous les cultes, il ne faut pas non plus le juger uniquement à notre point de vue, mais se mettre dans la position du chef suprême de l'Église, obligé avant tout de sauvegarder des intérêts dont il n'est que le dépositaire, et que leur source divine place au dessus de tout pouvoir humain.

Il est d'ailleurs hors de doute qu'un examen plus approfondi de cet acte, et sa mise en pratique y feront découvrir des fautes et des lacunes, mais en même temps je suis convaincu que, malgré la disposition qui interdit toute proposition tendant à le modifier, le Pape ne s'y opposera pas quand il en reconnaîtra la nécessité, et que sa conscience n'y fera pas obstacle.

L'élément laïque une fois admis dans l'administration des affaires civiles va en outre, et sous peu de temps, tellement absorber l'élément ecclésiastique que ce dernier se trouvera trop faible pour lui résister. Aussi est-il plus d'une personne qui considère le statut fondamental comme le testament politique du Gouvernement temporel de l'Église: d'autres poussent même leurs prévisions plus loin; mais je ne les suivrai pas sur ce terrain brûlant.

Cette publication de la constitution est venue fort-à-propos pour donner un peu de respir aux Jésuites et tempérer pour le moment les dispositions hostiles qui se manifestaient ici contre eux, au point que peu s'en est fallu qu'elle ne prissent, ces jours derniers, la forme d'une expulsion violente. Le nouveau bref adressé par le Pape aux Romains et que je transmet à Votre Excellence en original et traduction, Lui prouvera combien la situation de cette congrégation était devenue critique.

Quant à présent le danger qui la menaçait semble conjuré, mais il n'est que cela; le parti du mouvement, qui s'est promis son éloignement, pour ne pas demeurer en dessous de ce qui s'est fait si brutalement à Naples et à Turin, reviendra à la charge et finira probablement par atteindre ses fins, quoique les Transtéverins, et les habitants du quartier populeux des Monts, qui ne sont pas moins féroces qu'eux, aiguisent dans

---

1) Ved. il testo dello Statuto in FARINI, *op. cit.*, pp. 351-366.

ce moment leurs poignards pour défendre au besoin, ces religieux. La garde nationale ayant déclaré, par l'organe de ses chefs, qu'elle voulait demeurer complètement étrangère à ce débat si plein d'amertume pour le cœur du Saint-Père. <sup>1)</sup>

## XVII

N° 262.

Romè, le 24 Mars 1848.

Monsieur le Comte,

si la tâche d'observateur n'est pas encore accompagnée ici d'un véritable danger, et ce sera peut-être bientôt le cas, puisque l'anarchie y fait de moment en moment des progrès que le Gouvernement, débordé de toutes parts cherche vainement à arrêter, cette tâche du moins y devient chaque jour plus pénible à remplir, ainsi que Votre Excellence pourra s'en convaincre par les détails qui vont suivre, me bornant encore à Lui rapporter le fait principal, car il s'y est joint des circonstances que ma plume, que toute plume honnête, ne saurait retracer.

Nous savez, Monsieur le Comte, puisque, comme nous tous, vous aurez lu et étudié les tristes et sanglantes annales des différentes phases révolutionnaires par lesquelles la France a passé depuis le grand mouvement de 1789, que toujours le droit des gens y a été respecté au plus fort des orages populaires, et que dans la toute récente commotion, qui est venue, en dehors de toutes les prévisions, ébranler si profondément le sol français, ce droit n'a pas non plus reçu aucune atteinte: nous avons même lu dans les feuilles publiques une lettre de Monsieur le Ministre de Prusse par laquelle il refusait, en termes très-nobles, les moyens de sécurité qu'on lui offrait, en disant qu'il se plaçait avec confiance sous la sauvegarde de l'honneur français.

Eh bien! à Rome, dans la capitale du monde chrétien, sous les yeux de l'auguste chef de l'Église, sans craindre d'affliger son cœur, sans être arrêté par aucune autre considération nous avons eu, ces jours derniers (le 21 du courant), l'affligeant spectacle d'une conduite bien différente, et la multitude excitée entraînée par des meneurs aussi dangereux qu'ils se sont en général montrés habiles, commettre un de ces actes dont l'on ne pourrait, je crois, trouver des exemples qu'en Turquie, et encore faudrait-il à cet effet remonter assez haut dans l'histoire diplomatique de ce pays.

À peine donc eut-on reçu ici mardi dernier, au matin, les premières nouvelles de ce qui venait de se passer à Vienne, nouvelles très-vagues, très-incertaines, et n'ayant aucun caractère officiel, que les chefs du mouvement, c'est à dire ce petit nombre d'hommes qui rêve le pouvoir et finira pour le saisir, s'emparant avec ardeur de ces informations inexactes, et les exagérant selon leurs vues, firent bientôt croire

---

<sup>1)</sup> Acclusi: il testo dello Statuto e la traduzione francese, pubblicata nel supplemento al n. 3 di *Le Capitole*; il *Prospetto indicante la ripartizione e il numero dei collegi elettorali*; l'*Ordinanza ministeriale e regolamento provvisorio per la elezione de' deputati del Consiglio a forma dello Statuto fondamentale pel Governo temporale degli Stati della Santa Chiesa del 14 marzo 1848* (e la traduzione francese nel supplemento al n. 7 di *Le Capitole*); il breve pontificio del 14 marzo: *Romani, e quanti siete figli e sudditi pontifici, ascoltate ancora una volta la voce di un Padre che vi ama*, ecc. (SPADA, *op. cit.*, pp. 118-120) e la *Lettera autografa di Sua Santità diretta al Tenente Generale (da affiggersi istantaneamente in tutti i quartieri)*, ora in SPADA, *op. cit.*, pp. 121-122.

au peuple, cet instrument partout aveugle et confiant, que la monarchie autrichienne, frappée, comme celle de France, par la foudre populaire, avait cessé d'exister; que l'étendard de la liberté flottait sur les tours de Saint-Étienne; que l'Empereur était prisonnier dans son propre palais et n'avait dû son salut, car il fallait nécessairement faire jouer le beau rôle à ceux-ci, qu'à des grenadiers italiens, qui lui avaient généreusement fait un rempart de leurs corps.

Surexcitée et entraînée par ces nouvelles mensongères, que commentaient encore avec perfide adresse les orateurs des clubs, la multitude rompant tout frein, et n'écoulant plus que son profond ressentissement contre l'Autriche, se dirigea avec impétuosité vers le Palais de Venise, servant de demeure à l'ambassadeur Comte de Lutwow, et tournant sa fureur contre les écussons aux armes impériales attachés aux murs extérieurs en regard de celles pontificales, les fit, après des efforts prolongés, tomber avec fracas. Ne se bornant pas à ce premier attentat, elle plaça ensuite ces écussons sur une mauvaise charrette, traînée par un âne, leur fit parcourir le Corso dans toute sa longueur, et finit par les brûler sur la place du Peuple, témoignant par ses cris et ses trépignements la joie la plus effrénée comme la plus insultante.

Cependant cette œuvre n'avait, comme de raison, pu être l'affaire d'un moment, puisque ces écussons étaient fixés à une hauteur assez considérable et retenus par des chaînes. Ce temps aurait donc pu être employé utilement, soit par la police, soit par la garde, nationale mais ni l'une ni l'autre ne firent la moindre tentative pour arrêter le désordre. Ceux mêmes qui parmi les assaillants, se montraient les plus ardents étaient des soldats citoyens, et ce qu'il y a de plus affligeant encore à dire c'est qu'un corps de garde de la milice citoyenne, établi précisément en face du Palais de Venise, et comptant, je crois, environ vingt hommes, est demeuré l'arme au bras, tranquille spectateur de cet acte de violence populaire.<sup>1)</sup>

Votre Excellence comprendra ensuite facilement que le Corps diplomatique ne pouvait pas demeurer indifférent à ce qui venait de se passer, puisqu'il s'agissait de la violation d'un droit, dont le maintien intéresse au même degré tous ses membres.

En effet, peu d'heures après l'événement, je vis arriver chez moi les Ministres de Russie, de Prusse, de Bavière et le chargé d'affaire d'Espagne, qui vinrent, d'un commun accord, me demander, en ma qualité de doyen, l'ambassadeur de France ayant cessé ses fonctions, et celui d'Autriche étant la partie lésée, de réunir le lendemain tous nos collègues pour aviser au parti à prendre et me prièrent en attendant de rédiger un projet de protestation à adresser au Cardinal-Secrétaire d'État Antonelli, qui, vers le milieu de ce mois, a succédé dans ce poste à Monseigneur Bofondi.

L'heure de midi fut prise pour notre réunion, et aucun de mes honorables collègues ne manqua à l'appel que je lui avais fait parvenir; la plupart des États de l'Europe et de l'Amérique Méridionale se trouvèrent donc ainsi représentés dans mes salons.

Il était facile de prévoir que les Ministres des cours italiennes soulèveraient l'objection de leur position exceptionnelle pour ne pas souscrire la protestation, et c'est en effet ce qu'ils déclarèrent dès le commencement de notre conférence; tandis que les autres furent unanimement d'avis que cette démarche collective était impérieusement dictée par les circonstances.

---

<sup>1)</sup> Ved. A. M. GHISALBERTI, *I primi passi d'un ministro, ne L'Archiginnasio*, a. XXIII (1928), n. 6-5; Id., *Cagnara a Piazza Venezia*, in *Giornale d'Italia*, n. 70, 21 marzo 1948.

J'avais cru devoir formuler deux projets pour le cas où le mot *liberté*, que j'avais introduit dans le premier <sup>1)</sup> n'aurait pas convenu à tout le monde, par exemple au représentant d'une grande puissance du nord, et mes prévisions n'ont pas été trompées puisque c'est au second que la préférence a été donnée <sup>2)</sup> Votre Excellence les trouvera l'une e l'autre ci-jointes, sous les numéros 1 e 2.

Nous allons procéder à la signature de ce document, lorsque le Président du Conseil des Ministres, qui avait eu vent de notre conférence, et se doutant bien qu'une déclaration en serait le résultat, et qu'elle créerait pour le Gouvernement un sérieux embarras de plus, me fit remettre, ainsi qu'à tout le reste du corps diplomatique la note-circulaire que j'ai également l'honneur d'adresser, sous ce plis à votre Excellence, en original et traduction numéros 3 et 4. <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> « *Premier projet de protestation.* — Les soussignés, obéissant à un même sentiment, celui d'une juste et douloureuse surprise, viennent, collectivement remplir près de Monseigneur le Cardinal Antonelli un pénible mais aussi trop impérieux devoir pour qu'aucune considération puisse, un seul instant, leur en faire différer l'accomplissement. Son Eminence n'ignore pas que le droit des gens, les traditions les plus respectables, des motifs de l'ordre le plus élevé ont partout, même chez les peuples des moins avancés, consacré l'inviolabilité des agents diplomatiques, de leurs demeures et de tout ce qui en dépend. Son Eminence n'ignore pas non plus que ce droit a été hier, et sous la forme la plus violente, outrageusement méconnu chez le digne et respectable représentant d'une grande puissance; que cette violation a eu lieu en plein jour, sans que les autorités chargées du soin de la police aient pris aucune mesure pour la prévenir ou l'empêcher, et — ce qui est plus affligeant encore à constater — sans que la force publique, spécialement instituée pour veiller au maintien des droits de tous, à la sécurité des personnes et à la conservation du bon ordre, ait fait aucune tentative pour s'y opposer. C'est donc contre ce fait déplorable, et qui va avoir un si grande retentissement, que les soussignés, au nom de leurs Cours respectives, et pour sauvegarder les rapports qu'il sont reçu la haute mission de préserver de toute atteinte, viennent protester solennellement, et de la manière la plus énergique; en rappelant au Gouvernement Pontifical que la véritable liberté, la liberté digne de ce nom, est celle qui sait protéger et faire respecter tous les droits légalement ou conventionnellement reconnus. Les soussignés profitent d'ailleurs de cette occasion pour renouveler à Monseigneur le Cardinal Antonelli l'assurance de leur haute considération. Rome, le 22 mars 1848 ».

<sup>2)</sup> Infatti il *Second projet de protestation*, chiuso con un punto il quarto capoverso (et de la manière la plus énergique), sostituisce all'ultima parte di questo un nuovo periodo più accetto al rappresentante russo: « Ils prient en même temps Son Eminence de vouloir bien porter la présente à la connaissance de Sa Sainteté, dans la ferme persuasion qu'elle daignera, dans sa haute sagesse et prévoyance, aviser immédiatement aux mesures des plus propres comme les plus efficaces à assurer le maintien intact des privilèges et inviolabilités garantis au corps diplomatique par le droit des gens universel ».

<sup>3)</sup> Circolare 3646/l. Dalle Stanze del Quirinale, 22 marzo 1848. — Forma l'oggetto della più viva amarezza ed indignazione a Sua Santità ed al Governo della Santa Sede la violazione dello stemma dell'Imperiale Reale Corte d'Austria, avvenuta ieri per opera di una insubordinata moltitudine presa da eccessivo esaltamento in seguito delle notizie sparse intorno a Vienna anche per via di qualche giornale nella mattina di ieri. Tuttochè il Governo per mezzo di autorità appositamente accorse si affrettasse d'impedire l'effettuazione dello strano disegno sì ripugnante con gli universali principj del diritto delle genti, non pertanto inutili tornarono tutti gli sforzi; avvegnachè

Je m'empressai alors de donner lecture à mes collègues de la communication de de Son Éminence, et comme nous y trouvions les assurances et les garanties que notre démarche en commun avait pour but d'obtenir, et qui en réalité cependant ne nous offrent aucune sécurité de la part d'un Gouvernement sans force et sans pouvoir, je me permis d'observer à ces Messieurs que l'envoi de notre protestation me semblait maintenant inutile et bientôt nous tombâmes aussi d'accord sur ce point.

Quant à la réponse à faire au Secrétaire d'État, il fut convenu que chacun de nous l'adresserait de son côté, mais que, pour lui donner plus de poids, le texte en serait identique. Votre Excellence en trouvera une copie annexée à la présente sous le numéro 5. 1)

La rédaction de cette pièce appartient au Ministre de Naples; j'aurais désiré qu'elle fût un peu moins laconique, et que l'on y employât des termes plus forts, mais cette opinion n'ayant pas prévalu, ma réponse a été conforme au modèle adopté.

Enfin, avant de nous séparer, mes collègues me demandèrent, toujours agissant en ma qualité de leur doyen, de communiquer au digne Comte de Lutzow la démarche que nous nous proposons de faire, ainsi que les motifs qui nous l'avaient, ensuite, faite considérer comme inutile, et de lui exprimer en même temps tout le vif déplaisir et les profonds regrets que le Corps diplomatique, sans exception aucune, avait éprouvés au sujet de ce qui s'était passé la veille chez lui.

L'expression de ces sentiments, que j'ai tâché de rendre de mon mieux, m'a paru avoir touché vivement le Comte de Lutzow, et il en était même si ému que ce n'est qu'au bout de quelques instants, employés à maîtriser son émotion, qu'il a pu me répondre, et il l'a fait en termes dont j'ai été à mon tour très impressionné; car malgré la différence

---

*l'impeto ed il furore della esaltata moltitudine era a tal segno, che l'immaginare l'oltraggioso attentato e l'eseguirlo fu una sola cosa. Profondamente rammaricatone Sua Santità non volle che si tardasse un momento a manifestare nell'augusto suo nome al degno Rappresentante dell'Imperial' e Reale Corte d'Austria l'alta riprovazione dell'avvenuto misfatto, e l'interesse che tosto andava a darsi il Governo per ripararvi in quel miglior modo che fosse possibile nelle attuali imponentissime circostanze de' tempi. Non paga di ciò la Santità Sua ha ordinato al sottoscritto Cardinal Segretario di Stato di fare consimile manifestazione a tutti gli illustri signori componenti il Corpo Diplomatico presso la Santa Sede, nell'intendimento di dare così la massima pubblicità a quella piena riprovazione che il malaugurato avvenimento ha dovuto destare in questo Governo, cui fu sempre a cuore di tutelare l'integrità dei diritti e degli alti riguardi dovuti alle Corti estere, ai sovrani loro stemmi, ed ai rispettivi rappresentanti. Si pregia poi il sottoscritto di confermare a Vostra Eccellenza i sensi della sua distinta considerazione. (Firmato) G. Card. Antonelli».*

1) « A Son Eminence Monseigneur le Cardinal Antonelli, Ministre des Affaires Etrangères, Président du Conseil etc. etc. etc. — Le soussigné, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas près le Saint Siège, ne pouvait pas douter du profond regret ressenti par le Saint Père et de la haute désapprobation qu'il a donnée à la violation dont les armes d'Autriche ont été hier l'objet. En conséquence Monseigneur le Cardinal Antonelli pourra facilement apprécier avec quelle satisfaction le soussigné a reçu par la note-circulaire de Son Eminence, en date de ce jour, l'assurance que le Saint-Siège a fermement à coeur de garantir l'intégrité des droits et des égards dûs aux Cours étrangères, à leurs armes, et à leurs représentants. Le soussigné profite d'ailleurs avec empressement de cette occasion pour renouveler à Monseigneur le Cardinal Antonelli les assurances de sa haute et respectueuse considération ».

bien prononcée qui existait entre nos opinions politiques, j'ai toujours ressenti pour cet Ambassadeur la plus grande estime; c'est un de ces types d'honneur, de probité et de savoir diplomatique qui deviennent chaque jour plus rares.

Quoique le fait déplorable, dont je viens d'entretenir Votre Excellence, ait beaucoup de gravité, la question de guerre a été posée et même résolue d'une manière encore bien plus directe et plus sérieuse par les hommes du mouvement, puisqu'ils ont provoqué contre l'Autriche une véritable prise d'armes en Toscane; que cet exemple a entraîné les Légations; que Rome le suit dans le moment où je trace ces lignes; que Naples l'imitera probablement; et que peut-être à l'heure qu'il est des divisions de l'armée piémontaise ont déjà franchi le Pô. C'est un torrent qui va se grossissant et roule vers la Lombardie.

Les Gouvernements italiens, dans leur état de faiblesse actuel ont pu être facilement débordés de toutes parts, et ils sont emportés eux-mêmes par un entraînement devenu trop général pour y opposer avec succès une digue. Le Grand Duc de Toscane l'a essayé, et on l'a menacé de l'établissement immédiat d'une *république* s'il continuait à vouloir empêcher ses sujets de voler au secours de leur frères de la Lombardie, et de coucourir ainsi à la grand œuvre de l'indépendance italienne. <sup>1)</sup>

Le Pape, dont le pouvoir est, dans ce moment, tout aussi nominal que celui de son auguste voisin, a dû en faire autant, c'est-à-dire avoir l'air d'autoriser ce qu'il ne pouvait empêcher. Déjà, tout ce qui formait la garnison de Rome en troupes de ligne est parti aujourd'hui dans la direction de la Lombardie. Ces troupes seront suivies, après-demain, par la première colonne des volontaires et gardes nationaux mobilisés, répartis en trois divisions, pour ne pas trop encombrer les routes.

L'on m'assure que Sa Sainteté doit, avant leur départ, bénir ces nouveaux défenseurs de la grande cause italienne. C'est alors, me paraît-il, donner à ce mouvement contre l'Autriche une sanction éclatante et en quelque sorte lui imprimer un caractère religieux.

Il faut du reste que la Lombardie soit actuellement le théâtre d'événements bien sérieux, car les lettres et gazettes, qui nous viennent des Pays-Bas et de Belgique, en empruntant le territoire autrichien, nous manquent depuis sept ordinaires, et c'est même cette circonstance qui me décide à diriger le présent rapport par la France.

Je mets aussi, dans ce plis à votre Excellence, sous les numéros 6 et 7 les listes des membres composant les nouveaux Ministères Pontifical et Sarde. <sup>2)</sup> Le comte

<sup>1)</sup> Per le dimostrazioni ed i tumulti di Toscana di questi giorni vedi i dispacci del marchese Carrega al ministro Pareto nel volume *La diplomazia del Regno di Sardegna durante la prima guerra d'indipendenza. I. Relazioni con il Granducato di Toscana (marzo 1848-aprile 1849)*, a cura di C. Pischetta, Torino, 1949, pp. 101-111.

<sup>2)</sup> Nell'elenco dei Ministri romani, al nome del principe Aldobrandini il de Liedekerke aggiunge « gendre du Duc d'Arenberg », e nota alla fine: « Ainsi sur neuf Ministres trois seulement appartiennent à l'ordre ecclésiastique; et il est probable que le chef des finances sera avant peu obligé de céder son poste à un laïque, comme l'on peut facilement déjà prévoir qu'à la retraite du Cardinal Mezzofanti, son poste sera également confié à un laïque ». Quanto al Ministero sardo, dopo aver ricordato che il titolare delle finanze, Conte Ottavio Thaon de Revel, e quello dei lavori pubblici, cavaliere Luigi Des Ambrois de Nevache, avevano occupato gli stessi uffici nel Ministero precedente, conclude: « Le Ministère paraît avoir maintenant satisfait l'opinion dominante; reste à voir comment il subira l'épreuve des Chambres, convoquées pour le 27 du mois d'avril ». Ved. sui ministri sardi del 1848, A. MOSCATI, *I ministri del '48*, Napoli, 1948.

Alfieri n'est pas entré, ainsi que je le supposais, dans la formation de ce dernier; c'est au Marquis Pareto que le portefeuille des Affaires Étrangères a été confié.

Monsieur le Baron de Brienen nous a quittés ce matin pour retourner aux Pays-Bas par le Piémont et la Suisse. Il est parti fort inquiet, fort abattu: et qui de nous pourrait donc aujourd'hui envisager l'avenir avec sang-froid et se défendre des craintes qu'il inspire, en présence d'une véritable décomposition de l'ordre social actuel? car c'est là le spectacle auquel nous assistons, et dont il n'est, je crois, donné à personne de prévoir maintenant le dernier terme.

### XVIII

N° 263.

Rome, le mardi 28 Mars 1848.  
(Bateau à vapeur, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

Le courrier ordinaire vient d'arriver, et il ne nous apporte aucune correspondance du Nord; ainsi, depuis dix jour, nous sommes entièrement privés de nouvelles des Pays Bas, d'Allemagne et de Belgique: en un mot, aucune lettre, ni gazette, empruntant le territoire autrichien, n'est, pendant cet intervalle, parvenu à Rome; et en présence des circonstances actuelles, et lorsque les événements se succèdent pour ainsi dire avec la rapidité de la pensée, une telle interruption ouvre un bien pénible champ à toutes les conjectures et à bien des inquiétudes. Je place cependant une confiance trop entière dans les paternelles et prévoyantes intentions de notre auguste Souverain, dans la fermeté de son Gouvernement, dans la calme et le sens parfait de nos populations, pour craindre un seul instant qu'aucune commotion soit venue, chez nous, interrompre l'ordre légal; et je suis même persuadé que l'on aura su, avec le mérite de l'à *propos*, ce mérite dont je vois si souvent et malheureusement manquer autour de moi, y faire à temps ces réformes exigées par des besoins réels et l'urgence des circonstances.

Quant aux causes qui nous tiennent ainsi dans une espèce d'isolement et ont suspendu nos rapports avec le Nord, on les attribue, et, je crois, avec raison, aux graves événements dont la Lombardie est dans ce moment le théâtre si actif.

Il paraît donc que les paysans, et surtout dans les environs de Milan, ont rompu des ponts, fait des coupures aux routes, pour empêcher les communications entre les différents corps de l'armée autrichienne, et leur enlever de cette manière l'avantage de pouvoir se secourir mutuellement.

En attendant, la grande œuvre de l'indépendance italienne se poursuit avec une ardeur et un enthousiasme difficiles à décrire.

Le Roi Charles Albert, devant céder au mouvement irrésistible de ses peuples, vient de jeter, lui aussi, son épée dans la balance.

Monsieur le Commandeur Alewyn aura sans doute informé directement Votre Excellence de cette importante détermination et Lui aura en même temps transmis la proclamation adressée par ce Souverain aux populations Lombardes et Vénitiennes; dans tous les cas, Elle en trouvera encore ci-joint un exemplaire.

La guerre est donc cette fois-ci formellement déclarée, et en y mêlant le nom du Pape c'est lui imprimer le caractère d'une véritable croisade; si bien que les gardes nationaux mobilisés qui sont partis d'ici, ainsi que les volontaires, portaient tous, sur le côté gauche, une croix aux trois couleurs italiennes.

Il paraît même que des troupes légères Sardes ont déjà aidé les Milanais à expulser la garnison autrichienne, qui, après avoir vainement essayé de tenir dans les rues, s'était réfugiée dans le château, peu susceptible d'ailleurs d'une longue résistance.

Les Vénitiens, aidés des marins de la flotille qui, étant tous Italiens, ont pris parti pour eux, viennent d'accomplir, sans aucun secours étranger, l'œuvre de leur émancipation, et se sont, à ce que l'on assure, constitués en république.

Je suppose que toute l'armée autrichienne, va se replier derrière l'Adige et la ligne des places fortes, mais si là elle ne fait pas bonne contenance, ou si la fidélité des provinces qui assurent ses communications avec les États héréditaires devient douteuse, alors il ne lui restera plus d'autre parti à prendre que celui de se retirer au delà des Alpes, et les Italiens auront ainsi atteint leur but, ce but que les plus ardents d'entr'eux n'entrevoient que dans un avenir si éloigné.

Les armes d'Autriche ont été abattues à Naples et à Florence, comme elles l'avaient été ici, et sans que les autorités aient essayé, ou osé opposer.

Je confie cette dépêche au bateau-poste français, avec l'espoir qu'elle parviendra sûrement et promptement à Votre Excellence. <sup>1)</sup>

## XIX

N° 268.

Rome, le 18 Avril 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

les soins que j'ai dû, d'après les ordres du Roi, donner, depuis le commencement de ce mois, aux affaires religieuses du Grand-Duché de Luxembourg, et qui déjà à l'égard d'un point que la gravité et l'urgence des circonstances rendaient important, me paraissent avoir rempli ses royales intentions, m'ont forcé un peu détourné des affaires politiques de ce pays. Au reste ces affaires sont, pour le moment, tellement embrouillées, tellement confuses, que j'avoue franchement à Votre Excellence ne plus y comprendre grand'chose, même en appliquant à leur sérieux examen ce que je puis avoir d'intelligence; et que je ne suis pas persuadé que les Gouvernements italiens, débordés de toutes parts, entraînés par l'ardeur sincère ou simulée des partis, dans des voies pleines de périls, savent mieux que nous, simples observateurs, à qui s'en tenir sur leurs propres intérêts.

Je crains bien aussi, Monsieur le Comte, tout en me défiant cependant de mes propres lumières, qu'au fond de ces mouvements désordonnés, de ces agitations se renouvelant chaque jour, il n'y ait un dernier mot, une dernière pensée, qu'on ne formule encore qu'avec mystère, mais qui tôt ou tard se produiront énergiquement au grand jour et devant lesquels pourrait bien, en Italie, succomber le principe monarchique; seule base cependant sur laquelle, dans nos vieilles sociétés, l'on puisse, je crois, fonder un ordre de choses durable, et asservir solidement la véritable liberté.

Ici la question se discute même assez ouvertement dans les différents clubs, et quelques hommes, qui y figurent avec éclat par leur éloquence, vont encore plus loin, si loin même que je ne les suivrai pas dans leurs audacieuses et coupables combinaisons, témoignant surtout de leur ingratitude envers celui dont la voix paternelle

<sup>1)</sup> È accluso il proclama di Carlo Alberto del 23 marzo « Popoli della Lombardia e della Venezia! » con una traduzione francese.

les a naguère rappelés de l'exil, et dont l'auguste main n'a pas hésité à sanctionner toutes ces institutions que le besoin des temps semblait réclamer.

Déjà, et comme j'ai eu occasion d'en informer le Département des Affaires Étrangères, le pouvoir exercé ici par l'autorité suprême, n'est plus, au point de vue temporel, que purement nominal; l'on y vit à-peu-près sous le régime des réunions populaires, c'est-à-dire dans un état voisin de l'anarchie, et s'il me fallait en administrer des preuves, je n'aurais que l'embarras du choix. Mais pour le moment je me bornerai à prendre d'abord celle de l'expulsion des Jésuites, et ensuite celle de la guerre contre LES BARBARES; car c'est sous cette dénomination que l'on comprend maintenant en Italie les Autrichiens et les races germaniques en général.

Quant à la première, j'ai eu, dans le temps, l'honneur de placer sous les yeux de Son Excellence Monsieur le Comte de Randwijck le bref adresse par le Souverain Pontife aux Romains, et à ses sujets en général, pour les conjurer, sans désignation spéciale, de respecter les ministres de la religion soit réguliers, soit séculiers; mais au fond cette démarche solennelle avait pour principal but de mettre ces mêmes Jésuites à l'abri de tout acte de violence. Eh bien! douze jours s'étaient à peine écoulés depuis la publication du bref que les dits religieux, dépouillés des vêtements de leur ordres devaient en hâte abandonner les nombreux établissements qu'ils occupaient à Rome et se disperser, ceux du pays pour retourner dans leurs familles et les étrangers dans leurs patries respectives: ainsi l'avaient voulu les clubs, ainsi l'avait voulu la garde nationale, et le Pape, afin de prévenir des excès, peut-être même des crimes, puisque l'on ne parlait rien moins que de mettre le feu aux maisons habitées par les membres de cette congrégation, avait dû se résigner et céder aux représentations menaçantes dont leur dispersion était devenue l'objet. Que de fois, pendant les quelques jours qui précédèrent leur éloignement, le cri de *mort aux Jésuites!* n'est-il pas venu retentir à mes oreilles! et je dois supposer que les échos du Quirinal l'auront aussi douloureusement reporté à celles du Pape.

Quant aux provinces, devantant pour cette expulsion la capitale et y procédant partout avec brutalité, elles avaient déjà depuis quelque temps forcé ces religieux d'abandonner leurs pieuses demeures, lorsqu'ici l'on se mit en devoir de leur faire subir la même violence.

Votre Excellence trouvera ci-joint l'extrait-traduction d'un article que le Gouvernement a fait, à ce sujet, inserer dans la partie officielle de son journal, mais qui en général a paru être moins une justification qu'un nouvel avoué de son impuissance. <sup>1)</sup>

Il n'existe donc plus, sauf, je crois, à Verone, où ces religieux sont encore protégés par les canons autrichiens, aucune congrégation de l'ordre de Saint-Ignace en Italie; toutes ont été dissoutes et avec des formes qui assurément ne sont pas faites pour donner une idée bien favorable de la manière dont les populations de la Péninsule comprennent cette liberté vers la possession de laquelle leurs efforts tendaient depuis si long-temps.

Quant aux biens appartenant à ces religieux et qui forment une masse assez considérable, ils ont été provisoirement placés sous le sequestre, excepté cependant à Rome où, en vertu d'une décision du Saint-Père, ces biens sont administrés pour

<sup>1)</sup> Ved. per la questione dei gesuiti, SPADA, *op cit.*, vol II, pp. 160-196; FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 15-19; P. PIRRI, *P. Giovanni Roothan XXI Generale della Compagnia di Gesù* [Roma, 1930], pp. 391-420.

leur compte et à leur profit par un cardinal que Sa Sainteté a également désigné. Toutefois il est douteux que les choses en demeurent-là; déjà la municipalité romaine demande leur principal collège pour le transformer en lycée, et comme les clubs, ainsi que la garde nationale, appuient cette requête, le Gouvernement finira probablement par être obligé de céder: peut-être donc eût-il mieux fait de prendre, dès le principe, l'initiative de cette cession, pour éviter ainsi de poser un nouvel acte de faiblesse.

D'autres corporations religieuses sont également menacées d'un prochain renvoi, et parmi celles-ci figurent en première ligne les dames du Sacré-Cœur, à cause de leur prétendue affiliation avec les Jésuites, et étant considérées, à tort ou à raison, comme leurs auxiliaires les plus actives.

Il y aurait, Monsieur le Comte, encore beaucoup à dire sur cette matière et notamment à faire voir que s'il y a eu violence, injustice, absence de toutes formes, d'un côté, il y a eu aussi de l'autre, et de longue main, bien des imprudences de commises auxquelles l'œuvre intempestive de Lucerne a mis le dernier sceau; et je dois cette justice au Père Général, notre compatriote, comme Votre Excellence sait, qu'il en est franchement convenu dans le dernier entretien que nous avons eu ensemble avant son départ, se rappelant le langage dicté par la prudence et ma connaissance des hommes et des choses de la Suisse, que je m'étais permis de lui tenir, lorsqu'il hésitait encore à obtempérer à la demande pressante du Gouvernement Lucernois, d'obtenir un certain nombre de pères de sa compagnie. Mais une telle dissertation m'entraînerait trop loin et j'arrive à la question de la guerre.

Le Pape, en sa qualité de chef suprême de la religion, d'une religion de paix et d'amour, assurément ne la voulait pas, et ne la veut pas encore, sans compter que l'état de ses finances ne lui permettait guère d'en supporter les frais sans se voir obligé d'imposer de nouvelles charges à ses sujets, qui déjà ont tant de peine à payer leurs contributions actuelles.

Lors donc que, pour prévenir des excès déplorables, Sa Sainteté dû céder aux demandes — faites la menace à la main — d'armements extraordinaires et d'envois de troupes sur les frontières de la Lombardie, elle avait expressément ordonné au chef de ce que l'on appelle ici pompeusement *le corps d'armée d'opération*, le Général Durando (Piémontais d'origine, et ancien Aide-de-camp du trop bien connu Général Van Halen), de ne pas franchir ces frontières, et de ne prendre les armes que pour le cas d'une légitime défense, c'est-à-dire, si les Autrichiens devenaient agresseurs au-delà des limites de leur territoire. <sup>1)</sup>

L'ordre du jour, dont je joins une traduction à cette dépêche, et qui n'est d'un bout à l'autre qu'un fort-éloquent mensonge, prouvera suffisamment à Votre Excellence comment l'obéissance aux ordres formels de son Souverain est entendue par Monsieur Durando, qu'on peut, je crois, sans lui faire tort, assimiler à un *condottiere* du moyen-âge, décidant de son chef qu'il fallait marcher à l'ennemi, *signé de la croix du Christ*: en un mot, transformant la guerre contre les Autrichiens en véritable

<sup>1)</sup> Ved. l'episodio Sopranzi, ricordato da SPADA, *op. cit.*, pp. 152-153; ma il proclama del Papa del 30 marzo (SPADA, *op. cit.*, pp. 156-157), nella arroventata atmosfera di quei giorni era interpretato, sia pure a torto, non tanto come una presa di posizione in favore dei gesuiti, quanto come un riconoscimento della santità della guerra nazionale: « Guai all'umano orgoglio, se a colpa o a merito d'uomini qualunque riferisse queste mirabili mutazioni », ecc.

croisade et les sujets de Sa Majesté Impériale et Royale *Apostolique*, en *infidèles*; tandis que d'un autre côté le Pape envoie un ambassadeur au Souverain des peuples qui le sont bien réellement, pour le féliciter et lier avec lui des rapports d'amitié.

Il est impossible, Monsieur le Comte, de ne pas s'affliger profondément en assistant à ce spectacle du renversement des lois de la logique et du bon sens: je doute d'ailleurs que cette assimilation aux turcs plaise beaucoup en Allemagne, et elle pourrait même bien y amener, en dehors des intérêts politiques, des conséquences sérieuses pour les intérêts religieux; car les liens spirituels qui attachent cette vaste contrée au Saint-Siège ne sont pas aujourd'hui tellement forts, que l'amour propre national allemand profondément blessé, ne puisse sans trop d'efforts les briser pour toujours. 1)

## XX

N° 269.

Rome, le 22 Avril 1848.

Monsieur le Comte,

Monseigneur Belgrado, sur lequel s'est arrêté le choix du Souverain Pontife pour remplacer, en qualité d'internonce, Monseigneur Ferrieri, à La Haye, a pu enfin quitter Fermo (chef-lieu de la délégation de ce nom sur les bords de l'Adriatique), où l'avaient retenu jusqu'ici des devoirs administratifs, et se trouve, depuis quelques jours, dans cette résidence.

Ce prélat, qui s'est présenté chez moi bientôt après son arrivée, m'a dit que, maintenant débarrassé de tout soin d'affaires, il allait activement s'occuper des préparatifs de son départ, et qu'en conséquence il espérait pouvoir se mettre en route au commencement du mois prochain.

Monseigneur Belgrado prendra, pour se rendre aux Pays-Bas, la seule voie qui, dans ce moment, paraît offrir une entière sécurité, et que la plupart des étrangers, quittant l'Italie, suivent également, celle par Gênes, Turin, la Savoie, la Suisse et les bords du Rhin.

Je crois aussi qu'en donnant la préférence à cette itinéraire, il a voulu se ménager l'occasion de voir Monseigneur Antonucci, actuellement nonce apostolique en Piémont, et qui, ayant lui-même résidé pendant plusieurs années chez nous comme chargé d'affaires du Saint-Siège, pourra de son côté, lui donner d'utiles renseignements. Toutefois je me suis déjà permis de faire observer à Mons<sup>sr</sup> Belgrado que, depuis l'époque où Mons<sup>sr</sup> Antonucci remplissait à La Haye des fonctions diplomatiques, en même temps qu'il y était, ainsi que lui le sera, vice-supérieur des Missions néerlandaises, l'état des choses, au double point de vue du spirituel et du temporel, s'était plus ou moins modifié; et que conséquemment ce qui était bon et praticable alors pourrait bien ne plus l'être aujourd'hui: lui faisant, en outre, réfléchir qu'en pareil cas, et surtout en présence des circonstances actuelles, les anachronismes étaient de nature à entraîner les suites les plus fâcheuses, et que dès lors il importait de soigneusement s'en préserver.

Mons<sup>sr</sup> Belgrado, m'a paru comprendre la vérité de ce langage, et en général j'ai lieu de croire qu'il se montrera prudent, modéré, n'ayant pas la prétention de

1) Vi sono accluse le traduzioni dell'articolo del n. 52 della *Gazzetta di Roma*, 30 marzo, per la questione dei gesuiti, e quella del proclama del 5 aprile del Durando (ved. FARINI, *op. cit.*, pp. 55-56).

vouloir deviner les choses, au lieu d'apprendre à les connaître par une étude approfondie, et que, dans le principe de sa mission, il sera armé de cette défiance que l'expérience conseille à celui qui se trouve sur un terrain nouveau, et jusqu'à ce qu'il ait pu par lui-même s'assurer des personnes lui offrant toutes les garanties nécessaires pour ouvrir avec elles des rapports de confiance.

Enfin, je ne néglige rien, dans la mesure de mes moyens, pour bien pénétrer ce prélat des difficultés de sa position exceptionnelle, du tact et de la mesure qu'elle exige de sa part, afin de ne pas en compromettre les intérêts sérieux.

Comme en lui proposant le poste de La Haye, on lui avait en même temps donné la presque certitude qu'il serait, outre celui d'internonce, investi du caractère épiscopal; et qu'ensuite, dans le mouvement des affaires, et perdant cet objet de vue, la Secrétairerie d'État avait négligé de l'informer que, pour le moment, et par prudence, il fallait ajourner sa consécration, Mons<sup>sr</sup> Belgrado, en apprenant, à son arrivée ici, cette circonstance, à laquelle aucun avertissement préalable ne l'avait préparé, s'en était montré fort désappointé, et laissait même percer visiblement sa mauvaise humeur. Cependant soit directement, soit indirectement, je suis parvenu à lui faire, sur ce point, entendre raison, et il me paraît résigné à laisser au temps le soin d'arranger cette affaire.

Mons<sup>sr</sup> Belgrado emmènera avec lui aux Pays-Bas un secrétaire particulier; et peut-être y conduira-t-il aussi, en qualité d'attaché, un jeune comte de Lichnowsky, entré ici dans la carrière ecclésiastique. Toutefois lui ayant, à l'égard de ce jeune prélat, observé qu'il passait ici pour avoir des mœurs un peu faciles, et que, sous ce rapport, ce qui est plus aisément toléré en Italie, ne le serait pas du tout par un clergé aussi sévère que le nôtre, il m'a bien promis de ne le prendre qu'à bonne enseigne, et après s'être assuré si, en réalité Monsieur de Lichnowsky avait à sa charge des faits qui justifiaient cette accusation.

Je crois maintenant, et sans trop sortir du sujet de cette dépêche, pouvoir placer ici quelques explications touchant à l'incident qu'avait, dans le temps, soulevé la nomination de Monsieur Leclercq comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Belgique à Rome.

Cet incident, réduit à sa simple expression, n'est tout bonnement que le résultat d'un de ces mouvements impétueux et irréfléchis de l'excellent Cardinal Ferretti, alors Secrétaire d'État, et qui, mécontent du ton avec lequel certains journaux belges s'exprimaient au sujet de cette nomination, la célébrant comme une victoire remportée sur le parti catholique, s'écria tout d'abord, et suivant un usage qui lui était familier, en frappant du pied: « Eh bien! je le troublerai ce triomphe; car nous ne l'accepterons pas ce procureur-général ».

Cependant le vote à-peu-près unanime des Chambres, approuvant la conduite que le Gouvernement avait tenue, dans cette affaire, et rendant en même temps un éclatant témoignage au caractère honorable de Monsieur Leclercq, était venu, dans l'intervalle, ouvrir ici les yeux et faire voir que l'on s'y était engagé dans une fausse voie, mais si avant qu'il était mal aisé de revenir sur ses pas.

Néanmoins l'on a finalement pris ce parti, comme Votre Excellence aura pu lire dans le numéro 87 du *Journal de la Haye*, mettant ce qui s'était passé sur le compte de la vivacité de l'ancien Secrétaire d'État, qui, en effet, répondant presque toujours à sa première pensée, prenait souvent une décision importante sans se donner la peine ni le temps de réfléchir aux conséquences qu'elle pouvait avoir.

De même l'on peut expliquer la publicité si inopportune donnée, au mois d'Août dernier, à la protestation du Cardinal Ciacchi contre l'occupation de la ville de Ferrare par les Autrichiens, et tant d'autres actes qui ont marqué assez fatalement le passage de Monseigneur Ferretti aux affaires.

Du reste, mon ancien compatriote, Monsieur Leclercq, n'apprendra rien à la cour de Rome sur les dispositions du clergé belge, qu'il ne sache déjà fort-bien; clergé qui, placé par le statut fondamental sur un terrain si avantageux, mais se laissant guider par la pensée mal ordonnée de fonder un Gouvernement théocratique, aurait, bien autrement qu'il ne l'a fait, compromis ses véritables intérêts, sans les sages et prudentes directions qu'on lui a données d'ici par l'intermédiaire de Monseigneur Fornari.

Nous n'avons, Monsieur le Comte, reçu aujourd'hui ni correspondance du Nord, ni de la Haute-Italie; l'on parle seulement des trois estaffettes arrivées successivement à la Secrétairerie d'État, et qui auraient apporté du théâtre de la guerre des nouvelles moins favorables que les précédentes: sans vouloir, d'ailleurs, rien diminuer du mérite qui s'attache au fait d'armes récent de Goïto, l'on en aurait cependant, je crois, bien peu parlé au temps de nos grandes guerres.

## XXI

N° 270.

Rome, le 28 Avril 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

L'on avait généralement pensé que la nouvelle une fois parvenue à Vienne, de l'outrage, constituant une véritable violation du droit des gens, fait ici aux armes impériales, et dont j'ai, dans le temps, rendu compte au Département, Monsieur de Lutzow, s'il n'obtenait pas une réparation immédiate et proportionnée à la gravité de l'offense, recevrait l'ordre de demander ses passeports et de quitter Rome; ainsi que nous avons appris que les Ministres d'Autriche accrédités près des cours de Naples et de Toscane, l'avaient fait après avoir subi les mêmes excès.

Quant à celui de Turin, le Comte de Buol, dont l'inviolabilité avait d'ailleurs été respectée, il ne s'est éloigné de son poste qu'au moment où le Roi Charles Albert, ne pouvant plus résister au parti du mouvement, et jugeant peut-être aussi que l'occasion se présentait avec des chances presque uniques de succès pour réaliser d'une manière complète ce plan d'agrandissement que les habiles princes de l'auguste maison de Savoie ont poursuivi avec tant de persévérance depuis leur établissement en Italie, s'est décidé à franchir le Pô, et a se porter avec ses armées au secours de l'insurrection lombarde.

Cependant, et en ce qui concerne Monsieur de Lutzow, il en a été autrement, puisque cet Ambassadeur se trouve encore parmi nous, et qu'il ne se fait dans son palais, pour autant que je sache, aucun préparatif indiquant que son départ soit prochain.

Il est vrai que depuis ce qui s'est passé en cette résidence, le Nonce apostolique s'est aussi vu obligé d'abaisser ses armes, les autorités viennoises lui ayant, à ce que l'on rapporte, déclaré leur impuissance pour empêcher un acte de représailles, et que le Gouvernement Pontifical a pu dès lors s'appuyer sur cette circonstance pour se dispenser d'accorder la réparation demandée; réparation qu'il eût d'ailleurs été dans l'impossibilité matérielle de faire exécuter, sans qu'elle ne se traduisit peut-être

pour lui en une question d'existence, tant sa faiblesse est grande, tellement tout se décide ici en dehors de sa volonté et des intérêts vrais du pays, en faveur desquels il n'y a plus, je l'exprime à regret, que quelques voix isolées qui osent timidement s'élever, et même à l'insu de la surveillance ombrageuse des clubs.

Cette espèce de parité dans la situation des deux Gouvernements par rapport à leur agents diplomatiques peut donc jusqu'à un certain point expliquer pourquoi jusqu'ici ils ne les ont pas définitivement rappelés et ainsi posé l'acte d'une rupture complète, rupture qui au fond pourrait bien ne pas entrer dans les vues ni de la Cour de Rome, ni de celle de Vienne, soit à cause de certaines tendances d'émancipation religieuse qui se manifestent, dit-on, aujourd'hui en Allemagne; soit qu'elles espèrent encore, en unissant leurs efforts dans ce noble but, amener sur le terrain de la conciliation la grave question qui s'agit actuellement dans les plaines de la Lombardie, et dont la solution abandonnée uniquement au sort des armes, pourrait bien finir par amener une conflagration générale.

Quelques personnes assurent même que la mission donnée, il y a environ trois semaines, si mystérieusement et avec tant de précipitation, à Monseigneur Corboli-Bussi n'a pas d'autre objet. Tous les amis de la paix, tous ceux qui sentent combien l'Europe a besoin de repos pour sonder et guérir ses profondes plaies morales, doivent hautement s'en féliciter, et former des vœux bien sincères pour que les démarches de cet habile prélat soient couronnées d'un plein succès. Quelle gloire n'en reviendrait-il pas aussi au Pontife, qui, après avoir rendu à l'Italie ses libertés, serait en même temps parvenu à assurer son indépendance sans que celle-ci fût plus longtemps achetée par le sang de ses enfants !<sup>1)</sup>

Cependant la marche des événements pourrait bien mettre un terme à la mission officieuse que Monsieur de Lutzow paraît remplir ici; car ses rapports officiels il les a cessés le jour même où les armes impériales ont été violemment détachés des murs du palais de l'ambassade, puisque le Général Durando, peu soucieux des ordres qu'on lui avait donnés, a maintenant passé le Pô, près de Ferrare, à la tête de son corps d'opération, composé uniquement de troupes pontificales, et que probablement à l'heure qu'il est ce chef en est déjà venu aux mains avec les Autrichiens, occupant des postes sur la rive opposée.

Ainsi de fait voilà bien la guerre, qu'elle ait, ou non, été précédé d'une déclaration formelle et se fasse en dehors de la volonté du Souverain. Bizarre et triste situation cependant que celle d'un chef d'État qui ne dispose plus de ses forces militaires et que l'on a en quelque sorte déshérité de son droit de paix et de guerre.

Ce refus, si fondé d'ailleurs, de Sa Sainteté d'autoriser des hostilités contre les Autrichiens, hors le cas d'agression de leur part, est devenu, et devait nécessairement devenir pour le parti du mouvement un argument de plus à l'appui de sa thèse favorite touchant l'incompatibilité des pouvoirs spirituel et temporel exercés par les mêmes mains, parce que dans telle occasion, comme par exemple dans celle-ci, ce que l'un voudrait, ce que les intérêts de l'État exigent qu'il veuille, l'autre, au nom d'une religion de paix, le défend.

---

<sup>1)</sup> Oltre l'antica opera di A. MANNO, *L'opinione religiosa e conservatrice in Italia dal 1830 al 1850 ricercata nelle corrispondenze e confidenze di monsignor Giovanni Corboli Bussi*, Torino, 1910, ved. l'importante saggio di P. PIRRI, *La missione di mons. Corboli Bussi in Lombardia e la crisi della politica italiana di Pio IX (aprile 1848)*, in *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, a. I (1947), fasc. I.

Assurément, Monsieur le Comte, je ne m'associe pas aux craintes de ceux qui considèrent le règne actuel comme devant marquer la fin de la puissance temporelle des papes; cependant lorsque je me livre à une appréciation sérieuse des tendances locales et du mouvement général des esprits, je ne puis me défendre de certains présentiments, plus ou moins en analogie avec ces craintes et croire que tôt ou tard la force des choses amènera cette division des deux pouvoirs. Au point de vue politique, quels en seront les résultats? C'est là une de ces questions vastes et compliquées à laquelle je ne suis pas assez compétent pour répondre. Au point de vue purement religieux, comme catholique, et catholique profondément attaché à la foi de mes pères, cette même question est pour moi, au fond de ma pensée, résolue depuis longtemps, ainsi qu'elle doit l'être aux yeux des hommes qui ont résidé quelques années dans ce pays, et y ont porté, dans leurs observations, cet esprit d'impartialité, cette absence de passion, indispensables pour y voir les choses sous leur vrai jour.

Je rentre maintenant, Monsieur le Comte, dans le domaine des réalités.

Des deux ambassadeurs que comptait ici notre Corps diplomatique, l'un donc n'y remplis plus qu'officieusement ses fonctions; l'autre, Monsieur le Comte Rossi, les a entièrement cessées, ayant immédiatement après les événements de Février, donné sa démission, ainsi que tout le personnel de son ambassade.

Monsieur Rossi, quoique peu riche, a supporté son brusque changement de fortune avec une résignation toute philosophique et sans proférer la moindre plainte. Il s'est provisoirement établi ici, et peut-être devons-nous à ses studieux loisirs quelque nouvel ouvrage sur le droit ou les sciences économiques.

Si le Gouvernement français déchu, jugeant mieux sa situation, avait écouté les prévoyants avis de cet habile agent, peut-être serait-il encore debout, car il avait écrit à Monsieur Guizot: « Ne fondez aucune combinaison sur le Sonderbund; je connais, par mon long séjour en Suisse, les éléments dont se compose cette association, ils ne permettent pas de compter de sa part sur une longue résistance, et le triomphe à peu-près certain du parti radical sera, dans cette circonstance, l'étincelle électrique qui mettra le feu aux matières inflammables répandues sur toute la surface de l'Europe. Ne traitez pas non plus légèrement la question de la réforme électorale; faites quelque chose, faites-le surtout promptement, si vous ne voulez pas qu'elle devienne *dynastique*... Quelques mois après avoir écrit ces avertissements prophétiques, le trône s'écroulait...

C'est toujours Monsieur de Bouténéff qui représente près de cette cour la Russie. Ce diplomate est ici estimé et considéré, mais s'y est trouvé un peu embarrassé lorsque l'on y a eu connaissance d'un rescrit de l'Empereur, parlant, sans doute par une bévue de traduction, d'un concordat, qui n'a jamais existé. L'on est bien, ainsi que je l'ai écrit dans le temps, tombé d'accord sur quelques points; mais les plus importants ont été envoyés à une discussion ultérieure.

La Toscane ayant séparé sa cause de l'Autriche, a maintenant à Rome un Ministre pour son propre compte.

Mon collègue de Prusse, l'honorable Monsieur d'Usedom, vient d'être, en toute hâte, rappelé à Berlin; on le croit destiné à aller remplir une mission spéciale à Francfort, le Roi, dit-on, l'honorant de sa haute confiance.

Le comte de Ludolf, Ministre de Naples, de partisan déclaré qu'il était d'un pouvoir sans contrôle, s'est converti si promptement au progrès, que bien des personnes élèvent des doutes sur la sincérité de cette conversion. Pour mon compte je ne suis pas de ce nombre, aimant mieux attribuer ce changement à des convictions, qui, bien qu'acquises un peu tardivement, n'en sont pas pour cela moins consciencieuses.

Je n'entretiens pas ici Votre Excellence de ce qui se passe dans le royaume de Naples et en Piémont, parce que Monsieur les Commandeurs Alewyn et Meuricoffre peuvent le faire avec plus d'à propos et d'exactitude que cela ne serait en mon pouvoir, du point où je me trouve. Je me suis même permis de le recommander à ces agents consulaires, et je suis persuadé que leur zèle éclairé ne fera pas défaut à une tâche, dont ils doivent parfaitement apprécier toute l'importance en présence des circonstances actuelles.

Il n'est, ces jours derniers, parvenu aucune nouvelle importante du théâtre de la guerre. Cependant il paraît que les Autrichiens se disposent à reprendre l'offensive, et qu'ils veulent surtout, coûte que coûte, rentrer en possession de Venise, abandonnée par le Comte de Palffy avec une précipitation qu'on ne sait trop comment s'expliquer.

*Postscriptum.* — En collationnant cette dépêche, je m'aperçois que dans les détails que j'ai donnés à Votre Excellence sur le Corps diplomatique, j'ai négligé de Lui dire que la République Française était, pour le moment, représentée ici par un simple Chargé d'affaires, Monsieur Palamède de Forbin-Janson, n'y exerçant même ses fonctions qu'à titre officieux.

Ce Monsieur de Forbin appartient à une famille distinguée du midi de la France, son père a été longtemps, je crois, directeur des musées à Paris, et sa sœur, morte l'année dernière, avait épousé un de mes anciens compatriotes, le jeune duc de Beaufort-Spontin.

Les journaux ont parlé de négociations sérieuses entamées entre le Saint-Siège et le Gouvernement Français; j'ai lieu de penser qu'ils sont mal informés, et que si de telles négociations doivent effectivement s'ouvrir, ce ne sera qu'après la constitution définitive de ce Gouvernement, et lorsqu'il aura accredité à Rome un Ministre selon toutes les formes.

## XXII

N° 271.

Rome, le 28 Avril 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche du 8 courant, numéro 14, servant d'accompagnement aux lettres par lesquelles le Roi annonce au Souverain Pontife et à Sa Majesté Sarde la fin prématurée de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Alexandre des Pays Bas.

J'ai transmis la seconde de ces lettres au Ministre-Secrétaire-d'État pour les Affaires Étrangères à Turin, en priant son Excellence de vouloir la faire parvenir à son Auguste destination, et quant à la première, j'ai, suivant l'usage établi en cette cour, demandé une audience particulière pour déposer moi-même entre les mains de Sa Sainteté la communication royale.

Cette audience m'ayant été accordée mardi dernier, 25 du courant, à huit heures du soir, je me suis, à cet effet rendu au Quirinal et n'ai pas tardé à être introduit auprès du Saint-Père. Celui-ci, après avoir décacheté et lu à voix basse la lettre du Roi, s'est exprimé à-peu-près en ces termes, car c'était en italien et je traduis:

« J'ai pris une part d'autant plus sincère à la mort de ce jeune et excellent Prince que je l'avais connu, et qu'il m'avait laissé de sa personne l'impression la plus

favorable; veuillez, mon cher comte, être l'interprète de ce sentiment auprès de vos augustes Souverains. Je désire surtout que Sa Majesté la Reine, dont les deux visites, m'ont laissé de si précieux souvenirs, soit bien persuadée que je comprends et mesure toute l'étendue de sa douleur dans cette pénible circonstance. Dites enfin à votre bon Roi, que j'estime si profondément, que je mêle souvent son nom à mes prières, et que j'appelle sur lui, sur son royaume les bénédictions de Celui qui tient entre Ses mains les plus humbles comme les plus hautes destinées».

Le Pape, en prononçant ces dernières paroles, s'était tourné du côté du Crucifix, toujours placé sur sa table, et paraissait très ému. Après quelques moments d'un silence nécessaire à tous deux, il reprit la conversation pour me parler avec la confiance dont il daigne me parler de ses propres affaires, et je ne dois pas cacher à Votre Excellence que son langage à ce sujet portait l'empreinte d'un grand découragement.

« Vous le voyez, mon cher Comte, et vous le savez d'ailleurs tout aussi bien que moi, mon autorité s'affaiblit chaque jour, le pouvoir que j'exerce, en ce qui touche le temporel, n'est pour ainsi dire plus que nominal. Ne veulent-ils pas ces hommes, dont le patriotisme exalté ne connaît plus aucun frein, me faire déclarer la guerre, moi, chef d'une religion qui ne veut que la paix et la concorde?! Eh bien! je protesterai; l'Europe saura la violence qu'on m'a faite, et si l'on veut continuer à exiger de moi des choses que ma conscience repousse, je me retirerai comme je l'ai déjà déclaré un jour aux officiers de la garde nationale, dans un couvent pour y pleurer sur les malheurs de Rome, livrée à tous les désordres de cette anarchie, dont ma retraite deviendra le signal. Au reste, de quelque côté que l'on se tourne, l'on ne voit à l'horizon aucune ouverture, c'est la main de Dieu qui visiblement s'étend sur nous, et quand il Lui plaît de donner des leçons, elles sont grandes et terribles». <sup>1)</sup>

Sa Sainteté me congédia alors, et en termes si bienveillants, si affectueux, qu'à mon tour vivement impressionné, je ne pus, en me retirant que lui balbutier quelques mots reconnaissants.

*Postscriptum.* - Votre Excellence trouvera aussi ci-joint la traduction d'un acte émané du Pape, le 30 Mars dernier, et que dans le mouvement des affaires, j'ai omis jusqu'à à présent de Lui transmettre, quoique cette traduction fut préparée depuis le commencement de ce mois.

C'est une espèce d'allocution adressée par le Saint-Père aux peuples d'Italie, et encore en ceci sa volonté a-t-elle subi une véritable contrainte; car en élevant, dans cette circonstance, son auguste voix, le Pape n'a fait au fond que céder aux instances réitérées de la Sardaigne, qui, à cet effet, avait envoyé ici un comte de Rignon, mais sans toutefois répondre complètement à l'attente de cette puissance; laquelle aurait, je crois, voulu un véritable manifeste, un de ces brûlants appels aux armes, comme au temps des croisades, puisque, dans la pensée italienne bien entendu, il s'agit d'une guerre sainte, et d'affranchir la Péninsule du joug des barbares. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. A. M. GHSALBERTI, *Prodromi d'una fuga*, in *Giornale d'Italia*, n. 59, del 9 marzo 1949. L'accenno al discorso agli ufficiali della Civica si riferisce a quello dell'11 febbraio: « Non sarà mai che acconsenta a cose contrarie alla Chiesa ed ai principî della religione; e se mi si volesse forzare, se mi vedessi abbandonato, mai cederei, ma mi metterei in braccio alla Provvidenza ». Cfr. SPADA, *op. cit.*, vol. II, pagina 45.

<sup>2)</sup> È il già ricordato proclama del 30 marzo: « Gli avvenimenti che questi due mesi hanno veduto », ecc.

Rome, le 30 Avril 1848.

Monsieur le Comte,

après l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le Pape, au commencement de la semaine dernière, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans ma dépêche numéro 271, en y omettant cependant quelques détails qui ne m'avaient été donnés que sous l'obligation de n'en point faire l'objet d'aucune communication écrite, l'acte posé hier matin par Sa Sainteté, — acte d'une haute gravité, et dont les conséquences, ce qu'à Dieu ne plaise cependant, pourraient bien prendre les proportions et le caractère d'une révolution, — ne m'a, en ce qui me concerne nullement surpris, puisque l'on avait, en quelque sorte, bien voulu me mettre dans la confiance, sinon quant à la forme, du moins quant au fond de cette fatale et malheureusement trop tardive résolution.<sup>1)</sup>

Voici maintenant comment les choses se sont passées.

Dans le courant de la journée du vendredi, le bruit s'est tout-à-coup répandu que le lendemain, c'est-à-dire hier samedi, il serait tenu au Quirinal un Consistoire secret, et comme en même temps l'on assurait que cette réunion du Sacré Collège n'avait pas pour objet une promotion d'évêques ou de cardinaux, il devenait dès-lors évident qu'il s'agissait de lui soumettre quelque déclaration ayant trait à la grande question à l'ordre du jour, celle de se constituer formellement en état d'hostilité vis-à-vis de l'Autriche.

Ce bruit s'étant ensuite rapidement propagé et ayant finalement acquis la consistance d'un fait, une sourde agitation commença à s'emparer des esprits, des groupes se formèrent aux abords des cafés où se réunissent ordinairement les meneurs pour donner le mot d'ordre et la direction des mouvements. Cependant il fut convenu que l'on s'abstiendrait de toute démonstration avant de savoir positivement à quoi s'en tenir, et qu'en tout cas il ne fallait pas que rien détournât du grand but que l'on s'était proposé d'atteindre, celui d'affranchir l'Italie du joug des étrangers.

Hier donc le Consistoire s'assembla, suivant l'usage, à dix heures du matin, et se prolongea jusqu'à une heure de relevée; mais rien n'avait encore transpiré de l'objet de ses délibérations, lorsque, vers le soir, le Corps diplomatique reçut du Cardinal Secrétaire d'État la communication que Votre Excellence trouvera ci-jointe en original et traduction, servant d'accompagnement à l'allocution adressée par le Pape au Sacré Collège, et que je Lui transmets également en original et traduction; traduction que je dois à l'obligeance d'un ecclésiastique, notre compatriote, qui a bien voulu s'en occuper à l'instant même.

Toutefois le gros du public demeurait toujours dans l'ignorance, et ce ne fut qu'à une heure très-avancée de la soirée que la *Gazette de Rome*, dont la distribution avait à cet effet été retardée, vint enfin lui apprendre de quoi il était question, et encore pour le plus grand nombre imparfaitement, puisqu'il s'agissait d'une publication faite en langue latine.

<sup>1)</sup> Sul significato del grave documento papale ved. L. SALVATORELLI, *L'allocuzione di Pio IX del 29 aprile 1848*, in *Prima e dopo cit.*, pp. 127-131, del quale accettiamo in pieno quanto afferma circa l'importanza dell'allocuzione stessa nei riguardi della fine del potere temporale. Nelle parole di Pio IX è un drammatico riconoscimento della impossibilità di sopravvivenza di quel potere.

Comme c'est aujourd'hui dimanche et qu'il ne paraît aucun journal, ce sera seulement demain que la connaissance de cet important document sera généralisée par des traductions en italien et qu'il sera envoyé dans les provinces, où, il est à craindre, les esprits s'y montrant encore beaucoup plus ardents sur tout ce qui a rapport à la guerre de l'indépendance italienne, et que d'ailleurs un grand nombre de jeunes gens, appartenant à toutes les classes, y prennent déjà part, pourraient bien, et principalement dans les Légations, y produire une de ces commotions violentes dont le résultat pratique serait la rupture de leurs liens avec la métropole: Bologne, qui se regarde, à juste titre, comme une des plus illustres cités de l'Italie, n'a pas oublié non plus qu'avant de se donner au Pape Jules Second, elle était république.

*Postscriptum* (à deux heures). — M. Magrini, que j'avais envoyé un peu aux informations, rentre à l'instant même, et m'assure que l'irritation des esprit se manifeste toujours de plus en plus; que les Ministres se sont décidés à faire de nouvelles représentations au Pape, et que si celles-ci n'obtiennent pas le but désiré, ce qui est peu probable en présence d'une déclaration aussi solennelle qu'une allocution prononcée en plein Consistoire, ils donneront en masse leur démission; qu'une pareille démarche sera faite au nom de la Municipalité par l'organe du Prince Corsini, son Président, et que si celle-ci, comme tout me porte à le croire, demeure également infructueuse, il ne serait pas impossible qu'avant deux jours nous ayons ici un Gouvernement provisoire pour remplacer le Pape dans l'exercice du pouvoir temporel; car les événements, comme l'a dit avec tant de vérité Votre Excellence, dans son discours à la Seconde Chambre, se succèdent aujourd'hui avec une rapidité qui confond l'esprit. <sup>1)</sup>

De nombreux détachements de gardes nationaux occupent déjà les portes de la ville, et exercent la surveillance la plus sévère sur toutes les personnes qui en sortent.

Je crois prudent d'expédier cette dépêche sous le couvert de Monsieur le Commandeur Alewyn, en le priant de la mettre à la poste à Gênes.

## XXIV

N° 276.

Rome, le 6 Mai 1848.

Monsieur le Comte,

L'ancien Cabinet, qui avait pour Président le Cardinal Antonelli, que je considère comme un des membres les plus distingués du Sacré Collège actuel, peut-être même le seul comprenant bien le mécanisme compliqué des institutions nouvelles, ayant, dans l'espace de trois jours, donné en masse et repris sa démission, l'a finalement, et

<sup>1)</sup> « 5358/5. — Dalle stanze del Quirinale, 29 aprile 1848. — Il sottoscritto Cardinale Segretario di Stato si affretta d'inviare a Vostra Eccellenza l'Allocuzione pronunciata dal Sommo Pontefice nel Concistoro Segreto tenuto questa mattina. Non istò ad intrattenerla sulle cause che hanno indotto la Santità Sua ad un tale atto, mentre da esso risultano ben chiare. Nel pregare l'Eccellenza Vostra di voler portare a cognizione del Suo Real Governo quest'atto della Santità Sua, il sottoscritto si pregia di confermarle i sensi della sua distinta considerazione. (Firmato) G. Card. Antonelli ». Oltre il testo originale *Sanctissimi Domini nostri Pii Divina Providentia Papae IX allocutio habita in Consistorio secreto die XXIX Aprilis an. MDCCCXLVIII* (Romae MDCCCXLVIII), alla copia della lettera del de Liedekerke è accluso anche il num. XVI di martedì 2 maggio, di *Le Capitole*, con l'allocuzione in latino ed in francese e il proclama di Pio IX ai Romani del 1° maggio, in italiano ed in francese: ved. il testo di quest'ultimo in SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp: 264–267.

je dois dire, d'une manière fort honorable pour lui, déposée entre les mains de Sa Sainteté le mardi soir, 2 du courant.

Le Saint-Père, sérieusement menacé de perdre son autorité temporelle, pour ainsi dire prisonnier dans son propre palais, ainsi que plusieurs Cardinaux l'étaient dans leurs demeures, gardés à vue par la milice citoyenne, a alors, et pour sortir au plus vite d'une situation qui d'un instant à l'autre pouvait se transformer en violente commotion politique, chargé le Comte Terence Mamiani, de Pesaro, en qui le parti du mouvement place, pour le moment, toute sa confiance, de former un nouveau Ministère; oeuvre que l'agitation des esprits, les désirs désordonnés qui se manifestaient de toutes parts, la volonté si formellement prononcée par le Pape de ne pas vouloir déclarer la guerre à l'Autriche, et surtout l'absence d'un corps représentant légalement l'opinion publique, rendaient fort difficile et d'un succès douteux.

Cependant, après trois jours de laborieux efforts, le Comte Mamiani est parvenu à constituer un autre Cabinet, et pour lui donner plus de solidité et assurer sa durée, au moins, jusqu'à l'ouverture des Chambres il a, à défaut de celles-ci, puisqu'elles n'existent pas encore, voulu que son programme fût sanctionné par la garde nationale, et ce n'est qu'après avoir obtenu cette sanction que le Ministère a été définitivement formé et que la nomination de ses membres a paru dans le journal officiel.

Comme il s'agissait, pour répondre aux exigences des clubs, que la nouvelle administration portât surtout un caractère antiautrichien bien prononcé, on lui a donné pour Président le Cardinal Ciacchi, actuellement Légat à Ferrare, et dont les énergiques protestations contre les prétentions du Général Radetzki, en laissant de côté leur forme insolite, ont eu, dans le temps, un si grand retentissement. Mais cette Éminence se trouvant dans ce moment à son poste, on lui a immédiatement dépêché un courrier pour lui annoncer la haute marque de confiance dont l'honorait le Saint-Père, et l'engager à hâter, autant que possible, son arrivée dans la capitale.

En attendant, l'*interim* de la Présidence ainsi que les fonctions de Secrétaire d'État, qui y sont annexées, ont été confiées au Cardinal Orioli, homme de progrès, et qui passe pour avoir été un des principaux rédacteurs du Statut fondamental.

Je me propose, du reste, Monsieur le Comte, de revenir dans une de mes premières dépêches d'une manière plus détaillée sur ce qui s'est passé ici pendant la crise que nous venons de traverser, et ce ne sera pas la dernière; mais quant à son résultat pratique, réduit à sa véritable expression, je puis dès à présent assurer à Votre Excellence que c'est une grave atteinte de plus portée au pouvoir temporel du Souverain Pontife, qui chaque jour devient ainsi plus nominal jusqu'à celui où il est à craindre que la violence ne finisse par s'en emparer complètement: c'est là, je le répète, le dernier mot des meneurs, ou je me trompe fort.

XXV

N° 277.

Rome, le 8 Mai 1848.

Monsieur le Comte,

(Bateau-poste, voie de Marseille).

comme les jours d'anarchie — pour appeler les choses par leur nom — que nous venons de traverser, ont été aussi marqués par une démarche du Corps diplomatique, ou du moins qu'il a, en cette qualité, assez gauchement essayé de faire, et qu'il est probable que les journaux, dans leurs exagérations passionnées, vont y prêter le caractère d'une trame ourdie pour faire croire à l'Europe que les jours du plus auguste

personnage de l'État étaient menacés, et sa liberté compromise, je crois devoir à ce sujet communiquer quelques détails à Votre Excellence. Je les abrègerai autant que possible, sachant combien ses moments sont précieux.

Il y a précisément aujourd'hui huit jours, c'était donc le premier du courant, qu'un de mes collègues dont je crois inutile de placer ici le nom, guidé par un sentiment de convenance fort louable, se rendit au Quirinal pour y demander des nouvelles de la santé du Pape, s'adressant à cet effet au grand maître de sa maison, le priant en même temps d'exprimer à Sa Sainteté combien il serait heureux, en présence de la gravité des circonstances, de pouvoir déposer à ses pieds l'hommage de son respectueux dévouement, ajoutant enfin qu'il ne doutait pas que cette disposition lui fût commune avec plusieurs autres membres du Corps diplomatique.

Le Grand Maître, Monseigneur Pallavicini s'acquitta fidèlement de sa commission et le Saint-Père, qui alors se trouvait pour ainsi dire abandonné de tous, et sans appui, ne songeant pas, préoccupé comme il devait l'être par l'état menaçant des choses, que les Ministres des Cours Italiennes ne voudraient sans doute pas prendre part à une démarche qui, aux yeux du public, aurait nécessairement le caractère d'une approbation de l'allocution du 29 Avril, me fit écrire, en ma qualité de Doyen, une note par laquelle j'étais prévenu que le lendemain (2 Mai) le Souverain Pontife verrait avec plaisir, vers midi, *tout le Corps diplomatique* réuni autour de sa personne.

Votre Excellence concevra facilement que n'ayant pas été mis par mon collègue dans le secret de sa visite au Grand Maître, ni du but qu'il y avait attaché, je dus éprouver une surprise assez grande en recevant cet office et ne pouvais m'en expliquer l'objet qu'en admettant qu'un véritable danger menaçait des jours précieux.

Cédant donc à cette dernière considération, qui, par sa nature, écartait toutes les autres, je m'empressai, suivant l'usage, de faire circuler l'original même de la note parmi mes honorables collègues, afin que, dûment avertis, ils se rendissent au Quirinal à l'heure indiquée, tandis que, de mon côté, je rédigeai à la hâte quelques phrases, exprimant uniquement nos sympathies pour l'auguste chef de l'État, sans aucune application à la politique brûlante du moment, afin qu'ainsi elles pussent convenir à tous et n'éveiller aucune susceptibilité.

Les choses en étaient là lorsque les Envoyés de Naples, de Sardaigne et de Toscane vinrent me trouver pour me dire que, s'étant assuré qu'aucun péril sérieux ne menaçait Sa Sainteté, et que dès lors ils ne pouvaient, par suite de leur position exceptionnelle, se joindre dans cette circonstance à leurs collègues. Le Ministre de Hanovre, de son côté, vint me tenir le même langage, m'ajoutant toutefois que lui s'abstenait parce qu'il désapprouvait l'allocution.

En présence de cette division et la visite au Pape ne pouvant plus être collective, ainsi que l'entendait la note, il ne restait plus, pour sortir d'une situation dont je n'avais heureusement pas à assumer l'entière responsabilité, qu'à en informer d'abord la Secrétairerie d'État, ce que je fis verbalement, et ensuite à laisser à chacun sa liberté d'action, c'est à dire de faire isolément, s'il le jugeait à propos, ce qui, dans le principe, devait avoir lieu en commun.

Excepté donc les Ministres mentionnés ci dessus, nous avons tous demandé des audiences particulières, et d'ailleurs il m'importait que le Saint Père fût exactement instruit de la manière dont ces choses s'étaient passées.

Il a encore dans cette audience daigné me témoigner une bienveillance dont j'ai été profondément touché et ce qui ne m'a pas moins ému c'est la profonde altération que j'ai remarquée dans ses traits.

« En prononçant, m'a-t-il dit, cette allocution, qui déchaîne aujourd'hui contre moi tant de passions, j'ai répondu au cri de ma conscience; eh bien! si elle doit me coûter mon autorité temporelle, que la volonté de Dieu s'accomplisse. N'est ce pas au surplus le but où l'on tend assez visiblement, et que l'on finira probablement par atteindre? je ne nourris aucune illusion à cet égard».

Ces dernières et tristes paroles mirent un terme à notre entretien, et quand je m'agenouillai pour prendre congé de Sa Sainteté, elle s'empara de ma main et la pressa sur son cœur avec une expression de douleur et en même temps de résignation dans les regards que je n'oublierai jamais.

*Postscriptum.* — Votre Excellence trouvera ci-joint une traduction du bref adressé par Sa Sainteté aux habitants de cette capitale, lorsqu'elle apprit que dans plusieurs réunions populaires, la vie de quelques Cardinaux, transformés de nouveau en conspirateur, était sérieusement menacée, et que des cris de mort avaient aussi été proférés contre divers prélats. Il faudrait d'ailleurs une plume plus exercée que la mienne pour bien dépeindre à Votre Excellence l'aspect sinistre qu'à présenté cette résidence durant toute la semaine dernière, et lorsqu'elle était livrée au gouvernement des clubs.<sup>1)</sup>

## XXVI

N° 278.

Rome, le 12 Mai 1848.

Monsieur le Comte,

dans un de mes derniers rapports j'ai annoncé à Votre Excellence quelques nouveaux détails sur la crise politique que nous venons de subir ici, et qui malheureusement n'est pas encore entièrement terminée, quoique sans aucun doute elle ait beaucoup perdu de son intensité; ce sont ces détails qui formeront l'objet de la présente dépêche.

Il y aura demain quinze jours que le Souverain Pontife, cédant à des motifs de conscience qu'il ne m'appartient pas d'apprécier, mais toujours infiniment respectables lorsqu'ils partent de cette source, prononça, dans un Consistoire réuni à cet effet, l'allocution que j'ai déjà eu l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence.

À la suite de la publication de cet important document, publication qui eut lieu le soir même dans le journal officiel, toutefois en langue latine, circonstance adroitement exploitée par les meneurs pour dénaturer le sens de certaines expressions et irriter davantage les esprits, le Ministère qu'on n'avait, à ce qu'il paraît, pas mis dans le secret d'une détermination au moyen de laquelle sa responsabilité devenait illusoire, donna en masse sa démission.

Ceci se passait le 29 Avril. Cependant, le lendemain, ce même Ministère, se rendant aux instances du Saint-Père, et en présence d'une situation qui, d'heure en heure prenait un caractère plus alarmant et pouvait finalement dégénérer en graves désordres, consentit à reprendre la direction des affaires jusqu'à ce qu'on lui eût nommé des successeurs.

---

<sup>1)</sup> Acclusi il n. 83 della *Gazzetta di Roma* dell'11 maggio con l'indicazione dei diplomatici recatisi dal Papa e il n. XVI di *Le Capitoie* (2 maggio), già ricordato, con la traduzione indicata.

En attendant, la partie ardente de la Garde Nationale, à laquelle l'on était facilement venu à bout de persuader que l'allocation n'était que le premier acte d'un mouvement réactionnaire concerté entre le Pape et certains Cardinaux connus pour être hostiles au nouvel ordre de choses, — agissant de son propre mouvement et sans avoir reçu aucun ordre de ses supérieurs, s'empara des portes de la ville, plaça un poste nombreux au château Saint'Ange, malgré l'opposition du Commandant de ce fort, et finit par établir un cordon de surveillance autour des palais habités par les Cardinaux tenus pour suspects.

Le mépris de la subordination militaire fut même dans cette circonstance poussé si loin que le Général-en-chef, Prince Rospigliosi, quoique muni d'un ordre de Sa Sainteté, ne put parvenir jusqu'au Cardinal Bernetti, et que, se voyant couché en joue par ses propres soldats, il dut au plus vite rebrousser chemin.

La consigne que Messieurs les Gardes nationaux avaient jugé à propos de se donner était même le premier jour si sévère que plusieurs de mes collègues, s'étant présentés à différentes issues de la ville, ne purent obtenir d'en sortir.

D'un autre côté chaque club avait, dans son sein, nommé un comité pour former, de ces divers comités, un comité général, qui, matin et soir, tenait des séances au cercle des négociants, et de fait était devenu le gouvernement. Une foule compacte à presque toutes les heures du jour remplissait la longue rue du Corso et formulait aussi à haute voix son programme gouvernemental. En un mot, c'était l'anarchie déployant ses enseignes, mais jusque là sans excès, ni désordres matériels.

Le Ministère n'ayant aucune force sur laquelle il eût pu s'appuyer, puisque la Garde Nationale, au moins en grande partie, obéissait à une impulsion contraire à l'autorité, devait bien tolérer ce qu'il n'était pas en mesure d'empêcher; aussi, pendant les trois jours qui s'écoulèrent entre sa première et sa seconde démission, ne donna-t-il d'autre signe d'existence que celui d'une proclamation émanée du Ministre de la Police, pour rappeler les citoyens à l'obéissance de la loi. Ce qui n'empêcha pas qu'au moment du départ du courrier de Bologne, deux officiers supérieurs de la milice citoyenne, accompagnés de quelques hommes, pénétrèrent dans l'office des Postes, exigèrent de force qu'on leur remit la correspondance du Cardinal Secrétaire d'État, et après en avoir sans aucun scrupule rompu les cachets, lurent les lettres qu'il adressait aux Légats, et dans lesquelles ce haut fonctionnaire rendait compte à ces chefs d'administration des événements qui, depuis deux jours, se succédaient à Rome, compte qui heureusement se fermait au simple récit des faits.

Votre Excellence comprendra facilement qu'à la suite d'une telle atteinte portée à sa liberté d'action, et après la violation d'un secret le plus respectable de tous, le Ministère devait à son honneur de se retirer immédiatement et c'est ce qu'il fit; laissant l'autorité — ou plutôt son semblant — qu'il exerçait encore entre les mains des substituts (Secrétaires généraux) de chaque Département.

C'est ainsi que les clubs demeurèrent à peu près maîtres du terrain, et qu'en quelque sorte le Gouvernement descendit dans la rue, et pendant que ceci se passait, les portes du Quirinal se fermaient, les Suisses échangeaient leurs halabardes contre des fusils, les gardes du corps se rendaient à leurs portes. En un mot, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce palais, l'on prenait les mêmes précautions de sûreté et de défense qu'en 1809, lorsque la liberté de l'auguste Pontife Pie Sept était menacée par le Général Miollis. Du reste, à l'heure qu'il est, ces précautions sont encore observées et produisent même un effet qui pourrait donner lieu à des fâcheuses collisions, si, mieux inspiré, on ne le fait pas bientôt cesser pour remettre les choses sur l'ancien pied.

Dès le soir même de la démission définitive du Ministère, dont l'on ne peut que regretter l'éloignement, parce qu'il était en général composé d'hommes distingués et ayant la pratique des affaires, le comité central se réunit de nouveau au Cercle des Négociants, et là, après plusieurs motions, qui portaient plus au moins le caractère de la situation extrême où l'on se trouvait, l'on en vint jusqu'à faire celle de l'établissement immédiat d'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE pour ce qui regardait le temporel, puisque le chef de l'État se refusait obstinément à vouloir déclarer la guerre à l'Autriche, comme à éloigner les ecclésiastiques de son Ministère; car c'étaient là les deux points en litige, et sur lesquels le Pape avait formellement déclaré qu'il ne céderait pas; le pouvait-il en effet sur le premier, après l'allocution prononcée trois jours auparavant?

Échauffés, irrités comme l'étaient les esprits, il est assez probable que cette motion de confier à d'autres mains l'exercice de l'autorité temporelle, eût réuni la majorité, si le Comte Térence Mamiani, qui, par ses talents et les gages qu'il a donnés à la cause du progrès et à celle de l'indépendance italienne, exerce une si grande influence sur le parti du mouvement, n'eût élevé son éloquente voix, pour faire sentir à l'Assemblée, qu'une détermination d'une aussi haute gravité ne pouvait pas être prise avec une précipitation, dont l'on aurait peut-être ensuite lieu de se repentir; qu'il fallait laisser passer la nuit sur ce projet, — il était alors deux heures du matin, — la nuit qui porte si souvent bon conseil. Cédant à ce sage avis, la délibération fut remise au lendemain et l'on se sépara.

Le Comte Mamiani avait deviné juste, le sommeil vint calmer, vint rafraîchir les imaginations, l'idée de recourir à un parti extrême fut, pour le moment, sinon abandonnée; du moins ajournée, le mot transaction fut prononcé et favorablement accueilli par la majorité; le corps municipal, méconnaissant sans doute un peu ses attributions, fit une adresse au Saint-Père; la Garde Nationale déjà engagée dans la voie de l'illégalité, n'éprouva aucun scrupule à en formuler une à son tour; le comité général posa ses conditions, et finalement, car s'il me fallait détailler toutes les circonstances qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent ces différentes démarches, cette dépêche prendrait des proportions démesurées; le Pape donna carte blanche au Comte Mamiani pour la formation d'un Ministère, sous la réserve toutefois que le chef de la nouvelle administration serait, ainsi que par le passé, un Cardinal. Or comme c'était précisément ce que le comité ne voulait pas, et encore moins la milice citoyenne, on éluda la difficulté, en ne lui confiant pas de portefeuille, en nommant un Ministre des Affaires Étrangères *séculier*, et enfin en choisissant le seul membre du Sacré Collège qui ait encore quelque popularité à cause de l'attitude énergique que cette Éminence a prise, dans le temps, à Ferrare, vis-à-vis des Autrichiens.

Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction du programme du nouveau Ministère, pièce rédigée, même en italien, d'une manière un peu confuse, et, de plus, la liste des membres qui le composent.

En examinant cette liste, Elle remarquera que le Département de l'Instruction publique y est passé sous silence: c'est que, confié jusqu'ici à un Cardinal, le Pape voudrait qu'il continuât à être régi par un haut dignitaire de l'Église; tandis qu'on ne l'entend pas ainsi dans la rue du Corso, et que provisoirement, jusqu'à ce que l'on ait trouvé un expédient, on le laisse entre les mains d'un substitut, ecclésiastique toutefois.

Quant aux premiers actes posés par le Ministère actuel, il est assez difficile de les mettre en harmonie avec l'allocution, puisqu'il s'agit d'abord d'une levée de six mille

hommes, et ensuite, de l'envoi à l'Ambassadeur d'Autriche de ses passeports, sans compter que chaque jour la *Gazette de Rome* insère dans sa partie officielle les rapports du général en chef de l'armée pontificale, datés des lieux qu'il occupe sur le territoire autrichien. L'on pourrait donc presque dire que nous avons déjà ici deux gouvernements, et en réalité je crois que c'est bien là le cas.

Les Ministres de Sardaigne et de Toscane ont formulé une espèce de protestation contre l'allocution et ils eussent voulu que, dans cette circonstance, celui de Naples se joignît à eux; mais ce dernier, usant de prudence, s'y est refusé avant d'avoir reçu des instructions de sa cour, et bien lui en a pris, puisque cet acte ayant été envisagé par le Gouvernement Napolitain comme ressortant purement du domaine spirituel, le pouvoir temporel n'avait point à s'en mêler.

Il est du reste facile de voir que ce n'est qu'à contre cœur que le Roi Ferdinand envoie ses soldats en Lombardie, et que si ce Prince avait été maître chez lui, assurément l'on n'aurait pas vu son drapeau flotter sur les rives du Pô, ni y venir prêter aide et assistance au Roi Charles-Albert pour augmenter ses États et réaliser ainsi la pensée sur laquelle a toujours pivoté le système politique de l'auguste maison de Savoie. <sup>1)</sup>

## XXVII

N° 279.

Rome, le 18 Mai 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Comte,

quoique Monsieur Mamiani, dans le Ministère dont la formation lui avait été confiée, ne se soit attribué que le département de l'Intérieur, qui, du reste, en présence des circonstances actuelles, est, avec celui des Finances, le plus important, il ne faut pas moins le considérer comme étant le personnage le plus influent de ce Ministère et son véritable Président.

Voici maintenant sur ce haut fonctionnaire quelques détails biographiques qui me proviennent de bonne source, et dont je puis dès lors garantir l'exactitude à Votre Excellence.

Le Comte Tércencé Mamiani de la Rovere appartient à une ancienne et très noble famille de Pesaro (chef-lieu de la délégation de ce nom sur les bords de l'Adriatique), issue d'une branche des Ducs d'Urbino. Il est âgé d'environ cinquante ans. Il est très versé dans la connaissance des matières philosophiques, et en même temps littérateur distingué. Il a publié plusieurs ouvrages très estimés, et parmi ceux-ci celui sur la Philosophie Italienne occupe le premier rang. Ardent libéral et ferme dans ses principes, mais honnête et délicat, ayant des manières agréables, le Comte Mamiani est surtout doué d'une éloquence aussi persuasive qu'entraînante.

Ses opinions politiques le conduisirent tout naturellement à prendre une part active aux événements de 1831, il fut membre du Comité central de Bologne, et même, je crois, à cette époque également Ministre de l'Intérieur, mais se conduisit toujours avec honnêteté et modération.

---

<sup>1)</sup> Acluse una lista dei componenti del nuovo ministero e la traduzione del programma di quest'ultimo (testo in *Gazzetta di Roma*, del 5 maggio).

L'intervention autrichienne étant survenue et la force des armes ayant renversé le Gouvernement provisoire qui s'était établi sur les débris de celui pontifical, Monsieur Mamiani se réfugia à Paris, où il vécut dans l'exil pendant un grand nombre d'années.

Ayant ensuite obtenu du Roi de Sardaigne l'autorisation de se retirer à Gênes, un seigneur de cette ville lui confia l'éducation de son fils, et il en était encore occupé lorsque l'amnistie promulguée par Pie Neuf vint lui rouvrir les portes de sa patrie. Cependant n'ayant pas voulu signer la déclaration, commune à tous les proscrits et condamnés politiques, de s'engager, sur l'honneur, à ne plus prendre part à aucune entreprise contre l'autorité légitime du Saint-Siège; car tout en se montrant satisfait de la marche suivie par le nouveau Pontife, il ne pouvait pas répondre de ce qu'il ferait, le cas échéant où les circonstances de 1831 viendraient à se reproduire, c'est à dire une nouvelle intervention; c'est ainsi que dans le principe il ne profita pas, comme la plupart de ses compagnons d'exil, du bénéfice du grand acte de clémence que venait d'exercer Sa Sainteté.

Ensuite, ayant plus tard obtenu la permission de séjourner temporairement à Pesaro, pour y mettre ordre à ses intérêts, le Comte Mamiani vint jusqu'à Rome, et le Pape l'ayant vu, ils demeurèrent satisfaits l'un de l'autre. Depuis cette époque, et malgré l'expiration de son permis, il ne fut point inquiété, et demeura tranquillement dans l'État, où il est généralement aimé et estimé de tous, et aura toujours une grande et, par sa conduite conséquente, légitime influence.

Pour donner maintenant à Votre Excellence une idée des principes et des vues politiques de cet illustre Italien, je Lui transmets ci-joint la traduction d'un programme qu'il avait, avant son entrée au Ministère, rédigé pour le Comité central électoral qui s'est formé à Rome; programme envoyé ensuite aux Comités électoraux des provinces, afin que leurs choix tombassent sur des Députés qui vinssent l'appuyer et le développer ici. C'est au surplus ce que nous ne tarderons pas à savoir, puisque les élections générales ont lieu aujourd'hui même, et que les Chambres doivent s'ouvrir dans le courant du mois prochain. Des Chambres à Rome, au centre de l'absolutisme, de l'infailibilité! L'on croit vraiment encore rêver en prononçant ces mots et pourtant c'est un fait, fait qui, du reste, ne plaît pas à tout le monde, mais que l'on chercherait, je crois, vainement à vouloir faire disparaître; le tenter par voie réactionnaire serait même courir à une perte certaine, et cependant le mot a été imprudemment prononcé ces jours derniers.

Votre Excellence trouvera également ci-joint en original et traduction la note circulaire par laquelle le nouveau Ministre des Affaires Étrangères Séculières, Comte Marchetti, a fait part au Corps diplomatique de sa nomination.

Le Comte Marchetti, d'un âge déjà avancé et d'une santé très délicate, est né à Sinigaglia, patrie du Pape actuel, et s'est distingué dans la carrière des lettres; l'on vante surtout l'élégance et la pureté de son style. Il habitait ordinairement Bologne; et sa société s'y composait des hommes voués comme lui au culte de la poésie. Il a toujours professé des principes libéraux, et s'il est fort considéré dans son propre parti, il a su aussi, en tenant une conduite honorable et modérée, se faire estimer par le parti opposé. C'est un ancien ami du Pape, et même son compagnon de société avant que celui-ci ne se décidât à entrer dans les ordres.

Du reste, la nature des connaissances du Comte Marchetti l'eût plutôt indiqué pour le placer à la tête de l'Instruction publique, si toutefois l'on se décide à en confier la direction supérieure à un séculier, ce dont j'ai lieu de douter. En attendant, son

esprit conciliant et son bon sens pourront être fort utiles au Gouvernement, d'autant que son poste actuel lui laissera beaucoup de loisir.

Quant au Ministre des Finances, l'avocat Lunati, je l'ai toujours entendu citer comme un des membres distingués du barreau de Rome, mais fort étranger, jusqu'ici, à l'importante branche de l'administration confiée à ses soins. Il est vrai que les mesures nécessitées par la crise financière et les besoins du Trésor ont été prises par ses prédécesseurs, qui d'abord ont transformé les billets de la banque romaine en monnaie légale, et ensuite créé jusqu'à la concurrence d'une somme de deux millions cinq cent mille écus des bons du Trésor, produisant un intérêt annuel de trois et demi pour cent et hypothéqués sur des biens-fonds appartenant à des institutions ecclésiastiques, ou à des corporations religieuses.

Pour ce qui regarde les Ministres de la Guerre et du Commerce, on ne les a placés là qu'afin de donner un peu de relief au Ministère et faire la part de la haute aristocratie. Le Prince Doria n'a jamais servi; son éducation a été incomplète comme celle de tous les grands seigneurs romains, que la force des choses oblige aujourd'hui à se mêler des affaires publiques, et ce n'est que depuis sa nomination, il y a un an environ, au poste de Lieutenant-Colonel d'un Bataillon de garde nationale que ce Prince a eu ainsi l'occasion de prendre quelque teinture de l'art militaire. Heureusement qu'il a pour Secrétaire général un officier supérieur d'artillerie, très distingué, de l'ancienne armée d'Italie et qui au fond est le véritable Ministre.

L'Ambassadeur d'Autriche, Comte de Lutzw, a quitté avant hier cette résidence pour aller à Civitavecchia s'embarquer avec sa famille sur un bateau-à-vapeur de guerre anglais que l'Amiral Parker a fait mettre à sa disposition; il se rendra d'abord à Malte, de là à Corfou, et finalement ira débarquer à Trieste.

J'envoie à Votre Excellence la lettre que cette honorable diplomate qui, après une résidence de vingt-huit ans, s'éloigne de Rome, accompagné par l'estime et les regrets de tous, a bien voulu m'adresser avant son départ.

Les nouvelles reçues par cet ordinaire, de Naples, sont bien affligeantes, et surtout pour moi, puisqu'elles m'apprennent la mort d'un officier suisse, plein d'avenir, mon ami depuis long-temps, le Capitaine Amédée de Muralt, qui avait commencé sa carrière militaire au service du Roi, et qui, passé depuis à celui napolitain, s'était distingué comme volontaire en combattant en Algérie dans les rangs de l'armée française.

Monsieur le Commandeur Meuricoffre m'annonçant qu'il écrit directement à Votre Excellence, j'estime dès lors inutile de Lui communiquer ici les tristes détails que contient sa lettre.

L'on ne saurait, je crois, se faire illusion sur le véritable but de cette dernière tentative; c'était la république que l'on voulait établir, et si l'on y était parvenu à Naples, cet exemple n'aurait pas tardé à trouver ici des imitateurs: je pense même pouvoir assurer à Votre Excellence que si l'épreuve n'a pas commencé par y être tentée, c'est uniquement parce que l'on supposait le terrain mieux disposé ailleurs pour l'essayer avec succès.

D'après les derniers rapports parvenus du théâtre de la guerre, en ce qui concerne le corps d'armée commandé par le général Ferrari, ce corps composé, il est vrai, de volontaires mal armés, indisciplinés, et dirigés par des officiers pour ainsi dire improvisés, a eu le dessous dans sa première rencontre avec les troupes du général Nugent, et a dû se replier sur Trévis, où il est même, dit-on dans ce moment, étroitement bloqué par les Autrichiens.

Les volontaires, ainsi que les gardes nationaux, croyaient, la plupart, en partant de Rome, qu'il ne s'agissait que de fouler triomphalement les plaines de la Lombardie; mais à présent qu'ils se voyent engagés dans une guerre sérieuse, et que leurs adversaires se montrent, à ce qu'il paraît, sans pitié pour ceux qui tombent entre leurs mains je ne serais pas surpris de les voir, un de ces jours-ci accuser leurs chefs, les généraux Durando et Ferrari, de haute trahison, pour avoir ainsi un prétexte d'abandonner la partie et de laisser au Roi Charles-Albert seul le soin, comme la gloire, de vidér la grande question de l'Indépendance Italienne.

Je joins aussi à cette dépêche la liste des membres du Haut Conseil, soit Chambre des Pairs, nommé par Sa Sainteté le 13 du courant.

*Postscriptum.* — En relisant la minute de mon dernier rapport à Votre Excellence, je me suis aperçu que j'y avais laissé une phrase incomplète: Il s'agissait du Ministre de l'Intérieur actuel et je Lui disais à son sujet: « Si le Comte Mamiani, qui, par ses talents, et les gages qu'il a donnés à la cause du progrès et à celle de l'Indépendance Italienne, n'eût élevé son éloquente voix... » tandis que j'aurais dû écrire: « Si le Comte Terence Mamiani qui, par ses talents, et les gages qu'il a donnés à la cause du progrès et à celle de l'Indépendance Italienne *exerce une si grande influence sur la partie du mouvement, n'eût élevé son éloquente voix!!* » <sup>1)</sup>

## XXVIII

N° 280.

Rome, le 28 Mai 1848.

Monsieur le Comte,

Bateau-poste, voie de Marseille).

si l'on ne peut contester à mon ancien collègue, Monsieur Rossi, le talent d'apprécier les faits et leurs conséquences avec une grande justesse de vues, et une lucidité remarquable, comme dans le temps il nous en a donné la preuve à l'égard des affaires de France et de Suisse, dont il n'avait, plusieurs mois d'avance, que trop bien prévu le fatal dénouement, cet homme d'État s'est pourtant trompé lorsque, au commencement de ce mois, il nous assurait que la fameuse allocution, du 29 Avril dernier, une fois connue dans les Légations, où les passions politiques fermentent avec tant de violence, y pourrait bien avoir pour résultat immédiat et pratique, de décider ces provinces à se détacher de la métropole et à substituer à l'autorité du Saint-Siège celle d'un Gouvernement provisoire, puisque ni l'une ni l'autre de ces résolutions extrêmes n'y a été prise, et que, sauf la réprobation générale dont cette déclaration y a été frappée, elle n'a, au moins que je sache, donné lieu nulle part à aucune tentative sérieuse contre l'ordre légal.

Comme plusieurs personnes, qui ont vécu longtemps au milieu des populations turbulentes de la Romagne, et dont l'opinion a beaucoup de poids à mes yeux, tenaient à ce sujet le même langage que l'ex ambassadeur de France, j'avais fini par admettre moi-même la possibilité de ce déchirement intérieur, et m'en étais ainsi assez récemment exprimé à Votre Excellence.

<sup>1)</sup> Acclusi: la traduzione del *Programma del Comitato per la elezione dei deputati* (cfr. SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp. 243-244); il n. 35 de *L'Epoca* (26 aprile); copia della partecipazione della propria nomina inviata dal Marchetti al de Liedekerke (10 maggio) e della risposta di quest'ultimo (14 maggio); l'elenco dei quarantasei membri dell'Alto Consiglio nominati il 13 maggio; la lettera del 15 maggio del Lutzow al de Liedekerke per ringraziarlo di quanto ha operato.

Je me félicite donc de pouvoir aujourd'hui Lui annoncer qu'aucune de nos prévisions à ce sujet ne s'est heureusement pas réalisée; et que si ce résultat doit être en partie attribué à l'esprit de patriotisme et d'unité qui anime maintenant les habitants des Légations, je crois cependant qu'une circulaire, émanée fort à propos du Cardinale Légat de Bologne, et dans laquelle Son Éminence interprétait, dans un sens favorable à la guerre, les dispositions du Pape; ainsi que les instructions parties d'ici des différents clubs, parce que l'on y sentait fort bien que des divisions intestines, dans ce moment solennel où s'agitent les destinées de l'Italie, ne pourraient qu'affaiblir l'action commune, n'ont pas peu contribué non plus à ôter à ce grave incident de l'allocution la portée qu'il aurait eu, si l'on n'avait pas, en temps utile, cherché à en atténuer les effets.

Dans un de mes précédents rapports, j'ai aussi dit à Votre Excellence que nous avions, pour le moment, à Rome, deux Gouvernements; c'est encore là de ma part une erreur, car, de bon compte, nous pouvons aujourd'hui en énumérer quatre, dont deux seulement ont cependant le caractère de la réalité. Le premier, planant par sa nature au dessus de tous les autres, et auquel personne ne songe à toucher, c'est celui des affaires spirituelles, exercé par le Saint-Père, dans toute sa plénitude; le second c'est celui des clubs, ayant pour habile instrument le Ministère actuel, et le Pape pour revêtir de son nom, et leur imprimer ainsi le caractère de la légalité, des mesures que souvent il n'approuve pas, et qui en effet sont, la plupart, en contradiction manifeste avec son langage comme chef suprême de l'Église. De fait, la division existe donc déjà entre les deux pouvoirs, et cela devait naturellement arriver dans une question d'une aussi haute gravité que celle de l'Indépendance Italienne, pour la solution de laquelle les intérêts du Prince italien, abstraction faite de sa qualité spirituelle, pouvaient seuls être pris en considération et régler la conduite à tenir, en ce qui touche la nationalité de la Péninsule et son avenir remis aujourd'hui au sort des armes.

Le Pape, du reste, à ce que prétendent des personnes, qui ont eu l'honneur de l'approcher ces jours derniers, ne fait pas lui même difficulté d'avouer que son autorité, à l'endroit du temporel n'est plus que de pure forme; mais son cœur est si bon, il est au fond si Italien, il a si besoin d'être entouré de l'amour et de la confiance de ses sujets, il attache tant de prix à être salué par leurs acclamations, que je ne serais pas surpris de le voir, un de ces jours, poser des actes détruisant peu à peu la portée de l'allocution du 29 Avril.

Déjà l'on parle d'une certaine lettre, adressée dès le 3 Mai à l'Empereur d'Autriche, rédigée, assure-t-on, dans un sens tout-à fait italien, et qui, par conséquent, tendrait au but que je viens d'indiquer. Peut-être cette pièce, à laquelle les circonstances actuelles prêtent un si vif intérêt, sera-t-elle mise en circulation avant la fermeture de mon paquet, et pourrai-je alors en transmettre un copie à Votre Excellence. <sup>1)</sup>

L'honorable Monsieur Meuricoffre, avec cette activité qui le caractérise, vous aura sans doute, Monsieur le Comte, tenu exactement au courant des événements de Naples et des conséquences qu'ils ont produites. Ici ils ont eu et devaient nécessairement avoir un grand retentissement, mais la vérité, ainsi que cela n'arrive que trop souvent, n'ayant pu se faire jour à travers les récits passionnés et mensongers des journaux, tous les torts dans ce déplorable conflit ont été mis sur le compte du Gouvernement,

<sup>1)</sup> Ved. in proposito, F. GENTILI, *La lettera di Pio IX all'Imperatore d'Austria*, in *Nuova Antologia*, 1<sup>o</sup> agosto 1914.

ayant ourdi dit-on, de longue main ce prétendu complot pour rentrer dans ses anciennes voies absolutistes, et retirer peu à peu ces garanties constitutionnelles qu'il n'avait, ajoute-t-on, accordées qu'avec tant de regrets. Tout cela est faux, absolument faux, puisque, dès le lendemain de cette fatale journée du 15 Mai, une proclamation émanée du nouveau Ministère, annonçait le maintien, avec toutes ses conséquences, du Statut constitutionnel promulgué le 10 Février. <sup>1)</sup>

Quoique la presse ait, depuis longtemps, trouvé moyen de s'affranchir ici de la loi destinée à réprimer ses écarts, je ne l'ai jamais vu, dans aucune circonstance, se livrer à des attaques aussi violentes contre la personne d'un Souverain, que dans celle-ci à l'égard du Roi de Naples. Les faiseurs de caricatures, brisant avec toutes les convenances, même celles qui protègent ordinairement le plus obscur citoyen, n'ont pas respecté davantage ce monarque.

Votre Excellence trouvera ci-joint un spécimen de leurs œuvres clandestines, qui pourra Lui donner la triste mesure du degré de licence auquel, dans ce genre, l'on est maintenant parvenu ici. Et que fait la Police en présence d'un tel scandale ? Bien peu de chose, ou, pour être plus vrai, des démarches qui témoignent soit de son manque de bonne volonté, soit de son impuissance pour le réprimer.

Notre Consul général n'aura pas non plus manqué d'informer Votre Excellence qu'aussitôt après le soulèvement de Naples, et dans la crainte que cet exemple ne fût imité par quelques provinces, où déjà il existe une espèce de communisme de fait, Sa Majesté avait donné les ordres nécessaires pour faire rétrograder et rentrer dans le royaume le contingent de ses troupes, au nombre, je crois, d'environ quinze mille hommes de toutes armes, envoyé au secours des Lombards, sous le commandement du vieux Général Guillaume Pepe, le même qui fut obligé de s'exiler à la suite des événements de 1821, et dont la conduite militaire avait, à cette époque, fait planer sur lui des soupçons peu honorables pour un soldat.

Sans vous parler ici, Monsieur le Comte, des nouvelles attaques auxquelles les journaux de cette capitale se sont livrés contre Sa Majesté Napolitaine, dès qu'ils ont eu connaissance de la détermination que ce Prince, agissant, me paraît-il, avec prudence, venait de prendre à l'égard de ses troupes en marche pour la Lombardie, je me bornerai à dire à Votre Excellence que le courrier porteur des ordres de rappel, ayant rejoint le gros du contingent à Bologne, le Général en chef, après avoir lu la dépêche du Ministre de la guerre, commença par déclarer que pour sa personne il n'y obtempérerait pas, qu'il donnait sa démission, et allait comme simple volontaire combattre pour la grande cause Italienne dans les plaines de la Lombardie.

Le Général Statella, le plus ancien en grade après lui, prit alors le commandement et donna les ordres nécessaires pour le départ. Mais tout cela ayant, comme de raison, demandé un peu de temps, Monsieur Pepe en avait profité pour faire travailler et travailler lui-même aussi les officiers et soldats, déjà ébranlés par la résolution de leur ancien chef, si bien que ceux-ci finirent par déclarer à leur nouveau Commandant qu'ils ne voulaient pas retourner en arrière, et que ce dernier ayant essayé de leur faire quelques représentations, ils s'en emparèrent et le mirent en prison, ainsi qu'un autre Général, qui a même, lui, je ne sais encore bien pour quel motif, couru risque d'être fusillé sans forme de procès.

<sup>1)</sup> Sugli avvenimenti napoletani e sulle loro ripercussioni romane ved. la corrispondenza Ludolf-Cariati in I. ARCUNO, *Il Regno delle Due Sicilie nei rapporti con lo Stato Pontificio (1846-1850)*, Napoli, 1933, pp. 133-136.

Le Général Pepe ayant ensuite repris le commandement, fit battre le rappel et ordonna immédiatement le départ pour Ferrare, afin de ne donner ni à ses officiers, ni à ses soldats, le temps de la réflexion. Toutefois l'on assure que chemin faisant, et revenus les uns et les autres de ce premier mouvement d'entraînement, ce chef pourrait bien éprouver des défections; et qui sait si avant peu nous n'apprendrons pas que les provinces au delà des Apennins, déjà sillonnées par des bandes de déserteurs romains, devenues pour les campagnes un juste sujet d'effroi, ne le seront pas aussi par des Napolitains, plus inclinés encore que les premiers à s'approprier ce qui ne leur appartient pas. <sup>1)</sup>

Maintenant que va-t-il se passer à Naples, ou plutôt dans le plat pays, lorsque l'on y apprendra que les troupes, dont le retour présumé tenait peut-être en respect les populations, poursuivent leur route vers les plaines de la Lombardie? Je ne connais pas assez les dispositions plus ou moins hostiles de ces provinces contre le Gouvernement pour me permettre d'énoncer ici une opinion à cet égard. Toutefois espérons que si cette circonstance devient dans quelques localités un encouragement pour les fauteurs de désordres, au moins elle ne sera pas le signal d'un de ces soulèvements qui brisent un trône et emportent avec eux une dynastie.

Sans donc admettre que les choses puissent arriver à cette extrémité, l'on ne saurait cependant se dissimuler que la position actuelle du Gouvernement Napolitain ne présente guère de sécurité, et que d'un instant à l'autre son existence peut se trouver sérieusement compromise.

C'est, du reste, un bien singulier contraste que celui qu'offre aujourd'hui l'Italie au regard de l'observateur, car tandis qu'un des Souverains occupant son extrémité la plus méridionale est menacé de perdre sa couronne, celui qui règne au nord de ce beau pays, et commande à une partie des Alpes, se voit à la veille d'ajouter de nouveaux fleurons à la sienne.

En effet, pour peu que la victoire sourie maintenant au Roi Charles-Albert, et vienne consolider les succès de l'habile politique qu'il a mise dernièrement en œuvre vis-à-vis des Gouvernements provisoires de Milan et de Venise, bientôt ces riches contrées, si favorisées par la nature, si fécondées par la main de l'homme, viendront se réunir au Piémont constitutionnel; déjà pour le Duché de Plaisance cette réunion a pris le caractère d'un fait légal, et j'ai lieu de croire qu'il ne tardera pas à en être de même pour les territoires de Parme, de Modène et de Reggio. <sup>2)</sup>

Il est donc possible qu'avant peu de mois le Prince piémontais se trouve à la tête d'une monarchie comptant environ dix millions de sujets; assurément les fondateurs de l'auguste maison de Savoie, après avoir mis le pied en Italie, et tout ambitieux qu'ils se montrèrent dès le principe de leur laborieux établissement sur les rives

<sup>1)</sup> Ved. sull'argomento: G. M. MONTI, *La difesa di Venezia nel 1848-1849 e Guglielmo Pepe*, Roma [1933], pp. 27-59; A. CUTOLO, *Il « disobbedisco » di Guglielmo Pepe*, in *Corriere d'informazione*, 11 marzo 1948.

<sup>2)</sup> Ved. sugli avvenimenti dell'Italia Settentrionale: T. BUTTINI e M. AVETTA, *I rapporti fra Governo Sardo e Governo Provvisorio di Lombardia durante la guerra del 1848*, Roma, 1938; A. MONTI, *La politica del Governo Provvisorio di Lombardia nel 1848*, Modena, 1946; L. MARCHETTI, *Il Governo Provvisorio di Lombardia attraverso i processi verbali delle sedute del Consiglio*, Milano, 1948; *La Repubblica Veneta nel 1848-49*, vol. I: *Documenti diplomatici* [a cura del Comitato regionale veneto per la celebrazione centenaria del 1848-49], Padova, 1949; E. NASALLI ROCCA, *L'orientamento politico dei Ducati emiliani nel '48*, in *Atti e Memorie ecc. cit.*, pp. 473-494.

du Pô et du Tanaro, n'avaient jamais rêvé autant de grandeur pour un de leurs descendants.

La lettre autographe adressée, le 3 de ce mois, par le Souverain Pontife à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et dont j'ai eu plus haut l'honneur de parler à Votre Excellence, venant d'être rendue publique, j'en ai fait à la hâte une traduction que je joins au présent rapport, ainsi que celle d'une adresse de remerciement, que le Ministère, par suite de la dite lettre, a cru devoir présenter au Pape, ou lui *imposer*, comme disent quelques personnes, mal informées sans doute. Cette adresse qu'un supplément extraordinaire de la *Gazette de Rome* a fait connaître au public, y était précédée d'une espèce d'introduction dont je vous transmets également, Monsieur le Comte, une version française.

Toutes ces publications ont, me paraît-il, principalement pour but, moins une paix, bien désirable sans aucun doute, mais, dans ce moment, peu probable, que d'affaiblir ainsi l'impression fâcheuse produite par l'allocution du mois d'Avril; et ce but a déjà été en partie atteint, car Sa Sainteté, qui, dans ses promenades, ne rencontrait plus qu'un morne silence, est maintenant de nouveau accueillie, par les plus énergiques vivats. Ce qui n'a pourtant, jusqu'ici, pas changé l'expression de ses traits, car ils continuent à porter l'empreinte de la tristesse et du découragement; l'on a même vu des larmes s'échapper involontairement des ses yeux, lorsque dernièrement elle assistait à une cérémonie d'église pour célébrer la fête de Saint Philippe Néri.

C'est à Monseigneur Morichini, ancien Nonce à Munich, et ancien Ministre du Trésor, que Sa Sainteté a daigné confier la délicate mission d'aller négocier la paix et arrêter l'effusion du sang, qui, du reste, n'a, jusqu'à présent, pas coulé en grande abondance. <sup>1)</sup>

Ce prélat, quoiqu'il ait laissé les finances de l'État dans une condition pire à celle où il les avait trouvées, ne manque cependant pas d'une certaine capacité, et s'en croit surtout beaucoup. D'ailleurs, on lui a donné pour Conseiller Officieux, Monsieur Sturbinetti, son ancien collègue, en qualité de Ministre de la Justice, et l'une des lumières du barreau romain.

Il fallait bien aussi que par cette adjonction le parti du mouvement, qui accorde peu ou point de confiance à tout ce qui porte l'habit ecclésiastique, eût la garantie que dans aucun cas il ne serait fait de concession pouvant compromettre la grande cause de l'Indépendance.

Ces Messieurs sont partis hier matin, se dirigeant d'abord sur Florence; de là ils se rendront au camp du Roi Charles-Albert, et finalement à Vienne.

L'engagement de Cornuda sur les bords de la Piave, et qui a marqué d'une manière assez malheureuse pour les troupes pontificales leur première rencontre avec l'ennemi, ayant amené la débandade d'un grand nombre de gardes nationaux et de volontaires, les uns et les autres se disposaient à regagner paisiblement leurs foyers sous le prétexte qu'ils étaient trahis par leurs chefs, ou en taxant ceux-ci d'incapacité, mais l'opinion publique s'est tellement indignée contre ces déserteurs et a frappé leur conduite, peu honorable il faut bien en convenir, d'une telle réprobation, que force leur a été de rebrousser chemin pour rejoindre leurs corps respectifs, et que le

<sup>1)</sup> Ved. A. MATTHEY, *La missione di monsignor Morichini all'imperatore d'Austria*, Roma, 1902; F. GENTILI, *La mediazione di Pio IX tra Carlo Alberto e l'Austria*, in *Rivista d'Italia*, 1915, pp. 72-150; C. SPELLANZON, *Storia del Risorgimento e dell'unità d'Italia*, Milano, 1938, vol. IV, pp. 246-260.

petit nombre de ceux rentrés dans leurs familles sont aujourd'hui obligés de se tenir soigneusement cachés. <sup>1)</sup>

L'autorité civile, ni celle militaire ne pouvaient pas non plus rester muettes dans cette circonstance; Votre Excellence trouvera donc, sous ce pli, une traduction de la circulaire que le Comte Mamiani, Ministre de l'Intérieur, a écrite à ce sujet aux chefs des Provinces, ainsi que celle d'un ordre du jour, fort énergique, du Prince Aldobrandini, maintenant Commandant Général de la Garde Nationale.

Le désordre et l'anarchie qui continuent à régner dans ces mêmes provinces, l'impuissance dont les autorités y semblent frappées pour les réprimer et rendre ainsi quelque sécurité aux citoyens honnêtes et paisibles, dont la vie, comme les propriétés, sont à chaque instant menacées, ont donné lieu à une autre circulaire de Monsieur Mamiani, dont j'envoie également la version française à Votre Excellence.

Lorsque je suis arrivé, Monsieur le Comte, pour la première fois en Italie, y prononcer alors simplement le nom de l'abbé Vincent Gioberti, cet adversaire si infatigable des Jésuites, c'eût été pour ainsi dire se rendre suspect; à Turin ses ouvrages comme sa personne étaient frappés d'une sévère proscription, et s'il avait eu l'imprudence de s'aventurer sur le territoire piémontais, les portes de Fénestrelle (prison d'État) se seraient probablement ouvertes et refermées sur lui; à Rome celles du Saint-Office ou de quelque autre lieu de réclusion.

Eh bien, ce même ecclésiastique pour lequel le Vatican n'avait, à cette époque, pas assez d'anathèmes, a fait ici l'autre jour une entrée presque triomphale, une garde d'honneur veille à sa porte comme à celle d'un Souverain; quelques heures après son arrivée, il avait l'honneur d'être reçu par le Pape; les couvents des Jésuites sont déserts; leurs collèges abandonnés, le silence et un silence de mort, règne dans tous les lieux naguère occupés par ces religieux. Enfin, Monsieur Gioberti, en s'éloignant sous peu de cette capitale, va se rendre dans ce même Turin, d'où il s'était pour si longtemps proscrit, pour y présider la Seconde Chambre du Parlement National. <sup>2)</sup>

C'est bien le cas de dire que les temps sont changés, et qu'il faut, prudemment, je crois, changer avec eux pour ne pas être emporté par la transformation sociale et politique que subit aujourd'hui le monde; laissant, d'ailleurs, à l'avenir le soin de décider s'il s'en trouvera mieux ou plus mal.

*Postscriptum* – Si vous avez, Monsieur le Comte, jeté un coup d'œil sur le programme électoral du Comte Mamiani, annexé à mon dernier rapport, Votre Excellence aura peut-être remarqué une lacune au sujet de la presse, et Elle aura bien pensé qu'un objet aussi important ne pouvait, dans un travail de ce genre, avoir été passé sous silence. En effet, c'est une omission, non de l'auteur, mais de mon copiste car voici ce que disait à ce sujet Monsieur Mamiani: « que la liberté de la presse surtout soit fondée sur des bases très larges, garantie par l'intervention des Jurés, et délivrée des entraves du timbre et du cautionnement ». <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> G. CORSO, *La carica dei Dragoni pontifici a Cornuda (9 maggio 1848)*, Milano, 1948, al quale si rinvia per la bibliografia più antica.

<sup>2)</sup> Ved. T. FRACASSINI, *Il ritorno di Gioberti in Italia*, in *Rassegna storica del Risorgimento*, a. XXVI (1939), fasc. II.

<sup>3)</sup> Accluse le traduzioni della circolare Mamiani del 18 maggio ai Presidi delle provincie, dell'ordine del giorno del 19 del Comandante generale della Guardia Civica (ved. *Gazzetta di Roma* dello stesso giorno), della circolare Mamiani ai Presidi del 19, del *Supplemento* al n. 95 della *Gazzetta di Roma*, contenente l'indirizzo di ringraziamento al Pontefice per la lettera del 3 maggio all'Imperatore d'Austria e il testo di questa (ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 120-121, ove riproduce la lettera).

Monsieur le Baron,

Monseigneur Belgrado, qui se rend aux Pays Bas en qualité d'Internonce pour y remplacer Monseigneur Ferrieri, voulait se mettre en route dans le courant de cette semaine, mais le Saint Père, lorsque ce prélat est allé prendre ses derniers ordres, lui ayant exprimé son désir qu'il retardât encore de quelques jours son départ, et cette circonstance, indépendante de sa volonté, conduisant Mons<sup>sr</sup> Belgrado à la veille de l'ouverture des Chambres, fixée au lundi 5 de ce mois, il ne quittera Rome qu'après y avoir assisté.

L'on conçoit en effet facilement tout le vif et juste intérêt qui pour un citoyen romain, car cet ecclésiastique servant aujourd'hui le Saint-Siège se considère comme tel, s'attache à cette inauguration solennelle d'une forme de gouvernement si différente de celle ayant existé jusqu'ici, et dont l'établissement, même à nos esprits novateurs les plus entreprenants, ne semblait possible que dans un avenir fort éloigné, et lorsque la puissance irrésistible des idées aurait, sous ses propres débris, fait disparaître l'ancien ordre de choses.

Mons<sup>sr</sup> Belgrado n'emmènera avec lui qu'un simple secrétaire; les renseignements qu'il a pris sur le jeune Comte de Lichnowski, qui s'était proposé pour le suivre aux Pays-Bas en qualité d'attaché, lui ayant confirmé ceux que moi-même j'avais déjà pu lui donner sur cet élégant prélat, dont les mœurs trop faciles n'auraient pas tardé à compromettre son chef vis-à-vis d'un clergé aussi sévère qu'est le nôtre, ne se faisant aucune idée de la tolérance qui existe, sous ce rapport, en Italie, où l'on se dit, et fort-sagement peut-être, que l'habit ne défend pas toujours l'homme de certaines faiblesses, et qu'il faut donc traiter celles-ci avec indulgence aussi longtemps qu'elles ne dégènerent pas en scandales.

Les hautes fonctions de Président du Conseil des Ministres n'ayant pas été acceptées par le Cardinal Ciacchi, donnant pour motif apparent de son refus l'état précaire de sa santé, mais au fond parce qu'il sait très-bien que ce n'est pas ici un poste longtemps tenable et qu'on y use fort vite sa popularité, le Cardinal Orioli, qui l'occupait par interim, en a été définitivement chargé. Cependant il est à craindre que l'âge déjà avancé de cette Éminence, le changement qu'elle s'est vue obligée d'apporter dans ses habitudes, et dont elle paraît déjà ressentir les fâcheux effets, ne lui permettent pas de le conserver au delà de quelque mois; et j'en serais pour mon compte très au regret, car c'est un homme d'esprit, aux vues larges, et qui, conduit par l'exil dans les pays étrangers, n'est pas, comme tant de ses collègues, demeuré en dehors du mouvement des idées.

Ce sera probablement l'ancien Président du Conseil, Cardinal Antonelli, qui fera l'ouverture des Chambres, et ce choix sera, je crois, sanctionné par le public, dont ce haut dignitaire a emporté l'estime et les regrets, quand il s'est retiré du Ministère à la suite de l'allocution du 29 Avril, et des procédés inqualifiables dont sa correspondance officielle avait été l'objet.

Il paraît que les légions romaines, sous les ordres du Général Durando, relèvent un peu, dans la défense de Vicence, leur honneur militaire, si fortement compromis à Cornuda. Beaucoup des premiers fuyards les ont aussi rejoints, et c'est après tout le seul parti honorable et raisonnable que ces déserteurs aient à prendre, puisque personne

ne veut les recevoir, et que même dans la Romagne, où l'on procède toujours le poignard à la main, plusieurs déjà ont été assassinés.

Quant aux troupes napolitaines, l'on donne pour certain que le Général Pepe n'a pu les entraîner au delà de Ferrare, et qu'arrivés là, ses soldats lui ont déclaré qu'ils n'iraient pas plus loin sans de nouveaux ordres du Roi. Dans toute autre armée il ne faudrait sans doute voir dans une telle détermination qu'une preuve fort louable d'obéissance, mais chez les Napolitains l'on peut toujours craindre qu'elle n'ait pour véritable origine une médiocre envie de se mesurer avec l'ennemi.

Pour le moment, il règne ici dans les esprits assez de calme; cependant je ne sais me défendre du triste pressentiment qu'il ne sera pas de longue durée. L'ouverture prochaine des Chambres ne fait même que fortifier mes craintes qu'il ne s'élève bientôt entre le pouvoir spirituel et celui temporel quelque nouveau conflit, dont la première conséquence, ainsi que je l'ai dit ailleurs, serait d'enlever au Pape ce semblant d'autorité qu'il exerce encore sur les affaires civiles, et la seconde, beaucoup plus sérieuse, de le contraindre à prendre un parti qui aurait probablement pour résultat immédiat de livrer ce pays-ci à tous les désordres de l'anarchie; et sur ce sol volcanique les passions fermentent avec trop de violence pour que cette anarchie n'y soit pas, dès son début, teinte de sang.

Peut-être aussi que, disposé comme je le suis, par les événements qui se sont succédé depuis trois mois, et qui nous ont fait vivre tout un siècle, à ne voir les choses que sous leur aspect le moins favorable, je me laisse trop dominer par cette influence en appréciant la situation que j'ai devant les yeux.

*Postscriptum.* — Monseigneur Belgrado a bien voulu se charger de la boîte contenant les décorations conférées par Sa Majesté Napolitaine à leurs Excellences.

### XXX

N<sup>o</sup> 283.

Rome, le 7 Juin 1848.

(expédiée le 8 par le bateau-poste,  
partant le 9 de Civitavecchia).

Monsieur le Baron,

le mercredi et le vendredi, à moins d'affaires urgentes, étant les deux jours de la semaine désignés par le Cardinal Secrétaire d'État pour recevoir le Corps diplomatique, je m'étais donc, vendredi dernier, et après avoir expédié la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sous le numéro 282, rendu chez Monseigneur Orioli, en même temps Président du Conseil, pour lui demander, au nom de mes collègues, dont je suis devenu le doyen, depuis le rappel successif des Ambassadeurs d'Autriche et de France, si l'on avait bien voulu penser à nous pour le jour de l'ouverture des Chambres, si nous aurions, comme c'est généralement l'usage, une tribune particulière, si nous recevions de Son Éminence quelque communication à ce sujet. En un mot, pour obtenir d'elle tous les éclaircissements que la circonstance exigeait, et pour mettre ainsi ma responsabilité à couvert; car, depuis que le Corps diplomatique est malheureusement ici divisé en deux camps, il faut se conduire avec beaucoup de circonspection pour conserver entre les contendants une sorte de neutralité.

Mais, pour en revenir au Cardinal Orioli, je ne fus pas médiocrement surpris, moi qui n'avais, il est vrai, pas eu l'honneur de le voir depuis quelques jours, lorsqu'il me répondit en souriant: « Tout cela, mon cher Comte, ne me regarde plus, je rentre demain avec bonheur dans ma cellule (cette Éminence appartenant à l'ordre des

Mineurs Conventuels), je retourne à mes études favorites, à mes livres chéris; c'est Monseigneur Soglia, actuellement Cardinal-évêque d'Osimo et Cingoli (Marche d'Ancône), qui me remplace; il arrivera dans vingt-quatre heures et entrera de suite en fonctions; ce sera le sixième Secrétaire-d'État, en moins de deux ans de règne; tandis que le défunt Pape n'en a eu que deux (Bernetti et Lambruschini) pendant son long pontificat. Vous voyez que maintenant l'on s'use vite ici et cependant le temps des grandes épreuves ministérielles n'est pas encore arrivé; laissez prendre un peu racine à notre parlement et c'est alors que le banc de mes anciens collègues deviendra, comme l'a, je crois, caractérisé Monsieur Guizot, un banc de douleur. Du reste, pour votre affaire, allez trouver le Comte Marchetti (Ministre des Affaires étrangères séculières) et vous réglerez cela facilement avec lui». C'est en effet ce que je fis immédiatement et celui-ci m'ayant, à son tour, conduit chez le Comte Mamiani (Ministre de l'Intérieur), nous tombâmes bientôt d'accord sur les dispositions à prendre, et je dois supposer qu'elles ont satisfait les intéressés, puisque jusqu'ici il ne m'est revenu, ni directement, ni indirectement, aucune plainte.

Quant à ce brusque changement dans la présidence du Conseil, changement qui d'ailleurs ne touche en rien aux éléments essentiels du Ministère, il était prévu: la santé, l'âge, les habitudes de Monseigneur Orioli le rendaient indispensable; mais l'on ne croyait pas qu'il s'effectueraient aussi promptement et aurait, de cette manière, presque l'air d'une détermination prise du jour au lendemain.

Bon nombre de personnes pensent que cette retraite subite doit surtout s'attribuer à des tiraillements intérieurs, dont la cause remonte si haut que le respect m'empêche de m'élever jusqu'à cette région supérieure pour la bien démêler.

Il paraît que l'on s'était d'abord adressé au Cardinal Amat, actuellement Légat à Bologne, prélat qui, dans ces derniers temps, s'est montré fort capable pour remplacer l'éminentissime Orioli, mais il s'est empressé de décliner cet honneur; conseillé ensuite par je ne sais qui, et guidé par des considérations que je ne saisis pas trop bien non plus, à moins que ce ne soit celle d'une nullité à peu près complète à l'endroit des affaires temporelles, l'on s'est retourné du côté de Monseigneur Soglia, et celui-ci a accepté, toutefois uniquement, je crois, par obéissance religieuse, comme la preuve en serait, au besoin, fournie par la circulaire que cette Éminence a adressée au Corps diplomatique pour lui annoncer sa nomination, et dont le style la ferait presque prendre pour une lettre pastorale.

Votre Excellence trouvera ci-joint cette pièce en original et traduction.

Monseigneur Soglia, ainsi que plus haut j'en ai déjà fait indirectement l'observation, n'a aucune pratique des affaires civiles, ayant toujours été homme d'église, c'est d'ailleurs un excellent évêque, adoré de ses diocésains, dont il est devenu le bienfaiteur; son caractère est plein d'ouverture et de franchise, et il est doué d'un grand fond de gaîté; c'est surtout à ce titre que, pendant les trois derniers pontificats, et jusqu'à son élévation à la pourpre, le 18 Février 1839, il a pu, en qualité de prélat domestique, et admis dans l'intimité des papes régnants, rompre quelquefois la monotonie de leur vie d'isolement. J'ai, du reste, perdu cette Éminence de vue depuis huit ans qu'elle a quitté Rome pour aller occuper sa résidence épiscopale, et le peu de temps qu'elle y a passé à l'occasion du dernier conclave ne m'a pas permis de renouer connaissance, mais j'espère qu'elle voudra bien me témoigner la même confiance dont m'ont toujours honoré ses prédécesseurs.

C'est avant hier, 5 du courant, ainsi que j'en avais préalablement informé Votre Excellence, qu'a eu lieu l'ouverture solennelle du parlement romain, soit, pour me

servir des termes employés par le Statut fondamental, du *Haut Conseil* (Alto Consiglio) et du *Conseil des Députés* (Consiglio de' Deputati).

Le Cardinal Antonelli, ancien Président du Conseil, avait d'abord été désigné pour remplir dans cette circonstance les hautes fonctions de Délégué de Sa Sainteté; mais s'en étant, à ce qu'il paraît, montré assez peu soucieux, l'on s'est finalement décidé à en investir le Cardinal Prince Altieri, ancien Nonce à Vienne, maintenant Président de la Province Romaine, et qui s'est acquitté de cette si honorable mission avec une dignité que tout le monde s'est plu à reconnaître.

Je vous transmets, sous ce pli, Monsieur le Baron, une traduction du discours prononcé à cette occasion par son Éminence, ainsi que celle du préambule dont il était précédé dans le journal officiel. 1)

Le premier Conseil était à peu près au complet, mais du second, qui compte cent membres, il n'y en avait que quarante-quatre présents à la séance d'ouverture, de telle façon que ce Conseil n'a pas pu, jusqu'ici, se constituer régulièrement, ni par conséquent commencer l'exercice de ses fonctions.

Cette circonstance, il faut en convenir, ne témoigne pas d'un bien grand empressement à entrer dans la vie constitutionnelle. En général, la cérémonie a été froide, et s'il ne s'est guère manifesté d'enthousiasme au dedans, il s'en est encore moins manifesté au dehors, et les brillantes illuminations des principaux quartiers de la ville ne servaient qu'à éclairer des visages sur lesquels on ne lisait aucun signe de satisfaction, portant même plutôt l'expression de l'indifférence ou de la mauvaise humeur.

À quoi faut-il donc attribuer cette disposition des esprits? À bien des causes, dont quelques unes ne sauraient trouver place ici, mais en général parce que les principales dispositions de la nouvelle loi fondamentale sont loin de satisfaire aux exigences du parti du mouvement, et puis parce que, le matin même de l'ouverture des Chambres, et le moment n'était pas heureusement choisi, l'on avait promulgué un loi répressive sur la liberté de la presse, dont le Pape d'ailleurs s'était réservé le droit de régler lui-même l'exercice; loi qui partout, comme on sait, rencontre peu de sympathie, et n'obtient guère que l'approbation de cette minorité éclairée et modérée du public qui demeure calme au milieu de l'agitation des passions politiques, sait encore apprécier toutes les graves conséquences d'une presse, qui, au moins ici, ne connaissait plus de frein dans ses attaques, soit contre les personnes, soit contre les choses. 2)

Le temps m'ayant manqué pour traduire cette loi, je l'envoie, par cet ordinaire, dans son texte original, et sous bande à Votre Excellence.

Mais revenant à l'ouverture du parlement, il est même fort heureux que la mauvaise humeur, si clairement manifestée ce jour-là, ne se soit pas traduite en quelques actes repréhensibles, en quelques unes de ces démonstrations turbulentes que l'on n'a que trop encouragées par des concessions hors de propos et qui finalement ont réduit le Gouvernement à son état d'impuissance actuel.

Peut-être tout le mérite de ce résultat doit-il être reporté sur l'abbé Vincent Gioberti, dont la présence ici, la parole puissante, et le prestige, qui entoure aujourd'hui cet Italien, ont exercé sur nos meneurs une salutaire influence, et les ont empêchés,

1) Ved. il testo in FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 166-168. La cerimonia è descritta anche in SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp. 347-352.

2) Ved. sulla stampa a Roma, R. LEFEVRE, *La libertà di stampa a Roma nel '48*, in *Roma nel 1848*, in «*Capitolium*», Roma, 1948, pp. 79-95.

au moins pour le moment, de provoquer une lutte dans laquelle il est probable que l'autorité aurait eu de nouveau le dessous.

Ayant pensé que les paroles adressées récemment aux Romains par cet illustre Piémontais seraient lues avec quelque intérêt par Votre Excellence, d'autant qu'elles contiennent son programme politique à l'égard de la réorganisation de l'Italie, je Lui en fais également, avec ce rapport, parvenir une traduction, travail qui a exigé quelque labeur à cause du style élevé de l'auteur, mais qui cependant reproduit fidèlement ses idées.

Le Roi Charles-Albert ne demandera sans doute pas mieux que de remplir, en ce qui le concerne, les conditions de ce programme, et l'état de complète dissolution qui semble menacer aujourd'hui l'empire autrichien, empire demeuré si longtemps debout au milieu de la tourmente révolutionnaire, doit singulièrement contribuer à lui faciliter cette œuvre; mais là n'est peut-être pas, pour ce Souverain, la principale difficulté de l'entreprise qu'il poursuit en payant même de sa personne; cette difficulté, dans ma modeste opinion, surgira probablement le jour où, affranchis de toute domination étrangère, rendus à leurs rivalités particulières et à leurs tendances locales les Italiens, livrés à eux-mêmes, n'auront plus qu'à s'occuper du règlement de leurs propres affaires. Si alors le Roi Charles-Albert parvient à les ramener à un sentiment commun d'unité, à les transformer en corps de nation et à faire que cette expression *Italiens* ne soit plus ce qu'elle a été jusqu'ici, un non sens, la Péninsule pourra, à bien juste titre, considérer ce Prince comme son véritable régénérateur, et le placer à la tête de ses plus grands hommes. Toutefois n'oublions pas que la force seule ne suffit pas pour édifier; que c'est plutôt l'œuvre de la constance, des lumières et du courage, aidés par l'action du temps, sans la consécration duquel rien n'est durable. <sup>1)</sup>

## XXXI

N° 284.

Rome, le 13 Juin 1848.

Monsieur le Baron,

quelques jours avant celui qui avait été fixé pour l'ouverture des Chambres (j'éprouve encore quelque hésitation lorsqu'il s'agit d'appliquer cette expression au Gouvernement Pontifical, tant la chose me paraît extraordinaire), le bruit s'était tout à coup répandu, et avait même vivement impressionné le public, que le discours qu'il est d'usage de prononcer en pareille circonstance avait soulevé un grave dissentiment entre Sa Sainteté et son Ministère, si bien que celui-ci voulait tout d'abord donner sa démission.

Ayant en suite à ce sujet pris des informations à une source sûre, il m'a été effectivement confirmé que le Comte Mamiani, qui personnifie le Ministère, surtout dans

<sup>1)</sup> Acclusi: la traduzione della lettera del card. Soglia del 3 giugno e quella dell'articolo della *Gazzetta di Roma* sull'apertura del Parlamento; i nn. 102 della *Gazzetta di Roma* del 5 giugno, con il testo del *motu proprio* del 3 giugno della stampa e il testo di detto articolo, 69 e 70 dell'*Epoca*, del 7 e 8 giugno con un articolo di critica alla legge sulla stampa e la traduzione italiana dell'Enciclica del 2 giugno, ricordata nel paragrafo 28 di tale legge; il testo del *Moto proprio della Santità di Nostro Signore Papa Pio IX sulla legge repressiva della stampa*, Roma, Tip. della Rev. Cam. Apost., 1848; la traduzione in francese e l'edizione originale dell'opuscolo di V. GIOBERTI, *Ai Romani*, Roma, Stab. Tipografico delle Scienze, 1848.

ses actes politiques, avait, au nom de ses collègues, soumis au Saint-Père un projet de discours qu'il avait, dans le principe, entièrement approuvé; mais ensuite que, deux jours après, et revenant sur cette première approbation, soit qu'il ait cédé à des scrupules de conscience contre lesquels viendront souvent se briser ici les exigences constitutionnelles, soit qu'il avait écouté des conseils, dont la tendance rétrograde se manifeste visiblement, tandis que leurs auteurs se tiennent prudemment dans l'ombre, le Souverain Pontife avait déclaré à son Ministre de l'Intérieur ne plus vouloir de son projet, en ajoutant que lui-même se réservait le soin de rédiger les paroles qu'il mettrait dans la bouche de son Délégué à l'ouverture du parlement.

C'est alors que, dans un premier mouvement, et, à juste titre, blessé de la conduite contradictoire tenue à son égard, le Ministère voulait se retirer, mais ensuite ayant réfléchi que sa retraite, dans la situation actuelle des esprits, deviendrait sans nul doute le signal d'une nouvelle crise, peut-être plus sérieuse qu'aucune des précédentes, il se décida, mettant de côté toute considération d'amour propre, à rester aux affaires, et il fut convenu, par voie de transaction, qu'il y aurait deux discours, en premier lieu celui de la Couronne proprement dit, et en second celui du Ministère, contenant ce que le Prince, dans les autres pays constitutionnels, expose ordinairement en termes généraux, c'est à dire l'état du royaume, la politique suivie ou à suivre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et enfin les lois essentielles qui, pendant la session, seront proposées aux Chambres.

Voilà donc, à peine entré dans le nouveau régime, une première anomalie, et probablement ce ne sera pas la dernière, d'autant plus què, depuis quelque temps, on laisse, en haut lieu, et peut-être trop ouvertement, percer le regret qu'on éprouve de ce qu'il a été fait, et dont il paraît que l'on ne s'était pas bien rendu compte avant de mettre la main à l'œuvre de démolition; mais à l'heure qu'il est, revenir en arrière, serait, je crois, courir à un péril certain : *il est trop tard*, et l'on sait qu'elle portée ont malheureusement aujourd'hui ces mots.

Tous ces tiraillements, toutes ces influences qui se croisent, et auxquelles il n'est donné qu'aux caractères fortement trempés d'échapper, mais plus encore les atteintes que reçoit chaque jour l'allocution du 29 Avril dernier ont produit chez un auguste personnage une espèce de fièvre morale, dont sa santé ne s'est déjà que trop ressentie, et qui, en se prolongeant, pourrait bien finir par la compromettre sérieusement.

Quelqu'un, absent de Rome depuis quatre mois, et qui, peu après son retour, a eu l'honneur d'être admis à l'audience de ce même personnage, m'assurait l'autre jour l'avoir trouvé vieilli de dix ans, et ayant presque entièrement perdu cette gaieté douce et bienveillante qui prêtait à ses entretiens un charme tout particulier. L'on n'ose cependant s'arrêter aux conséquences qu'entraînerait à sa suite la fin d'une vie aussi précieuse.

J'ai déjà eu l'honneur, avec mon dernier rapport, de placer sous les yeux de Votre Excellence, une traduction du discours prononcé par Monseigneur le Cardinal Altieri, le 5 du courant, jour de l'ouverture des Chambres, et en sa qualité de Délégué du Pape. Je Lui transmets maintenant, ci-joint, une traduction du discours que le Comte Mamiani, au nom du Ministère, a adressé aux deux Conseils délibérants dans leur séance du 9 de ce mois, la première qu'ils aient pu tenir régulièrement, puisque jusque-là ils ne s'étaient pas trouvés en nombre suffisant.

Ce dernier discours auquel la traduction enlève toutefois une partie de son mérite, comme pureté de style et élévation de langage, a été accueilli par les deux

Chambres avec de grands applaudissements, car il faut toujours que la satisfaction des Italiens se produise d'une manière bruyante, et le public me paraît aussi l'avoir généralement approuvé. <sup>1)</sup>

Comme dans le nord nous nous exprimons ordinairement avec plus de concision, Votre Excellence trouvera peut-être que Monsieur Mamiani s'est un peu trop étendu, mais ici ce luxe de paroles est indispensable, c'est même pour tout orateur ou écrivain une condition du succès qu'il cherche à obtenir; aussi l'on doit s'attendre à ce que les discussions dans les parlements italiens se prolongent davantage qu'ailleurs, d'autant plus que la majorité des membres de ces parlements appartiennent au barreau, et ont déjà par conséquent l'habitude de parler en public.

La prise de Peschiera et le brillant fait d'armes de Goito sont venus fort à propos pour effacer ici l'impression pénible produite par la sérieuse défaite, éprouvée par le corps toscan, dans les environs de Mantoue; maintenant que le Feldmaréchal Radetzky doit avoir reçu tous ses renforts, l'on s'attend à une action décisive entre les deux armées.

Du reste, le Ministère Romain, fidèle à son programme, ne cesse d'envoyer des renforts en Lombardie, et ces jours derniers, nous avons vu partir le peu de troupes de ligne et de gendarmerie que comptait encore la garnison de Rome. C'est donc partout la garde nationale qui veille au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, et comme dans les campagnes cette garde ne peut ou ne veut exercer que très imparfaitement sa surveillance, l'esprit de brigandage qui ne faisait, dans certaines parties du pays, que sommeiller, commence à s'y réveiller, et l'on parle déjà de plusieurs bandes, qui trouveront à facilement grossir leurs rangs en admettant les déserteurs. <sup>2)</sup>

## XXXII

N° 285.

Rome, le 18 Juin 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille,  
partant le 19 de Civitavecchia).

Monsieur le Baron,

la satisfaction causée ici par la prise de Peschiera et le combat de Goito, dans lequel l'avantage est demeuré aux Piémontais, n'a pas été de longue durée, et l'impression que ces deux faits d'armes y avaient laissée, vient d'être assez péniblement effacée par la capitulation récente de Vicence (chef-lieu de la province vénitienne de ce nom, ayant environ trente mille âmes de population), que défendait, contre les Autrichiens, le gros des troupes pontificales, sous les ordres du Général Durando.

Vicence étant une ville presque ouverte et que quelques ouvrages de campagne, construits à la hâte, ne pouvaient mettre qu'à l'abri d'un coup de main, n'était pas dès-lors, à moins que d'en faire une seconde Sarragosse, susceptible d'une longue défense, attaquée surtout par un corps d'environ trente mille hommes parfaitement exercés

<sup>1)</sup> Ved. la narrazione del contrasto col Papa e il testo del discorso Mamiani con le correzioni che vi erano state apportate dapprima dal Papa, in FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 168-179. Cfr. SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp. 353-360.

<sup>2)</sup> Acclusi la traduzione francese e un foglio volante col testo del discorso Mamiani.

et disciplinés, muni d'une artillerie nombreuse et dirigé par le Feldmaréchal Radetzky en personne. Cependant les Romains, quoique bien inférieurs en nombre, puisqu'ils étaient à peine dix mille, ne possédant aucune des pratiques de guerre, leur ont vaillamment tenu tête une partie de la journée, et même le combat n'a, à ce qu'il paraît, cessé que parce que les munitions dont ils étaient pourvus tiraient à leur fin, et que d'un autre côté les Vicentins tenaient, je crois, beaucoup à la conservation des beaux édifices dont le génie du célèbre architecte André Palladio a enrichi leur ville, son lieu de naissance. 1)

Cette fois, et contrairement à ce qui s'était passé à Cornuda, tout le monde a fait courageusement son devoir; gardes nationaux, soldats de ligne et volontaires. Néanmoins l'on s'accorde généralement à dire que les honneurs de la journée reviennent aux deux régiments suisses, et à leur section d'artillerie, cette dernière commandée par un Bernois, Monsieur de Lentulus, qui ont déployé une bravoure remarquable, et n'ont cédé qu'accablés par le nombre; aussi comptent-ils entre les blessés et les morts à peu près mille hommes hors de combat.

Du reste, les pertes éprouvées par les troupes pontificales ne sont encore qu'imparfaitement connues, puisque l'on n'a reçu jusqu'à présent du Général Durando, ou du moins publié, que le seul rapport dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction.

L'on ne connaît non plus de la capitulation que ce qu'en rapporte ce chef, c'est-à-dire: que les troupes qui occupaient Vicence ont dû repasser le Pô, et pendant trois mois ne pourront agir contre les troupes autrichiennes.

Il est maintenant probable que les garnisons de Padoue et de Trévisé, également composées, en grande partie, de troupes pontificales, mais trop faibles pour résister à une attaque sérieuse, auront, après la prise de Vicence, abandonné ces deux villes pour se replier sur Venise, ainsi, à l'exception de la capitale, voilà, à l'heure qu'il est, les Autrichiens rentrés de fait en possession des provinces vénitiennes de terre ferme et n'ayant plus sur les bras qu'un seul ennemi, le Roi Charles-Albert.

Maintenant j'entends dire à des personnes beaucoup plus compétentes que je ne le suis en matières militaires, que, si ce Prince qui, au fond, compte, dans son armée bien peu de Généraux distingués et sachant la grande guerre, venait à perdre une bataille, il se verrait obligé, n'ayant aucune forteresse derrière lui, d'abandonner les plaines de la Lombardie pour aller se reformer sous les murs d'Alexandrie, tandis que les Autrichiens, en cas de défaite, peuvent toujours s'abriter sous ceux de Mantoue et de Vérone.

Le désastre éprouvé par les troupes pontificales devait nécessairement redoubler la violence des attaques dont Sa Majesté Napolitaine, depuis la fatale journée du 15 Mai, est devenue ici l'objet de la part de la presse journalière, niant ou dénaturant les faits avec une impudence qui dépasse toute mesure et brave toutes les convenances. Cependant cette fois elle serait peut-être, cette presse, jusqu'à un certain point excusable, car, en effet, si les quinze ou dix-huit mille Napolitains, envoyés pour combattre en Lombardie, au lieu de s'être en partie débandés, eussent été là pour soutenir les efforts des troupes pontificales, il se peut que l'affaire de Vicence aurait eu une toute autre issue.

1) Ved. ora: E. CABIANCA, *'48 vicentino*, Vicenza, 1948; A. M. DALLA POZZA, *Nostro Risorgimento. Lettere dal carteggio dei Marchesi Gonzati su Vicenza nel Quarantotto*, Firenze, 1941.

Ces mêmes journaux n'ont pas non plus épargné Monsieur le Commandeur Meuricoffré, en sa qualité d'Agent-général de la Confédération suisse, et pour donner à Votre Excellence un échantillon de la grossièreté de leur langage à son égard, je Lui transmets, sous ce pli, la traduction d'un article qui a paru, ces jours derniers, dans le *Contemporain* pour servir de réfutation à la lettre que le même agent a écrite le 17 Mai au Directoire fédéral, et dans laquelle il rend compte à cette autorité des événements dont la ville de Naples venait d'être théâtre; lettre que le *Journal de La Haye* a reproduit avec fidélité dans son numéro 134.

Quoique je suppose que Monsieur Alewyn, notre Consul général à Gênes, aura fixé l'attention de Votre Excellence sur le dernier paragraphe de l'adresse de la Chambre des Députés piémontais en réponse au discours de la Couronne, je crois bien faire, à tout hasard, et à cause de son importance, de Lui en transmettre une traduction, puisqu'il ne s'agit rien moins, une fois la fusion opérée de toutes les parties de territoire devant former le Royaume de la Haute-Italie, que d'établir une Assemblée Constituante, dont les éléments seraient fournis par le suffrage universel.

Or cet exemple une fois donné au nord de la péninsule, il est à croire que le midi voudra l'imiter, et dans cette occurrence que fera le Gouvernement Pontifical ? C'est là une question si brûlante que je me borne, pour le moment, à la poser, tout en entrevoyant cependant qu'une des conséquences pratiques de la résistance que l'on pourrait faire à ce sujet, serait de décider les provinces au-delà des Apennins à se détacher violemment du Saint-Siège pour se réunir au nouveau royaume. Elles en ont déjà manifesté assez ouvertement l'intention, et il est probable que l'on ne négligera pas les moyens d'entretenir chez elles cette disposition, peut-être au moyen des mêmes émissaires, qui, dans ce moment, parcourent la Toscane pour l'y faire naître, et pour poser ainsi successivement des pierres d'attente sur lesquelles devra s'élever un jour la grande unité Italienne ne reconnaissant plus qu'un seul chef.

En attendant les duchés de Plaisance, Parme, Modène, Reggio, Guastalla ont déjà voté leur réunion au Piémont, et la Lombardie, comme vous pourrez, Monsieur le Baron, vous en convaincre en prenant connaissance de la proclamation du Gouvernement provisoire de Milan, en date du 8 courant, et dont je vous adresse ci-jointe une version française, vient d'en faire autant.

Quant à Venise, abandonnant son utopie de reprendre son ancienne forme de gouvernement, repoussée d'ailleurs par les provinces qui composaient autrefois son territoire de terre-ferme, elle n'aurait probablement pas tardé à suivre cet exemple, sans le succès qui vient de replacer momentanément ces provinces sous l'autorité autrichienne: peut-être même cette ville le fera-t-elle pour son propre compte, si le Général Radetzky, pour ne pas s'affaiblir, juge à propos de la laisser en dehors de ses opérations militaires.

Ici l'on observe avec peine que les rapports d'une auguste personne avec son ministère séculier témoignent chaque jour davantage qu'il n'y a aucune harmonie dans les vues, et cette situation anormale ne saurait, en se prolongeant, manquer d'amener des conséquences fâcheuses, qui, je le crains, ne tourneront pas au profit de l'autorité suprême.

Du reste, pour le moment, toutes les agitations populaires ont cessé dans la capitale; l'on voudrait pouvoir en dire autant des provinces, mais là chacun fait ou défait la loi selon son bon plaisir, le pouvoir judiciaire comme celui administratif y sont sans force, et les assassinats politiques, ainsi qu'au moyen-âge, s'y commettent par des

sicaïres, dont les crimes demeurent impunis, parce que personne n'ose porter témoignage contre eux, dans la crainte de tomber à son tour sous le poignard de celui de ses compagnons que l'inculpé aurait chargé du soin de sa vengeance; et ce poignard, dirigé par un œil exercé et un bras vigoureux, frappe ordinairement juste. 1)

## XXXIII

N° 286.

Rome, le 23 Juin 1848.

Monsieur le Baron,

il me paraît que la situation du Gouvernement devient ici chaque jour plus anormale; les détails qui vont suivre, et que je tâcherai de rendre aussi clairs que possible, mettront d'ailleurs Votre Excellence à même d'apprécier si je ne me suis pas trompé en la jugeant ainsi.

Le Ministère actuel formé sous les auspices et par les soins du Comte Mamiani, dont il a en conséquence reçu le nom, est, comme on sait, le résultat de la crise du mois de Mai dernier, crise si grave et sérieuse, puisque peu s'en est fallu — et j'ai dit ailleurs comment ce danger avait été heureusement conjuré — qu'il n'en sortit un Gouvernement provisoire.

Ce Ministère, à l'époque de sa création, ayant été l'œuvre, non de la volonté souveraine usant librement de son autorité constitutionnelle, mais bien celle des clubs et de la garde nationale, imposant durement, et sans aucun ménagement, leurs conditions au Pontife désarmé et presque prisonnier dans son propre palais, n'a donc jamais, depuis qu'il a pris la haute direction des affaires, été considéré par le Pape comme étant son Ministère. Ce n'est ainsi à ses yeux qu'un pouvoir intrus, créé par la violence en dehors de son action, mais dont il s'est vu, jusqu'ici, obligé de subir la loi, n'ayant pas à sa disposition les moyens de s'y soustraire, sans les demander à une réaction qui armerait ses sujets les uns contre les autres; et assurément si toute conscience un peu honnête repousse l'emploi d'un expédient aussi extrême, à plus forte raison doit le faire celle d'un Pontife, que l'exercice d'une double autorité rend déjà accessible à tant de respectables scrupules.

C'est surtout contre l'introduction dans la nouvelle administration d'un département spécial pour la direction des affaires étrangères SECULIÈRES que le Saint-Père manifeste sa plus grande aversion, la considérant, et avec raison, comme une violation évidente de son décret, du 30 Décembre 1847, sur l'organisation du Conseil des Ministres; aversion poussée même si loin qu'il a tout d'abord déclaré au Comte Marchetti, chef de ce département, fort honnête homme d'ailleurs et très distingué sous tous les autres rapports, qu'il voulait bien continuer à le recevoir à titre d'ancien ami, mais jamais en sa qualité ministérielle.

1) Acclusi: la traduz. dal n. 111 della *Gazzetta di Roma* del 15 giugno, della relazione Durando del 13, un foglio volante con la stessa; la traduz. di un articolo del *Contemporaneo* del 13 giugno, firmato *Un Napoletano*; la traduz. dell'ultimo paragrafo della risposta della Camera dei deputati subalpina al discorso della Corona (7 giugno), il n. 75, del 14 giugno dell'*Epoca*, con detta risposta per intero; la traduz. del proclama dell'8 giugno del Governo provvisorio lombardo (cfr. *Gazzetta di Milano*, 14 giugno 1848); la traduz. di un resoconto della seduta della Camera dei deputati subalpina del 15 giugno riguardante la fusione della Lombardia, e quella dell'indirizzo dei rappresentanti del Governo provvisorio di Lombardia a Carlo Alberto (9 giugno) con la risposta di quest'ultimo.

Telle était donc la situation, c'est à dire, le Pape retenant nominalement l'autorité temporelle et le Ministère, s'appuyant sur les clubs et la garde nationale, l'exerçant de fait, lorsque, la semaine dernière, l'on reçut ici la fâcheuse nouvelle de la capitulation de Vicence, et cet événement, en venant compliquer cette situation, n'a fait, je crois, qu'en rendre le dénouement plus prochain dans un sens ou dans un autre.

Je m'explique:

Les chambres étant maintenant rassemblées et en plein exercice des attributions que le Statut fondamental leur confère, le Ministère ne peut plus, sans leur sanction, faire de levées d'hommes, ni établir aucune imposition nouvelle, et cette sanction seule ne suffit pas, il faut encore, pour que la loi soit complète, celle du Pape, après en avoir délibéré avec les Cardinaux dans un Consistoire secret tenu à cet effet.

Or, qu'a fait le Ministère, ministère qui n'est, je dois le rappeler ici, que l'expression du parti exalté, et qui puise sa principale force dans ses rangs, après le désastre de Vicence, et l'évacuation de Padoue et de Trévise? Il est venu, tout rempli d'un patriotisme qui coûte déjà fort cher aux États Romains sans la perspective de jamais leur rien rapporter, ce qui est un peu différent pour le Roi Charles-Albert, il est venu, dis-je, demander au parlement les moyens de continuer la guerre, en redoublant d'efforts, jusqu'à la solution de la grande question de l'indépendance italienne.

La seconde chambre, composée d'hommes ardents, et appartenant à la plupart à l'opinion libérale avancée, a voté par acclamation dans le sens des propositions ministérielles. La première chambre, où siègent de grands propriétaires et des hommes plus réfléchis, hésitait devant l'idée d'imposer au pays de nouveaux sacrifices, et dont il ne doit retirer aucun avantage, mais enfin, cédant à l'entraînement général, et un peu au sentiment de la peur, car dans chaque affaire il faut toujours, sur ce terrain, faire à celle-ci sa part, elle a aussi suivi l'exemple des Députés, à l'exception d'un seul de ses membres, Mons<sup>r</sup> Mertel, qui, à chaque épreuve, est demeuré invariablement assis.

Mais actuellement il s'agit de formuler en lois les questions d'hommes et d'argent et Sa Sainteté ayant déclaré, de la manière plus explicite, que si, dans le principe elle s'était opposée à la guerre, elle voulait encore moins aujourd'hui la continuer, refusera nécessairement son approbation aux dispositions législatives qui, à cet effet, lui seront sous peu présentées, alors qu'arrivera-t-il? Démission inévitable des Ministres; dissolution, peut-être, des chambres; action, réaction dans le pays; soulèvement assez probable des provinces au delà des Apennins, se constituant sous un gouvernement provisoire, ou se donnant au Roi Charles-Albert; que sais-je enfin? car il est bien difficile, à moins que d'être un esprit assez supérieur pour soulever un coin du voile qui couvre ce sombre avenir, de calculer toutes les conséquences d'une crise, à laquelle, dans mon humble opinion, je ne vois pas trop qu'il y ait actuellement moyen d'échapper.

Je pourrais encore ajouter ici beaucoup d'autres détails à l'appui de ce qui précède; mais il me semble que j'en ai rapporté assez pour que Votre Excellence puisse se convaincre que je n'ai rien avancé que la vérité en disant que la situation du Gouvernement Pontifical devenait de jour en jour plus anormale; et que je demeure également dans le vrai en ajoutant ici qu'elle a même pris, dans ces derniers jours, un caractère de gravité, dont il est, à juste titre, bien permis de s'inquiéter. <sup>1)</sup>

Il est aussi déjà question, mais cependant vaguement encore, d'un nouveau bref apostolique qui serait publié avant la Saint-Pierre (29 du courant), ou à l'occa-

<sup>1)</sup> Ved. sulla situazione durante il periodo costituzionale: D. DEMARCO, *Pio IX e la rivoluzione romana del 1848. Saggio di storia economico-sociale*, Modena, 1947.

sion de cette solennité, et dans lequel le Pape ferait connaître sa ferme intention de ne pas vouloir continuer la guerre, ainsi que la situation dans laquelle il se trouve, en ce qui touche l'exercice de son pouvoir temporel.

Il se peut que cette publication ait lieu, mais je serais plutôt disposé à croire que Sa Sainteté profitera du Consistoire, qui doit se tenir le 3 du mois prochain, pour prononcer quelque allocution ayant le même objet que le bref dont s'occupe aujourd'hui le public.

Les pertes éprouvées par les troupes pontificales à la défense de Vicence sont beaucoup moins considérables qu'on ne l'avait d'abord annoncé, puisqu'elles se réduisent, d'après les états insérés dans le journal officiel, à 258 hommes tués ou égarés, et 598 gravement blessés. L'artillerie n'a perdu qu'un seul canon, que son nom aurait dû cependant sauver, car il s'appelait *Pie-Neuf*. J'espère que le Feldmaréchal Radetzky ne voudra pas tirer vanité de ce trophée, mais qu'il aura au contraire le bon goût de le renvoyer au Saint-Père en le priant seulement de n'en plus faire usage que pour célébrer les fêtes de la paix.

Votre Excellence trouvera ci-joint en traduction le texte de la capitulation de Vicence, ainsi que celle de l'ordre du jour que le Général Durando a adressé à ses soldats avant de repasser le Pô. Cette pièce, rédigée dans un style fort pompeux, mais tel qu'il le faut pour les pâles descendants du peuple-roi, est probablement sortie de la plume du Marquis d'Azeglio, qui, saisi d'une héroïque ardeur, a tout quitté pour marcher contre l'ennemi commun, et fait partie du nombreux état-major dont s'est entouré le Général-en-chef des troupes pontificales. <sup>1)</sup> Ce dernier est du reste attendu ici, où on l'a fait venir pour rendre compte de sa conduite; car, s'il a donné des preuves incontestables de sa bravoure personnelle, il a montré, en sa qualité de commandant, peu de capacité; et, puis, l'on parle aussi d'une certaine somme de cinq cent mille francs, dont il ne sait pas trop bien justifier l'emploi, et ceci a lieu d'étonner ayant été à l'école du bien connu Général van Halen.

Je crois également bien faire en transmettant à Votre Excellence des traductions du discours prononcé par Monsieur le Comte Casati, Président du Gouvernement provisoire de Milan, en présentant au Roi Charles-Albert l'acte solennel, confirmant le résultat des votes pour la réunion immédiate des provinces lombardes aux États Sardes, ainsi que la réponse de Sa Majesté.

Je Lui transmets de même une version française du discours prononcé par le Ministre de l'Intérieur Ricci, en soumettant, le 15 du courant, à la Chambre des Députés Piémontaise le projet de loi relatif à cette réunion ainsi qu'à celles des provinces vénitiennes de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, bien que ces provinces soient aujourd'hui retombées au pouvoir des Autrichiens. Enfin le texte de la convention conclue, le 13 de ce mois, entre le Gouvernement Sarde et les Députés du Gouvernement provisoire de la Lombardie, contenant les conditions sous lesquelles la fusion dont il s'agit doit avoir lieu. Ce sont des pièces auxquelles va s'attacher un intérêt historique si pressant que leur place m'a paru tout naturellement indiquée dans les archives du Département des Affaires Étrangères. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. per la parte presa dall'Azeglio: G. SFORZA, *Massimo d'Azeglio alla guerra dell'Indipendenza nel '48*, Modena, 1911.

<sup>2)</sup> Accluse: la traduz. della Convenzione per l'evacuazione di Vicenza; quella dell'ordine del giorno Durando del 13 giugno; l'edizione originale della *Relazione e progetto di Ordinanze presentato al Consiglio dei deputati dal Ministro della guerra nella seduta dei 21 di giugno del 1848*. Gli altri documenti citati sono, invece, acclusi alla lettera precedente.

N° 287.

Rome, le 28 Juin 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille;  
expédiée le 29 de Civitavecchia).

Monsieur le Baron,

comme, depuis quelque temps, plusieurs journaux étrangers, et même celui de La Haye, ont ouvert leurs colonnes à des articles sur un monseigneur Luquet, chargé par le Saint-Siège d'une mission extraordinaire en Suisse, je crois bien faire en plaçant aujourd'hui sous les yeux de Votre Excellence quelques détails relatifs à ce prélat.

Mons<sup>sr</sup> Luquet, ainsi que son nom l'indique suffisamment, est d'origine française. Se destinant dans sa première jeunesse à la profession d'architecte, il était venu à Rome, conduit par l'intention de s'y perfectionner dans les connaissances qu'elle exige pour la pratique avec succès.

Lorsqu'au bout de quelque temps de séjour dans cette capitale, ayant reconnu que la carrière ecclésiastique lui serait probablement plus profitable, il ne tarda pas à manifester qu'il se sentait entraîné vers elle par un penchant irrésistible, et s'étant livré avec toute l'ardeur d'un néophyte aux études préliminaires que demandait sa nouvelle vocation, il fut bientôt en état de recevoir les ordres, et devint ainsi prêtre.

À cette époque il se trouvait précisément à Rome un évêque appartenant aux missions, je crois, de l'Amérique Septentrionale, qui, charmé, à ce qu'il paraît, des manières de Mons<sup>sr</sup> Luquet, de son élocution facile, du pieux zèle qu'il montrait en toutes circonstances, lui proposa de l'emmener avec lui en qualité de grand vicaire; ce que Mons<sup>sr</sup> Luquet, un peu étonné lui-même de voir la fortune lui sourire aussi promptement, s'empressa d'accepter, et bientôt après, il partit pour sa nouvelle destination.

Deux ou trois années s'écoulèrent ensuite sans que l'on entendit parler de lui, mais les affaires du vicariat apostolique géré par cet évêque ayant rendu nécessaire qu'il envoyât quelqu'un à Rome pour les expliquer et les régler, son choix s'arrêta sur son grand vicaire. Revenu alors ici, et poussé par je ne sais quel mauvais instinct d'ambition, Monsieur Luquet abusa étrangement de cette marque de confiance, en se faisant nommer, à l'insu de son chef, coadjuteur de celui-ci sous le titre d'évêque d'Hésébon, comptant sans doute sur son éloquence pour justifier ce procédé, peu loyal, il faut bien en convenir; mais le vicaire apostolique ne s'y laissa pas prendre et justement blessé de la conduite que son grand-vicaire avait tenue vis-à-vis de lui, ne voulut plus en entendre parler. Force fut alors à Mons<sup>sr</sup> Luquet de revenir en Europe, et depuis cette époque il vécut très obscurément ici pendant les dernières années du pontificat de Grégoire-Seize, s'y occupant principalement de compositions religieuses.

Ayant ensuite eu l'occasion de se faire connaître du Pape actuel, et l'ayant également captivé par ses manières et son langage, il fut, après la dissolution par la force des armes du fameux Sonderbund, choisi pour aller remplir une mission extraordinaire en Suisse et suppléer à l'incapacité d'un Nonce, Mons<sup>sr</sup> Maciotti, dont la désignation sera toujours une tache pour le dernier règne, car il ne faut pas se dissimuler que de toutes les nonciatures, auxquelles doit pourvoir le Saint-Siège, la plus difficile, sans contredit, est celle près de la Confédération Helvétique, et cependant, pour satisfaire d'étroites combinaisons personnelles, on va la confier à un prélat de l'esprit le plus médiocre, n'ayant jamais quitté Rome, étranger à la diplomatie, et si peu au fait des plus simples convenances qu'en passant par Modène, pour se rendre à son poste, il fit remettre au Duc (ceci est historique) par un domestique de place la lettre du Pape destinée à ce prince, et continua sa route sans plus s'inquiéter de rien à ce sujet.

Du reste, et quoique Mons<sup>sr</sup> Maciotti, après s'être gravement compromis dans les affaires du Sonderbund, surtout par une certaine bénédiction de drapeaux, eût reçu l'ordre de revenir à Rome, Monsieur Luquet n'avait pas à s'occuper de la gestion courante de la nonciature, l'objet spécial de sa mission étant de prévenir, autant que l'exigence des circonstances pourrait le permettre, la spoliation des biens du clergé régulier sur lesquels l'on supposait bien ici qu'allaient en partie tomber les frais de la guerre; et qu'è les contribuables, tout bons catholiques qu'ils pouvaient être, placés entre leurs intérêts privés et la vente de ces biens, n'hésiteraient pas trop à la sanctionner.

Mons<sup>sr</sup> Luquet, à qui son long séjour à Rome n'avait rien fait perdre de son impétuosité ni de sa présomption française, se donna beaucoup de mouvement en arrivant en Suisse, et chercha surtout à y accréditer parmi le clergé et le public qu'il était ni plus, ni moins que la pensée personnifiée du Saint Siège. Ses démarches dans le principe, et bien qu'on le trouvât un peu facile à l'endroit des concessions, ne donnèrent cependant lieu ici à aucune représentation sérieuse, mais ce prélat remuant, et impatient de grandir son rôle, lança assez maladroitement sa fameuse note à la Diète du 9 avril dernier, véritable manifeste libéral qui ne pouvait nullement convenir à la cour de Rome sans compter le blâme qu'encourait Mons<sup>sr</sup> Luquet pour s'être adressé à l'autorité fédérale, renfermant, comme on sait, tant d'éléments hostiles au Saint-Siège, tandis que celui-ci a toujours eu pour principe constant de ne traiter en Suisse les affaires religieuses qu'avec les gouvernements cantonaux intéressés sur lesquels il pouvait en effet, et bien plus aisément, exercer son influence,

De là les désaveux successifs dont Monsieur l'évêque d'Hésébon s'est vu l'objet dans le journal officiel, de là enfin son rappel, auquel l'on a, il est vrai, donné une couleur temporaire, mais que je tiens pour devoir être définitif.

Il y aurait donc maintenant à pourvoir au poste de Lucerne, et comme l'on a bien voulu à ce sujet me demander mon avis, j'ai cru pouvoir répondre, en me fondant sur ma longue expérience des hommes et des choses de la Suisse, que le prélat indiqué pour le remplir me semblait devoir être Monseigneur Ferrieri, qui seul, s'il en était temps encore, pouvait y sauver les intérêts religieux, d'une ruine complète, ruine à laquelle les événements avaient sans aucun doute puissamment concouru, mais presque autant les fausses directions suivies par les deux derniers nonces.

C'est le 10 de ce mois que l'ancien chargé d'affaires du Saint-Siège à La Haye est revenu ici de son ambassade de Constantinople, et le succès complet qu'il y a obtenu ne peut, me paraît-il, qu'augmenter la confiance qu'inspiraient déjà ses talents. Désormais un délégué apostolique pourra résider dans la capitale de l'empire ottoman, et quoique n'étant pas investi d'un caractère diplomatique, y protéger les sujets pontificaux. Le Sultan a voulu par là, m'a dit Monseigneur Ferrieri, donner au Saint-Père une marque toute spéciale de sa déférence.

Depuis longtemps non plus la magnificence orientale ne s'était manifestée avec autant d'éclat que dans les cadeaux faits au Pape et dont ce prélat était porteur. On en estime la valeur, y compris les six chevaux, venus sur un bâtiment à part, et dont quatre seulement sont de pure race arabe, à un million de francs; la tabatière, avec le portrait de Sa Hautesse, destinée à Sa Sainteté, vaut à elle seule plus de quatre-vingt mille francs, et assurément ce véritable subside ne pouvait venir plus à propos pour faciliter au Pape ses dépenses personnelles, qui la plupart du temps ne sont d'ailleurs que des actes de bienfaisance.

La République Française n'ayant pas, à ce qu'il paraît, supprimé le poste d'ambassadeur à Rome, le ci-devant Duc d'Harcourt vient d'arriver dans cette résidence

pour y déployer ce caractère; ce qui, je crois, ne tardera pas à avoir lieu, d'autant plus que l'on m'a assuré ici, à la Secrétairerie d'État, n'avoir jusqu'à présent qu'à se louer beaucoup des procédés du nouveau Gouvernement Français dans ses rapports avec la cour de Rome.

Dans la situation actuelle des affaires en Italie, la responsabilité qui y pèse sur les agents diplomatiques français est, il faut en convenir, bien grande; mais plus particulièrement à Turin, car l'on commence à douter, à moins que le Roi Charles-Albert ne parvienne à frapper quelque coup d'une importance majeure, ou ne recule devant l'accomplissement de ses promesses, que la question de l'indépendance, au moins comme l'entend le parti ayant aujourd'hui la direction des affaires, puisse maintenant se résoudre sans le secours d'une intervention.

*Postscriptum.* — Je lis dans le journal de La Haye du 17 courant, N<sup>o</sup> 143, arrivé il y a peu d'instant, que Monsieur le Comte de Montalto, Ministre de Sardaigne, a présenté à Sa Majesté ses lettres de *créance*. Mais il y a probablement ici erreur de la part du compositeur, et c'est de *récréance* qu'il voulait dire, puisque mon collègue ici, le Marquis Pareto, m'assure que ce diplomate est destiné au poste, nouvellement rétabli, de Madrid, m'ajoutant qu'on lui écrivait de Turin que Monsieur de Montalto pourrait bien avoir comme successeur Monsieur de Saint Marsan, ancien Ministre des affaires étrangères et qui a déjà été accredité près de notre cour.

Monsieur le Comte de Ludolf vient d'être appelé subitement à Naples, par un ordre émané du cabinet du Roi, il se pourrait bien qu'on voulût l'avoir sous la main si l'ouverture des chambres, fixée au premier Juillet prochain, rendait nécessaire une nouvelle combinaison ministérielle.

Ce diplomate est d'ailleurs un homme d'excellent conseil et dans la situation difficile, pour ne pas dire périlleuse, où se trouve aujourd'hui son auguste Souverain, ce prince ne saurait en effet s'entourer de trop de lumières. <sup>1)</sup>

XXXV

N<sup>o</sup> 289.

Rome, le 7 Juillet 1848

(voie ordinaire)

Monsieur le Baron,

les dernières collisions sanglantes dont Paris vient d'être le théâtre, ont ici, et à un si douloureux titre, tellement absorbé l'attention, tellement préoccupé tous les esprits, que les questions, pourtant bien graves, de paix, de guerre, de réformes politiques, de divisions intestines entre les hauts pouvoirs de l'État, ont été momentanément, et pour ainsi dire d'un commun accord, abandonnées. Tous les regards se tournaient avec la plus vive anxiété vers la France; car depuis longtemps, et aussi loin que remontent mes souvenirs personnels, ce pays, compromettant comme à plaisir ses grandes destinées, est en possession du triste privilège de s'agiter et d'agiter le monde, bien plutôt pour détruire que pour édifier. <sup>2)</sup>

Je suis heureux cependant de pouvoir ajouter ici que parmi ces regards ceux dirigés par de coupables espérances n'appartenaient, au moins à Rome, qu'à la minorité; tandis que pour la majorité c'était là crainte de voir ce qui restait encore en France

<sup>1)</sup> Acclusa copia della nota presentata da Mons. Luquet al Governo Svizzero il 9 aprile 1848.

<sup>2)</sup> Sugli avvenimenti francesi ved. i rapidi riassunti di G. BOURGIN, 1848: *Naissance et mort d'une république*, Parigi, 1948, e di F. PONTEIL, 1848, Parigi, 1947.

de principes d'ordre et de gouvernement succomber devant l'action du communisme, qui, sortant victorieux de cette lutte acharnée et comme au dernier sang, eût alors partout levé sa tête menaçante, car si cette redoutable association, et par suite de circonstances locales, compte moins d'éléments actifs en Italie que dans certains pays au delà des Alpes, elle y a pourtant aussi étendu ses ramifications, ramifications auxquelles les progrès de la misère, suite inévitable de la stagnation actuelle du commerce et de l'industrie, vont nécessairement offrir un facile moyen de se multiplier.

Enfin, pour le moment, force est restée à la loi, et si l'on ne se félicite pas trop hautement d'un pareil résultat, c'est uniquement à cause de tout le sang généreux qu'il a fallu verser pour l'obtenir. Puisse au moins ce terrible épisode de guerre civile ouvrir les yeux aux populations italiennes, et les détourner de suivre les perfides conseils de ceux qui voudraient les entraîner à substituer au principe tutélaire des monarchies constitutionnelles ces formes populaires, pouvant convenir à une société nouvelle, en faire même un état de premier ordre, mais qui ne laissent pas entre les mains de l'autorité suprême un frein assez puissant pour régir notre vieille Europe, matérialisée comme elle l'est malheureusement aujourd'hui.

Ce n'est là, au reste, qu'une opinion individuelle que je hasarde, un vœu que je me permets de former dans l'intérêt d'un pays au sort de quel je ne saurais demeurer indifférent; malheureusement il en est ici comme un peu partout, ce n'est pas au commencement de la route, mais probablement à la fin qu'on se laissera éclairer par le flambeau de l'expérience.

Notre Consul général, Monsieur le Commandeur Meuricoffre, aura sans doute rendu compte à Votre Excellence des circonstances qui ont marqué, le 1<sup>er</sup> de ce mois, l'ouverture du parlement Napolitain. La capitale avait ce jour-là un aspect plutôt de deuil que de fête. Pas un seul cri d'allégresse, un morne silence régnait partout, les magasins étaient la plupart fermés, et la fameuse rue de Toledo ordinairement si animée par la foule qui s'y croise en tous sens, offrait l'image d'une solitude presque complète. Beaucoup de personnes s'étaient aussi retirées à la campagne. Il y a au fond de tout cela d'abord une crainte excessive, sentiment qui à Naples domine ordinairement les autres, et, ensuite, de la mauvaise humeur de ce qu'un auguste personnage s'était fait représenter au lieu de figurer lui-même dans une cérémonie qui, par son importance, semblait appeler sa présence, puisqu'il s'agissait d'ouvrir une vie nouvelle à ses États. Je pense bien que ce ne sont que des considérations de prudence, peut-être poussée un peu trop loin, qui l'ont porté à prendre ce parti. Mais avec ce déchaînement qui existe contre ce même personnage en Italie, et qui, je le dis à regret, n'a, jusqu'ici, rien perdu de sa violence, on va mettre, ou plutôt l'on a déjà mis son absence ce jour-là, sur le compte d'un sentiment qui, de nos jours surtout, ne doit pas pouvoir se supposer avoir accès en haut lieu.

Les nouvelles que l'on reçoit des Calabres et quoiqu'en rapportent les journaux sont satisfaisantes; l'insurrection n'a opposé nulle part une résistance sérieuse aux troupes du Roi; la voilà maintenant acculée à Cosenza (chef-lieu de la Calabre-Citérieure), et il est probable qu'elle n'y tiendra pas davantage. Cependant tout ne sera pas dit lorsqu'on en aura fini avec les Calabrais; le mal est plus profond, plus général; aucune province, je crois, n'en est exempte, car il ne s'agit rien moins que d'une question dynastique, d'un acte dont la Sicile a déjà donné le fatal exemple, et il est à craindre que, tôt ou tard, cet acte ne s'accomplisse, à moins que par une de ces déterminations grandes, hardies, généreuses, et non sans péril, j'en conviens, l'on ne parvienne à raffermir un pouvoir qui maintenant ne repose plus sur aucune force morale.

Cette occasion s'est présentée, il n'y a pas bien longtemps; on l'a malheureusement laissé échapper; il faut espérer qu'une autre fois l'on se montrera mieux avisé, et qu'on saura fermer l'oreille à de timides conseils.

Ici nous sommes toujours dans un état de crise gouvernementale. Le Pape, guidé par des considérations qui honorent son cœur, recule devant une résolution d'où pourrait naître la guerre civile. Il se résigne donc à subir cette contrainte morale qui s'exerce sur lui depuis l'origine du Ministère actuel, qu'on sait n'être pas l'œuvre de sa haute volonté, et tandis qu'il déclare et écrit ne pas vouloir de la lutte avec les Autrichiens, ce Ministère, appuyé par la majorité des chambres, et se disant autorisé par le Souverain, décrète des armements et des contributions extraordinaires pour y faire face. Enfin, l'on agit tout comme si le Souverain temporel, absolument dépouillé de son autorité, n'était plus là que pour la forme; cependant il paraît impossible qu'à la longue, et malgré la résignation de Sa Sainteté, une situation aussi anormale, aussi peu constitutionnelle, puisse durer, mais c'est là, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, où est le danger, et j'ai beau examiner la question sous toutes ses faces, je ne vois pas trop le moyen de le conjurer entièrement.

Il va au surplus s'offrir sous peu une circonstance qui pourrait bien hâter le dénouement de la crise dans laquelle nous nous trouvons, on du moins lui faire traverser une phase nouvelle; et cette circonstance c'est celle de la présentation de l'adresse du Conseil des Députés (seconde chambre) en réponse au discours du Trône et à l'exposé ministériel.

Or comme ce document contient plusieurs propositions nouvelles que Messieurs les Ministres ont plutôt provoquées que combattues; qu'en outre il renferme un paragraphe fort blessant pour le Roi de Naples, et dès-lors peu en harmonie avec les rapports de bonne intelligence que le Saint-Siège entretient avec ce prince, il reste donc à voir quel accueil le Pape fera à cette singulière adresse, qui pourtant n'a trouvé dans la chambre qu'un seul contradicteur dans la personne du professeur Orioli, soutenant, et avec raison je crois, qu'elle était contraire aux formes constitutionnelles, puisque, suivant l'usage généralement reçu, elle ne devrait être que la paraphrase de ce qu'avait dit le prince, ou son délégué, en ouvrant la session. Il se peut par conséquent que Sa Sainteté profite de cette occasion pour rompre avec son Ministère et faire publiquement connaître que le programme de celui-ci n'avait pas du tout son approbation.

Je transmets ci-joint à Votre Excellence une traduction de la pièce en question; pièce rédigée d'ailleurs dans un italien si obscur que nécessairement la version française se ressentira de ce vice d'origine.

Il a été tenu lundi dernier, 3 du courant, un consistoire au palais du Quirinal, dans lequel il n'y a eu toutefois que des promotions épiscopales; je me réserve d'en adresser les actes à Votre Excellence aussitôt que je pourrai y joindre (elle n'est pas encore sortie des presses de l'imprimerie camérale) l'allocution prononcée par le Pape relativement aux affaires religieuses de la Russie et qui emprunte de cette circonstance un intérêt que n'offrent pas toujours ces sortes de discours.

C'est ce matin même que Monsieur d'Harcourt doit présenter au Saint-Père ses lettres de créance en qualité d'AMBASSADEUR de la République Française, reconnue ainsi formellement par la cour de Rome, mais comme cette reconnaissance, à l'exception des États-Unis, de la Belgique et de l'Espagne, n'a pas encore eu lieu de la part des autres puissances, notre nouveau collègue ne pourra donc, dans ce moment, ouvrir de relations officielles qu'avec les représentants de ces trois états.

L'on prétend, car je n'ai pas l'honneur de le connaître, que Monsieur d'Harcourt est difficile à vivre, et qu'il a l'humeur inquiète. De telles dispositions, si elles existent en lui, ont partout leurs inconvénients, mais peut-être plus ici qu'ailleurs, et déjà l'on y met sur le compte de cet ambassadeur certains propos et certaines démarches peu faites pour concilier les sympathies du parti dominant. Il peut aussi paraître étrange que le représentant de la République soit, à ce qu'on m'assure, tout le premier à en dire beaucoup de mal car au moins faudrait-il se montrer conséquent et ne pas servir un pouvoir dont l'on désapprouve l'origine, et dont l'on blâme les actes.

L'ouverture des assemblées législatives de la Toscane s'est faite le 26 du mois dernier et par le Grand-Duc en personne; vous trouverez ci-joint, Monsieur le Baron, une traduction du discours que son Altesse Royale a prononcé dans cette importante circonstance. <sup>1)</sup> Quoique ce discours ait été généralement bien accueilli, et que le Gouvernement Toscan, s'abandonnant trop à ses anciens errements de paternité, ait accordé à peu-près tout ce qu'on lui demandait, les tendances démocratiques sont, sur les bords de l'Arno, trop prononcées pour que l'on en demeure-là; le Sénat, ou Chambre haute, va être probablement battu en brèche, et il est à craindre que ce haut pouvoir de l'État ne succombe dans les rudes combats qu'on s'appête à lui livrer. D'ailleurs une fois l'assemblée constituante établie en Piémont, les Toscans la voudront également, les Napolitains l'exigeront, et il est probable que dans cette circonstance les Romains ne se montreront pas moins empressés à la prétendre de leur gouvernement.

Les dernières nouvelles reçues du théâtre de la guerre ne signalent aucun fait important. L'immobilité qu'observent, dans leurs positions respectives, les deux armées pourrait faire supposer qu'il existe entre leurs chefs une convention tacite de ne pas s'attaquer, à present que des négociations paraissent avoir été ouvertes, sous la médiation de l'Angleterre, pour la conclusion de la paix.

Je crois bien que si le Roi Charles-Albert pouvait se dégager de ses promesses vis-à-vis des Vénitiens (proclamation ci-annexée du 23 Mai) et de l'Italie toute entière, il se contenterait volontiers de la magnifique part que les événements lui ont faite et qu'on me semble disposé à lui laisser. Peut-être aussi ce prince trouvera-t-il dans son isolement pour achever la grande tâche d'assurer la complète indépendance de la péninsule italique un honorable prétexte pour remettre son épée dans le fourreau, et se sera ainsi fait dans un des plus beaux pays du monde une monarchie d'environ neuf millions d'âmes, sans avoir été obligé d'en commettre le sort à une de ces grandes luttes armées qui décident souvent de la destinée des empires.

*Postscriptum.* — L'on m'assure que la Secrétairerie d'État vient, à l'instant même, de recevoir une estafette d'Ancône, porteur d'une dépêche du Déléгат, annonçant que la ville de Venise vient aussi de se déclarer en faveur d'une réunion immédiate au Piémont: voilà une complication de plus; il en surgit véritablement comme à plaisir. <sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> « Nell'esprimere il suo discorso, l'A. S. R. si vedeva persuasa di ciò che diceva ed animata da quei sensi che la circostanza in lui produceva », Villamarina a Pareto, Firenze, 26 giugno, PISCHEDDA, *op. cit.*, p. 229.

<sup>2)</sup> Accusi: la traduz. del discorso del Granduca, il n. 256 de *L'Alba* del 27 giugno con il testo dello stesso; la traduz. del proclama di Carlo Alberto ai Veneti (cfr. *Gazzetta Piemontese*, n. 130, del 25 maggio); la traduz. dell'indirizzo del Governo Provvisorio veneto a Carlo Alberto, del 29 maggio (id., n. 138, del 3 giugno); la risposta del Consiglio dei deputati romani al Papa e la traduzione dello stesso (ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 217-222).

Monsieur le Baron,

la Secrétairerie d'État nous ayant enfin envoyé, hier matin, des exemplaires de l'allocution prononcée par Sa Sainteté, dans le dernier Consistoire, au sujet des affaires religieuses de la Russie, je profite dès aujourd'hui du départ de l'ordinaire pour transmettre ci joint un des dits exemplaires à Votre Excellence, l'accompagnant d'une traduction française, qui toutefois ne comprend que le texte de l'allocution puisque les articles convenus entre les Plénipotentiaires respectifs sont formulés dans cette langue.

Je crois superflu d'ajouter ici aucune explication, car celles que je pourrais donner se trouvent déjà, et naturellement beaucoup mieux dites, dans les paroles mêmes du Saint-Père,

Je me bornerai donc, Monsieur le Baron, à vous informer que relativement aux points, si importants d'ailleurs, qui restent encore à régler, et devant donner lieu à des négociations ultérieures, ce règlement, de l'aveu même de Monsieur de Bouténéff, se fera probablement attendre encore longtemps, tellement que l'on a été jusqu'à prétendre devant moi, que l'on n'avait pas à Saint-Pétersbourg une volonté bien arrêtée d'en venir là.

Du reste mon collègue de Russie me paraît fort satisfait du résultat déjà obtenu, et pense, je crois avec raison, qu'en présence des circonstances actuelles il va produire un bon effet sur les populations intéressées et lever tous les doutes que le langage tenu par le Pape, dans un autre Consistoire, avait pu faire naître et même permis de fortifier par rapport à l'approbation des articles dont il s'agit de la part du Gouvernement Impérial.

Je place également sous les yeux de Votre Excellence les actes relatifs aux nominations archiépiscopales et épiscopales, parmi lesquelles, et appartenant à la première catégorie, se trouve celle de l'Archevêque de Mohilow, qui sera aussi, à ce qu'il paraît, investi des pleins pouvoirs du Saint-Siège pour mettre à exécution la bulle de circonscription de nouveaux diocèses.

Vous remarquerez que c'est, Monsieur le Baron, dans les actes en question, que Monseigneur Charvaz, Évêque actuel de Pignerol (Piémont), a été transféré à un archevêché *in partibus*. C'est une manière honorable de l'éloigner de son siège, auquel il avait déclaré vouloir renoncer depuis l'établissement du régime constitutionnel, qui en général rencontre dans le haut clergé piémontais de sérieux adversaires, cachant sous le manteau de la religion, leurs regrets d'avoir perdu le pouvoir presque sans contrôle qu'ils exerçaient sur ce pays.

Monseigneur Corboli-Bussi, ancien Sous-Secrétaire d'État, et qui était tombé dans une espèce de disgrâce depuis son retour du camp du Roi Charles-Albert, vient, à ce que l'on m'assure, de rentrer en faveur, et même d'être chargé de la formation d'un nouveau Ministère, dans lequel ce prélat serait lui même—compris pour être placé à la tête du Département des Affaires Étrangères, et pour réunir entre ses mains les deux divisions, dont il se compose aujourd'hui; division que le Pape a toujours hautement désapprouvée, et qui lui causait même tant d'amertume, sans que l'on puisse

trop bien s'expliquer pourquoi, car après tout, la chose une fois régularisée et les attributions nettement déterminées, cette division ne pouvait tourner, me semble-t-il, qu'au profit d'une plus prompte expédition des affaires. 1)

## XXXVI

N° 291.

Rome, le 12 Juillet 1848.

Monsieur le Baron,

Le 7 du courant, et avec ma dépêche N° 289, j'ai eu l'honneur de vous adresser une traduction française de la réponse du Conseil des Députés (seconde chambre) au discours de la Couronne, ainsi qu'à celui prononcé par le Ministère, aussitôt après la constitution du parlement, et contenant son programme.

Le Pape ayant reçu avant-hier la députation chargée au nom de la chambre, et que le sort avait désignée, de lui présenter cette réponse, je m'empresse aujourd'hui de placer sous les yeux de Votre Excellence, en original et traduction, les paroles sévères prononcées dans cette circonstance par Sa Sainteté, et que d'avance le Pontife avait fait imprimer, pour en remettre un exemplaire à chacun des membres de la députation, et prévenir ainsi que l'on ne prêtât à son langage un sens différent de celui qu'il voulait y attacher. 2)

Or ce sens, à moins que de refuser aux mots la valeur que l'on accorde ordinairement, me paraît trop clair pour que personne puisse s'y méprendre, c'est-à-dire que le Saint-Père désavoue complètement son Ministère, qu'il repousse toutes les propositions portant atteinte soit au Statut fondamental, soit à la loi sur le Conseil des Ministres; qu'il ne veut pas entendre parler de la guerre; et s'étonne qu'après ses déclarations si formelles à cet égard, la chambre soit venue insister pour sa continuation: enfin que tout ce qui a rapport à l'instruction publique ne regarde que l'Église, qui seule, par tradition divine, a le droit de s'en mêler.

Après une protestation aussi éclatante contre les actes posés par le Ministère, il ne reste plus, semble-t-il, aux membres qui le composent, dans l'intérêt de leur considération personnelle, et sans attendre qu'on leur donne des successeurs, d'autre parti à prendre que celui de se retirer.

De même si le Conseil des Députés continuait son opposition aux vues si nettement manifestées par le chef du Gouvernement, il faudrait également finir par le dissoudre. Mais je crois que ce Conseil, mieux avisé, ne laissera pas venir les choses à cette extrémité, et qu'il se tirera de ce mauvais pas, en disant que le chef du cabinet lui ayant assuré de la manière la plus formelle que son programme avait été sanctionné par le Souverain, il n'avait cru qu'entrer dans les intentions de ce dernier en s'y conformant. Que devant actuellement reconnaître qu'on l'avait, avec une imprudence peu commune, induit en erreur, il se rallierait volontiers aux nouveaux Conseillers choisis par la couronne.

1) *Acclusi gli Atti del Concistoro segreto tenuto dalla Santità di Nostro Signore Papa Pio IX felicemente regnante nel Palazzo Apostolico Quirinale il di 3 luglio 1848; la traduz. dell'Allocuzione pontificia ivi pronunciata, il testo originale della stessa; il n. 1 del Giornale Romano dell'8 luglio con gli atti del Concistoro.*

2) *Ved. SPADA, op. cit., vol. II, pp. 392-394; FARINI, op. cit., vol. II, pp. 223-226.*

Les paroles venant de haut lieu ayant ici, depuis quelque temps, malheureusement beaucoup perdu de leur prestige, le public, au moins jusqu'à présent, paraît s'être peu ému de la déclaration souveraine et l'on s'y rend encore un compte si imparfait des exigences du nouveau régime, qu'il pourrait bien arriver que, chacun gardant sa position, les choses demeurassent encore quelque temps sur le pied actuel. D'ailleurs ces exigences il ne sera jamais possible de les satisfaire complètement dans un pays où l'autorité spirituelle, armée de droits que leur origine rend inattaquables, peut, en tant de circonstances, couvrir de son égide le pouvoir temporel qu'elle exerce simultanément. <sup>1)</sup>

## XXXVII

N° 292.

Monsieur le Baron,

Rome, le 18 Juillet 1848.

(Voie ordinaire).

par son *motu proprio*, ou arrêté, en date du 30 Décembre 1847, document que j'ai transmis, dans le temps, à La Haye, le Souverain Pontife a organisé son Ministère et déterminé les attributions de chacun des neuf départements entre lesquels ont été réparties, les différentes branches de l'administration publique.

Ces départements étaient ceux de *l'Extérieur, de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de Grâce et de Justice, des Finances, du Commerce, Beaux-Arts, Industrie et Agriculture, des Travaux publics, de la guerre*, et finalement de *la Police générale*.

Lorsque les chefs de ces neuf départements sont réunis, et délibèrent en commun, sous la présidence du Cardinal Secrétaire d'État, ils forment, comme dans les autres pays constitutionnels, ce que l'on y appelle *le Conseil des Ministres*.

Je me suis servi plus haut de l'expression « étaient » parce que cette organisation à la suite des mouvements populaires du 1<sup>er</sup> Mai dernier, mouvements excités par les clubs, et dont ils se sont ensuite emparés pour en faire surgir un Ministère selon leurs vues, — cette organisation, dis-je, a subi une double modification, en ce sens, que le département *des relations extérieures*, et ceci contrairement à la volonté bien prononcée du Pape, a été scindé en deux parties, et que *les travaux publics* ont été réunis au Ministère *du Commerce*.

C'est ensuite à Son Exc. le Duc de Rignano que la direction de ce dernier département, ainsi reconstitué, a été confiée; et assurément sous le rapport d'une instruction vaste et bien dirigée, comme de sa franche adhésion au système constitutionnel, il n'eût guère été possible de faire un meilleur choix parmi les membres de la haute aristocratie romaine; aristocratie si peu instruite en général, et qui, prévoyant bien que le nouvel ordre de choses doit tôt ou tard modifier l'institution des fidéicommiss qui a, jusqu'ici, sauvé les grandes fortunes de ce pays, ne se montre, à quelques rares exceptions près, libérale que parce que la crainte de soulever contre elle le ressentiment des classes moyennes, l'empêche d'avoir le courage de sa véritable opinion.

Chaque chef de département ayant cru devoir présenter aux Chambres un rapport sur la manière dont il comprenait ses attributions et entendait remplir les devoirs qui en découlent, Monsieur de Rignano a fait aussi le sien, sans toutefois y comprendre les travaux publics, qui, de sa part, deviendront l'objet d'un autre travail,

<sup>1)</sup> Accluse tre copie della *Risposta della Santità di Nostro Signore Pio Papa IX all'indirizzo del Consiglio dei Deputati, 10 luglio 1848*, e una traduzione della stessa.

dont les deux Conseils seront également saisis; et comme il m'a paru qu'il pourrait intéresser chez vous d'avoir une idée générale du système que l'on se propose de suivre ici à l'égard de ces matières, d'une importance que le Gouvernement Pontifical a trop longtemps méconnue, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une traduction de ce rapport, me permettant de fixer plus particulièrement son attention sur la Section ayant trait aux lois commerciales, et vous ne pourrez, Monsieur le Baron, y lire qu'avec plaisir que l'on doit s'occuper de la révision des tarifs de douane, et qu'y procédant, j'espère, avec un sage esprit de libéralité, on leur ôtera ce caractère de fiscalité qui forme aujourd'hui leur attribut essentiel, et qui, tout en favorisant la contrebande sur une grande échelle, n'a pas permis jusqu'ici d'ouvrir avec ce pays des négociations commerciales dans un intérêt réciproque.

Une fois que cette œuvre sera achevée, mais je crains bien que les circonstances politiques, malgré toute la bonne volonté de Monsieur de Rignano, n'y fassent encore longtemps obstacle, nous aviserons alors quel parti il y aura à en tirer pour nos propres relations avec les États Pontificaux, et si mon zèle n'a pas, dans le temps, fait défaut pour les renouer, j'espère qu'il ne leur fera pas davantage pour en étendre le développement autant que le permettront les conditions de la nouvelle législation commerciale. 1)

## XXXVIII

N° 293.

Rome, le 20 Juillet 1848.

Monsieur le Baron,

d'après mes dernières dépêches, et malgré ce qu'elles laissaient à désirer sous le rapport de la clarté, Votre Excellence aura pu cependant se faire une idée de la situation singulière et bizarre — pour ne pas dire davantage — dans laquelle se trouvait ici le chef du Gouvernement temporel, n'y exerçant plus, depuis les événements du mois de Mai dernier, qu'une autorité purement nominale; tandis que celle de fait était passée entre les mains d'un Ministère qu'on lui a imposé et auquel les deux chambres prêtent leur appui, soit que leurs membres craignent de soulever contre eux le flot populaire, soit qu'ils cèdent aux inspirations d'un patriotisme exalté, et sur lequel par conséquent la voix de la raison, de la justice et de la modération ne saurait avoir accès.

Cette situation, déjà si fâcheuse par elle-même, des circonstances extérieures, habilement exploitées par la mauvaise foi, d'une part, et de l'autre, par la violence de ces hommes, dont le dernier mot est la séparation des deux pouvoirs, vient encore, depuis le commencement de cette semaine, de singulièrement se compliquer, comme pour marquer d'un sceau fatal l'anniversaire de la prétendue grande conspiration du mois de Juillet 1847; à la suite de laquelle l'on a établi la Garde Nationale, créée pour veiller à la sûreté publique, et dont toutefois les rangs n'ont, jusqu'à présent, guère fourni que les plus ardents promoteurs de désordres.

Je laisse maintenant parler les faits, me bornant seulement à les grouper avec le plus d'ordre possible.

1) Acclusi il *Supplemento al n. 129 della Gazzetta di Roma* con il resoconto della seduta dell'Alto Consiglio del 10 luglio e il rapporto del Duca di Rignano, la traduz. del rapporto stesso.

Déjà la correspondance de mon honorable collègue de Vienne vous aura, Monsieur le Baron, fait connaître que Monseigneur Morichini y avait complètement échoué dans sa mission de paix et de conciliation.

Ce résultat, que les prétentions exorbitantes mises en avant par les Italiens ne rendait guère problématique, cessait tout à fait de l'être après les succès obtenus par le Générale Radetzky; succès qui, à l'exception de la capitale, remplaçaient sous son autorité toutes les provinces vénitiennes.

L'on prétend même ici que le Ministère Autrichien s'est un peu amusé aux dépens de la crédulité du prélat romain et l'a fait ainsi assister à une revue de troupes partant pour l'Italie et manifestant le plus grand enthousiasme.

Quant à moi, je crois le Cabinet de Vienne trop pénétré de la gravité des circonstances et du sentiment des convenances pour s'être permis une plaisanterie de ce genre, qui aura sans doute été inventée à plaisir, afin de déverser un peu de ridicule sur l'ancien Ministre des Finances, déjà frappé d'une si grande impopularité.

Quoi qu'il en soit, nos exaltés s'emparant du non succès de la mission confié à Monseigneur Morichini et pervertissant les intentions, cependant si loyales et si pures, du Souverain Pontife, se sont mis à soutenir qu'il ne fallait voir dans cette mission qu'une menée du parti rétrograde, un moyen adroit de traîner les choses en longueur, et de donner ainsi aux Autrichiens le temps de se renforcer en Italie, et que sais-je encore ?

Ces assertions mensongères ont facilement trouvé croyance chez des populations qui commencent toujours par s'impressionner avant de réfléchir; de là un redoublement de haine contre le haut clergé surtout, et de nouveaux cris de guerre contre les barbares dont il fallait coûte que coûte purger le sol italien.

Les choses en étaient-là, et les esprits par conséquent très excités, lorsque lundi dernier, 17, des estafettes, expédiées, coup sur coup, par le Prolégat de Ferrare, comte Locatelli, apportèrent d'abord la nouvelle qu'un corps de troupes autrichiennes, fort d'environ quatre mille cinq cents hommes, sous les ordres du Prince de Lichtenstein, avait passé le Pô sur trois points, et s'avancait vers la ville; qu'ensuite il y était effectivement entré et en avait occupé cette partie où est située la forteresse, demandant par l'organe de son chef cinq mille rations, et le renouvellement pour deux mois des approvisionnements de la citadelle, lequel chef déclarait en même temps, que si l'on ne satisfaisait pas immédiatement et de bonne grâce à ces demandes, il agirait militairement pour en remplir l'objet.

Le Ministère, à qui cet incident fournissait un secours si inattendu pour soutenir ses projets belliqueux, et y convertir enfin le Pape, fit si bien, et sans être arrêté par le scrupule d'altérer les faits, ou de lui en cacher une partie, comme par exemple l'assurance donnée par le Général Autrichien, qu'une fois sa mission, de ravitailler la forteresse, remplie, il s'en irait; il fit si bien, dis-je, le Ministère, et entoura Sa Sainteté de tant d'obsessions, qu'elle finit par consentir à ce que la protestation, que Votre Excellence trouvera ci-jointe en original et traduction, fût formulée par le Cardinal Secrétaire d'État, adressée à tout le Corps diplomatique, et insérée dans le journal officiel. Et notez qu'avant d'expédier cette pièce, ce même Ministère avait acquis la certitude que le Prince de Lichtenstein avait déjà repassé le Pô, et qui plus est, avec une certaine précipitation par suite d'un ordre qu'il avait reçu du grand quartier-général. 1)

1) Sulla questione di Ferrara ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 263-274.

À quoi bon alors protester, puisque le fait contre lequel était dirigée la protestation avait cessé ? et puis d'ailleurs, était-on bien en droit de le faire, après que vingt mille soldats pontificaux avaient foulé le sol autrichien et combattu contre les troupes de cette nation à Cornuda, à Vicence, et qu'à l'heure qu'il est il se trouve encore sept mille Romains parmi les défenseurs de Venise ? ?

Mais il fallait à tout prix compromettre de plus en plus le Pape vis-à-vis de l'Autriche, et continuer l'œuvre, déjà malheureusement si avancée, d'abaisser sa considération, en le mettant ainsi en contradiction avec ses précédentes déclarations.

Je n'ai pas encore fini, Monsieur le Baron, quoique abrégé autant que possible des détails sur lesquels ma plume ne s'étend qu'à regret, parce qu'ils répugnent à mon cœur et à ma loyauté. Il fallait aussi que la seconde chambre eût son rôle actif dans ce coup, monté en même temps au profit d'une puissance que je m'abstiens de nommer, Votre Excellence pouvant suppléer facilement à cette réserve; il fallait enfin que la grande voix, disons mieux, la volonté du Peuple souverain, se manifestât dans cette circonstance décisive: de là une adresse du Conseil des Députés au chef de l'État (la traduction en est ci-jointe); puis, une adresse chaleureuse du Peuple à ses représentants, et finalement une irruption tumultueuse de celui-là dans la Chambre; si bien que, sans l'énergie, le courage et l'éloquence de son Président, Monsieur l'avocat Sereni de Pérouse nous avions peut-être hier un Gouvernement provisoire, bientôt suivi d'une Constituante.

Pour le moment ce danger est conjuré, la tempête populaire commence à s'apaiser, et sauf quelques prêtres que l'on maltraite, et des cris de mort, renouvelés contre certains hauts dignitaires de l'Église, le calme reparait dans les rues, et j'espère que nous achèverons la semaine tranquillement, quoique, par le temps qui court, il faille faire une si large part à l'imprévu.

C'est ce matin même que le Saint-Père devait recevoir la députation de la seconde chambre, chargée de lui présenter l'adresse votée par celle-ci. Je me flatte encore de pouvoir joindre à cette dépêche la réponse qui y sera faite, et que l'on annonce devoir être conçue dans des termes qui en feraient une espèce de transaction entre les devoirs du Pontife et ceux du Prince temporel, en ce sens, que si le Pape se maintenait dans son refus de prendre part à une guerre offensive, il donnerait en revanche volontiers son consentement à celle qui se renfermerait dans les limites d'une légitime défense.

*Postscriptum.* — Les réponses du Saint-Père aux deux adresses, car la première chambre a voulu faire aussi la sienne, n'ayant point encore été imprimées, je dois donc me borner à dire ici à Votre Excellence ce que ces réponses contenaient en substance:

Que Sa Sainteté accordait à son Ministère latitude entière d'employer tous les moyens en son pouvoir et les plus prompts pour organiser l'armement nécessaire à une guerre défensive, ainsi que la faculté d'ouvrir immédiatement des négociations dans le but d'arriver sans retard à la conclusion de l'union italienne.

Ces paroles, rapportées aux deux Conseils par leurs Présidents respectifs, y ont été couvertes d'applaudissements, et communiquées ensuite à la foule, qui se pressait aux abords des enceintes législatives, elles ont été également accueillies avec enthousiasme.

Mais comme pour faire la guerre, ne fût-elle même que défensive, deux éléments sont indispensables: des hommes et de l'argent, nous verrons si tout ce patriotisme, qui me fait, à moi, un peu l'effet d'une œuvre de parti et, pour beaucoup, d'intimidation,

produira les uns et l'autre, car, en général, j'ai remarqué que l'action s'exerçait toujours ici en raison inverse des paroles, c'est-à-dire que l'on y discourt à perte de vue, et que l'on agit peu. <sup>1)</sup>

## XXXIX

N° 294.

Rome, le 24 Juillet 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

comme la vérité, malgré tout le soin que l'on peut se donner pour la cacher, finit toujours par triompher des obstacles qu'on lui oppose, et par se manifester aux yeux de tous, le Ministère Pontifical actuel, qui ne reposait que sur une fiction, disons mieux, sur une fraude, ne pouvait à la longue se soutenir, et après avoir été hautement repoussé par le Souverain, devait également succomber devant l'opinion publique; quoique aujourd'hui cette même opinion, car je m'efforce de conserver mon impartialité au milieu du choc de ces passions politiques qui s'agitent et frémissent autour de moi, le charge de torts dont il n'est pas après tout solidaire, mais que le pays pourrait, et à bien plus juste titre, s'attribuer à lui même.

Ces mots: *Indépendance italienne, nationalité italienne* sont ici dans toutes les bouches; on les prononce sur tous les tons, et puis personne ne veut faire aucun sacrifice pour obtenir l'une et l'autre. Or, quelque supériorité de talent que l'on puisse supposer à un Ministère, et toute énergique que soit son action administrative, lui est-il donné de former une armée sans hommes, ni argent? C'est cependant à ce tour de force impossible qu'on voulait le contraindre puisque les enrôlements n'ont produit jusqu'ici aucun résultat significatif, et que chacun déclare ne vouloir se soumettre à aucune imposition extraordinaire.

Voilà, Monsieur le Baron, le patriotisme, surtout de la capitale, réduit à sa véritable expression, et je ne charge pas le tableau. C'est moins le peuple au reste qu'il faut accuser d'une telle situation morale que ceux auxquels, depuis plusieurs siècles, ses destinées ont été confiées, et qui n'ont que trop bien réussi à le matérialiser et à éteindre en lui ces nobles instincts sans lesquels le mot patrie n'a aucune valeur.

Nous verrons, une fois le nouveau Ministère à l'œuvre, si, sous ce rapport, il fera mieux que celui-ci, et pourra rendre de la vie à un corps qui en a, ou je me trompe fort, bien peu.

S'il faut maintenant en croire les bruits qui circulent sur la composition de l'administration destinée à remplacer celle actuelle, le Cardinal Ciacchi, dont il a déjà été question, succéderait au Cardinal Soglia, et Monseigneur Corboli-Bussi, sur lequel pèserait seul la responsabilité ministérielle, serait nommé son Substitut pour le département des affaires étrangères. Le président actuel de la seconde chambre, Monsieur Sereni, qui s'est tant distingué la semaine dernière, en prevenant par sa fermeté un

---

<sup>1)</sup> Acciuse: traduz. dell'indirizzo del Consiglio dei deputati al Papa (18 luglio; FARINI, *op. cit.*, pp. 267-268) e della risposta del Papa (SPADA, *op. cit.*, pp. 408-409); copia della nota circolare del Card. Soglia-Ceroni al Corpo diplomatico (18 luglio, FARINI, *op. cit.*, pp. 264-266) e traduz. della stessa, circolare originale del Card. Soglia-Ceroni, del 20 luglio; copia della ricevuta delle due note (21 luglio).

quinze Mai au petit pied, succéderait à l'intérieur au Comte Mamiani; le comte Campello, en ce moment député, et qui entend bien l'administration militaire, prendrait le portefeuille de la guerre, et quant aux finances, ce département aujourd'hui le plus épineux de tous, passerait des mains de l'avocat Lunati entre celles d'un autre membre du barreau romain, Monsieur Vannutelli, dont la compétence, en matières de finances, n'est pas toutefois bien prouvée: enfin le duc de Rignano resterait au commerce, de Rossi à la justice et l'avocat Galletti, dans lequel Sa Sainteté place une grande confiance, à la police générale. <sup>1)</sup>

Le nom de l'ancien ambassadeur de France a été aussi prononcé, et au fond je ne m'étonnerais pas que, ne pouvant plus rien espérer de sa troisième patrie, il ne prit le parti de revenir à la première, où assurément ses incontestables talents et sa longue pratique des affaires l'appelleraient à jouer ce rôle supérieur auquel son ambition vise depuis si longtemps.

## XL

N° 295.

Rome, le 31 Juillet 1848.

Monsieur le Baron,

(Voie ordinaire).

quoique bien souffrant depuis trois jours et payant assez péniblement mon tribut à un soleil qui depuis la fin de ce mois nous darde des flèches de feu, je ne veux cependant pas laisser partir cet ordinaire sans essayer de réunir mes idées pour informer en peu de mots Votre Excellence que tout ce que je Lui ai mandé dans mes précédents rapports au sujet d'un changement dans les hautes régions de l'administration, Elle peut maintenant le considérer comme non-venu.

Le Pape ayant inutilement tenté plusieurs combinaisons pour composer un nouveau Ministère de son choix et de sa confiance, et Monsieur Rossi, l'ex ambassadeur de France, à qui Sa Sainteté s'était en effet adressée dans cette grave circonstance, n'ayant pas été plus heureux, le Ministère Mamiani, après avoir été battu en brèche pendant plus d'un mois, et continuant à s'imposer au chef de l'État, demeure, jusqu'à nouvel ordre, aux affaires. C'est ce que le Comte Mamiani lui-même a annoncé au Conseil des Députés par un discours dont vous trouverez ci-joint, Monsieur le Baron, une traduction.

Quant aux changements que ce même Ministère doit subir dans la composition de son personnel, ils n'atteindront, je crois, que les Ministres des Finances et de la Guerre. Le Prince Doria, qui dirigeait ce dernier département et qui tout le premier reconnaissait son incapacité, c'est même déjà retiré; c'est le Comte Campello, ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence, qui lui succède, et ce dernier d'abord dans la Consulte d'État, ensuite dans une mission qu'il a remplie à l'armée, et finalement par plusieurs rapports à la seconde chambre, a suffisamment prouvé qu'aucune partie essentielle de l'administration militaire ne lui était étrangère, et cela est d'autant plus remarquable que ce Monsieur Campello, au moins que je sache, n'a jamais servi, ni au dedans ni au dehors.

<sup>1)</sup> Per la parte presa da quest'ultimo negli avvenimenti di quei giorni, ved. A. M. GHISALBERTI, *Giuseppe Galletti ministro di Pio IX (marzo-settembre 1848)*, in *Rassegna storica del Risorgimento*, a. XVI (1929), p. 321 e segg.; su Pompeo Campello, ved. P. CAMPELLO DELLA SPINA, *Storia aneddotica di una famiglia umbra*, parte II, vol. II, Città di Castello, 1900.

C'est au surplus faire acte de bon citoyen, et montrer un véritable courage civil que d'assumer sur soi la responsabilité d'organiser une armée dans un pays où, jusqu'ici, la forme du gouvernement, et l'attitude pacifique qui en était la conséquence, devaient nécessairement empêcher le développement de tout instinct militaire. Cela est si vrai qu'à la malheureuse affaire de Cornuda ce ne sont ni les gardes nationaux, ni les volontaires, qui, les premiers, se sont donnés à une fuite précipitée, mais bien les anciens soldats de la ligne, ayant leurs officiers en tête, et jetant le long de la route ou dans les champs leurs sacs et leurs fusils pour recouvrer ainsi l'entière liberté de leurs mouvements: plusieurs d'entr'eux ont même succombé à la suite d'une course trop long temps prolongée.

En résumé il n'y a ici, Monsieur le Baron, en troupes régulières sur lesquelles on puisse faire un peu de fond, que les deux régiments suisses avec leur section d'artillerie, mais ils ont été si maltraités à Vicence, et leur recrutement est devenu si difficile qu'eux-mêmes sentent qu'à la longue ils ne pourront pas se soutenir, et qu'ainsi ils ne demanderaient pas mieux, moyennant certaines conditions, que de former les cadres des nouveaux régiments que l'on se propose d'organiser; c'est une affaire qui se traite dans ce moment.

La première légion de la garde nationale de Rome, comprise dans la capitulation de Vicence, est revenue ici il y a quelques jours, et cette légion aurait remporté une victoire éclatante, qu'elle n'eût pas obtenu une entrée plus triomphale; les rues qu'elle devait traverser étaient pavoisées comme aux jours de grandes fêtes, et le Sénateur de Rome s'était porté à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue de la ville. Du reste, j'ai quelque raison de croire que ce retour, qui, au fond, n'était nullement nécessaire, a été astucieusement provoqué par le chef du Ministère pour se faire au besoin un appui de ce corps. Sûr est-il que les gardes nationaux dont-il est composé ont d'abord déclaré vouloir rester unis et ne pas rentrer dans les bataillons respectifs dont ils avaient été tirés; qu'ils ont ensuite exigé, et qu'on a eu la faiblesse de céder à cette exigence, que le principal des couvents occupés par les Jésuites avant la dispersion de ceux-ci, leur fût donné pour caserne.

Voilà, Monsieur le Baron, ce qui se passe dans le chef-lieu de la chrétienté, sous les yeux du chef de l'Église, et sans qu'il puisse l'empêcher, tant son autorité n'y est plus qu'une vaine représentation.

Les vengeances politiques dont Rome avait pu heureusement, jusqu'ici, se garantir, viennent aussi d'y être inaugurées par deux assassinats successifs; le dernier a eu pour victime un digne ecclésiastique, l'abbé Ximenès, rédacteur d'un journal écrit plutôt selon les idées du jour, mais trop ami de l'ordre pour approuver tous les actes arbitraires du parti du mouvement: cet ecclésiastique a été frappé à huit heures et demie du soir, dans une rue assez fréquentée, et par une main si bien exercée qu'il est resté mort sur place.<sup>1)</sup>

Au moment de fermer une dépêche pour l'incohérence de laquelle je réclame l'indulgence de Votre Excellence, j'apprends que les mutations dans le personnel du Ministère comprennent aussi le Ministre actuel des Finances auquel l'on donnerait pour successeur le prodégat de Pérouse, un Monsieur Rota, que je ne connais point du tout. Enfin le Comte Marchetti quitterait les relations extérieures séculières et le Comte Mamiani en assumerait provisoirement les fonctions: ce serait au moyen de

<sup>1)</sup> Ved. SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp. 384-385, 406; FARINI, *op. cit.*, pp. 277-278.

cette transaction, qui, au fond, laisse subsister les choses sur leur pied actuel, que le Pape aurait consenti à prolonger l'existence d'un département complètement établi en dehors de sa volonté.

Les dernières nouvelles reçues ici du théâtre de la guerre et qui parviendront à Votre Excellence avant cette dépêche ne sont rien moins que favorables à l'armée piémontaise, que les Autrichiens, à la suite d'une attaque impétueuse et dirigée avec l'habileté qui caractérise le Feldmaréchal Radetzky, auraient successivement délogée de toutes les fortes positions qu'elle occupait sur le Mincio.

Ces nouvelles ont, comme de raison, produit ici une profonde impression et plongé nos exaltés dans une morne stupeur, pourvu au moins qu'ils n'en sortent pas pour quelques uns de ces actes de violence qui rendraient encore la condition morale d'un auguste personnage pire de ce qu'elle n'est déjà aujourd'hui. <sup>1)</sup>

## XLI

N° 296.

Rome, le 3 Août 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

je dois commencer cette dépêche par rectifier l'erreur que j'ai commise dans la dernière en comprenant deux fois le département des Finances dans le remaniement du personnel de la haute administration; tandis qu'il s'agissait du Ministère de Grâce et de Justice qui avait été en effet conféré au Prolégat de Pérouse, l'avocat Rota; celui des Finances restant encore à donner au moment où le Comte Mamiani a repris régulièrement la direction des affaires.

Mais, au reste cette erreur a perdu aujourd'hui le peu d'importance qu'elle pouvait avoir, puisque le Ministère, reconstitué le 29 Juillet, avait, le 1<sup>er</sup> du courant, de nouveau déposé sa démission entre les mains de Sa Sainteté; si bien que dans ce moment, c'est le chef de l'État qui à lui tout seul tient les rênes du pouvoir exécutif, et que la seconde chambre n'a pas même de Président, car le sien, homme si capable et que l'on ne saurait trop regretter, a quitté précipitamment cette capitale dans la nuit du mardi au mercredi, après avoir, par une lettre adressée à ses collègues, donné sa démission.

Voilà, je pense, ce qui peut s'appeler une situation anormale au premier degré: si encore elle n'était que cela, il n'y aurait après tout pas lieu de trop s'en alarmer; mais c'est qu'en attendant les mauvaises passions s'agitent, posent leurs conditions au sujet de l'armement et, soutenues par deux mille gardes nationaux en armes, déclaraient, à la manière des anciens soldats prétoriens, que si l'on n'y satisfait pas à ces conditions, dans tous leurs points, ils pourront fort bien s'emparer de vive force du Quirinal, en enlever le Souverain Pontife et le conduire à Saint-Jean-de-Latran (ancienne résidence pontificale), où on le laisserait exercer paisiblement ses fonctions d'Évêque de Rome et du reste de la chrétienté.

Tel est ici, Monsieur le Baron, le triste état des choses: je ne pense pas toutefois que, pour le moment l'on en vienne à cette extrémité; d'autant moins que l'on va céder à toutes les exigences de ce patriotisme exalté, qui, au fond, n'aurait peut-être pas

---

<sup>1)</sup> Acclusi il n. 111 dell'*Epoca* del 29 luglio, con il discorso del Mamiani al Consiglio dei Deputati, e una traduz. dello stesso.

été fâché de rencontrer en haut lieu une résistance qui serait devenue pour lui une excellente occasion d'en finir une bonne fois pour toutes avec un pouvoir temporel qu'il ne supporte plus qu'impatiemment dans les mains de son dépositaire actuel, pouvoir qui doit en effet finir par succomber si la lutte inégale qu'il soutient aujourd'hui devait encor longtemps se prolonger.

Actuellement Votre Excellence me permettra d'entrer dans quelques détails et de Lui communiquer, en traduction, quelques pièces afin qu'Elle puisse ainsi mieux s'expliquer les différentes phases de la nouvelle crise que nous venons de traverser; crise qui, du reste, n'a pas encore atteint son terme, mais le trouvera, j'espère, dans la formation du nouveau Ministère, dont le chef de l'État s'occupe avec toute la sollicitude que réclament l'urgence non moins que la gravité des circonstances.

Cette exposition ne présentera peut-être pas toute la clarté ni tous les développements désirables, mais c'est que mon état de faiblesse est encore tel que souvent le fil de mes idées m'échappe, et qu'il m'est impossible de me livrer à un travail prolongé.

Le 28 de Juillet, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, le Comte Mamiani, de même que ses collègues non-démissionnaires, reprenaient l'exercice de leurs attributions respectives, et le 31 ce Ministre adressait au Corps diplomatique la note-circulaire que Votre Excellence trouvera ci-jointe sous le N° 1, en original et traduction.

Entre temps des nouvelles du théâtre de la guerre, arrivées ici par différentes voies dans la matinée du dimanche 30, et que l'on s'était empressé d'interpréter dans le sens d'une victoire complète, remportée par l'armée piémontaise, sens que n'y trouvaient pas du tout les gens raisonnables et allant un peu au fond des choses mais contre lequel cependant, et par prudence, ils se gardaient bien de s'inscrire en faux: ces nouvelles, dis-je, arrangées de cette manière, étaient venues donner une nouvelle impulsion à l'agitation dans laquelle nous vivons ici habituellement et y a remplacé ce silence et ce calme qui prêtaient tant de charme au séjour de Rome, et s'harmonisaient si bien avec tous ces débris dont son sol est couvert. 1)

Vers le soir, les clubs, comme à l'ordinaire en pareils cas, lancèrent leurs bandes, armées de torches, et ces bandes, précédées d'une musique militaire, s'étant rendues sous les fenêtres du Ministre de Sardaigne, celui-ci, du haut de son balcon, soit qu'il ne voulût pas compromettre une popularité que je ne lui envie nullement, soit qu'il ne se fût pas donné la peine d'analyser les bulletins non officiels qui étaient en sa possession, ayant confirmé avec beaucoup d'assurance la prétendue défaite des Autrichiens dont six mille étaient déjà tombés au pouvoir des troupes du Roi, ces mêmes bandes n'observant plus aucun frein, et ce livrant à toute leur exaltation, se répandirent dans toutes les parties de la ville, obligeant les curés à faire sonner les cloches de leurs églises en signe de réjouissance, et les citoyens à illuminer le devant de leurs maisons; tandis que de leur côté les gardes nationaux, dépositaires de leurs armes et munis de cartouches, faisaient par les fenêtres des décharges continuelles au risque d'occasionner les plus graves accidents, et en effet plusieurs personnes que la curiosité avait attirées dans les rues eurent leurs chapeaux traversés par des balles. Enfin, entre ce bruit des cloches, d'une part, et de la mousqueterie, de l'autre, l'on aurait vraiment pu croire que la ville de Rome était en pleine insurrection, ou que ses habitants se défendaient avec énergie contre une attaque nocturne venue du dehors.

---

1) Ved. in SPADA, *op. cit.*; vol. II, pp. 422-423 il bollétino con la falsa notizia della vittoria.

Au milieu de tout ce tumulte et de ce désordre sans nom, la police n'a pas un seul instant donné signe de vie. Son impuissance, il est vrai, est constatée depuis longtemps, et encore dans cette circonstance l'on a vu la gendarmerie se mêler aux démonstrations populaires.

La fatigue, suite inévitable de cette nuit tumultueuse, ayant amené un peu de calme, la matinée du 31 s'écoula assez paisiblement; l'idée de la victoire subsistant toujours, à tel point même que le Cardinal-Vicaire fit annoncer au moyen d'une publication imprimée, et affichée au coin des principales rues, qu'il serait, à six heures du soir, et *par ordre du Pape*, chanté un *Te Deum* solennel dans l'église de Notre Dame della Valle. <sup>1)</sup>

Les choses en étaient-là, et les rues encore pavoisées, lorsqu'une estafette, expédiée par le Prolégat de Bologne, vint, vers le milieu du jour, porter la nouvelle de la triste réalité, c'est-à-dire, qu'au lieu d'un triomphe, il s'agissait d'une retraite, et que sur tous les points les Piémontais avaient été délogés de leurs fortes positions.

À la joie succédèrent bientôt la stupeur et un profond abattement; il ne fut plus question de monter au Capitole pour rendre grâce aux Dieux, et comme au sortir d'une longue ivresse, l'on s'aperçut, mais un peu tard, que l'on avait été beaucoup trop loin.

C'est, Monsieur le Baron, quand on sait rester maître de soi, et conserver son impartialité, un spectacle non moins curieux qu'instructif que celui de ces hommes si passionnés du midi, répondant toujours à leur première impression sans en calculer aucune des conséquences.

Les chambres s'assemblèrent le lendemain, 1<sup>er</sup> Août, sous l'impression de ce désastre, et comme les clubs avaient déjà fait entendre le cri de guerre, l'on pouvait d'avance être sûr que dans leur enceinte nulle voix n'oserait s'élever pour soutenir l'opinion contraire.

En effet, à peine furent-elles réunies qu'elles se déclarèrent en permanence, et que sur la proposition d'un de ses membres, car j'abrège les détails, la seconde chambre vota, et à l'unanimité, l'adresse ci-jointe au Saint-Père (N<sup>o</sup> 2).

La députation chargée de la lui présenter, ayant été reçue le même jour à neuf heures du soir, Sa Sainteté y répondit verbalement dans les termes rapportés ensuite le lendemain à la chambre par son Vice-président, et dont une traduction se trouve également annexée à la présente (N<sup>o</sup> 3).

Or ces termes me semblent de nature à satisfaire les plus exigeants; mais il n'en a pas été ainsi de cette bande de forcenés qui attendaient à la sortie de son audience et du palais la députation, et qui, s'en prenant au Président de la chambre, le respectable Avocat Sereni, se mirent à lui reprocher de n'avoir pas obligé le Pape à se prononcer d'une manière plus énergique, et, non-contents de lui prodiguer les plus grossières injures, l'un d'eux poussa sa coupable audace jusqu'à le menacer de son poignard, et vingt gendarmes et je ne sais combien de gardes nationaux étaient les témoins de cette scène révoltante sans qu'aucun d'eux eût l'air de s'en étonner, ni fit le moindre effort pour essayer d'y mettre un terme.

Quant à Monsieur Sereni, sa contenance fut parfaite, il ne perdit pas un seul instant son calme et n'opposa aux injustes attaques dont il se voyait ainsi l'objet

<sup>1)</sup> Ivi, p. 425, la notificazione del Cardinal Vicario del 31 luglio.

qu'un silence méprisant. Mais rentré chez lui, sa nature italienne reprit le dessus et s'abandonnant alors à toute son indignation, il fit venir des chevaux de poste, et partit pendant la nuit, après avoir écrit à l'Assemblée pour lui donner sa démission, fondée sur les violences qu'il avait subies, ne les attribuant toutefois pas aux Romains, mais à des individus dont l'accent trahissait en effet une origine étrangère à cette ville.

Cependant comme l'agitation allait toujours croissant, le Pape crut devoir de nouveau recommander le calme aux habitants de sa capitale et fit en conséquence publier hier matin le bref ci-joint, original et traduction (N<sup>o</sup> 4).

Ces paroles si faites pour ramener les esprits les plus prévenus, n'ont pourtant pas produit cet effet là, et même une heure après l'application des affiches, elles étaient la plupart enlevées ou lacérées.

Enfin, dans sa séance du même jour (2 courant), la seconde chambre a adopté les résolutions indiquées dans la pièce N<sup>o</sup> 5, et le Haut Conseil les ayant aussi immédiatement ratifiées, les Saint-Père les a de son côté également revêtues de sa sanction souveraine, et depuis lors l'agitation populaire commence à s'apaiser.

Du reste, avant que cette armée dont l'organisation est décrétée ne soit mise en mesure de paraître en ligne, la question de l'Indépendance, je ne dirai plus de toute la péninsule italienne, mais, plus probablement, de la Lombardie, sera résolue, et c'est je crois, des déterminations, qui seront prises à Londres et à Paris qu'on doit l'attendre: nous sommes donc arrivés à cet instant suprême auquel j'avais toujours craint que ne finisse par aboutir l'affaire Italienne, et qui va peut-être décider du maintien de la paix en Europe.

Quoique assurément le zèle éclairé de Monsieur le Commandeur Alewyn notre digne Consul-général à Gênes, n'ait pas besoin d'être stimulé, je lui recommande néanmoins de temps à autre, et comme étant plus rapproché que moi du théâtre des événements de la Haute-Italie, de tenir Votre Excellence exactement au courant de leur développement.

Je suppose donc que cet honorable agent Lui aura déjà transmis les nobles proclamations adressées par le Roi Charles-Albert tant à son armée qu'aux populations de cette partie de la péninsule. Du reste, j'en transmets ci-annexées les traductions à Votre Excellence sous les numéros 6 et 7.

Monsieur Alewyn L'aura aussi informée que la Chambre des Députés Piémontaise avait, par un article unique, adopté dans sa séance du 29 Juillet, investi le Gouvernement du Roi, durant la guerre actuelle de l'Indépendance, de tous les pouvoirs législatifs et exécutifs; que ce Souverain pourra ainsi par simples décrets royaux et sous la responsabilité ministérielle, et sans porter atteinte aux institutions constitutionnelles, prendre toutes les dispositions qui seront nécessaires pour la défense de la patrie et le salut de la constitution.

*Postscriptum* – (Vendredi 4 Août) – Quoique la nomination du nouveau Ministère n'ait pas encore été officiellement publiée voici la liste qui en circule, et que l'on peut considérer comme à peu près authentique.

Le Cardinal *Soglia* conserve la présidence mais sans portefeuille.

Affaires étrangères ecclésiastiques: Monseigneur *Bedini*.

Affaires étrangères laïques: Monseigneur *Corboli-Bussi*;

Intérieur: le Comte *Edouard Fabri*.

Instruction publique: le Cardinal *Vizzardelli*, avec un substitut responsable.

Grâce et justice: l'avocat *Rota*.

Finances: le Comte *Rossi*; choix qui sera peu goûté, sans contester ses talents.  
 Commerce et Travaux publics: le Comte *Pasolini*.  
 Guerre: le Comte *de Campello*, et  
 Police: l'avocat *Galletti*, Ministre actuel. <sup>1)</sup>

## XLII

N° 297.

Rome, le lundi 7 Août 1848.  
 (Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

nous continuons ici à passer si rapidement d'une crise à l'autre et toujours en suivant une progression de gravité, que bientôt le temps me manquera pour en rendre compte, comme pour en rechercher les causes.

C'est vendredi 4 du courant, que j'ai eu l'honneur, par le bateau-poste français, d'expédier mon dernier rapport à Votre Excellence, accompagné de plusieurs documents qui m'ont paru de nature à fixer son attention, autant que peuvent Lui permettre les devoirs actuels si sérieux et si multipliés de son important Ministère.

L'on s'attendait généralement pour le lendemain samedi (5) à la publication officielle de la liste du nouveau Ministère, mais la journée s'écoula et cette liste, si impatiemment attendue, ne parut point.

Ce retard, qui tenait tous les esprits en suspens, devint une nouvelle cause d'agitation; cependant, et à l'exception de quelques cris de mort renouvelés contre certains membres du Sacré-Collège, il n'en résulta aucune de ces démonstrations bruyantes, devenues, et à si juste titre, un sujet d'effroi pour les citoyens paisibles et amis de l'ordre.

La cause principale de cet ajournement provenait — et des renseignements puisés à une source sûre me l'ont depuis confirmé — de la persistance mise par Monseigneur Corboli Bussi, persistance conseillée, fortifiée et même exigée par son père, Président du Cercle Romain, à ne pas vouloir se charger du portefeuille des Affaires étrangères, si on ne maintenait la division établie sous le Ministère Mamiani, qui scindait ce département en deux parties, l'une comprenant les affaires religieuses, et l'autre celles laïques; division que l'on avait, comme on sait, imposée au Pape, et contre laquelle celui-ci n'avait cessé, mais vainement, de protester.

D'un autre côté l'opinion publique, ou plutôt les hommes passionnés qui dans ce moment la dirigent, disons mieux, l'égarant, se prononçait si fortement contre l'admission de Monsieur Rossi (l'ex ambassadeur de France) dans la haute administration, qu'il avait bien fallu aussi songer à un autre choix pour le Département des Finances,

---

<sup>1)</sup> Acclusi: copia e traduz. della comunicazione del 31 luglio delle dimissioni del Marchetti; copia della dichiarazione di ricevuta (2 agosto) del de Liedekerke; foglio con l'indirizzo della Camera (*sic*) dei deputati del 1° agosto e traduz. (FARINI, vol. II, pp. 273-274); foglio del proclama di Pio IX del 2 agosto « L'agitazione che presentemente » e traduz. (FARINI, cit., pp. 276-277); traduz. delle deliberazioni prese dal Consiglio dei deputati lo stesso giorno; foglio con la *Risposta di Pio IX all'indirizzo dei deputati e risoluzioni urgenti del Consiglio medesimo, Roma 12 agosto 1848; Foglio aggiunto all'Alba n. 285* con il proclama di Carlo Alberto e traduz. dello stesso.

tout en regrettant l'appui et les ressources que le nouveau Ministère aurait trouvé dans les talents et l'expérience de cet homme d'État. <sup>1)</sup>

Ainsi, efforts laborieux, d'une part, murmures et impatience de l'autre, telle était, Monsieur le Baron, la situation le 5 au soir, et tout annonçait que la journée du lendemain ne se passerait pas sans orage, à moins que la nuit, ce qui arrive heureusement assez souvent, ne portât bon conseil.

Ce lendemain, qui était hier dimanche, ayant donc attiré de bonne heure un plus grand nombre de curieux dans le Corso, théâtre ordinaire des démonstrations populaires, l'on sut bientôt que le Gouvernement avait, pendant la nuit, reçu plusieurs estafettes, expédiées par les Prolégats de Bologne et de Ferrare, et peu après, la nouvelle circula parmi un public frémissant et criant hautement à la trahison, que non seulement un corps de troupes autrichiennes, sous les ordres du Lieutenant Maréchal de Welden, avait pour la seconde fois passé le Pô, mais encore que ce chef se disposait à occuper militairement les Legations.

Votre Excellence trouvera ci-joint une traduction de l'énergique proclamation dont il avait fait précéder son entrée sur le territoire des États de l'Église. Je crois que ce langage positif sera compris, et que tout le monde, même les plus ardents, se tiendront tranquilles; ce qui, du reste, leur est toujours arrivé depuis 1831, lorsqu'ils se sont trouvés en présence d'un danger sérieux, et puis d'ailleurs, à moins d'un appel aux masses, qui commenceraient par n'y pas répondre, quelle résistance opposer à un corps de vingt mille hommes, lorsque le peu de troupes organisées, dont le Gouvernement Pontifical pourrait faire usage pour la défense du pays, sont encore condamnées à l'inaction, par la capitulation de Vicence, et que quant aux gardes nationaux et aux volontaires, je le dis à regret, ils ont jusqu'à présent trop mal servi cette belle cause de l'Indépendance Italienne pour que l'on puisse dans cette circonstance, beaucoup compter sur eux.

Il était d'ailleurs facile de prévoir que si le Général en chef Comte Radetzky venait à bout à lui tout seul des troupes piémontaises, il emploierait alors son armée de réserve à agir vigoureusement contre Venise, dont la possession, et avec raison, tient à cœur à l'Autriche, et que dès lors le Maréchal de Welden, tant pour sa propre sûreté, que pour rendre le ravitaillement de cette place plus difficile, comprendrait les Légations dans le cercle de ses opérations militaires. Je ne pense pas cependant qu'il ait l'intention d'occuper tout le littoral jusqu'à Ancône, car en s'étendant ainsi, il s'affaiblirait trop, et s'exposerait à la chance de voir ses lignes coupées.

L'événement que je viens de rapporter à Votre Excellence, et dont je ne serais pas éloigné de croire que le Gouvernement n'eût eu à l'avance quelque avis, était toutefois de nature à causer une surexcitation générale, dont les conséquences pouvaient devenir fort graves, disposés comme l'étaient surtout les esprits. Aussi pour tâcher de les calmer et gagner du temps, ce qui est toujours un point essentiel avec

---

<sup>1)</sup> Il Rossi aveva finora risposto negativamente agli inviti ed alle insistenze perché accettasse di entrare in un ministero. Stava allora componendo le *Lettere d'un dilettante di politica*, pubbl. da C. A. BIGGINI, *Il pensiero politico di Pellegrino Rossi di fronte ai problemi del Risorgimento italiano*, Roma, 1937. Quella riguardante l'Italia aveva già largamente riprodotta il FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 253-261. Sul pensiero del Rossi ved. ora S. MASTELLONE, *Pellegrino Rossi ambasciatore francese a Roma e il problema italiano secondo la corrispondenza particolare*, in *Rivista storica italiana*, a. LXI (1949), pp. 71-100.

des populations dont les impressions sont trop vives pour durer longtemps, le Ministre de la guerre s'empressa-t-il de faire afficher la proclamation que je joins ici en traduction: tandis que de son côté le Pape fit annoncer qu'il allait protester, et en effet le Cardinal Secrétaire d'État vint d'adresser au Corps diplomatique la protestation que je transmets, sous ce pli, en original et traduction, à Votre Excellence.

Je ne suis pas persuadé que cette pièce rencontre dans le public, et surtout dans le public passionné, une grande approbation: on la trouvera bien décolorée, bien timide, en regard du rude langage tenu par le Général de Welden.

En attendant, la journée d'hier s'est passée beaucoup plus paisiblement qu'il n'y avait d'abord lieu de l'espérer. La foule qui se pressait dans *le Corso*, devenu *le Forum* des modernes Romains, y a seulement, vers le commencement de la soirée, empêché la circulation des voitures.

Une grande masse de peuple s'est ensuite portée au palais habité par l'ambassadeur de France pour demander, par son intermédiaire, cette même intervention que l'on repoussait, il n'y a pas long temps encore, avec tant d'indignation; de là s'est rendue sur la place du Quirinal, et y a fait entendre des cris que le respect m'empêche de reproduire ici, mais qui ont dû péniblement affecter un auguste personnage s'ils sont parvenus jusqu'à lui.

Du reste, les enrôlements volontaires n'ont jusqu'ici produit que des résultats insignifiants, aucun membre de la haute aristocratie ne se met en avant et n'annonce l'intention de vouloir payer de sa personne. Le patriotisme semble donc ici une lettre morte et se traduire seulement par de vaines clameurs.

Quelle différence avec l'admirable élan de nos populations en 1830! et combien l'on se sent fier et heureux de représenter un peuple qui peut se dire à lui-même dans ce beau langage que lui prête l'abbé Raynal:

« Les héritages des autres peuples ne sont que des possessions que l'homme dispute à l'homme, celui que je laisserai à mes enfants, je l'ai arraché aux éléments conjurés contre ma demeure, et j'en suis resté le maître. C'est ici que j'ai établi un nouvel ordre physique, un nouvel ordre moral. J'ai tout fait où il n'y avait rien. L'air, la terre, le gouvernement, la liberté: tout est ici mon ouvrage. Je jouis de la gloire du passé; et lorsque je porte mes regards sur l'avenir, je vois avec satisfaction que mes cendres reposeront tranquillement dans les mêmes lieux où mes pères voyaient se former des tempêtes. »<sup>1)</sup>

### XLIII

N° 298.

Monsieur le Baron,

Rome le 10 Août 1848.

(Voie ordinaire).

je venais à peine de terminer et d'expédier à Votre Excellence mon dernier rapport que mon chancelier, M. Magrini, que j'avais envoyé assister à la séance de la seconde chambre, est venu me dire que le nouveau Ministère, succédant à celui du Comte

<sup>1)</sup> Acclusi: *Foglio anticipato del Giornale Romano num. 14 (Roma 7 Agosto 1848)*, col proclama del Welden del 3 agosto (quello del « Sermide mira » carducciano) e la protesta del card. Soglia del 6 (FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 284-286) e loro traduzioni; proclama del Congresso del 6 agosto ai « Soldati e cittadini » e traduz. dello stesso; invio della protesta papale da parte del Card. Soglia (6 agosto) e risposta del de Liedekerke.

Mamiani, était enfin constitué, et que l'assemblée en avait été officiellement informée par le Secrétaire d'État.

Voici maintenant comment se trouve composée la nouvelle administration, et assurément, en appréciant à leur juste valeur les éléments qu'on y voit figurer, il n'est guère possible d'assigner à cette administration une longue durée. Je pense même, que pour lui attribuer son véritable caractère, il faut seulement la considérer comme transitoire et uniquement choisie dans le but de gagner du temps; c'est au reste la tendance générale et bien marquée de toutes les mesures qui émanent du Gouvernement et à laquelle il faut joindre celle, fort-sage, de chercher à calmer autant que possible les esprits.

Voici, dis-je, le résultat des nouveaux arrangements ministériels, résultat accueilli par la chambre, comme par le public, avec une froideur marquée.

Président du Conseil et en même temps Ministre des Affaires Étrangères: le Cardinal Soglia, Monseigneur Corboli-Bussi ayant persisté dans sa résolution de ne point accepter ce poste si on ne maintenait pas la division établie par le Comte Mamiani. Ainsi, au point de vue d'un auguste personnage, voilà, sous ce rapport, les choses rentrées dans leur état normal; mais toutefois au prix de ne pas voir à la tête d'un Département dont les circonstances doublent aujourd'hui l'importance, un prélat d'une capacité éprouvée et qui s'y trouvait porté par l'opinion publique.

Ministre de l'Intérieur: le Comte Édouard Fabbri, un des vétérans et des martyrs du parti libéral, homme de capacité, dit-on, et nous allons le voir à l'œuvre, mais trop âgé, je le crains, pour avoir cette énergie et cette activité qu'il faudrait déployer dans ces moments de crise pour contenir l'anarchie débordant de toutes parts, et rétablir le salubre empire des lois. <sup>1)</sup>

Le Département de Grâce et de Justice est laissé à son titulaire actuel, l'avocat Pascal De Rossi, membre distingué du barreau romain, et à qui l'on doit savoir gré d'abandonner ainsi une clientèle nombreuse pour se rendre utile à l'État.

Les Finances, Ministère chargé de tant de difficultés, parce que l'on recule devant un remède héroïque qui les aplanirait toutes, ont été confiées à un Comte Laure Lauri de Macerata, membre de la seconde chambre, peu connu ici, et dont les talents, en matière de finances, ne le sont guère davantage.

Un Comte Pierre Guarini, également Député, prend la direction des Travaux publics, en même temps que l'*interim* du Commerce, de l'Agriculture et des Beaux-arts; double département dont l'on a vu avec tant de regrets s'éloigner le Duc de Rignano, parce qu'il y avait apporté de véritables lumières, et ce zèle infatigable que n'arrête aucun obstacle et il y en a beaucoup à surmonter quand tout pour ainsi dire est à créer dans un Ministère.

La Police générale placée, pendant une courte absence que vient de faire l'avocat Galletti, entre les mains du secrétaire principal de cette administration, lui est, je pense, déjà restituée; puisque de tous les membres de l'ancien Ministère c'était le seul dans lequel le Pape avait une entière confiance.

Et enfin le Département de la Guerre, d'une importance majeure sous l'empire des circonstances actuelles, se trouve momentanément dirigé par un simple Inspecteur

---

<sup>1)</sup> Ved. ora su lui: P. COLOMBO, *Eduardo Fabbri prolegato a Pesaro e ministro di Pio IX nel 1848*, in *Il 1848 nella storia italiana ed europea*. Scritti varî a cura di E. Rota, Milano s. a. [ma 1948], vol. II, pp. 913-953.

aux revues, Monsieur Cagiotti; le Comte de Campello, par suite d'une altercation très-vive qu'il a eue, ces jours derniers, avec un auguste personnage, ayant donné sa démission, ou plutôt cet acte lui ayant été imposé. <sup>1)</sup>

Comme c'était un homme capable, plein d'ardeur et d'activité, en un mot tel qu'il le fallait dans un moment où il s'agit de réorganiser l'armée, disons mieux, de la créer, cette retraite, tant soit peu forcée, ainsi que cela se pratiquait au temps du bon plaisir, a produit sur le public un effet fâcheux et a donné lieu à des suppositions plus fâcheuses encore (je les repousse pour mon compte), en ce sens, que, malgré toutes les déclarations faites, l'on ne voulait pas sincèrement en haut lieu prendre fait et cause pour l'Indépendance Italienne, ni même pour s'opposer à l'invasion autrichienne, que le parti prêtre, uni avec celui rétrograde, appelait au contraire de tous ses vœux.

Ceci est vrai quant au clergé en général, qui ne prend pas trop même la peine de dissimuler sa satisfaction, depuis qu'il sait que le Général de Welden se dispose à occuper les Légations, et le verrait même avec plaisir pousser son excursion militaire jusqu'à Rome; mais je croirais manquer de respect à un auguste personnage et lui faire injure en admettant qu'il pût partager un sentiment aussi peu élevé, aussi peu patriotique.

C'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication des contradictions que parfois l'on observe entre ses actes et son langage; c'est à une source devant laquelle je m'incline respectueusement, qu'il faut la demander; en un mot, à des scrupules de conscience, ayant leur origine dans l'exercice d'un double pouvoir, et qui ne trouvent pas de contrepois dans un caractère ferme et un esprit familiarisé avec la pratique des grandes affaires.

C'est sans doute pour affaiblir l'impression des bruits fâcheux dont j'ai parlé plus haut, que Sa Sainteté a jugé à propos, par l'organe de ses Ministres, de faire adresser au Conseil des Députés la déclaration dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction (N<sup>o</sup> 1), et que l'on peut considérer comme une seconde protestation.

C'est probablement aussi dans le même but que la lettre (N<sup>o</sup> 2) a été écrite au Cardinal Marini, Légat à Forli, et qu'une députation a été envoyée au Général de Welden; dernière démarche que le public n'a toutefois pas trop approuvée, parce qu'il a parfaitement bien compris qu'elle ne pouvait avoir aucune portée, attendu que ce chef répondra vraisemblablement à Messieurs les Envoyés: « J'agis en vertu des ordres du Feld-Maréchal Radetzky; allez le trouver»; et que celui-ci à son tour, pourra fort bien leur dire: « Je ne fais qu'exécuter les ordres qui me sont transmis de Vienne; prenez, si cela vous convient, la route de cette capitale».

Je transmets aussi à Votre Excellence une deuxième notification (N<sup>o</sup> 3) du Général de Welden au sujet du séjour de ses troupes dans les États de l'Église, ainsi qu'une proclamation (N<sup>o</sup> 4) du Lieutenant-Maréchal Baron de Perglass aux habitants du Duché de Modène; duché qui, au moment où je trace ces lignes doit être entièrement retombé au pouvoir des Autrichiens et Son Altesse Royale Monseigneur le Duc rentré dans sa capitale.

Je place enfin, Monsieur le Baron, sous vos yeux le manifeste (N<sup>o</sup> 5) dirigé à ses peuples par le Grand-Duc de Toscane, ainsi que l'adresse (N<sup>o</sup> 6) du Peuple Romain à l'Assemblée Nationale de France, présentée à l'Ambassadeur de la République

<sup>1)</sup> Ved. SPADA, *op. cit.*, vol. II, pp. 441-442; CAMPELLO, *op. cit.*, vol. II, pp. 100-103.

dans la soirée du 8 courant, avec la réponse (N<sup>o</sup> 7) de celui-ci: réponse trop peu diplomatique pour n'avoir pas été, à dessein, altérée en la transposant du français en italien; ce que Votre Excellence s'expliquera facilement, lorsqu'Elle saura qu'au fur et à mesure que Monsieur d'Harcourt parlait, cette transposition était faite par un des chefs les plus ardents du parti libéral: l'on vient même de m'assurer que Monsieur l'Ambassadeur veut démentir officiellement le langage peu convenable qu'on lui a prêté dans cette réponse.

Au moment de fermer cette dépêche, le bruit se répand que Milan a capitulé le 6, et que le Général de Welden fait bombarder Bologne en représailles du lâche assassinat de quelques-uns de ses officiers, qui étaient entrés dans la ville sous la foi d'une espèce de trêve, conclue avec l'autorité locale supérieure, et qui prenaient paisiblement des rafraîchissements dans un café.

*Postscriptum.* — Je puis aussi, Monsieur le Baron, vous donner l'assurance que jusqu'à ce matin le Gouvernement Pontifical n'avait point réclamé l'intervention armée de la France; tandis qu'il ne fera, je pense, aucune difficulté d'accepter sa médiation, ainsi que celle de l'Angleterre. <sup>1)</sup>

## XLIV

N<sup>o</sup> 299.

Monsieur le Baron,

Rome, le 12 Août 1848.

(Voie ordinaire).

en finissant, avant hier, la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser sous le numéro 298, je disais à Votre Excellence que le bruit venait de se répandre que le Général Autrichien de Welden faisait bombarder Bologne, en représaille de l'assassinat, lâchement commis, sur quelques-uns des officiers de son corps, qui, se croyant garantis par l'espèce de trêve conclue avec le Prolégat, étaient entrés dans cette ville et y prenaient des rafraîchissements dans un café.

Que les Bolonais, sans que l'on puisse encore, faute de renseignements positifs, en assigner la véritable cause, en soient venus aux mains avec les troupes autrichiennes, ceci est un fait que l'on ne saurait à l'heure qu'il est plus mettre en doute, et dont Votre Excellence trouvera au surplus la preuve dans la traduction ci-jointe d'une proclamation émanée hier du Ministère Pontifical, ainsi que dans une communication, que je Lui transmets également sous ce pli, en original et traduction, adressée par le Cardinal Soglia, en sa qualité de Ministre des Affaires Étrangères, au Corps diplomatique accrédité près de cette Cour; communication qui, bien que portant la date d'hier, nous a seulement été remise ce matin: aussi n'ai je pris que le temps de la traduire, afin de pouvoir encore l'expédier par cet ordinaire à Votre Excellence.

---

<sup>1)</sup> Acclusi: il *Bollettino anticipato della Gazzetta di Roma* con la seconda protesta papale dell'8 agosto (FARINI, *op. cit.*, vol. II, p. 286) e la lettera del Soglia al Marini in pari data; le traduz. dei due documenti, della Notificazione del Welden del 4 agosto, del proclama del Perglas, del manifesto del Granduca di Toscana del 6 agosto (ved. F. MARTINI, *Il Quarantotto in Toscana*, 2<sup>a</sup> ed., Firenze, 1948, pp. 400-401), dell'indirizzo del popolo romano ai deputati francesi dell'8 agosto, il foglio con la *Risposta dell'Ambasciatore di Francia ai Romani sull'intervento dei Francesi nello Stato Pontificio e nell'Italia*, Roma, 1848, tipografia Brancadoro, e la traduz. della stessa.

Jusqu'ici la tranquillité publique, malgré les désastreuses nouvelles qui parviennent de la Haute Italie, n'a pas été troublé dans cette capitale, et ne le sera pas, j'espère, dans les jours qui vont suivre, le Gouvernement, quoique au fond convaincu, j'en suis persuadé, de l'inutilité de ses efforts pour sauver la cause de l'Indépendance Italienne dans le sens où l'entendait le parti exalté, ayant sagement pris la résolution de ne s'opposer à aucune des mesures qu'on lui propose dans ce but; et l'expérience lui ayant d'ailleurs appris que toute cette ardeur patriotique finira probablement par s'exhaler en paroles et en articles de journaux. Les discoureurs sont rarement des hommes d'action, et ce qui se passe sous mes yeux depuis quatre mois me l'a suffisamment prouvé.

D'après les informations reçues ce matin même, et de bonne source, le Roi Charles-Albert doit être maintenant avec les débris de son armée, rentré dans ses États, sort du reste prévu par toutes les personnes quelque peu familiarisées avec les pratiques militaires, puisque ce Prince, en cas de défaite, n'avait derrière lui que les plaines de la Lombardie, sans aucun point fortifié pour abriter son armée et la réorganiser avant de tenter de nouveau la fortune des armes.

Je ne pense pas non plus que le Feld-Maréchal Radetzky poursuivra ses succès au delà des frontières, couronnant ainsi sa victoire par le respect des traités.

Des bruits sinistres circulent sur Gênes et même sur la Savoie. Il se pourrait donc fort bien que, par un retour si commun des choses d'ici-bas, le Roi Charles-Albert, au lieu de se voir à la tête d'une florissante monarchie de second ordre, baignée d'une part par les eaux de l'Adriatique et de l'autre par celles de la Méditerranée, se trouvât avec deux de ses anciennes provinces de moins et privé de ses débouchés sur la mer ligurienne. <sup>1)</sup>

## XLV

N° 300.

Rome, le 14 Août 1848.

Monsieur le Baron,

(Bateau-poste, voie de Marseille).

impressionnables comme le sont les hommes du midi, on les voit souvent sans aucune transition, et sans se donner le temps d'interroger les événements, ni d'en étudier les causes, passer d'une extrémité à l'autre. Ainsi il y a peu de jours encore, l'on épuisait ici tout le vocabulaire des éloges pour prodiguer ceux-ci au Roi Charles-Albert; c'était, à entendre nos exaltés, le premier Capitaine de nos temps modernes; ses troupes avaient toute la valeur et l'impétuosité des légions qu'un véritable grand homme de guerre conduisait, au commencement de ce siècle, à la conquête du monde; l'Italie toute entière serait trop heureuse d'obéir à ses lois; la Chambre des Députés le proclamait à Rome le premier citoyen de la Péninsule, et maintenant, depuis la capitulation de Milan, l'on ne trouve pas de torts assez grands pour les attribuer à ce Prince, d'invectives assez violentes pour les lui adresser; tous les journaux à l'exception de ceux du Gouvernement, semblent à cet égard répondre à la même impulsion, au même sentiment, et pas plus tard qu'hier des distributeurs de pamphlets parcouraient les rues de cette résidence en les annonçant à haute voix sous le titre de: *Trahison du Roi Charles-Albert.*

<sup>1)</sup> Acclusi: il testo e la traduz. del proclama dell'11 agosto (« Popoli dello Stato della Chiesa - Al Ministero della guerra è pervenuto », ecc., FARINI, *op cit.*, vol. II, p. 200), copia e traduz. della lettera d'invio dello stesso da parte del card. Soglia, 11 agosto, copia della ricevuta del de Liedekerke, 12 agosto.

L'exaspération de nos meneurs est même telle que je ne serais pas surpris que l'on ne fût subir aux armes de ce Souverain le même sort qu'ont éprouvé dans le temps celles d'Autriche. Son Ministre, le Marquis P. ... ,<sup>1)</sup> qui affectait ici des airs de dominateur dont l'on se trouvait même profondément blessé au Quirinal, non moins que des obstacles suscités par lui toutes les fois qu'il s'était agi de porter des témoignages d'intérêt au pied du trône, est frappé de la même réprobation et cette popularité qu'il avait acquise au prix de tant de bassesses — pour appeler les choses par leur véritable nom — il l'a maintenant complètement perdue; et c'est à peine s'il oserait se montrer dans ces mêmes clubs où, il y a peu de jours encore, la place d'honneur lui était réservée.

Je doute même, après s'être montré, si ouvertement hostile au chef du Gouvernement, que ce diplomate, à moins que les affaires ne changent d'aspect, puisse continuer à représenter ici la Sardaigne, et assurément ses collègues n'ont pas eu à se louer assez de ses procédés pour le regretter beaucoup.

D'après des nouvelles ultérieures reçues de Bologne, il paraît que celle du bombardement de cette ville par le Général de Welden était prématurée. Les Autrichiens se seraient au contraire retirés sur la route de Ferrare, peut-être parce qu'ils se trouvaient en nombre trop inférieurs pour attaquer une localité qui semblait disposée à leur opposer une résistance sérieuse; peut-être aussi Monsieur de Welden écoutant les conseils de la modération et de la prudence, a-t-il voulu, avant de rien entreprendre, attendre l'arrivée de la députation Pontificale, et entrer avec elle en voie de conciliation: ce chef aurait posé là un acte de sagesse, car si la voix d'un auguste personnage a depuis quelque temps beaucoup perdu de son efficacité, cependant un appel sincère qu'elle ferait aux populations pourrait non seulement les soulever, mais encore servir les vues du parti républicain, dont les derniers événements ont singulièrement réveillé les espérances.

En attendant je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions sur les résultats que produiraient ici les élans du patriotisme, puisqu'ils se bornent jusqu'à présent à trente ou quarante enrôlés volontaires, et que de la fameuse légion romaine deux cents hommes seulement se sont inscrits pour faire partie de l'armée active.

Sa Sainteté vient de confier le Département de la Guerre au Général de Latour (du Canton des Grisons), qui commande la brigade suisse; mais l'on ne croit pas qu'il accepte ce poste difficile, et en même temps si ingrat, dans un pays où, à moins d'improviser une armée, ce qui n'est guère possible, tout manque pour l'organiser.

Les nouvelles que l'on reçoit de Naples continuent à y représenter l'état des choses sous un aspect satisfaisant. Il est même probable que l'expédition que l'on y prépare pour rétablir l'autorité légitime en Sicile, remplira facilement son but, à cause des divisions intérieures qui agitent cette île et affaiblissent nécessairement ses moyens de défense. En supposant même tous les partis unis pour conjurer un danger commun, une résistance victorieuse n'était guère possible qu'à l'aide d'un secours étranger, sur lequel, dit-on, il ne faut maintenant plus compter.<sup>2)</sup>

*Postscriptum.* — Les communications avec la Lombardie étant de nouveau interrompues, je n'ai plus reçu les journaux de La Haye depuis le 27 Juillet.

<sup>1)</sup> Pareto.

<sup>2)</sup> Ved. sull'atteggiamento del Borbone R. MOSCATI, *Ferdinando II di Borbone nei documenti diplomatici austriaci*, Napoli, 1947.

## XLVI

N° 301.

Rome, le 18 Août 1848.

Monsieur le Baron,

(Voie ordinaire).

lorsqu'un événement inattendu, qui enlève tout espoir et ne laisse plus subsister aucune illusion, commence à se répandre parmi les habitants d'une grande ville, à la stupeur et à l'abattement des premiers moments succèdent ordinairement la violence, l'exaspération, et à celles-ci ne tardent pas à se mêler des cris de trahison, qu'il suffit à quelques fauteurs de troubles de proférer pour les voir, en peu d'instants, sortir de presque toutes les bouches.

C'est précisément ce qui vient d'arriver à Gênes, aussitôt que l'on y a eu connaissance de la capitulation de Milan et de ses désastreuses conséquences. <sup>1)</sup>

Il paraît même que les dispositions du peuple avaient, dans cette ville, un caractère si grave et si menaçant, que pour calmer les esprits et écarter toutes ces craintes, toutes ces suppositions que la malveillance s'était plu à faire naître et à propager, le Comité de sûreté publique, cédant à la force des circonstances, s'était décidé à envoyer une députation composée de Messieurs Spinola et Federici trouver le Roi Charles Albert à son quartier générale de Vigevano, pour de là faire parvenir des renseignements propres à éclairer l'opinion publique sur la véritable situation des choses.

Le rapport de ces deux députés, en date du 10 courant, m'ayant été transmis par l'honorable Monsieur De Yongh, notre Consul à Livourne, je crois à mon tour bien faire en plaçant la traduction de ce document sous les yeux de Votre Excellence parce qu'il m'a semblé contenir des détails pleins d'intérêt et suppléer ainsi au lachisme et à l'obscurité étudiée des bulletins du chef de l'État major piémontais, général Salasco.

Vous trouverez également ci-joint, Monsieur le Baron, et comme complément du rapport en question, la seconde proclamation que le Roi a adressée à ses peuples, sous la date du 10 courant, ayant principalement pour objet de les rassurer sur le maintien des institutions constitutionnelles, et pour de nouveau protester de son attachement à la cause de l'Indépendance Italienne.

Cependant si, en repassant le Tessin, les débris de l'armée piémontaise ont déclaré, ainsi que me l'affirmait il y a peu de moments mon honorable collègue le Ministre de Portugal, qu'ils ne voulaient plus combattre pour cette même cause, mais seulement pour défendre leur foyers contre une invasion autrichienne, je ne vois pas trop alors, après une telle déclaration, quelles armées ce Prince pourrait, dans une nouvelle lutte, employer pour la soutenir.

Le Ministère Sarde, quoique à peine formé, a dû nécessairement, et à la suite des derniers événements, donner sa démission, puisque dans sa composition il renfermait des éléments Lombards, Vénitiens, Parmesans et Modenais.

J'ai aussi, dans mon précédent rapport, entretenu Votre Excellence des violentes attaques auxquelles la presse romaine se livrait maintenant contre le Roi Charles-Albert, et afin qu'Elle puisse par ses propres yeux se convaincre qu'à cet égard je n'ai rien exagéré, je Lui envoie un article du *Contemporain* qui a paru ces jours

<sup>1)</sup> Ved. in V. OTTOLINI, *La rivoluzione lombarda del 1848 e 1849*, Milano, 1877, pp. 322-232, il testo della capitolazione del 5 agosto.

derniers; et cependant je dois encore Lui observer que ce journal ne s'est pas affranchi de tout respect humain comme deux de ses confrères, *l'Époque* et *l'Espérance*.

Du reste le Gouvernement Pontifical a finalement senti la nécessité de mettre un terme à tant de cynisme et vient, dans ce but, de publier une notification rappelant à l'exécution de la loi répressive des délits de la presse. Mais, dans son état de faiblesse, pourra-t-il empêcher que cette ordonnance ne soit pas impunément transgressée comme l'ont toujours été les précédentes à ce sujet? Il est bien permis de le craindre.

Monsieur Martinez de la Rosa, nommé Ambassadeur d'Espagne près de cette Cour, est attendu à chaque instant, et il paraît décidé que la Belgique ne tardera pas non plus à être représentée ici par un diplomate de premier ordre, dans la personne du Prince de Ligne: ainsi par une exception qui doit flatter beaucoup le Saint-Siège au point de vue de son importance morale, on maintient près de lui des ambassades lorsqu'on les supprime à-peu-près partout.

Malgré tous les efforts que continue à faire ici le parti du mouvement pour causer de la surexcitation dans les esprits, il en a heureusement jusqu'à présent été pour ses peines, et si bientôt le ridicule, comme tout semble l'annoncer, vient atteindre les élans d'un patriotisme dont il est plus facile de compter les déceptions que les succès, il ne s'en relèvera pas, car c'est une arme qui ordinairement frappe à coup sûr.

*Postscriptum.* — Le bruit continue toujours à se soutenir de l'arrivée dans les États Pontificaux de quelques régiments français, mais uniquement pour prêter main forte au Pape afin d'y rétablir l'ordre, et comme le Gouvernement ne répond pas négativement à ce sujet, il se pourrait bien qu'il y eut, en effet dans ce but quelque négociation sur les tapis. <sup>1)</sup>

#### XLVII

N° 302.

Rome, le 24 Août 1848.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

la députation que le Saint-Père avait, au commencement de ce mois, jugé à propos d'envoyer au général autrichien de Welden, et que présidait le Cardinal Marini, actuellement Légat à Forlì, paraît, ainsi que l'on pouvait s'y attendre, avoir complètement rempli l'objet de sa mission, en ce sens que les troupes impériales, à l'exception de celles formant les garnisons des forteresses de Ferrare et de Comacchio, et d'un poste qui stationnera à Bondeno pour assurer le libre passage du Pô, évacueront en totalité les États Pontificaux, et s'engageront à ne plus en franchir les frontières, pour autant toutefois que celles des provinces vénitienes soient à l'avenir respectées par les troupes papales.

Du reste, la convention conclue à cet effet n'a point encore été publiée, et quoique, selon moi, ce retard ne doive être attribué qu'à l'accomplissement de certaines formalités, le parti du mouvement qui ne rêve encore que la guerre et soulèvement

<sup>1)</sup> Acclusi: la *Relazione dei Sigg. Tommaso Spinola e Nicolò Federici deputati spediti a S. M. la sera dell' 8 agosto 1848* (controfirmata G. Doria, G. L. Biscio, 10 agosto) e traduz. della stessa; il *Supplemento 2° al N° 170 del Pensiero italiano* con il proclama del 10 agosto di Carlo Alberto ai popoli del regno e traduz. dello stesso; traduz. dell'articolo di fondo del *Contemporaneo* del 13 agosto.

des populations, veut y voir autre chose, et prétend, lui, que le Gouvernement hésite à la faire connaître, parce qu'elle contient une condition, qui, en lui liant les mains pour l'avenir, porte atteinte à son indépendance et blesse en même temps l'honneur national.

Après tout, ce n'est pas, Monsieur le Baron, au moins à mon point de vue, la question extérieure qui présente ici de sérieuses difficultés, mais bien l'état intérieur du pays livré, dans ce moment, à la plus complète anarchie, et sans que le Gouvernement ait sous la main aucune force dont il puisse sûrement disposer pour y rétablir l'ordre légal: à Rome même, il voit chaque jour son autorité à-peu-près méconnue et elle le serait probablement tout-à-fait s'il voulait en user avec trop de rigueur.

Quant à ce qui se passe dans les provinces, je laisse maintenant parler mon correspondant de Bologne, qui, le 20 du courant, m'écrivait dans les termes suivants:

« Cette malheureuse ville (Bologne) se trouve, M. le Comte, entre les mains des corps francs et des portefaix, qui, ayant désarmé la garde nationale et saisi toutes les armes de celle-ci, sont tous munis de fusils et occupent les principales portes.

Un Comité de la Municipalité s'est institué avec l'engagement de payer à ces gens, ainsi qu'à leurs familles, vingt baiques (soit environ un demi-florin) par jour, ce qui occasionne une dépense journalière de trois à quatre mille écus (environ sept mille cinq cents à dix mille florins).

En présence d'une telle situation, une partie de la noblesse s'est retirée à la campagne, ou réfugiée à Florence; et en effet l'on ne voit plus circuler dans les rues que cette soldatesque indisciplinée et qui fait frémir à voir. Aucun honnête homme ne se hasarde à quitter sa maison; toute la ville tremble en pensant aux suites inévitables de cette absence complète de tout ordre légal, d'autant plus que le Gouvernement n'a aucune force sur laquelle il puisse s'appuyer, pour mettre un terme à l'anarchie qui nous désole et qu'ont de commune avec nous presque toutes les autres villes des Légations.

Je ne vous parle pas ici des assassinats politiques, attendu qu'ils sont devenus si communs que l'on n'y prête plus guère d'attention... »<sup>1)</sup>

La seule force sur laquelle l'autorité pontificale avait, jusqu'à présent, pu compter pour arrêter de tels désordres et se faire obéir, c'étaient les deux régiments suisses qu'elle a pris à sa solde après les événements de 1831; mais outre que ces corps ont été décimés à l'affaire de Vicence, l'un d'eux, le second, influencé probablement par les exemples journaliers d'indiscipline et d'insubordination qu'il a eu sous les yeux pendant sa courte campagne avec les troupes romaines, vient à son tour provoqué, il est vrai, par l'imprudence d'un Major, oubliant que, pour commander aux autres, il faut d'abord être maître de soi, de commettre un acte de rébellion de la plus haute gravité, et qui doit, me paraît-il rendre son licenciement indispensable.<sup>2)</sup>

Or, ce ne sera pas avec douze ou quinze cents Suisses qu'il restera alors au Pape, que ce Souverain pourra se permettre de ramener l'ordre dans ses États et ses sujets à l'obéissance.

<sup>1)</sup> Sulla grave situazione di Bologna ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 296-303, ed ora G. NATALI, *Bologna del 14 luglio al 1° settembre 1848*, Bologna [1948].

<sup>2)</sup> Si tratta di un caso d'insubordinazione sorto dall'opposizione dei soldati all'applicazione di pene corporali a loro compagni ritardatari nella marcia da Cesena a Rimini. Il maggiore cui si allude era il vallese De Quaterly.

Votre Excellence trouvera dans l'extrait ci-joint d'une lettre qui m'a été adressée de Rimini même, théâtre de l'événement que je viens de Lui signaler, les tristes détails qui s'y rattachent.

Je Lui transmets également sur les faits de la guerre, et en traduction, des articles empruntés à deux journaux italiens, l'un qui s'imprime à Gênes et l'autre à Turin, et sur lesquels Votre Excellence jettera peut-être les yeux avec quelque intérêt. <sup>1)</sup>

## XLVIII

N° 303.

Rome, le 26 Août 1848.

(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

les rangs de notre Corps diplomatique s'augmentent de jour en jour et il sera bientôt ainsi un des plus nombreux de l'Europe; ce qui s'explique par l'étendue des rapports religieux, dont Rome est le centre et d'où ils partent ensuite pour rayonner sur tous les points du globe.

Chacune des nouvelles républiques de l'Amérique du Sud a maintenant son représentant près du Saint-Siège, et les États-Unis du Nord, qui, jusqu'à présent, n'avaient eu dans cette résidence qu'un simple agent consulaire, viennent aussi, à leur tour, d'y accréditer un Chargé d'Affaires dans la personne d'un Monsieur Martin.

Ce diplomate, en présentant le 19 de ce mois au Cardinal-Secrétaire d'État ses lettres de créance a, suivant un usage adopté, à ce qu'il paraît, par la diplomatie Américaine, prononcé le discours dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction, discours dont le style a été trouvé un peu emphatique, et en effet lorsque Monsieur Martin aura vu ici les choses de plus près, il pourra lui-même se convaincre qu'il a chargé son tableau de couleurs qui sont loin de la vérité.

Comme l'ordre civil n'exerce, je crois, aux États-Unis aucune suprématie sur celui religieux, et que, par conséquent, tous les cultes s'y trouvent, à ce titre, indépendants du Gouvernement, ce ne sont donc pas des intérêts spirituels qui ont pu rendre ici nécessaire la présence de cet agent, et dès-lors il y a lieu de supposer que sa mission a surtout un but commercial.

Je tiendrai donc à cet égard l'œil ouvert sur ses démarches, et quoique je n'entrevoie pas, aussi longtemps que le Gouvernement Pontifical n'aura pas modifié la fiscalité de ses tarifs, qu'il soit possible d'obtenir, sous ce rapport, quelque résultat satisfaisant; cependant si le contraire arrivait, nous aurions à aviser quel parti il y aurait à tirer pour notre propre commerce des avantages accordés à celui-ci aux États-Unis.

En général, quand les nouvelles destinées de l'Italie auront été fixées, que ce pays, livré aujourd'hui à tant d'agitations diverses, sera rentré dans ses conditions normales, et que les Gouvernements pourront s'y occuper, avec suite, d'améliorations intérieures, il y a lieu d'espérer que nous pourrons alors y ménager à notre commerce de plus faciles débouchés, car notre action doit se borner-là: le reste est son affaire.

<sup>1)</sup> Accusi: estratto della lettera da Rimini del 21 agosto 1848 (forse del capitano Meyer de Schauensee, grande amico del de Liedekerke), traduzioni dall'*Alba* del 17 agosto (che riferisce un articolo dell'*Opinione*, di Torino) e dal *Contemporaneo* del 19 (che riporta un articolo del *Corriere Mercantile*, di Genova).

J'avais, dans un de mes précédents rapports, annoncé à Votre Excellence la très-prochaine arrivée à Rome de Monsieur Martinez de la Rosa, en qualité d'Ambassadeur d'Espagne.

C'est le 23 du courant, que cet homme d'État, si remarquable à tant de titres, a remis au Saint-Père, et avec le cérémonial accoutumé, ses lettres de créance. Le discours qu'il a prononcé dans cette circonstance, ainsi que la réponse, en substance, que le Pape, y a faite, se trouvent également ci-joints.

Le Saint-Siège, auquel son habileté, son tact et sa prudence ordinaires ont fait défaut dans cette grave question espagnole, aurait épargné bien des maux à l'église d'Espagne, et peut-être aussi bien des troubles intérieurs à ce noble pays, si l'acte posé tardivement aujourd'hui, l'avait été au moment où le Gouvernement de la Reine Marie-Christine y représentait un principe d'ordre. Mais l'on ne jugeait alors de la situation de l'Espagne et de son avenir probable que par les agents officieux que Don Carlos entretenait ici; oubliant que c'est le propre des partis de mettre presque toujours leurs espérances à la place de la réalité.

Je me rappelle à ce sujet que la petite cour de Madame la Duchesse de Berry, avant que cette Princesse, si mal conseillée, ne se rendit en Vendée, s'occupait déjà de la distribution des places que l'on donnerait au retour à Paris.

Quoique la Secrétairerie d'État ait pris la peine d'expliquer au Corps diplomatique que la présence à Rome d'un Ambassadeur belge ne tenait uniquement qu'à la personne du Prince de Ligne et ne tirait nullement à conséquence pour l'avenir, l'on s'en montre en général peu satisfait, et nécessairement cette disposition peu bienveillante influera sur l'accueil que ce personnage recevra ici de ses nouveaux collègues.

Rien, que je sache, n'a encore été arrêté sur le choix du Plénipotentiaire qui irait représenter le Saint-Siège au congrès à Vienne, si tant est qu'il s'en tienne un dans cette résidence pour le règlement difficile des affaires d'Italie; toutefois l'on cite comme pouvant être investis de cette haute marque de confiance, soit le Cardinal Marini, bien connu de notre auguste Reine, soit Monseigneur Corboli Bussi, qui l'est également. Tous deux sont des hommes supérieurs; mais si le second, malgré son habit, pourra être accepté par le parti du mouvement, à cause des opinions libérales professées par son père, le premier ne le sera pas, étant en butte, comme tout le reste du Sacré-Collège, au soupçon de trahir la grande cause de l'Indépendance Italienne et de travailler sourdement à la ruine des institutions constitutionnelles.

*Postscriptum.* — M. Magrini, que j'avais envoyé aux informations à la Secrétairerie d'État, m'apprend que, selon toutes les probabilités, ce ne sera ni le Cardinal Marini, ni Monseigneur Corboli Bussi qui représenteront le Saint-Siège aux conférences dans lesquelles s'agiteront les destinées de l'Italie, mais bien Monseigneur Viale Prelà, dernier Nonce à Vienne, et qui se trouve actuellement sur les bords du Rhin. 1)

Cet ecclésiastique, Corse d'origine, ne manque pas assurément de talent; toutefois son inclination bien connue, pour les Jésuites, auxquels il est en effet redevable de son prompt avancement, le rend suspect au parti libéral. Ce parti n'ignore pas non plus combien il témoignait de déférence à l'ancien Chancelier d'État et partageait ses vues à l'endroit de l'Italie.

1) Ved. BOYER d'AGEN, *Une dernière amitié de Metternich*, Parigi, 1919.

Les journaux de La Haye continuent toujours à me manquer; ce qui prouve que les communications postales ne sont pas encore rétablies en Lombardie. Cette privation prolongée de nouvelles directes m'est, dans un moment où il se traite chez nous des questions d'une ordre si élevé, on ne saurait plus pénible. 1)

## XLIX

N° 304.

Rome, le 1<sup>er</sup> Septembre 1848.

(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

pendant que j'étais occupé à la rédaction du rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 26 du mois dernier, et dans lequel il était question de Monsieur Martin, chargé d'affaires des États-Unis d'Amérique, à qui son Gouvernement avait confié l'honorable soin d'ouvrir ses premières relations diplomatiques avec le Saint-Siège, cet agent était frappé d'un coup d'apoplexie et n'y a pas survécu. 2)

Quoique Monsieur Martin ne fut à Rome que depuis bien peu de temps, ses manières distinguées et simples à la fois, comme l'élevation de son esprit, lui avaient attiré les sympathies de toutes les personnes avec lesquelles il s'était trouvé en rapport, et Sa Sainteté elle-même a exprimé en termes très flatteurs les regrets que lui faisait éprouver une fin si prompte et si prématurée, car cet Américain comptait à peiné, m'assure-t-on, cinquante ans.

Ses funérailles ont eu lieu avec la pompe convenable, et le Gouvernement, en ce qui le concernait, s'y est prêté avec un esprit de tolérance auquel on aime à rendre justice. Tous les membres du Corps diplomatiques actuellement à Rome, et ayant à leur tête l'Ambassadeur de la République Française, ont assisté à cette triste cérémonie, ou s'y sont faits représenter. Les restes mortels du défunt ont été déposés au cimetière acatholique, établi dans cette résidence, et où reposent aussi ceux de plusieurs de nos compatriotes.

Le même jour, le chef du département de l'Intérieur, Comte E. Fabbri, communiquait à la chambre des Députés le rapport dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction, présenté par le Conseil des Ministres au Saint-Père, ainsi que le décret pontifical qui en a été la suite; décret en vertu duquel les deux Conseils délibérants sont prorogés au 15 Novembre prochain, sauf la Commission des finances, qui, pendant cet intervalle de temps, est autorisée à continuer ses travaux; travaux dont l'urgence n'est que trop justifiée par la gravité des circonstances.

Bien que l'on ne puisse pas contester l'exactitude des motifs sur lesquels repose la proposition ministérielle, je crois, et ne suis pas le seul de cet avis, qu'il en est un plus sérieux, mais que l'on s'est, comme de raison, bien gardé d'alléguer dans le susdit rapport, et c'est celui que le Gouvernement a pendant quelque temps, voulu se mettre à l'abri des interpellations intempestives sur sa politique extérieure, et sur le progrès d'armements, dont il est tout le premier à reconnaître l'inutilité et même

1) Accluse: la traduz. del discorso del ministro J.-L. Martin, dalla *Gazzetta di Roma*, del 24 agosto; la traduz. del discorso di Martinez de la Rosa, dal *Giornale Romano*, n. 21, del 24 agosto; copia del discorso del Nunzio a Madrid.

2) Aveva presentato le credenziali il 19 agosto; morì il 23: ved. *Gazzetta di Roma*, del 19 e del 31 agosto.

l'impossibilité dans un pays dont les ressources sont déjà épuisées, et qui ne peut attendre aucun secours ni du commerce, ni de l'industrie, réduits, pour le moment, aux simples opérations commandées par les besoins journaliers et indispensables des populations.

Les hommes raisonnables et bien pénétrés de la gravité de la situation financière, ont naturellement donné leur approbation à cette mesure, tandis que les exaltés, dont elle contrariait les dessins, n'ont pu trouver de termes assez forts pour la blâmer: en attendant, l'anarchie continue à régner dans les provinces; Bologne s'est à peu-près émancipée de l'action du Gouvernement central, et il ne sera certes pas facile de ramener à l'obéissance ces têtes ardentes avec les moyens dont l'on dispose et le peu d'énergie que déploient les dépositaires de l'autorité.

L'on parle déjà d'un changement de Ministère, et en effet il n'y a pas dans celui actuel assez d'homogénéité, ni de force, pour que l'on puisse lui assigner une longue durée. Pourvu toutefois que l'on ne soit pas tenté de le remplacer par des hommes qui ne marcheraient pas franchement dans les voies nouvelles et se livraient à un travail souterrain pour miner insensiblement les libertés accordées le 14 Mars dernier; car au bout de cette œuvre déloyale, il pourrait fort bien se trouver un abîme dans lequel le gouvernement temporel des États de l'Église disparaîtrait entièrement.

D'après une lettre que je viens de recevoir de Naples, sous la date d'avant-hier, il paraît que l'expédition de la Sicile va avoir lieu très incessamment; ce qui prouve que Monsieur de Ludolf aurait réussi dans sa mission tant à Londres qu'à Paris, et que ni la France ni l'Angleterre ne se proposent d'intervenir, dans ce débat de famille, sauf plus tard, et lorsqu'une facile victoire aura couronné les armes napolitaines, à interposer en commun leurs bons offices pour régler d'une manière équitable les conditions de la réconciliation.

*Postscriptum.* — Le Secrétaire d'État vient de recevoir une estafette, porteur de l'avis officiel, que les troupes autrichiennes ont définitivement abandonné les trois points qu'elles occupaient encore sur la rive droite du Pô, et qu'ainsi le territoire pontifical se trouve entièrement évacué, sauf les forteresses de Ferrare et de Comacchio, où le traité de Vienne leur a donné droit de garnison.

L'escadre sarde qui protégeait Venise du côté de la mer, et maintenait la liberté de ses communications maritimes, doit avoir pris maintenant ses mouillages dans le port d'Ancône, où il paraît qu'elle attendra la fin de l'armistice, c'est-à-dire le résultat des négociations qui, sous la médiation de l'Angleterre et de la France, vont s'ouvrir pour pacifier l'Italie. <sup>1)</sup>

Il est probable que la flottille autrichienne va maintenant bloquer étroitement Venise, et que cette ville, qui compte plus de cent mille âmes de population, ne pouvant plus recevoir, au moins que difficilement, des vivres par la voie de mer, se verra bientôt obligée de capituler: d'autant plus que dans son intérieur, et sur une plus petite échelle, Venise présente le triste spectacle de ces divisions, qui, cette fois encore, ont perdu la cause de l'Indépendance Italienne; néanmoins avec cette différence, — différence trop essentielle pour ne pas fixer sérieusement l'attention de ceux qui vont s'occuper de résoudre le difficile problème de fonder pour ce malheureux pays un ordre de choses un peu durable, — c'est que cette division, dont les suites ont été si fatales, et bien moins venue des populations que de leurs Gouvernements, que le

<sup>1)</sup> Ved. per l'azione della marina nel '48, UFFICIO STORICO DELLA MARINA MILITARE, *Le marine militari italiane nel 1848*, Roma, 1948.

principe monarchique a donc ainsi reçu une profonde atteinte, et que si le temps ne modifie pas les dispositions actuelles, on cherchera, à la première occasion favorable, à le renverser pour arriver, sous d'autres formes, à cette union sans laquelle l'indépendance complète de la péninsule italique restera toujours à l'état de projet. <sup>1)</sup>

## L

N° 305.

Rome, le 15 Septembre 1848.

Monsieur le Baron,

(Voie ordinaire).

j'ai été, depuis le commencement de ce mois, et à la suite de douleurs rhumatismales, pris de si violents maux de tête que je me suis vu ainsi condamné à une inaction complète, et que j'ai même dû craindre un instant de ne pas pouvoir répondre à une communication pressante de Monsieur le Conseiller Würth-Paquet, au sujet des affaires religieuses du Grand-Duché de Luxembourg.

Au reste, la quinzaine qui vient de s'écouler n'a été marquée ici par aucun fait de nature à avoir quelque retentissement au dehors, et sur lequel il serait dès-lors de mon devoir de fixer l'attention de Votre Excellence.

Les partis fatigués de leurs longues et inutiles agitations semblent d'un commun accord s'être donné le mot pour reprendre haleine et réparer leurs forces, en attendant l'ouverture du parlement au mois de Novembre prochain, ou plutôt que celui-là, puisqu'il n'a été que prorogé, recommence à l'époque susdite le cours de ses discussions.

Le Ministère Fabbri, qui d'ailleurs n'a pour ainsi dire vécu qu'au jour le jour, et qui est à la veille de se retirer, n'a pu, ni voulu poser aucun acte important, sauf cependant l'institution tardive, dans la personne du Cardinal Amat, aidé de deux commissaires civils, d'une espèce de dictature, exerçant sa suprême autorité sur les quatre Légations, et quelques mesures financières, également tardives, ayant pour objet d'empêcher l'exportation des espèces métalliques, et de faciliter les transactions journalières en fractionnant les bons du trésor jusqu'à deux et un écu.

Monsieur Rossi, peu soucieux, à ce qu'il paraît, du soin de sa dignité personnelle, qui lui indiquait, après avoir eu l'honneur de représenter ici la France, de rentrer dans la vie privée, ou de reprendre modestement sa chaire de professeur, comme naguère l'illustre Monsieur Guizot lui en avait si noblement donné l'exemple, s'est cette fois si bien remué, et a su, avec la finesse qui lui est propre, si bien s'emparer de la confiance d'un auguste personnage, que son ambition, cette ambition qui d'Italien l'avait fait Suisse, et de Suisse, Français, pour le rendre ensuite à sa première patrie, se trouve maintenant à la veille d'être satisfaite.

L'ex Ambassadeur du Roi Louis Philippe sera donc, la chose n'est plus mise aujourd'hui en doute, le chef du nouveau Ministère, assumant même, dit-on, dans le principe trois départements, et faisant attribuer les autres à des personnes entièrement à sa dévotion: en un mot, toute la haute administration se résumera en lui.

Assurément aucun de nous ne s'avisera de contester à Monsieur Rossi ses grands talents, la lucidité de ses vues, une instruction aussi variée que profonde; mais il n'a jamais que *professé* l'administration; reste donc à voir s'il déploiera la même habileté *en la pratiquant*. C'est ce qu'un avenir prochain ne tardera pas à nous apprendre.

<sup>1)</sup> Acclusa la traduzione del rapporto del Consiglio dei ministri sulla proroga delle Camere, dal n. 170 della *Gazzetta di Roma* del 24 agosto.

En tous cas, la tâche dont il se charge, dans l'état d'anarchie où le pays est plongé, sera rude, laborieuse, et s'il en vient à bout, la gloire qu'il en retirera ne sera que plus éclatante: il aura ainsi rendu (qui pourra le lui nier?) un immense service à la papauté, en la raffermissant sur ses bases temporelles, aujourd'hui si profondément ébranlées.

Déjà le parti du mouvement, qui s'attend à trouver en lui un sérieux adversaire, a, dans ses organes avoués, commencé à l'attaquer avec sa violence habituelle, et il est certain que la conduite politique de Monsieur Rossi lui fournit, par ses variations, des arguments on ne saurait plus favorables pour le déconsidérer d'avance dans l'opinion publique, et pour armer celle-ci d'une juste défiance contre lui.

L'héroïque dévouement de l'archevêque de Paris ayant laissé ce diocèse important sans chef spirituel, il devenait nécessaire d'y pourvoir aussi promptement que possible. Sa Sainteté a donc, le 11 du courant, tenu au Quirinal un Consistoire à cet effet, et c'est l'Évêque de Digne, Monseigneur Sibour, fortement appuyé par le Général Cavaignac, qui a été choisi pour succéder à Monseigneur d'Affre. <sup>1)</sup>

Votre Excellence trouvera ci joint les actes imprimés de ce Consistoire, ainsi qu'une traduction de l'allocution latine que le Pape a prononcée dans cette circonstance, en mémoire de l'illustre prélat qui a offert, pour me servir des belles paroles de Monsieur de Lamartine, sa vie à Dieu comme une rançon de paix. <sup>2)</sup>

## LI

N° 306.

Rome, le 19 Septembre 1848.

(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

le *Journal des Débats*, dans un article qui a paru au commencement de ce mois, contenait sur la situation morale de l'Italie, et en général sur les tendances de ce pays, des réflexions d'une si grande justesse, que je crois devoir les reproduire ici, puisqu'elles ne sont, formulées en de beaucoup meilleurs termes que ceux dont je me serais probablement servi, que l'expression de ma propre opinion sur le même sujet.

Voici donc ces réflexions:

..... « Ce n'est pas du dehors que nous craignons de voir venir les obstacles au rétablissement de la paix, et à la fondation de l'Indépendance Italienne. Hélas! il faut bien le dire, c'est l'Italie elle-même qui se charge, maintenant comme toujours, aujourd'hui comme depuis quatre siècles, de produire ses plus cruels ennemis, de susciter des obstacles presque insurmontables à l'œuvre si longue et si douloureuse de son émancipation. Ces obstacles, c'est l'absence de tout lien unitaire; c'est l'immuable jalousie, non pas seulement des provinces, mais même des villes entre elles;

<sup>1)</sup> Mons. Denis Auguste Affre, arcivescovo di Parigi, fu ucciso il 27 giugno 1848, ved. R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Du nouveau sur la mort de Mgr. Affre, archevêque de Paris*, in *Actes du Congrès historique*, ecc., pp. 371-380.

<sup>2)</sup> Acclusi: gli *Atti del Concistoro Segreto tenuto dalla Santità di Nostro Signore Papa Pio IX felicemente regnante nel Palazzo Apostolico Quirinale il dì 11 settembre 1848*, il n. 29, del 12 settembre, del *Giornale Romano* con il testo dell'allocuzione pronunciata in tale occasione dal Pontefice, una traduz. della stessa.

c'est le défaut de discipline patriotique; c'est l'impossibilité d'unir les efforts de tous; c'est la discorde qui, en divisant tous les enfants d'une même patrie, appelle toujours l'étranger entre eux pour rétablir une apparence d'ordre et de paix. Ces ennemis, ce sont les partis et les exaltés politiques, victime de rêves impossibles et de folles hallucinations, qui vont jusqu'à sacrifier l'intérêt de la patrie au gré de leurs haines ou de leurs chimères, ce sont les hommes que récemment nous avons vus, pour le malheur de l'Italie, abandonner l'armée piémontaise, quand elle seule, sur le Mincio, faisait héroïquement face à l'ennemi commun; ce sont les hommes que nous voyons encore aujourd'hui conspirer dans la déroute causée par leurs fautes, ou par leur manque de résolution, et pour suivre toujours la satisfaction de vengeances parricides et la réalisation d'utopies politiques et sociales. Que la noble et malheureuse Italie y prenne garde: si depuis quatre cents ans elle est esclave, c'est à ces causes-là qu'elle le doit; si elle veut devenir libre, si elle veut reprendre son rang parmi les nations, qu'elle ferme l'oreille à ces dangereux conseillers, ils l'immoleront une fois encore à leurs passions; ils la feront tomber dans un abîme de honte, où la plus glorieuse épée ne saurait aller la chercher, où se perdraient sans résultat les plus généreux efforts. Car il n'est pas de puissance sur la terre capable de sauver malgré lui-même un peuple qui emploie les dons les plus précieux de la nature et du génie à se détruire par les mains de ses enfants». . . .

Je n'ai, Monsieur le Baron, rien à ajouter, ni à retrancher de ces mots, dont personne, à moins de ne pas connaître l'Italie, ou, s'y trouvant, de ne pas avoir étudié sérieusement son état actuel et ses tendances, ne saurait contester la parfaite exactitude. Il me sera d'ailleurs facile de la confirmer par des exemples empruntés à la conduite tenue par deux des grands partis, qui, dans ce moment-ici, divisent ce pays et qui ont exercé sur la cause de son indépendance une si fatale influence: le parti républicain et le parti rétrograde, ou si l'on veut stationnaire.

Le premier ayant vu avorter toutes ses tentatives sur les différents points où il avait cherché à faire prévaloir ses idées, et croyant le terrain mieux disposé à Naples, y avait monté le coup du 15 Mai. Là aussi le résultat ayant trompé son attente, grâce surtout à l'intrépidité des Suisses, car il est douteux que les soldats napolitains, agissant seuls, eussent triomphé des sérieux obstacles qu'on leur opposait. Quelles ont été les conséquences immédiates de cette intempestive levée de boucliers? Que Sa Majesté Sicilienne, qui ne demandait qu'un prétexte pour rappeler le corps de quinze ou vingt mille hommes que, contre sa volonté, elle avait envoyé combattre dans les plaines de la Vénétie, s'est emparé bien vite de celui-là pour les faire revenir, et pour déclarer qu'ayant ainsi à défendre sa propre autorité, menacée dans son existence par des ennemis intérieurs, elle ne pouvait plus aider les autres puissances italiennes dans leur lutte contre le dominateur étranger.

C'est alors que les Autrichiens, n'ayant plus devant eux que des bandes indisciplinées, sans direction commune et tracée par un chef habile, purent facilement se renforcer et assurer leurs derrières en débarrassant les provinces vénitiennes de ces soldats improvisés qui, par leurs continuelles exactions, en étaient aussi devenus la terreur.

Voilà comment les Républicains ont servi cette grande et j'ajouterai bien volontiers noble cause, dont ils se prétendent cependant les promoteurs les plus dévoués et les plus intelligents.

Parlerai-je des tiraillements de Milan dont la plus large part doit être attribuée à leur chef, le fameux Mazzini, et d'où il est résulté que les troupes lombardes ne sont

arrivées en ligne qu'au dernier moment, tout juste pour fuir et jeter le désordre dans les rangs piémontais? 1)

Je serais en vérité conduit trop loin si je me mettais à dresser l'inventaire de toutes les fautes commises par ce parti, et dont les suites pèseront longtemps encore sur les destinées de la pauvre Italie.

Quant aux rétrogrades, il ne méritent guère plus d'indulgence, car eux aussi, par leurs menées, ont gravement compromis des intérêts de l'ordre le plus élevé, et qui devraient être chers à tout cœur vraiment italien. Leurs deux foyers les plus actifs sont Rome et Turin, et de là leur action rayonne sur tout le reste de la péninsule. Ce sont eux qui ont su habilement jeter le doute et l'incertitude dans une auguste conscience, et en quelque sorte lui dicter une publication dans laquelle les Autrichiens ont trouvé, au moment où ils s'y attendaient le moins, un si puissant auxiliaire. Ce sont également eux qui, en s'aidant des membres dispersés d'une certaine congrégation, n'ont, dans le Piémont, rien négligé pour neutraliser les efforts que faisait le Ministère, afin de pousser la guerre avec vigueur.

Ils ne sont pas non plus demeurés étrangers à l'anarchie qui régnait au camp dans les conseils militaires et qui a finalement amené des désastres trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Ce même parti passe aussi, et je crois avec raison, pour avoir soulevé à Turin d'étroites considérations locales, contre la fusion lombarde, la représentant comme devant enlever à cette ville l'avantage dont elle avait joui jusqu'alors, d'être le siège du Gouvernement, pour en doter Milan. 2)

Enfin, Monsieur le Baron, et à tout prendre, c'est un spectacle bien affligeant pour un observateur attentif et qui n'a pu se défendre de porter au sort de ce beau pays un vif intérêt, que celui de toutes ces divisions intestines si fatales à son avenir: il faudrait même en désespérer, si, éclairés par une cruelle et longue expérience, les Italiens ne finissent pas par comprendre que, pour assurer l'indépendance de leur patrie commune, et lui faire reprendre dans la grande famille européenne son rang de nation, ils doivent ajourner toutes leurs dissidences et réunir franchement tous leurs efforts pour atteindre ce noble but: ce n'est, je crois, qu'à ces conditions que leur nationalité est possible, et qu'elle cessera d'être ce que malheureusement elle a été jusqu'ici, un non sens.

La formation du Ministère Rossi est devenue depuis deux jours, un acte officiel; et il s'est constitué comme j'avais eu l'honneur de l'indiquer à Votre Excellence dans mon dernier rapport, c'est-à-dire qu'on n'y a fait entrer que des éléments trop dociles pour opposer jamais une résistance sérieuse à son chef de fait, sinon de titre.

Cette nouvelle administration a été en général peu favorablement accueillie par le public de la capitale; et le sera, je pense, moins bien encore par celui des provinces; cependant, et pour demeurer impartial, il faut attendre ses actes avant de la juger définitivement.

1) Di fronte alla incompreensione partigiana del de Liedekerke, che pure ha saputo spesso comprendere gli ideali e le aspirazioni italiane, nei riguardi del Mazzini, sia lecito rinviare all'acuto saggio di L. SALVATORELLI, *Mazzini unitario e triumviro*, in *Strenna dei Romanisti*, Roma, 1949, pp. 5-15.

2) Ved. in proposito V. GIOBERTI, *Ultima replica ai municipali*, Torino, 1917.

Rome, le 24 Septembre 1848.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

un vieux Romain de mes amis, homme de beaucoup d'esprit, connaissant à fond les hommes et les choses de son pays, mais un peu morose, comme on l'est parfois à l'âge de retour, m'adressait dernièrement de Frascati, où il est allé s'abriter contre nos chaleurs tropicales, une lettre, dont j'extraits les passages suivants qui, sous des formes piquantes, frappent on ne saurait plus juste.

Il s'agit de la nouvelle administration.

« Le Ministère Pellegrino Rossi (m'écrit-il), que l'on s'obstinait à croire *le Ministère impossible*, est non seulement devenu possible, mais il est un fait: il existe, il est constitué. Nos beaux esprits n'ont pas manqué de le caractériser, les uns par la formule latine: *tu solus PEREGRINUS in urbe*: les autres par la formule italienne: *autore, attore, suggeritore* (auteur, acteur et souffleur); d'autres enfin par la formule arithmétique = 0000001.

Il est en effet vrai que tous les nouveaux Ministres, à l'exception de Monsieur le Comte Rossi, jouissent d'une réputation de nullité la mieux établie; et il est probable que le véritable Président du Conseil, car l'excellent Cardinal Soglia n'en porte que le titre, les a choisis ainsi pour n'être pas contrarié dans sa marche. Mais quelle sera cette marche? Voilà précisément ce qui excite la curiosité de nos Romains; j'entends de ceux qui lisent les journaux, qui raisonnent et déraisonnent à perte de vue sur les affaires politiques. Les uns croient fermement que le Ministre Rossi sera *réactionnaire*; les autres soutiennent qu'il va retourner à ses premiers amours à la maîtresse de ses jeunes années, à *la liberté*; il en est enfin qui sont persuadés qu'il a pour jamais rompu avec elle, et qu'il va tâcher d'implanter sur le vieux sol romain le fameux *juste-milieu* du Roi Louis-Philippe.

Pour moi, qui assurément n'ai pas la prétention de me croire un homme d'État mais bien celle de connaître mon pays, je pense ne pas me tromper, en affirmant qu'aucune de ces trois routes ne conduirait Monsieur Rossi au port, mais qu'il échouerait chemin faisant.

1° S'il était franchement *libéral*, il déplairait souverainement à notre clergé de toutes les couleurs, qui lui ferait une guerre sourde, mais opiniâtre et acharnée, tellement que, fatigué lui-même de cette lutte, il finirait par se retirer.

2° Si Monsieur Rossi se montrait au contraire franchement *réactionnaire*, il se mettrait à dos tout le parti du mouvement, parti qui, surtout dans les provinces, a pris aujourd'hui une consistance que l'on ne saurait plus dédaigner, principalement dans un pays constitué comme le nôtre, où une faiblesse morale et matérielle, à mes yeux incurable, ne permet pas au Gouvernement de faire usage vis-à-vis de ses sujets des mêmes moyens que le Roi de Naples pour leur apprendre à vivre et à se tenir tranquilles. Ce serait une guerre dont l'issue pourrait devenir fatale à l'autorité temporelle, à moins que le traité qui doit régler les futures destinées de l'Italie, ne confère de nouveau à l'Autriche le droit de faire la police chez tous les Princes italiens grands et petits.

3° Quant au *juste-milieu*, Monsieur Rossi est un homme d'un talent trop distingué, et qui nous connaît trop bien, pour ne pas être convaincu que nous n'en savons pas encore assez long dans le jeu de la parade constitutionnelle, et que nous sommes

trop arriérés en fait de civilisation politique pour qu'un pareil système puisse prendre racine chez nous. Tout le monde, rétrogrades comme progressistes, se déchaînerait contre son auteur, et il lui arriverait infailliblement ce qui, en 1300, arriva à notre Dante, lorsqu'il parvint au pouvoir suprême dans la République de Florence: ce grand poète, ce grand philosophe, ce grand homme d'État, crut qu'il pouvait, avec succès, faire du *juste milieu* entre les noirs et les blancs, c'est-à-dire entre les *Guelphes* et les *Gibelins*. Cette faute, la seule peut-être qu'il ait faite en politique, lui fut fatale et lui apporta vingt ans de malheurs.

Il y aurait bien toutefois une route à suivre, où le Ministère actuel pourrait acquérir une véritable et immense popularité et ce serait celle des réformes morales et matérielles. Que la justice cesse enfin d'être vénale, et les emplois dans l'administration, et surtout dans celle des finances, d'être une industrie qu'on exploite de manière à en tirer le meilleur parti possible et tout cela au détriment de l'État; que les gouvernants, comme les gouvernés, apprennent à respecter la loi. <sup>1)</sup> Oui, à ces conditions le Ministère Rossi pourra faire bénir son nom par nos populations, et se placer haut dans l'estime de l'Europe; mais quelle tâche à entreprendre, et à poursuivre que celle d'introduire l'ordre et l'économie dans les finances d'un pays où, depuis cinq cents ans elles ont toujours été dilapidées, où détournées de leur véritable destination; et de naturaliser la moralité dans toutes les branches d'une administration où tout s'est jusqu'ici vendu avec effronterie. Si Monsieur Rossi vient à bout de cette œuvre, non inférieure, peut-être même supérieure à celle de nettoyer les étables du Roi Augias, il faudra alors lui élever une statue pour laquelle je serai volontiers le premier à souscrire, et que nos neveux ne prononcent jamais son nom qu'avec respect et reconnaissance ».

Mon spirituel correspondant ajoutait encore d'autres détails à ceux qui précèdent, mais comme ils n'ont plus le même intérêt, je crois dès lors inutile de leur faire prendre place ici.

Il m'est aussi revenu que lorsqu'il avait été, pour la première fois, question de placer Monsieur Rossi à la tête de la haute administration, ce projet avait donné lieu à des représentations de la part de l'Ambassadeur de la République Française, prétendant que son Gouvernement considérerait un tel choix comme lui étant hostile, et que le Pape, après quelques observations, s'y était rendu; que la chose ayant de nouveau été remise sur le tapis, Monsieur d'Harcourt était revenu à la charge, et qu'alors Sa Sainteté lui avait assez brusquement répondu: « tirez-moi donc de l'anarchie où je suis plongé et je me passe alors de Monsieur Rossi, que je regarde aujourd'hui comme ma seule ancre de salut ».

Il est maintenant décidé que Monseigneur Ferrieri, qui attend toujours ici une destination, et qui commence même à trouver cette attente un peu longue, n'ira point en Suisse, le Saint-Père ayant, m'a-t-on assuré, jugé que ce ne serait pas récompenser ce digne prélat des services qu'il a déjà rendus au Saint-Siège, en le chargeant de cette laborieuse et ingrate mission. Elle sera donc confiée à un autre membre de la prélature romaine, à Monseigneur Barilli, qui, en dernier lieu, était auditeur de

<sup>1)</sup> Aveva già invocato l'Azeglio negli *Ultimi casi di Romagna*: « che il principe, di suo proprio moto, ed autorità, e per ispirazione divina, se vogliamo, ché non cerco briga sulle parole, decida una volta quali siano i suoi voleri, li traduca in altrettante leggi, le promulghi e dica ai suoi sudditi: *dal maggiore all'infimo tutti le dovete egualmente ubbidire* ».

la Nonciature apostolique à Lisbonne. Il passe pour un ecclésiastique de mérite et surtout profondément versé dans la connaissance de l'histoire.

J'ai ensuite lieu de croire, et il en serait pour son compte fort charmé, que Monseigneur Ferrieri ira remplacer à Bruxelles Monseigneur de Saint-Marsan, dont le Pape paraît être assez mécontent et qui doit même déjà avoir été prévenu de son rappel.

Il est aussi question de Naples pour notre ancien Chargé d'affaires, Monseigneur Garibaldi devant succéder à Paris à Monseigneur Fornari, que l'on doit, dans le prochain Consistoire, investir de la pourpre, mais cette destination, toute honorable qu'elle est, serait peu du goût de Monseigneur Ferrieri parce qu'il voudrait à tout prix quitter l'Italie, où en effet pendant longtemps encore, les postes de Nonce offriront de bien sérieuses difficultés.

La brillante carrière qui s'est ouverte pour ce prélat ne lui fait au reste point oublier l'accueil bienveillant et hospitalier qu'il a reçu dans notre pays; il me le témoigne souvent, et je ne le vois pas une seule fois qu'il ne me demande avec empressement des nouvelles du Roi et de son auguste famille.

*Postscriptum.* — Votre Excellence trouvera ci-joint une traduction de la proclamation que le Roi Charles-Albert, le jour de son retour à Turin, le 14 du courant, a adressée aux Gardes Nationaux de cette capitale, ainsi que la traduction de l'ordre du jour publié par le Duc de Savoie, avant que Son Altesse Royale ne fit prêter serment à la Constitution par la quatrième division de l'armée, placée sous son commandement.

Cette dernière pièce surtout n'annonce pas des dispositions trop pacifiques; mais en admettant même que le Roi et ses augustes fils fussent personnellement animés de ces dispositions, et désirassent sincèrement conclure une transaction raisonnable avec l'Autriche, je crois que dans l'état actuel des esprits en Piémont, et particulièrement à Gênes, ils font prudemment de n'en rien laisser transpirer au dehors; car ce serait probablement déchaîner contre l'autorité royale une de ces tempêtes qui sur son passage pourrait fort bien la briser. <sup>1)</sup>

## LIII

N° 308.

Rome, le 29 Septembre 1848.

(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

le nouveau Ministère, qui avait, jusqu'ici, gardé le silence sur la marche qu'il se proposait de suivre dans la haute et laborieuse gestion confiée à ses soins vient finalement de le rompre, en publiant dans un des derniers numéros de la *Gazette de Rome*, toutefois dans la partie non-officielle de cette feuille, l'espèce de programme que Votre Excellence trouvera ci-joint en traduction, et que l'on considère pour le fond, et même pour la forme, comme étant principalement l'œuvre de Monsieur Rossi. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Accluse le traduzioni del proclama di Ferdinando di Savoia alla IV Divisione (10 settembre) e di quello di Carlo Alberto alla Guardia Nazionale di Torino (14 settembre).

<sup>2)</sup> Ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 326-331.

Les intentions manifestées dans cette profession de foi ministérielle ont généralement obtenu l'assentiment des hommes raisonnables, animés du véritable esprit constitutionnel, et auxquels il tarde que le régime de la loi soit enfin substitué à celui de l'anarchie; dernier régime, je le dis à regret, qui, sous différentes formes, embrasse à peu-près toute la durée du règne actuel.

Quant au parti exalté, à ce parti dont tous les desseins ne tendent qu'à la mise en pratique de l'axiome révolutionnaire: «*Otes-toi de là que je m'y mette*», il n'a pu, ni ne pouvait l'approuver, comme tout ce qui annonce de la part du Gouvernement la résolution de déployer quelque énergie et de faire usage des moyens qui sont en son pouvoir afin de rétablir l'ordre et la subordination dans les différentes branches de l'administration.

Les journaux, organes habituels de ce parti, livrent donc de rudes attaques à ce programme, prétendant que tous les Ministres, à leur avènement, tiennent à-peu-près le même langage, mais qu'il faut attendre les actes de celui-ci pour voir s'il est de meilleure foi que ses prédécesseurs.

Leur principal reproche contre le document en question roule sur l'absence que l'on y remarque de quelque tirade bien chaleureuse, bien retentissante en faveur de leur thème favori: l'indépendance italienne; ajoutant que l'on ne doit pas du reste s'étonner qu'un *ex comte français*, un adepte de la froide école de Monsieur Guizot, un ministre cosmopolite, marque si peu de sympathie pour cette grande cause, dont il s'était même montré l'adversaire lorsqu'il représentait ici la France.

Je ne sais pas encore quels actes va poser Monsieur Rossi; mais sûr est-il que si les efforts qu'il tentera probablement dans ce but, sont couronnés de succès, c'est-à-dire, s'il parvient à réorganiser ce pays, il aura, dans mon humble opinion, rendu un plus grand service à la nationalité italienne que tous ces Messieurs avec leurs beaux discours et leur prétendu patriotisme.

Personne assurément ne s'avisera de contester à Monsieur de Lamartine la magnificence de son langage, la grandeur de ses idées et toutes ses autres qualités oratoires; voyez cependant où son ambition et sa vanité ont conduit la pauvre France. Dans un abîme! Le Lamartine au très petit pied des États Romains, le Comte Mamiani, n'a fait, lui, que les mener sur le penchant de cet abîme, mais les y eût à coup sûr précipités, s'il était resté plus long temps aux affaires.

L'ordre légal est enfin rétabli à Bologne, moyennant les mesures tout à la fois énergiques et prudentes du commissaire extraordinaire, Cardinal Amat, fort bien secondé par le Général suisse de Latour.

Il y a eu pendant le temps, quinze jours environ, que cette malheureuse ville a été livrée à l'arbitraire des corps-francs; TRENTE-CINQ assassinats politiques, commis par des sicaires, en plein jour, et même jusque sous les portiques du palais du Gouvernement.

Maintenant c'est le tour des campagnes; elles sont désolées par le brigandage, qui s'y est, comme on pouvait le prévoir, développé sur une grande échelle, et que l'on ne parviendra à réprimer qu'à l'aide de fortes colonnes mobiles, dont le principal contingent sera fourni par les Suisses, puisque c'est à peu-près la seule troupe sur laquelle on puisse compter pour se mesurer face à face avec le danger.

*Postscriptum.* — J'oubliais d'informer Votre Excellence que probablement nous perdrons bientôt Monseigneur Bedini, le Substitut actuel de la Secrétairerie d'État, sur lequel Sa Sainteté paraît avoir arrêté son choix pour aller remplir près de quelques Gouvernements de l'Amérique Meridionale la mission extraordinaire que l'on avait

eu, dans le principe, l'intention de confier à Monseigneur Ferrieri, après quoi Monseigneur Bedini ira de nouveau déployer à Rio-Janeiro le caractère d'Internonce.

Ce prélat, par ses talents, l'aménité de ses manières et la facilité avec laquelle il s'exprime en allemand et en français, sera vivement regretté par le Corps diplomatique: on pourra sans doute lui trouver un successeur parmi les membres de la prélature romaine, mais difficilement un remplaçant. <sup>1)</sup>

## LIV

N° 310.

Rome, le 4 Octobre 1848.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

L'adversaire le plus opiniâtre et en même temps le plus habile des Jésuites, le fameux abbé Vincent Gioberti, bien connu à Bruxelles, qu'il a habité plusieurs années comme simple professeur attaché à une institution particulière, ne s'étant pas contenté de la victoire complète qu'il avait remportée sur cette congrégation en la faisant expulser de tous les États de l'Italie, de Rome même, a voulu grandir encore son rôle et l'élever à la hauteur de celui d'un homme politique, ouvrant à la Péninsule des destinées nouvelles.

Un autre Italien, l'avocat Mazzini, doué également d'un grande capacité, et, en énergie, supérieur à l'abbé Gioberti, s'est rencontré ayant la même intention et quoique je n'adopte pas l'opinion que, pour ne pas mutuellement se nuire, il se soient d'un commun accord partagés les rôles, sûr est-il que l'un (Mazzini), obéissant, dit-il, à ses convictions politiques, s'est mis à la tête du parti républicain unitaire, et que l'autre (Gioberti), n'écouterant aussi que les siennes, s'est déclaré le chef du parti monarchique constitutionnel.

Ce dernier parti, qui a pour lui, au moins quant à présent, la majorité, et qui compte dans ses rangs la plupart des esprits d'élite de l'Italie, veut résolument deux choses: la nationalité italienne et son maintien au moyen de l'établissement d'un puissant État, qui recevrait le nom de Royaume de la Haute-Italie, et dont l'illustre maison de Savoie, gardienne née de la chaîne des Alpes, recevrait l'investiture.

Ces idées, Monsieur Gioberti les avait déjà développées pendant son séjour ici, dans un discours adressé par lui aux Romains, et dont j'ai eu l'honneur de transmettre la traduction à Votre Excellence. Il y disait aussi que le Pape actuel, imitant en cela l'exemple donné par un de ses glorieux prédécesseurs se rendrait à Milan pour y poser sur la tête du Roi Charles-Albert cette même couronne de fer qui déjà a ceint plus d'un auguste front.

L'explosion de Milan, la révolution éclatant à Vienne et les grandes agrégations dont se compose la monarchie autrichienne semblant vouloir s'en détacher, les premiers et faciles succès de l'armée piémontaise, permettraient de croire que les idées comme les espérances de Monsieur Gioberti ne tarderaient pas à se réaliser, surtout après la fusion, votée à une grande majorité, des provinces lombardes et vénitiennes avec la monarchie sarde; lorsque la valeureuse épée du maréchal Radetzky, et d'autres circonstances, trop connues pour les rapporter ici, vinrent, en peu de jours, renverser

<sup>1)</sup> Acclusa la traduz. dalla *Gazzetta di Roma* del 18 settembre del programma del Rossi.

tout ce qui avait déjà été édifié; et maintenant il s'agit, avec beaucoup moins de chances de réussite, de recommencer l'oeuvre.

Or dans ce but, et autant pour en accélérer la marche, que pour obliger les Souverains Italiens à s'en mêler plus activement, que surtout l'un d'entr'eux, le Roi de Naples, n'en manifeste l'intention, Monsieur Gioberti a conçu la pensée d'une Société Nationale, dont tout naturellement il a été constitué le Président, ayant pour objet essentiel d'activer et de mener à bonne fin la Confédération Italienne.

Le programme de ladite Société a paru à Turin, le 6 Septembre dernier; Votre Excellence en trouvera ci joint la traduction sous le N<sup>o</sup> 1.

Dans le courant du même mois, le Comité central de la même association, séant à Turin, a publié la pièce que j'annexe également ici (N<sup>o</sup> 2), et du contenu de laquelle il résulte qu'un congrès sera ouvert dans cette capitale, le 10 du courant; congrès auquel tous les Italiens, ayant à cœur les choses politiques et militaires de leur patrie, sont invités à assister afin de concourir à l'établissement de la Confédération Italienne.

Beaucoup de villes, où il existe des cercles politiques, ont déjà, m'assure-t-on, répondu à cet appel; d'autres se disposent encore à le faire; et, comme de raison, Rome, d'où est parti le mouvement qui agite aujourd'hui la péninsule, ne pouvait pas, dans cette circonstance, rester en arrière. <sup>1)</sup>

C'est ici le club populaire qui a pris l'initiative — j'envoie, sous le N<sup>o</sup> 3, sa délibération à Votre Excellence — et le sieur Sterbini, sur lequel son choix s'est fixé pour le représenter à l'assemblée de Turin, est un de nos meneurs les plus exaltés, cachant sous le manteau de son patriotisme une ambition démesurée, et qui, à l'occasion, serait, je crois, peu scrupuleuse sur la nature des moyens à employer pour la satisfaire.

Quant à l'autre club, le Cercle Romain, dont les membres appartiennent à la noblesse et aux classes moyennes, ses suffrages se sont arrêtés sur l'ancien Ministre de l'Intérieur, Comte Mamiani, qui, tout en affectant une grande modération, rêve peut-être à des projets de bouleversement plus profonds encore que son collègue au congrès de Turin.

Ces deux hommes se distinguent d'ailleurs par la facilité de leur élocution et dans les débats des chambres se sont même quelquefois élevés jusqu'à la véritable éloquence parlementaire.

L'acte posé par l'abbé Gioberti ne pouvait, cela va sans dire, laisser indifférent son antagoniste, l'avocat Mazzini, qui, prétendant lui, voilà du moins ce que j'entends dire, qu'il n'existe dans ce moment qu'un seul point en Italie où règne la véritable liberté; que ce point est Venise; que par conséquent c'est-là, sous les auspices du lion de Saint-Marc, que le congrès républicain doit s'assembler, et que délibérant-là pour ainsi dire en présence des éternels ennemis de la patrie commune, cette circonstance ne peut que contribuer à rendre plus énergiques les résolutions que ce congrès adoptera pour hâter l'émancipation de la péninsule italique et fonder son unité républicaine.

À ce compte nous aurons donc bientôt deux réunions nationales, et assurément le vieux général Radetzky doit sourire en voyant s'élever ainsi autel contre autel. Je ne serais d'ailleurs pas surpris, et c'est même leur jeu, que les agents secrets dont

<sup>1)</sup> Ved. sull'argomento, M. MENGHINI, *Vincenzo Gioberti e la Società per la confederazione italiana*, in *Atti del XX Congresso della Società Nazionale per la Storia del Risorgimento*, Roma, 1933, pp. 201-212; P. ZAMA, *Vincenzo Gioberti ed il problema della Costituente*, Firenze, 1946, pp. 73-105.

l'Autriche a couvert l'Italie et qui la sillonnent dans tous les sens, ne poussassent à une division qui a été, jusqu'ici, un des meilleurs auxiliaires du Gouvernement Impérial.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Baron, l'Assemblée de Turin peut rendre de grands services à la cause générale, si elle sait se renfermer dans les limites de la modération, mais est-il permis d'entretenir cet espoir, lorsque tant d'hommes ardents, et guidés par des vues ambitieuses, vont probablement siéger dans son sein et diriger ses délibérations?

Il se pourrait donc que le Congrès de Turin, au lieu de venir en aide aux Souverains italiens, pour aplanir les difficultés que paraît rencontrer encore leur union politique, ne prit un tout autre caractère, et ne se mit à vouloir leur imposer des lois comme l'Assemblée qui siège aujourd'hui sur les bords du Mein, et dont les annales viennent de se teindre, si douloureusement pour l'humanité, d'un sang généreux. <sup>1)</sup>

#### LV

N° 313.

Rome, le samedi 11 Novembre. 1848.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, depuis deux jours, je suis de retour, dans cette résidence, de la petite excursion que le Roi avait daigné m'autoriser à faire en Toscane pour y remplir le pieux devoir de visiter ma belle-mère, qui vient d'entrer dans sa quatre-vingtième année: excursion qui d'ailleurs a été marquée par beaucoup de contrariétés, et m'a même exposé à un sérieux danger en débarquant à Livourne, ayant été obligé, pour gagner le rivage, de faire un assez long trajet dans une petite barque que la violence du vent me faisait à chaque instant craindre de voir chavirer ou submerger.

Un bateau-poste de l'administration française, tel que celui sur lequel j'avais pris mon passage, est venu tout récemment se briser contre les jetées du port de Civitavecchia, et ce n'est même qu'après des efforts inouïs que l'on est parvenu à sauver son équipage et les quarante-deux passagers qu'il avait à son bord.

Il y aura sans doute encore d'autres désastres de mer à déplorer, car pendant toute la semaine dernière et le commencement de celle-ci, le vent du midi, ce vent qui produit ordinairement tant de sinistres maritimes, n'a cessé de régner avec une impétuosité extrême.

Les prévisions que j'avais, avant mon départ, cru pouvoir exprimer à Votre Excellence que la tranquillité dont jouissait alors cette capitale ne serait troublée par aucune agitation nouvelle, se sont vérifiées en tous points.

Je regrette de devoir ajouter qu'il n'en a pas été de même dans les provinces et notamment dans les Légations où les autorités administratives et judiciaires continuent malheureusement à n'avoir qu'une action à peu près nominale, et où les assassinats, destinés à accomplir des vengeances politiques, semblent se multiplier plutôt que diminuer. Deux officiers de gendarmerie en ont été récemment victimes, et trois ecclésiastiques ont également succombé à Ravenne sous le poignard des sicaires. Il ne

<sup>1)</sup> Ved. su questa, E. SESTAN, *La Costituente di Francoforte (1848-49)*, Firenze, 1946. — Accluse al rapporto le traduzioni del programma della *Società Nazionale* e della *Circolare del Circolo Popolare di Roma*.

manque, en vérité, plus à ces malheureuses contrées pour être en plein moyen-âge, que leurs petits tyrans, s'élançant de leurs châteaux-forts pour rançonner le plat-pays et y porter la ruine et la désolation.

Ferrare aussi a été, ces jours derniers, le théâtre de scènes que l'on ne saurait trop déplorer, ni en punir trop rigoureusement les auteurs. Le nouveau Ministre de la Guerre, le Général Zucchi, élevé à l'école impériale, école qui ne marchandait pas, comme on sait, avec la répression, et homme plein d'énergie, quoique septuagénaire, y a été envoyé à cet effet, munis de pouvoirs qui lui laissent liberté entière d'agir suivant la nature des circonstances.

C'est le 15 de ce mois que les chambres romaines doivent reprendre le cours de leurs délibérations, et tout annonce que le Ministère Rossi aura des rudes attaques à soutenir de la part de l'opposition, dont le chef sera naturellement le Comte Mamiani, ayant pour second le fougueux et irascible Docteur Sterbini, homme qui voudrait, à travers des ruines, se frayer une route au pouvoir; à ce pouvoir que je vois tant de monde autour de moi continuer à ambitionner, malgré les dégoûts dont sont assiégés ceux qui s'en trouvent aujourd'hui les dépositaires. <sup>1)</sup>

L'on m'assure que la santé du Saint-Père est excellente, mais il a été tristement impressionné par l'accueil glacial qu'il a reçu, le 4 de ce mois, du public, lorsqu'il se rendait en grand cortège, et suivant l'usage, à l'église de Saint Charles. Plusieurs cardinaux ont été aussi sifflés ce jour-là, lorsque ces Éminences passaient en voiture devant le café des Beaux-arts, qui est le point de réunion ordinaire des principaux meneurs du parti républicain.

## LVI

N° 314.

Rome, le jeudi 16 Novembre 1848.  
(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

ainsi que j'en ai informé Votre Excellence dans les quelques lignes que j'ai eu l'honneur de Lui adresser peu après mon retour dans cette résidence, les deux Chambres romaines devaient hier, 15 du courant, et après deux mois et demi de prorogation, reprendre le cours de leurs délibérations.

Ne me trouvant pas encore bien remis des fatigues de ma laborieuse excursion en Toscane, et retenu, en outre, par je ne sais quel fâcheux pressentiment d'un tumulte populaire, je m'étais abstenu d'assister à cette première séance et j'étais demeuré chez moi, m'y occupant de la rédaction d'un rapport que je me proposais d'adresser sous peu de jours à Votre Excellence.

Toutefois mes pressentiments n'allaient pas jusqu'à un crime, jusqu'à un détestable et lâche assassinat.

Je croyais bien que des hommes ambitieux et cupides, avides de pouvoir, et se parant des couleurs d'un ardent patriotisme, chercheraient à y arriver, fût-ce même en s'entourant de débris, mais je ne croyais pas, je l'avoue, que ce serait à travers une voie de sang, mon âme honnête n'allait pas jusque là: et cependant, Monsieur le Baron, il ne s'agit plus aujourd'hui d'une simple supposition, mais d'une trop poignante réalité; le sang a coulé; et ce sang est celui de Monsieur le Comte Rossi, Ministre

<sup>1)</sup> Questo brano fu già pubblicato in A. M. GHISALBERTI, *L'uccisione di Pellegrino Rossi in una narrazione contemporanea*, in « Roma », agosto 1939, p. 2 dell'estr.

de l'Intérieur et chargé par interim des Finances, qui a succombé hier vers une heure, sous le coup sûrement dirigé, car il n'en a été frappé qu'un seul, d'un sicaire, au moment où, descendu de voiture, il montait les premières marches de l'escalier du palais de la Chancellerie pour se rendre à la Chambre des Députés.

L'arme homicide ayant coupé la veine carotide, et le sang jaillissant avec abondance de sa profonde blessure, monsieur Rossi n'a plus proféré une seule parole et au bout de quelques minutes ses yeux étaient fermés pour toujours.

L'assassin, protégé par ses compagnons et l'indifférence du peuple, a pu tranquillement s'échapper!!

L'ordre n'avait plus à Rome, je crois pouvoir l'affirmer, qu'un seul représentant énergique et de haute intelligence; ce représentant c'était Monsieur Rossi, et voilà justement pourquoi on l'a tué. 1)

Ce funeste événement a, comme de raison, profondément affligé le Saint-Père, et l'a plongé dans un abattement extrême, parce qu'il en aura sans doute mesuré de suite toutes les graves conséquences, dont la première dans mon opinion, sera la formation plus ou moins prochaine d'un Ministère composé d'éléments purement démocratiques, à l'instar de celui qui dirige maintenant les affaires en Toscane; car c'est-là évidemment le but où tend, et doit tendre le parti du mouvement, qui, dans les plis de son manteau, tient la république en réserve.

Votre Excellence voudra bien excuser le désordre qui règne dans cette dépêche, mais Elle concevra facilement que, sous l'impression d'un tel événement, et la douloureuse pensée que cette main, que l'on avait encore amicalement serrée la veille, est maintenant glacée, les idées se présentent un peu confusément au bout de la plume.

*Postscriptum.* — Le reste de la journée s'est écoulé hier sans que la tranquillité publique ait été sérieusement compromise, et je ne sache pas que ce matin il se soit encore manifesté aucun symptôme d'agitation. 2)

## LVII

N° 315.

Rome, le 18 Novembre 1848.

Monsieur le Baron,

L'état de complète anarchie dans lequel nous sommes entrés depuis l'attentat dont Monsieur le Comte Rossi a été si fatalement la victime, état qui, selon toutes mes probabilités, n'est qu'un premier pas vers un régime de terreur, m'oblige, par des raisons de prudence, que Votre Excellence comprendra facilement, à attendre une occasion sûre pour Lui en dérouler avec quelque détail le triste tableau.

Le Pape, après avoir été assiégé dans son propre palais, abandonné par tous ceux qui auraient dû se serrer autour de son auguste personne et lui faire un rempart

1) Dello stesso parere era il *Times* del 27 novembre: « He perished because he was the most illustrious statesman of Italy — the chief defence of the Papal throne — a man endowed with intellect and ambition enough to risk his life at fearful odds against the paroxysms of this revolutionary time ».

2) Pubbl. in A. M. GHISALBERTI, *L'uccisione ecc.*, cit., pp. 3-4 dell'estr.

Acclusa al rapporto copia della circolare inviata dal de Liedekerke agli agenti consolari olandesi di Genova, Napoli, Livorno, Civitavecchia, Ancona, per comunicare la notizia dell'assassinio.

de leurs corps, n'ayant trouvé d'autres défenseurs que sa fidèle garde suisse, composée au plus de soixante hommes, s'est vu contraint d'en faire ouvrir les portes pour éviter de les voir massacrer sous ses yeux. Qui sait même si les jours du vénérable Pontife eussent été épargnés au milieu des horribles représailles qu'on voulait exercer sur cette poignée de loyaux et braves serviteurs qui n'avaient cependant fait que remplir leur devoir, mais dans nos mauvais jours ce n'est que trop souvent un crime impardonnable.

C'est maintenant la garde nationale qui veille aux portes du Quirinal, moins pour la sûreté du Souverain que pour l'y retenir prisonnier.

Sa Sainteté a formellement protesté devant tout le Corps diplomatique, réuni autours d'elle, contre les violences inouïes dont elle se voit l'objet: le Saint-Père ne pouvait que cela, n'ayant plus aucune force à leur opposer. <sup>1)</sup>

Pour le moment, son gouvernement temporel a donc de fait cessé et nous sommes sous le pire de tous: le despotisme populaire.

Votre Excellence trouvera ci-joint, en original et traduction, une note que je viens de recevoir du Cardinal Soglia. <sup>2)</sup>

#### LVIII

N° 316.

Rome, le 24 Novembre 1848.  
(Batean-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Baron,

si, à la suite des événements de Février je m'étais trouvé dans la même position que Monsieur le Comte Rossi, c'est-à-dire, ayant eu l'honneur de représenter ici une des grandes puissances de l'Europe, ayant fait partie de sa première magistrature politique, et m'être placé par mes savants travaux sur le droit criminel et l'économie au rang des hommes les plus distingués qui ont écrit sur ces matières, je n'aurais pas hésité, en attendant de meilleurs jours, à rentrer dans la vie privée, et je serais allé de nouveau m'asseoir aux foyers hospitaliers de la ville de Genève.

Monsieur Rossi, lui, en a jugé autrement, soit que, n'écoutant que son dévouement, il ait cédé à d'augustes instances, soit que, prêtant l'oreille aux conseils de son amour-propre, et il en avait beaucoup, car il n'y a pas d'homme complet, il se soit cru plus qu'un autre, par ses talents et sa pratique des affaires, capable d'arrêter sur la pente rapide qui l'entraînait vers sa chute, le Gouvernement temporel des Papes. Sûr est-il qu'il accepta d'abord le mandat de Député à la Chambre Toscane, de Carrare, sa ville natale; et qu'ensuite, ayant reçu du Saint-Père sa naturalisation, en qualité de sujet pontifical, il consentit à se charger de la formation d'un nouveau

<sup>1)</sup> Per la parte presa dai diplomatici nell'incoraggiare il Pontefice ad opporsi ai dimostranti, vedi G. DE CHAMBRUN, *Un projet de séjour en France du Pape Pie IX*, in *Revue d'histoire diplomatique*, octobre-novembre 1936, p. 11 dell'estr.

<sup>2)</sup> Pubbl. in A. M. GHISALBERTI, op. cit., p. 5 dell'estr.

In Archivio esiste anche copia dello stesso dispaccio in cifra. Acclusa copia e traduz. di una circolare del card. Soglia (17 novembre) per ringraziare, in nome del Papa, della « premurosissima parte » presa dal de Liedekarke e dagli altri diplomatici « durante l'intero corso degli *spiacevoli* avvenimenti » dei quali erano stati testimoni il 16 novembre.

Ministère, et en devint l'âme et le chef sous le titre de Ministre de l'Intérieur avec les Finances par interim. 1)

Monsieur Rossi, s'appuyant sur ses vastes connaissances, et ayant, au début de sa carrière, comme avocat, plus tard comme professeur, acquis la facilité de parler en public, comptait triompher sans peine de l'opposition parlementaire dont il se voyait menacé, oubliant toutefois que le moyen-âge avait légué à l'Italie moderne un argument contre lequel la puissance, le prestige de la parole ne pouvaient rien, celui des poignard dirigés pas des mains exercées, toujours prêtes à se vendre à l'un ou à l'autre parti politique.

Parmi ces partis, celui dont les tendances sont évidemment démocratiques, et qui par son énergie supplée à sa force numérique, rencontrant dans Monsieur Rossi un obstacle, dont il ne lui serait pas facile d'avoir raison, surtout en ne le combattant qu'à visage découvert et avec les armes parlementaires, travailla, en prêtant à cet homme d'État des projets liberticides, à soulever et à irriter de plus en plus l'opinion publique contre lui, dans l'espoir qu'il en sortirait quelque acte de fanatisme politique: en un mot, calculant sur le crime, et peut-être même le soudoyant pour en même temps remplir plus promptement, et surtout d'une manière plus décisive, l'engagement que l'on devait avoir pris vis-à-vis du Ministère Toscan de renverser ici celui de Monsieur Rossi, pour lui en substituer un, composé d'éléments purement démocratiques, afin d'obtenir ainsi la Constituante et, par elle, l'indépendance de toute la terre d'Italie.

Mais, dans mon humble opinion, le vrai mot de toutes ces menées, de toute cette phraséologie dont les journaux, organes de l'opinion avancée, nous assourdisent ici du matin au soir, c'est que ce parti cherche à se défaire des pouvoirs actuels, pour s'y substituer, sauf à les exercer ensuite sous d'autres formes.

En résumé, il faut toujours, à l'endroit des révolutions, en revenir à cet axiôme: *Ôte-toi delà, que je m'y mette*, surtout lorsqu'elles ne sont pas produites par un despotisme intolérable, ou par des besoins réels trop longtemps méconnus.

Telle était, Monsieur le Baron, esquissée à grands traits, à peu près la situation des esprits: c'est-à-dire, qu'excepté la portion malheureusement toujours timide des hommes honnêtes et modérés, ces esprits se montraient fort hostiles à Monsieur Rossi, quand, le 15 de ce mois, les deux Conseils reprirent le cours de leurs délibérations.

Pendant les quatre ou cinq jours qui précédèrent la réunion du parlement, les amis de Monsieur Rossi remarquèrent avec peine et inquiétude qu'il se montrait abattu, découragé et comme sous l'influence de quelque sinistre pressentiment. Faut-il attribuer à cette disposition morale la fausse mesure qu'il prit alors d'augmenter considérablement le corps de gendarmerie stationné à Rome, d'en passer lui-même la revue, et surtout de faire parcourir à cette troupe, en grande tenue, les principales rues de la ville? Il est permis de le supposer, car c'étaient une insulte, un défi, jetés

---

1) Molto più aspro il Metternich nei riguardi del Rossi. Il 23 febbraio 1849, scrivendo al suo amico Edward Cheney, l'ex Cancelliere dirà di lui: « Sa carrière a été celle d'un ambitieux peu scrupuleux dans le choix des moyens de parvenir à jouer un rôle; Carbonaro, il a passé au libéralisme modéré, en suivant des voies qui eussent arrêté un esprit moins délié à l'égard du choix des moyens pour arriver au but de se créer une position sociale avancée et qui a fini pour lui coûter la vie », M. BASTIAN, *Lettres du Chancelier prince de Metternich aux frères Cheney (1849-1854)*, in *Revue d'histoire diplomatique*, octobre-décembre 1938, p. 483.

gratuitement à la garde nationale et au peuple. Aussi les adversaires du pauvre Ministre défunt, s'emparant, comme d'une bonne fortune, de ce malencontreux déploiement d'une force militaire peu aimée, en général, des classes inférieures, redoublèrent-ils de violence dans leurs attaques contre lui, et parvinrent-ils ainsi à tellement les aigrir que l'on pouvait d'avance s'attendre à quelque fâcheux résultat, et quoique de sinistres rumeurs eussent circulé parmi le public, néanmoins les conjectures n'allaient pas jusqu'à un assassinat.

Cependant l'heure fatale avait sonné: Monsieur Rossi, après avoir pris les derniers ordres de sa Sainteté, arrivait au palais de la Chancellerie, où la seconde Chambre tient ses séances, et sans faire attention ni aux sifflets, ni aux injurieux propos de la foule qui se pressait sous les portiques, et à laquelle la milice citoyenne avait complaisamment ouvert ses rangs, il montait les premières marches du grand escalier, lorsqu'il se sentit heurté par derrière, et s'étant vivement retourné pour connaître l'auteur de ce grossier procédé, et par ce mouvement son cou s'étant trouvé tout naturellement plus découvert, l'on profita pour le frapper, et avec une adresse si infernale, qu'au bout de cinq minutes tout était dit: les témoins de cette tragique scène n'avaient plus sous les yeux qu'un cadavre inanimé, baigné de son sang. <sup>1)</sup>

Le groupe d'hommes, tous à figures repoussantes, qui, au moment de la catastrophe, entouraient Monsieur Rossi, portaient l'uniforme de la première légion romaine mobilisée, et l'on tient pour certain que le coupable fait partie de ce corps. Que dis-je! Ce coupable? Oui, aux yeux du petit nombre, des nôtres par exemple; mais pour la majorité — il m'en coûte de le consigner ici — ce crime politique n'est qu'une action héroïque, c'est la patrie délivrée; c'est l'Indépendance Italienne assurée; c'est Rome renaissant aux plus beaux jours de sa grande république, et que sais-je encore! car mon âme est trop contristée de voir ainsi l'humanité se dégrader, pour m'étendre davantage sur ce sujet, me bornant seulement à ajouter encore ici que, le soir même de l'assassinat, les bandes nombreuses d'exaltés qui parcouraient les rues au son des instruments, eurent la cruauté de s'arrêter sous les fenêtres de l'infortunée veuve et d'y chanter ou plutôt d'y vociférer des couplets, dont le refrain était: Bénis soient la main et le poignard qui nous ont délivrés du tyran!!! <sup>2)</sup>

J'arrive maintenant, Monsieur le Baron, aux résultats pratiques de l'événement, et je les retracerai également avec quelque brièveté, car Votre Excellence comprendra facilement combien il doit m'être pénible de traiter ces matières, dont je voudrais pouvoir détacher sinon mes souvenirs, du moins ma plume.

Le Ministère formé par Monsieur Rossi étant tombé avec lui, le pouvoir de fait, pouvoir qu'il exerce encore aujourd'hui dans toute sa plénitude, passa dès ce moment entre les mains du Cercle Populaire, dont le premier soin fut de constituer un Comité permanent de sûreté publique, et de formuler, pour être soumise, ou plutôt pour être imposée au Saint-Père, la composition d'un nouveau Ministère, dans lequel, et comme de raison, le Comte Mamiani et le Docteur Sterbini figuraient en première ligne.

<sup>1)</sup> Sui precedenti dell'assassinio del Rossi e sulle responsabilità dirette e indirette ved. R. GIOVAGNOLI, *Pellegrino Rossi e la rivoluzione romana*, 3 voll., Roma, 1898-1911; G. BRIGANTE COLONNA, *L'uccisione di Pellegrino Rossi*, Milano, 1938, ed ora dello stesso *L'olocausto di Pellegrino Rossi (15 novembre 1848)*, in *Roma nel 1848 cit.*, pp. 71-78.

<sup>2)</sup> Ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 370-374. Cfr. con i dispacci di Domenico Pareto del 17 e 24 novembre, pubbl. da G. QUAZZA, *La questione romana nel 1848-49*, Modena, 1947, pp. 148-152.

Il s'agissait ensuite d'organiser une grande démonstration populaire, et pour la rendre plus imposante et moins sujette à réplique, d'entraîner les troupes des différentes armes à en faire partie. L'œuvre ne fut pas bien laborieuse; car dès le lendemain, 16, leur défection était complète et j'ai même, de mes propres oreilles, entendu des officiers supérieurs crier au pied de l'obélisque de la place du Peuple: *vive la République! vive la Constituante!*...

Le Pape, et à bien juste titre, considérant cette première démarche du Cercle Populaire comme un acte illégal et de violence, refusa d'y faire droit. C'est alors qu'il fut assiégé dans son propre palais par ces mêmes soldats qui auraient dû en défendre jusqu'à la dernière extrémité les approches, et ne laisser arriver au Pontife qu'en passant sur leurs corps.

Abandonné ainsi par ses défenseurs naturels; n'ayant autour de lui qu'une partie du Corps diplomatique, quelques prélats plus morts que vifs, six gardes du corps, et cette poignée de braves soldats suisses qui, fidèles comme leurs devanciers au 10 Août, voulaient mourir à ses pieds; sachant en outre que deux canons étaient pointés contre la porte principale du Quirinal, Sa Sainteté, tout en protestant de la violence qu'elle subissait, se décida à tout céder, pour éviter un massacre, devenu d'autant plus probable, que quelques Suisses, sans toutefois en avoir reçu l'ordre, mais ne pouvant plus se contenir, avaient tiré des fenêtres de leur quartier plusieurs coups de fusil sur des hommes du peuple, parmi lesquels se trouvaient aussi des gardes nationaux, qui, ayant réuni des matières inflammables, voulaient brûler une des portes latérales du palais pour y pénétrer ensuite de vive force: les flammes avaient même déjà acquis une assez grande intensité, lorsque les pompiers de garde, protégés par ces mêmes Suisses purent s'approcher du foyer de l'incendie et les éteindre.

Au premier bruit de cette fusillade, d'autres gardes nationaux étaient montés sur les toits des maisons voisines, et de là tiraient à leur tour contre les braves défenseurs du palais. C'est ainsi qu'une de leurs balles, qui, d'ailleurs, portaient presque à faux, est venue donner la mort à un des plus savants prélats, dont s'honorait la curie romaine, à Monseigneur Palma, rédacteur des lettres latines, lequel, inoffensif, attendait dans sa chambre l'issue de la lutte.

Cette perte a aussi vivement affecté le Saint-Père: «voilà — disait-il avec l'expression d'une douleur fortement sentie — la seconde victime qui meurt pour ma cause, et moi qui ne voulais pas qu'il fût répandu pour elle une seule goutte de sang!».

A peine la détermination de Sa Sainteté, détermination, je le répète, uniquement dictée par des motifs d'humanité, auxquels s'associèrent les membres présents du Corps diplomatique, fut-elle connue de la multitude armée qui couvrait la place du Quirinal, et occupait aussi les autres approches du palais pontifical, que les armes s'abaissèrent; que les mèches des canons s'éteignirent, et qu'aux cris de mort et de vengeance succédèrent de nombreux vivats: l'on célébrait ainsi le triomphe du droit de la force, et la garde nationale, unie aux troupes de ligne et à la gendarmerie, se promena ensuite dans les principales rues de la ville, précédée de musiques militaires jouant des airs de victoire.

Les Suisses ayant fait leur devoir, comme ce n'est aujourd'hui que trop souvent un crime, durent aussi en porter la peine, et, en effet, dès le lendemain de ce que Rome aura la triste gloire de pouvoir appeler sa journée du 16 Novembre, le Saint-Père se vit obligé de consentir à leur désarmement; il ne put pas même obtenir que la garde de l'escalier qui conduit à ses appartements particuliers leur restât confiée.

Mon ami, le Capitaine Meyer de Schauensee, qui, depuis deux mois seulement, et en grande partie sur mes recommandations, avait été nommé leur Commandant, a noblement justifié dans cette circonstance les témoignages que j'avais cru pouvoir donner de sa fidélité, de sa bravoure et de son intelligence, et lorsque ce vieux soldat, l'épée nue, et avec une contenance intrépide, est venu offrir au Pape de mourir, lui et les siens, à ses pieds, tous les regards se sont tournés vers lui, et il a pu lire dans leur expression combien cette héroïque proposition le plaçait haut dans l'estime de tous ceux qui la lui entendaient faire.

C'est donc maintenant la garde nationale qui occupe tous les postes, tant intérieurs qu'extérieurs, du palais pontifical, dont il n'y a même encore que la principale porte qui soit ouverte, dans le double but, sans doute, de mieux s'assurer de la personne du Pape, ainsi que de celles qui vont le visiter, car dans ce moment l'auguste Pontife est plutôt l'ôte de ses sujets que leur Souverain.

La plupart des Cardinaux, menacés par des cris de mort ou des lettres anonymes, ont quitté Rome sous des déguisements divers. Le Cardinal Lambruschini, plus particulièrement désigné que ses collègues aux poignards des sicaires, a pu, après trois heures de tranes mortelles, passées derrière des bottes de foin, s'échapper enveloppé dans une mauvaise capote de soldat.

Beaucoup de prélats se sont également éloignés en toute hâte pour se soustraire aux dangers personnels qui, d'un instant à l'autre, pouvaient les menacer; de sorte que l'expédition de toutes les affaires religieuses se trouve par le fait suspendue, puisque l'on ne pourrait pas, en nombre suffisant pour imprimer à leurs délibérations un caractère régulier, réunir les membres des congrégations chargées de cette expédition.

Jusqu'au Préfet de la Propagande, le vénérable Cardinal Fransoni, s'est cru menacé et a quitté son poste avec une précipitation qui ne témoigne pas d'un bien grand courage; mais aussi il serait injuste d'en trop demander à un veillard de soixante-quatorze ans, sujet, en outre, à plusieurs infirmités.

Quant à la conduite tenue par la noblesse romaine, elle a été telle que j'aime mieux la passer sous silence, ou plutôt, pour en donner la mesure à Votre Excellence, je reproduirai ici une réponse, aussi spirituelle qu'incisive, faite par le Chargé d'Affaires de Belgique au prince Doria Pamphily, qui voulait savoir ce qu'il avait vu au Quirinal: « Demandez-moi plutôt, reprit vivement Monsieur de Meester, ce que je n'y ai pas vu et ce sont des princes romains. » <sup>1)</sup>

En effet, pas un seul ne s'y est présenté au moment du danger, ni même n'a essayé d'y pénétrer. Le reste de l'aristocratie en a fait autant, et jamais, je crois, un Souverain, cependant si digne de l'amour et du dévouement de ses sujets de toutes les classes, ne s'est vu aussi lâchement et aussi complètement abandonné que dans la circonstance actuelle.

Peut-être que si le Général Zucchi, homme d'action et d'énergie, se fût trouvé ici, au lieu d'être à Bologne, il eût retenu la troupe dans son devoir et empêché ainsi qu'on ne fit violence au Pape. Reste toutefois à savoir si un second poignard n'eût pas alors été dirigé contre la poitrine de ce vieux soldat, devenu, lui aussi, suspect au parti démocratique, et cette pensée était si bien celle du Pape, que sur le-champ,

---

<sup>1)</sup> « Pas un prince romain n'était à ses côtés le jour de l'émeute », DE CHAMBRUN, op. cit., p. 6 dell'estr.

et d'après ses ordres, il a été secrètement expédié quelqu'un au Général pour l'engager à ne pas revenir à Rome, afin — ajoutait douloureusement Sa Sainteté — « que je n'aie pas une nouvelle victime à déplorer. » <sup>1)</sup>

## LIX

N° 317.

Rome, le 25 Novembre 1848.  
à dix heures du matin (Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

je viens à l'instant d'apprendre, et d'une source qui ne me permet d'élever aucun doute sur l'exactitude du fait, et il est de la plus haute importance, c'est que le Pape a quitté cette nuit même le palais du Quirinal. L'on ignore encore la direction que Sa Sainteté a prise, mais il est à supposer que ce sera celle de Civitavecchia, comme étant le port de mer le plus rapproché de cette résidence.

Dans une aussi grave conjoncture, il faut espérer que tous les bons citoyens sentiront le besoin de s'unir et de déployer une grande énergie pour le maintien de l'ordre.

*Postscriptum.* — On me remet à l'instant, mais le temps me manque pour la traduire, la proclamation ci-jointe du Ministère, précédée d'une lettre que Sa Sainteté doit, avant son départ, avoir adressée au Marquis Sacchetti fourrier des palais apostoliques.

À midi. <sup>2)</sup>

## LX

N° 318.

Rome, le 27 Novembre 1848.  
à dix heures du matin (Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

le seul fait jusqu'ici certain, fait que l'histoire, quand elle pourra s'écrire avec impartialité, appréciera, c'est le départ du Pape, abandonnant le siège de ses États et livrant ainsi le pays aux terribles chances de l'anarchie, ou aux conséquences d'une intervention à main armée. Pour le reste, il faut encore s'en tenir à des conjectures; seulement, et en m'affranchissant de la réserve que je m'étais imposée dans mon dernier rapport en n'y nommant personne il est permis, d'inférer de la coïncidence du départ de Sa Sainteté avec celui, à l'insu de tous leurs collègues, de Messieurs les Ambassadeurs de France et d'Espagne, que si la détermination que le Souverain Pontife a cru devoir prendre n'est pas le résultat de leurs conseils, ils ont du moins approuvé et ont ensuite prêté la main à son exécution.

Quant au Ministre de Portugal, qui s'est aussi éloigné de Rome en même temps que ces deux diplomates; il a eu tout simplement peur, car son pays a aujourd'hui trop peu d'importance politique pour en prêter ici aucune à son représentant: serviteur,

<sup>1)</sup> Già pubblicato in A. M. GHISALBERTI, op. cit., pp. 7-11 dell'estr.

<sup>2)</sup> Accluso il *Foglio aggiunto all'Alba* n. 383, in cui è riportato il proclama del Ministero Muzzarelli-Galletti del 25 novembre (SPADA, op. cit., vol. III, pp. 17-18).

I rapporti del de Liedekerke dal 25 novembre 1848 al 31 luglio 1849 sono già stati pubblicati da A. M. GHISALBERTI, *Una fonte diplomatica sulla rivoluzione e la Repubblica romana (1848-1849) nel Museo Centrale del Risorgimento. I dispacci di Augusto de Liedekerke de Beanfort*, in *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XXXV (1948), n. I-IV. Qui si riproducono con integrazioni di note.

d'ailleurs, trop complaisant de tous les partis qui s'y sont succédés au pouvoir, pour avoir pu suppléer à cette inferiorité par de la considération personnelle.

Il est donc à présumer que le Saint-Père se sera embarqué sur le vapeur de guerre français, qui stationnait dans le port de Civitavecchia, pour y être toujours à la disposition de Monsieur le Duc d'Harcourt, ou que ce bateau, ayant celui-ci à son bord et d'après ses ordres, aura été prendre Sa Sainteté sur quelque point du littoral plus rapproché de Rome, tels que Palo, Fiumicino, Porto d'Anzio, et la déposer ensuite sur le territoire napolitain, à Molo (*sic*) de Gaëte, par exemple, d'où elle pouvait facilement gagner Bénévent ou Pontecorvo, et se retrouver ainsi dans ses États, puisque ces deux enclaves font partie du domaine temporel de l'Église.

Il serait aussi possible que la célèbre abbaye de Mont-Cassin, également située sur le territoire napolitain et non loin de la frontière des États Romains, eût eu l'honneur de recevoir dans ses antiques murs l'auguste fugitif. <sup>1)</sup>

Enfin, Monsieur le Baron, sous vingt-quatre heures l'on doit, sur ces divers points, savoir précisément à quoi s'en tenir; et même j'espère, avant le départ de l'ordinaire, recevoir quelque communication de notre Consul de Civitavecchia, qui commencera à les éclaircir.

Jusqu'ici la tranquillité publique de la capitale n'a été troublée en aucune manière, et on doit surtout ce résultat à l'énergique maintien de la garde nationale, rivalisant de zèle et d'activité avec la troupe de ligne et la gendarmerie, pour contenir ceux qui ne demandaient pas mieux que de profiter de la gravité des circonstances pour se livrer aux actes les plus repréhensibles.

*Postscriptum.* — La poste de Civitavecchia arrive à l'instant même et m'apporte de Monsieur le Chevalier Arata la lettre ci-jointe, que j'envoie en original à votre Excellence. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Vedi in proposito M. INGUANEZ, *Perchè Pio IX non si rifugiò a Montecassino dopo l'assassinio di Pellegrino Rossi*, in *Osservatore Romano*, a. LXXX, 11 ottobre 1940, n. 238. Sull'incertezza della via presa dal Papa e sulle immediate conseguenze della fuga ved. il rapporto Pareto dello stesso giorno, in *QUAZZA*, *op. cit.*, pp. 154-155.

<sup>2)</sup> « Excellence, hier à quatre heures du matin, sont arrivées ici trois voitures particulières de Rome et sans entrer dans la Ville les personnes qui se trouvaient dedans, sont montées sur le *Ténare*, vapeur français de guerre, qui depuis quelque temps se trouvait en station dans notre port, et après quelques heures, ce bateau est parti prenant le large, mais on prétend qu'il a pris ensuite la direction d'Ouest. Parmi les voyageurs mystérieux, il y avait l'Ambassadeur français et le Ministre de Portugal: ce dernier est voulu partir absolument sur le même vapeur, quoique l'Ambassadeur et le Commandant du *Ténare* l'avaient presque obligé à descendre.

Dans la matinée est aussi arrivé de Rome le Ministre d'Espagne qui reste encore à Civitavecchia et se dispose à retourner en Espagne.

Ce départ, et les circonstances extraordinaires qui l'ont accompagné, a fait naître des soupçons dans la population, que les voyageurs inconnus fussent des Cardinaux, et même le S.<sup>t</sup> Père en personne qui a quitté sa résidence, craignant de nouveaux troubles, mais personne ne peut dire positivement qui sont les personnages qui voyagent sur le *Ténare*, outre l'Ambassadeur de France et le Baron De Migueis, Ministre de Portugal.

Suivant une version qui circule ce matin, et qui paraît prendre de la consistance, le Pape en partant de Rome, se serait dirigé sur un point de nos côtes, où le *Ténare* aurait été l'embarquer pour le conduire en France.

J'ai l'honneur d'être avec les plus profond respect de V. E. (*signé*) L. Arata  
Civitavecchia le 26 Novembre 1848 ».

Monsieur le Baron,

lorsque, dans la soirée du 16 Novembre et dans la matinée du 17, le Corps diplomatique, comptant à peu-près tous ses membres, se trouvait réuni autour de l'auguste personne de Sa Sainteté, celle ci protesta, à plusieurs reprises et en termes précis, contre les violences qu'on lui faisait subir, ajoutant qu'elle ne reconnaissait pas le Ministère que le droit de la force venait de lui imposer: frappant conséquemment ainsi d'avance de nullité tous les actes qui émaneraient de la nouvelle administration.

Cependant ce Ministère, se disant institué par la libre volonté du Saint-Père, était entré en exercice, et ce fut alors que Monsieur l'avocat Galletti, Ministre de l'Intérieur, et qui, à défaut du Comte Mamiani, qu'une maladie assez grave retenait à Gênes, s'était chargé du portefeuille des Affaires étrangères, nous adressa individuellement la note ci-jointe, en original et traduction, sous le N° 1. <sup>1)</sup>

Après la protestation solennelle faite par le Souverain Pontife, et que chacun de nous avait pu recueillir de sa bouche même, le Corps diplomatique devait nécessairement s'abstenir de répondre à Monsieur le Ministre Galletti, d'ailleurs si généralement estimé, ou du moins ne prendre aucune décision à cet égard avant de connaître les intentions de Sa Sainteté.

Ce fu Monsieur le Duc d'Harcourt, devenu notre doyen, titre que je lui ai, sous l'empire des circonstances actuelles, cédé sans regret, qui se chargea de remplir auprès du Saint-Père cette mission de convenance, ou plutôt qui voulut bien à cet égard prévenir nos désirs.

Le Pape, après avoir daigné manifester à Monsieur l'Ambassadeur combien il était sensible à notre démarche, lui dit que, pour ne pas compliquer davantage une situation qui n'offrait déjà que trop de gravité, il était d'avis qu'il fût répondu à cette circulaire, mais toutefois limitant notre réponse à un simple accusé de réception, formulé en termes polis et dès lors sans aucune portée.

Cet avis devint nécessairement notre règle, et l'accusé de réception, dont il s'agit partit pour sa destination. <sup>2)</sup>

Telle était, Monsieur le Baron, la situation du Corps diplomatique vis-à-vis du nouveau Ministère lorsque, dans la nuit du 24 au 25, survint le départ de Sa Sainteté, sans qu'aucune communication, faite d'après ses ordres, ne vint ensuite — et conséquemment ne pouvant ce départ le compromettre par quelque indiscretion — nous instruire de cette importante détermination et en même temps nous servir de règle sur la conduite que nous aurions à tenir pour mieux remplir ses augustes intentions.

Monsieur le Duc d'Harcourt, à qui sa qualité de notre doyen imposait peut-être, au moins par convenance, l'obligation de nous faire faire, le lendemain de son propre départ, quelque participation verbale par son premier Secrétaire d'Ambassade, ne le jugea pas non plus à propos.

<sup>1)</sup> È la circolare del Galletti, n. 40331, del 21 novembre.

Ved. A. M. GHISALBERTI, *Il ritorno di Giuseppe Galletti al Ministero*, in *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XVII (1930), pp. 367-384; id., *Il tramonto di un ministro di Pio IX*, in « Roma », a. 1931, fasc. I.

<sup>2)</sup> « L'accusé de réception » del de Liedekerke, unito in copia alla lettera, è del 22 novembre.

Entretiens Monsieur Galletti, qui remplissait encore les fonctions de Ministre des Affaires étrangères, le Comte Mamiani, quoique arrivé à Rome, n'ayant point de suite accepté le portefeuille de ce département, nous adressa, dans la journée du 25, celle qui suivit le départ de Sa Sainteté, la seconde note circulaire que je transmets également à Votre Excellence en original et traduction, sous le N<sup>o</sup> 2. <sup>1)</sup>

Pour mieux comprendre la portée de cette dernière pièce, quelques explications me paraissent nécessaires.

*Le Temps* (Il Tempo), dont il est fait mention au début de la note en question, est un journal qui paraît à Naples sous la direction d'un de ces Français cosmopolites toujours prêts à vendre leur plume pour servir telle ou telle cause suivant qu'on les paye, et comme dans le cas actuel ce Français, dont le nom m'échappe, reçoit un subside assez considérable du Gouvernement Napolitain, ce sont naturellement ses actes qu'il défend, et souvent même avec une violence d'expressions qui leur rend cette défense plutôt nuisible qu'utile.

Il arrive aussi parfois que la même feuille ouvre ses colonnes aux confidences de la diplomatie, et c'est ainsi que, dans la circonstance présente, le Nonce à Naples, Monseigneur Garibaldi, y a fait insérer la protestation dont il s'agit; protestation, sans doute, envoyée par le Secrétaire d'État, Cardinal Soglia, à tous les agents pontificaux à l'étranger, et qu'en cette qualité Monseigneur Belgrado doit avoir également reçue. Elle n'est d'ailleurs, en termes plus choisis et en phrases mieux tournées, que la reproduction exacte du langage tenu par le Saint-Père au Corps diplomatique, réuni autour de lui dans la soirée du 16 et la matinée du 17. <sup>2)</sup>

Il importait donc essentiellement au nouveau Ministère d'opposer à un acte qui lui déniait tout caractère légal et le réduisait à sa véritable expression — *le produit de la violence* — le seul titre, titre toutefois bien fragile sur lequel il pût s'appuyer pour légitimer son existence actuelle, et continuer ainsi la fiction d'un gouvernement régulier: de là la communication, dans la susdite note, du billet autographe que Sa Sainteté, avant son départ, a adressé à son vice-Majordôme, le Marquis Sacchetti, et dont les termes semblent en effet indiquer que le Pape, dans l'intérêt de la tranquillité publique, a voulu, au moins provisoirement, maintenir le Ministère actuel, malgré le vice de son origine, et chercher ainsi à diminuer les chances d'anarchie et même de guerre civile que son départ aurait pour le pays; et que ce palliatif — il faut du moins le craindre — sera peut-être impuissant à prévenir, si la crise vient malheureusement à se prolonger et une fois que l'on sera revenu de cette espèce de stupeur qu'un événement inattendu et de haute gravité produit ordinairement.

Le Corps diplomatique s'étant réuni pour s'entendre sur la convenance de répondre ou ne pas répondre à la seconde note du Ministre Galletti, je me permis à cette occasion d'observer à mes collègues: que, selon mes convictions, là où il y avait un principe d'ordre, il ne fallait pas hésiter à s'y associer, et à lui prêter un appui, sinon officiel, du moins moral; que, pour mon compte, je ne doutais pas qu'en agissant de la sorte, c'était entrer dans les intentions du Saint-Père, lequel assurément ne pouvait,

<sup>1)</sup> Circolare del Galletti, n. 40532, del 25 novembre, in cui si partecipa al Corpo diplomatico il biglietto lasciato dal Papa al Marchese Sacchetti (ved. *Gazzetta di Roma*, 25 novembre).

<sup>2)</sup> È accluso il n. 209, a I, mercoledì 22 novembre 1848, di « *Il Tempo - Giornale quotidiano politico e letterario* », che contiene la protesta papale. Di questa è annessa anche una copia in francese.

en sa qualité de Pontife, vouloir que les rues de sa capitale fussent teintes du sang de ses sujets; que sa conduite et son noble langage dans la fatale journée du 16 avaient suffisamment prouvé sa ferme détermination qu'il n'en fût point versé pour sa cause; que d'ailleurs un simple accusé de réception, comme le premier que nous avons adressé au même Ministre Galletti, n'entraînait de notre part aucune reconnaissance formelle de la nouvelle administration, surtout en ajoutant que nous allions demander des instructions à nos cours respectives; et cependant, de cette manière, nous conservions des rapports avec le Ministère, et s'il se présentait des affaires à suivre dans l'intérêt de nos ressortissants, pour les protéger, par exemple, si la tranquillité publique venait à être troublée et que, par suite, ils fussent menacés dans leurs personnes et leurs biens, nous le pouvions dès-lors avec plus de facilité et surtout d'efficacité.

Cette opinion, qui, après tout, était principalement fondée sur des considérations d'humanité, ne devait pas rencontrer de sérieux contradicteurs; aussi se borna-t-on à ajourner la décision dans l'espoir qu'entretiens la situation pourrait s'éclaircir. Mais qu'arriva-t-il? Ce qu'il était bien facile de prévoir, c'est que le Comte Mamiani ayant pris définitivement le portefeuille des Affaires étrangères, il s'empressa, à son tour, de nous adresser une note d'information (Votre Excellence la trouvera ci-jointe sous le N° 3); ce qui prouve une fois de plus que différer la solution d'une difficulté, ce n'est le plus souvent que la compliquer. <sup>1)</sup>

Une troisième réunion des membres du Corps diplomatique eut donc lieu à la suite de cette communication, et ce fut le Ministre de Hanovre qui lui ouvrit ses salons. Je ne fis, pour mon compte, qu'y reproduire l'opinion que j'avais énoncée dans la précédente, fondée sur mes convictions, consciencieusement interrogées, mais pour laquelle je ne réclame pas assurément le mérite de l'infailibilité, et cette fois la majorité se décida à répondre, toutefois en termes aussi laconiques que possible, et avec la réserve qu'on allait demander des instructions à sa cour. <sup>2)</sup>

Maintenant, Monsieur le Baron, se présente une autre question, beaucoup plus sérieuse, et que je ne crois pas devoir me permettre de résoudre, sans avoir auparavant prié Votre Excellence de vouloir bien à ce sujet prendre les ordres du Roi; et c'est celle de la conduite à tenir vis-à-vis de l'auguste Pontife absent de ses États.

Il est certain que si, sous peu de jours, le Cardinal Soglia, ou le Cardinal Antonelli, qui, doivent l'un et l'autre avoir accompagné Sa Sainteté, ou être allés la rejoindre à Gaëte, lieu qui paraît avoir été décidément celui de son débarquement, invite, en son nom, le Corps diplomatique à se réunir autour d'elle, il faut, je crois, sans attendre ultérieurement des instructions, se rendre à cette invitation; mais dans le cas contraire, je pense qu'il faudrait se borner à une simple visite de convenance dans l'endroit que Sa Sainteté aura jugé à propos de choisir pour y faire momentanément sa résidence.

Et en attendant, comme Monseigneur Barnabò n'a pas quitté Rome, et se trouve même, à ce que l'on m'assure investi de pouvoirs assez étendus, je pourrai m'occuper avec ce prélat des affaires religieuses du Grand-Duché de Luxembourg et chercher ainsi à en hâter la conclusion au retour du Saint-Père dans ses États.

Je ne serais pas non plus éloigné de croire (toutefois Votre Excellence comprendra facilement qu'il ne s'agit pas ici, de ma part, d'un avis, mais simplement d'une

<sup>1)</sup> È la circolare n. 9655, del 27 novembre, unita in copia (testo italiano e traduzione francese).

<sup>2)</sup> La risposta del de Liedekerke al Mamiani è del 29 novembre.

observation respectueuse) qu'après tout ce qui s'est passé ici, une lettre du Roi à l'auguste Pontife deviendrait pour celui-ci une marque d'intérêt dont il serait profondément touché et consolé au milieu de toutes les afflictions dont son cœur est abreuvé.

*Postscriptum.* — Je joins encore à ce rapport, sous le N° 4, la traduction de trois pièces officielles qui ont paru dans la journée du 25. <sup>1)</sup>

J'ai, du reste, déjà transmis à Votre Excellence le texte italien de la première, la proclamation du Ministère aux habitants de Rome.

## LXII

N° 320.

Rome, le 1<sup>er</sup> Décembre 1848.  
(Voie ordinaire).

Monsieur le Baron,

notre Consul général à Naples, Monsieur le Commandeur Meuricoffre, m'a, de sa part, habitué à tant d'exactitude, et m'a toujours tenu si parfaitement au courant de tout ce qui se passait dans son ressort méritant quelque attention, que je ne saurais attribuer son silence, depuis le débarquement du Pape à Gaëte, ou son arrivée dans cette forteresse par la voie de terre, fait, sauf cette différence, maintenant bien avéré et hors de tout doute, qu'à la circonstance probable que sa lettre ou ses lettres auront été retenues dans quelque office de poste.

Au reste, les rapports que cet agent aura nécessairement, dans une aussi grave conjoncture, adressés directement à Votre Excellence par le voie de Marseille, n'ayant pas, dès lors, été soumis à la même chance, lui seront sans doute déjà parvenus lorsque elle recevra celui-ci, et en conséquence il ne fera guère que lui en confirmer le contenu sans rien lui apprendre de nouveau.

Il n'y aurait donc plus, quant à la manière dont le Souverain Pontife s'est transporté à Gaëte, qu'un seul point à éclaircir, point d'ailleurs fort secondaire en présence du résultat, et c'est celui de savoir si Sa Sainteté s'y est rendue par mer ou par terre.

Beaucoup de personnes pensent que le départ et l'embarquement à Civitavecchia de Monsieur l'Ambassadeur de France n'avaient uniquement pour objet que de détourner l'attention publique et de la diriger de ce côté-là, tandis que le Pape, en compagnie du Ministre de Bavière, Comte de Spaur, qui quittait Rome sous le prétexte de conduire à Naples sa femme, effrayée, disait-il, des récentes commotions populaires, aurait ainsi, sans crainte d'être inquiété ou poursuivi, et dans une des voitures de ce Ministre, gagné, vêtu en simple ecclésiastique, la forteresse de Gaëte. <sup>2)</sup>

Il paraît ensuite que le Commandant supérieur de cette place, laquelle est, comme on sait, un des boulevards des États Napolitains, se rappelant que, pendant long-

<sup>1)</sup> Sono: il proclama del Ministero « Ai Romani », del 25 novembre (ved. SPADA op. cit., vol. III, pp. 17-18), la Circolare del Ministro dell'Interno ai governatori delle provincie (ved. *Gazzetta di Roma*, 25 novembre) e l'ordine del giorno del Comando generale della Guardia Civica dello stesso giorno (ved. *Gazzetta di Roma*, 25 novembre).

<sup>2)</sup> Ved. in QUAZZA, op. cit., pp. 152-154, le *Notizie di Civitavecchia sull'imbarco di Sua Santità*, ecc.

temps, l'auguste voyageur avait été considéré à Naples comme un *révolutionnaire*, ne voulut pas le recevoir avant d'y avoir été autorisé par le Roi; et force fut ainsi au Saint-Père d'aller jusqu'à Molo-de-Gaëte, petite ville sur les bords de la mer, à trois milles environ de la forteresse, et d'y attendre dans une auberge la réponse du Gouvernement.

Cependant le télégraphe ayant fait mouvoir ses grands bras, cette réponse ne se fit pas trop attendre, et comme de raison elle ordonnait au Commandant, non seulement d'admettre le Pape, mais encore, et autant que la brièveté du temps pourrait le permettre, de lui rendre tous les honneurs dus à sa double souveraineté.

Dans l'intervalle, écrit-on, le Roi de Naples, après avoir investi son oncle, le Prince de Salerne, du gouvernement de sa capitale, se rendait lui-même à Gaëte, sur trois bateaux-à-vapeur, accompagné de toute son auguste famille et de deux bataillons de troupes, pour y faire visite à son illustre hôte, recevoir sa bénédiction apostolique, et mettre à sa disposition tout ce qu'il pourrait désirer.

Le bruit de l'arrivée du Pape s'étant aussi répandu dans les campagnes voisines, les paysans, vêtus de leurs plus beaux habits de fête, ne tardèrent pas non plus à se presser en foule autour du Pontife, devenu à leurs yeux presque un martyr, pour lui demander de les bénir à leur tour.

C'était, dit-on, un spectacle plein de grandeur et d'émotion que cette bénédiction du chef de l'Église donnée sur des rivages qui, en beauté, le disputent presque au cœur du golfe de Naples.

Cet empressement à accourir sur les pas de Sa Sainteté, empressement qui, j'en suis persuadé, va prendre un développement rapide, prouve aussi, à part de l'opinion que chacun peut avoir sur le mérite de la détermination du Saint-Père, combien les passions politiques se trompent et travaillent contre leur propre intérêt, en n'ayant même que l'apparence de persécuter la religion et ses ministres; car, loin de diminuer ainsi l'influence de ces derniers, on ne fait plus souvent que la fortifier.

Je crois bien que dans la circonstance actuelle l'on a aussi fait ce calcul, et que l'on a voulu que les deux cent millions de catholiques dont le Pape a parlé un jour en s'adressant aux populations italiennes, devinssent un épouvantail pour mettre nos agitateurs à la raison; mais ce calcul n'a pas été le seul; l'on a également compté après le départ sur le désordre, l'anarchie, voire même la guerre civile; non pas le Saint-Père, car il a l'âme trop haute, trop généreuse, trop vraiment apostolique, pour que seulement la simple pensée d'une telle combinaison soit entrée un instant dans son esprit, et le billet autographe qu'il a laissé pour son vice-majordôme, le témoigne d'ailleurs suffisamment. Mais je doute que son entourage ait été aussi pur d'intentions en lui conseillant d'abandonner sa capitale et ses États. Sur est-il que j'ai eu entre les mains une lettre d'un des Ambassadeurs qui ont aujourd'hui l'honneur de se trouver auprès de Sa Sainteté, écrivant à un ami qui nous est commun et lui disant: « Hâtez-vous de fuir un pays à la veille de tomber en dissolution, et sur lequel va se déchaîner le fléau exterminateur des luttes intestines. »<sup>1)</sup>

Heureusement, jusqu'à présent, ceux qui avaient fondé leur espoir sur des déchirements intérieurs ne l'ont pas vu encore se réaliser. Pourquoi même le maintien de Rome n'a-t-il pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui, plein de calme et de dignité?

---

<sup>1)</sup> Ved. per l'impressione suscitata dalla fuga, A. M. GHISALBERTI, *Commenti alla fuga di Pio IX*, in *Giornale d'Italia*, n. 291, del 10 dicembre 1948.

Le *Corso*, naguère si bruyant, a repris sa physionomie habituelle, et cessé d'être le *Forum* où venaient s'agiter tumultueusement les destinées politiques du pays. Les clubs eux-mêmes apportent dans leurs délibérations beaucoup plus de modération, et les Transtéverins, que l'on représente toujours comme si dévoués à la cause des Papes, n'ont jusqu'ici fait aucune démonstration en faveur de celui actuel. En un mot, il m'en coûte de le dire, mais le sentiment qui se manifeste le plus généralement parmi la population est celui d'une complète indifférence, et même, sans les avantages matériels que la capitale retire d'un gouvernement religieux qui fixe dans ses murs la plupart des hauts dignitaires de l'Église, je crois que la complète suppression de ce gouvernement ne ferait pas naître ici de grands regrets. <sup>1)</sup>

Le sentiment national a été aussi profondément blessé de ce que le Pape ait donné la préférence aux États napolitains pour y établir momentanément sa résidence; conséquence de la haine profonde que l'on porte à ce peuple voisin, et que les faits de la guerre de l'Indépendance n'ont contribué qu'à fortifier. Peut-être, et si le respect ne m'avait retenu, aurais-je été plus vrai en reportant toute cette haine sur un seul individu, sur une anguste tête, qui ne cesse d'être en butte aux attaques les plus violentes, comme les plus injustes de la part d'un journalisme ne connaissant plus aucun frein.

Une autre circonstance, celle que le Pape paraît d'abord avoir écouté les conseils de la diplomatie, et ensuite s'être fait, dans son voyage, sauvegarder par un Ministre allemand, zélé partisan de l'Autriche, dont il soigne même ici les affaires depuis l'interruption des relations diplomatiques, le Comte de Spaur, a aussi profondément affecté la popularité du Saint-Père parmi ses sujets.

Anfin, Monsieur le Baron, et quoi qu'il en soit de l'état actuel des choses à Rome, je ne saurais me livrer à l'espoir complet qu'il pourra à la longue y être maintenu en l'absence d'un gouvernement régulier, et surtout avec les éléments d'agitation que nous y voyons chaque jour arriver du dehors.

Au nombre de ces hôtes dont l'influence peut d'un instant à l'autre devenir si pernicieuse, l'on m'assure qu'il faut maintenant compter la première notabilité du parti républicain, le fameux Mazzini.

Pour peu donc que les paroles du manifeste que le Pape va probablement adresser à ses peuples n'aient pas ce caractère de conciliation qui doit cependant, me paraît-il, prévaloir dans la bouche du père commun des fidèles, je ne serais pas surpris que nous ne vissions tout-à-coup surgir ici une autre forme de gouvernement; il sera alors curieux de voir si la France interviendra pour y renverser ce qu'elle vient d'édifier si laborieusement chez elle sur des débris teints du sang de ses propres enfants.

D'après un bruit qui circulait hier soir, et qui a pris ce matin beaucoup de consistance, Bologne aurait déjà déclaré ne plus vouloir reconnaître le pouvoir central, et aurait, par suite, établi une junte provisoire, composée de trois membres, administrant toutefois au nom de Sa Sainteté.

J'envoie ce rapport, comme le précédent, jusqu'à Gènes, sous le couvert de Monsieur le Commandeur Alewyn, en le priant de l'expédier ensuite à Votre Excellence.

---

<sup>1)</sup> Notizie su Roma e sul discorso Mamiani del 1<sup>o</sup> dicembre ved. nel rapporto Pareto dello stesso giorno, QUAZZA, *op. cit.*, pp. 155-156.

## LXIII

Rome, le 4 Décembre 1848.

(Bateau-poste, voir de Marseille).

N° 321.

Monsieur le Baron,

le cas prévu dans ma dépêche N° 319, du 28 Novembre, n'a pas tardé à se présenter.

Un courrier venant de Naples, et adressé à la légation Russe pour sans doute l'affranchir de tout obstacle, était porteur de la lettre que Votre Excellence trouvera ci-jointe, en original et traduction, écrite par le Cardinal Antonelli à chaque chef de mission, et ayant le double objet: d'abord de leur transmettre un document auquel les circonstances actuelles prêtent la plus haute importance – le manifeste du Pape à ses peuples, et ensuite de les inviter, d'après les ordres de Sa Sainteté, à aller la rejoindre à Gaëte.

Je vous transmets sous ce pli, Monsieur le Baron, deux copies, dont l'une porte même la signature autographe du Pape, du document en question, accompagné de la traduction française que j'en ai faite. <sup>1)</sup>

Ce manifeste, ou si l'on veut cette proclamation, dénie toute légalité aux actes posés par le Ministère depuis la fatale soirée du 16; et si je suis bien informé, il paraît que le Cardinal Castracane, chargé de la tâche, plus périlleuse encore que laborieuse de faire connaître les intentions de Sa Sainteté et d'en poursuivre l'exécution, a trouvé son langage si sévère et si positif, que, n'ayant point à sa disposition une troupe étrangère pour l'appuyer, cette Eminence n'a jusqu'ici rien osé publier, et je crois même que mesurant tout le mal qui pourrait sur l'heure même résulter de cette publication, elle s'est décidée à la suspendre et à envoyer à Gaëte l'un des membres de la future Commission gouvernementale, le Prince de Roviano, pour soumettre au Pape des observations à ce sujet et lui faire bien connaître l'état des esprits; état assurément bien fait pour inspirer peu de sécurité, et tel qu'il suffirait maintenant, je crois, de la plus légère excitation, ou du plus léger prétexte pour déchaîner une tempête qui balayerait probablement devant elle le gouvernement temporel de l'Église. <sup>2)</sup>

Au reste, Monsieur le Baron, et quoi qu'il arrive, l'on pourra sans doute par la force relever et même prolonger l'existence de ce Gouvernement, mais assurer sa durée contre les tendances de notre époque paraît à la plupart des esprits sérieux de ce pays une œuvre impossible.

Ce qui ajoute encore aux difficultés de la situation du pauvre Cardinal Castracane, et j'allais oublier de faire mention de cette circonstance à Votre Excellence, c'est que plusieurs des membres de la Commission instituée par Sa Sainteté ne se trouvent pas dans ce moment à Rome, et que si le Général Zucchi, obéissant à la voix de son Souverain, se rend dans cette ville, sa vieille gloire militaire ne l'y mettrait peut-être pas à l'abri du poignard d'un assassin.

<sup>1)</sup> Vi è, infatti, unita copia dell'originale italiano e della traduzione francese della circolare dell'Antonelli al Corpo diplomatico, inviata il 27 novembre da Gaeta. Segue copia della risposta del de Liedekerke (Roma, 3 dicembre).

<sup>2)</sup> Del proclama « Pius Papa IX ai suoi dilettissimi sudditi » del 27 novembre è annessa copia della traduzione francese e un esemplare a stampa dell'originale italiano. Ved. FARINI, *op. cit.*, vol. III, pp. 10-12, SPADA, *op. cit.*, vol. III, p. 22. Cfr. rapporto Della Minerva, del 4 dicembre, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 156-157.

Plusieurs de mes collègues ont déjà pris la route de Gaëte, d'autres ne tarderont pas à les suivre, et moi-même j'en ferai autant dès que j'aurai pris, dans l'intérêt de nos ressortissants et du matériel de ma Légation, les dispositions tutélaires que commande la gravité de la situation, et qui me sont d'autant plus obligatoires que je ne puis laisser ici qu'un simple chancelier dans la personne de M. le chev. Magrini. <sup>1)</sup>

Je pense que, peu après mon arrivée à Gaëte, le Pape me fera l'honneur de me recevoir et cette entrevue me fournira nécessairement la matière du premier rapport que j'adresserai de cet endroit à Votre Excellence; à moins — car par le temps qui court, il faut faire une large part à l'imprévu — qu'il ne surgisse d'ici là quelque événement d'une nature trop sérieuse pour ne pas le porter immédiatement à sa connaissance.

## LXIV

N° 323.

Mola-de-Gaëte, le 13 Décembre 1848.

(Voie de Rome).

Monsieur le Baron,

n'ayant, au moins jusqu'à ce jour, reçu aucune notification officielle touchant la constitution de notre nouveau Ministère, et n'ayant appris que par les gazettes que Votre Excellence, à qui le portefeuille des Affaires Étrangères avait été provisoirement confié, devait l'avoir maintenant remis à Son Excellence Monsieur de Lightenveld, je crois, Monsieur le Baron, bien faire, jusqu'à ce qu'il ne soit, à cet égard, parvenu une communication régulière, en continuant à vous adresser mes rapports.

Déjà fort souffrant lorsque j'ai quitté Rome dans la nuit du 7 courant, conséquence presque inévitable du triste drame auquel j'avais assisté depuis la fatale journée du 15 Novembre, et obligé, en outre, de me livrer, avant mon départ, aux soins multipliés que commandait la gravité de la situation, et que je ne prends pas dans les temps ordinaires, je me suis vu, malgré tout mon désir d'atteindre promptement le terme de ma destination, contraint de m'arrêter pendant 48 heures à Terracine, pour ne pas arriver ici tout-à-fait malade.

À peine étais-je à Gaëte descendu de voiture, et même sans prendre le temps de quitter mes habits de voyage, que je me suis fait conduire à la modeste habitation occupée par Sa Sainteté, servant ordinairement de pied-à-terre au Roi, lorsque Sa Majesté vient inspecter la forteresse, et après avoir échangé quelques paroles avec le Cardinal Antonelli, Son Eminence a bien voulu m'introduire de suite dans la chambre-à-coucher de l'auguste Pontife, qui écrivait sur une petite table couverte de papiers.

En le revoyant ainsi sur la terre étrangère, après avoir dû s'exiler de ses propres États, ou du moins s'être cru, selon sa conscience, dans l'obligation de prendre ce parti extrême, et en observant la profonde altération de ses traits, sur lesquels il n'était que trop facile de lire tout ce qu'il avait éprouvé et éprouvait encore de souffrances morales, je n'ai pu, Monsieur le Baron, me défendre d'une vive émotion, au

<sup>1)</sup> SPADA, *op. cit.*, vol. III, pp. 73-81, dà l'elenco dei diplomatici e prelati che raggiunsero il Pontefice a Gaeta fino alla fine di dicembre.

point de ne pouvoir d'abord répondre aux paroles de bonté et de bienveillance affectueuse, que comme en de meilleurs jours, Sa Sainteté a daigné m'adresser. <sup>1)</sup>

M'étant cependant peu-à-peu remis de cette première et bien naturelle impression, j'ai pu satisfaire alors aux questions que m'a faites le Saint-Père sur l'état dans lequel j'avais laissé Rome, c'est-à-dire parfaitement calme, plus calme même que depuis longtemps il ne m'avait été donné de l'observer, puisque le *Corso*, théâtre journalier des réunions les plus tumultueuses, avait repris son aspect accoutumé, et qu'on pouvait maintenant le parcourir et de jour et de nuit sans qu'aucun cri séditieux ou de mort n'y vint réveiller de pénibles souvenirs. J'aurais pu, hélas, ajouter, mais cette vérité, car c'en est une, eût été trop cruelle pour le Pontife sous le poids déjà de tant d'amertumes et de poignantes déceptions, — que la capitale, dans la majorité de ses habitants, se montrait parfaitement indifférente à l'éloignement de son Souverain, de ce Souverain qui, cependant, l'avait appelée à une vie nouvelle, et que, sans les avantages matériels qu'elle retire de la présence des premiers dignitaires de l'Église et d'un clergé nombreux, elle verrait sans beaucoup de regrets que le siège du chef de l'Église fût fixé ailleurs.

Pas même un seul de ces Transtévérins que l'on disait avoir pour la papauté un attachement poussé jusqu'au fanatisme, ne s'est, cette fois, levé pour la défendre!!

Il est douloureux de le dire, ou plutôt de le répéter, mais dans ces jours d'épreuve, les deux sentiments qui ont si honteusement dominé tous les autres, sont ceux de la désaffection et d'une absence complète de courage civil.

Je me suis, du reste, permis dans le cours de cet entretien, qui s'est prolongé pendant près d'une demi-heure, de parler le langage qui est l'expression de mes convictions, c'est-à-dire celui de la conciliation, ouvrant la voie à une transaction raisonnable, et je ne doute pas que si le Saint-Père n'écoutait que ces propres inspirations, les inspirations de son cœur généreux et tout disposé à étendre le voile de l'oubli sur les fautes du passé, cette voie pourrait être pratiquée avec succès; mais pour autant que j'ai pu jusqu'à présent en juger, l'air que l'on respire autour de lui m'a semblé bien *réactionnaire*; l'on ne voit de salut, de garantie, de durée que dans l'emploi de la force. <sup>2)</sup> Quant à moi, je la comprends bien pour détruire, et comme instrument de compression passagère; mais j'aurais, je l'avoue, plus de confiance dans la modération pour ramener au sentiment de leur devoir des populations égarées et reprendre sur elles un salutaire empire. Sa Sainteté, quoique accablée par tant de tristes préoccupations, n'a pas omis cependant de me demander des nouvelles du Roi, ainsi que de son auguste famille, et si j'ai bien compris ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire, elle doit même comme aux autres Souverains, avoir adressée une lettre à Sa Majesté pour lui exposer sa situation et lui demander son appui, afin que le chef de l'Église obtienne les garanties dont il croit avoir besoin pour conserver, en cette qualité, la liberté de ses actions. <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Il Pareto lo trovò, invece, « in buona salute e di animo assai tranquillo per quanto lo comportino le attuali gravissime circostanze », QUAZZA, *op. cit.*, p. 159.

<sup>2)</sup> Ved. i dispacchi da Roma e da Gaeta del Della Minerva e del Pareto, 5-12 dicembre, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 158-162.

<sup>3)</sup> È la lettera ai sovrani cattolici del 4 dicembre. Ved. N. BIANCHI, *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall'anno 1814 all'anno 1861*, vol. VI, pp. 21-22, Torino 1869; G. MOLLAT, *La question romaine de Pie VI à Pie XI*, Paris, Lecoffre, 1932, p. 247. La lettera è riprodotta anche in I. ARCUNO, *op. cit.*, pp. 143-144.

Cette lettre doit avoir été remise au Roi par Monseigneur Belgrado, chargé de cette honorable commission, qui a été, dans les autres Cours, également confiée aux agents pontificaux.

La ville de Gaëte, qui ne se compose pour ainsi dire que de la forteresse et de quelques maisons, offre dès lors peu de ressources pour s'y loger, et ceux de mes collègues qui m'avaient précédé s'étant empressés de prendre tout ce qu'il y avait d'appartements disponibles, j'ai été obligé de venir m'établir à Mola-de-Gaëte, petite ville à une lieue de la première, mais également située sur les bords du golfe, et où l'ambassadeur de France et le Ministre de Sardaigne ont dû aussi se procurer des logements.

*Postscriptum.* — A six heures du soir. Le courrier de Rome, qui vient d'arriver, m'apporte une lettre de M. Magrini, en date d'hier, et dans laquelle cet employé m'annonce que les deux chambres et le Ministère, voyant que toutes les tentatives qu'ils avaient faites à Gaëte pour arriver à des termes de transaction, étaient durement repoussées, se sont décidés, obéissant à la loi suprême du maintien de l'ordre, dont il n'était plus possible de répondre en présence d'une situation aussi anormale que celle née des derniers événements, à établir, sous la forme d'une junte d'état, un Gouvernement provisoire.

Il a été, en outre, statué que cette junte serait composée de trois membres, qui sont: le Prince Corsini, Sénateur de Rome, le Comte Zucchini, Sénateur de Bologne, et le Marquis Camerata, Gonfalonier d'Ancône, et qu'elle cesserait immédiatement ses fonctions au retour du Pape, ou à l'arrivée de son représentant, investi de ce caractère, par un acte revêtu de toutes les formes légales.

Il est certain que les personnes qui ne veulent point d'une politique pessimiste, ni que le pouvoir légitime rentre dans l'exercice de ses droits par une voie de sang doivent applaudir à une détermination qui seule peut prévenir cette anarchie que tant de gens cependant désirent, il m'en coûte de le dire.

Votre Excellence trouvera aussi ci-jointe, en original et traduction, la note circulaire du Cardinal Antonelli, par laquelle il annonce au Corps diplomatique sa nomination au poste de Pro-Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. <sup>1)</sup>

## LXV

Mola-de-Gaëte, le mercredi 27 Décembre 1848.

(Voie de Rome).

Monsieur le Ministre,

la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, par la voie de Marseille, le 14 de ce mois, sous le numéro 31, <sup>2)</sup> et à laquelle se trouvait jointe, en original et copie, une lettre du Roi, destinée au Souverain Pontife, m'est parvenue ici

<sup>1)</sup> I documenti mancano nel volume.

<sup>2)</sup> « La Haye, le 14 Décembre 1848. — Monsieur le Comte, En vous remerciant des détails intéressants que contiennent vos dépêches sur les grands événements qui se passent à Rome, j'ai l'honneur, d'après les ordres du Roi, de porter à Votre connaissance, en réponse à votre N<sup>o</sup> 319 du 25 Novembre dernier que les intentions de Sa Majesté s'accordant avec l'observation que vous avez faite sur l'opportunité de donner au Saint Père une marque spéciale d'intérêt, vient d'adresser à l'auguste Pontife, la

avec une remarquable célérité, puisque je l'y ai reçue le dimanche 24, dans le courant de l'après-dînée. <sup>1)</sup>

Le lendemain 25, vers onze heures du matin, le Saint-Père voulait bien m'admettre en sa présence pour lui présenter ladite lettre. Hier, 26, le Pro-Secrétaire d'État, Cardinal Antonelli, me transmettait, mais en original seulement, Son Éminence n'ayant à sa disposition qu'un très-petit nombre d'employés, suffisant à peine aux expéditions urgentes de sa chancellerie, la réponse de Sa Sainteté à notre auguste Souverain; et aujourd'hui, 27, je m'empresse à mon tour de l'envoyer, sous ce pli, à Votre Excellence pour être remise à sa haute destination. <sup>2)</sup>

Vous me permettrez maintenant, Monsieur le Ministre, de faire suivre ces premières lignes de quelques détails sur ce qui s'est passé à mon audience.

Après avoir en peu de mot instruit le Cardinal Antonelli du motif qui me le faisait désirer, et lui avoir communiqué la copie, dont j'étais muni, Son Éminence est entrée chez Sa Sainteté et presque immédiatement en est ressortie pour m'y introduire, et s'est ensuite retirée.

lettre que vous trouverez ci-jointe, en original et en copie, et dont vous voudrez bien soigner la remise.

Quant aux instructions que vous avez demandé sur la ligne de conduite que vous aurez à tenir ultérieurement dans ces circonstances extraordinaires, Sa Majesté, tout en laissant à votre perspicacité habituelle et à votre expérience consommée, le soin de prendre les mesures que des événements imprévus pourraient rendre urgentes, désire que, si le corps diplomatique reçoit une invitation du Pape, pour se réunir autour de Sa personne, vous vous rendiez à cette invitation; — dans le cas contraire une simple visite de convenance paraît dans l'ordre des choses. Quant à vos relations avec le Gouvernement qui actuellement existe *de fait* à Rome, vous agirez de concert avec les autres Membres du Corps diplomatique, mais si parmi ce Corps il y avait divergence d'opinion à ce sujet, vous aurez à régler votre conduite sur celle que le Souverain Pontife suivra vis à vis le susdit Gouvernement.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Comte, pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

Lightenvelt ».

<sup>1)</sup> « La Haye, le 14 Décembre 1848. — Très Saint Père, les graves événements qui viennent de se passer à Rome et qui ont engagé Votre Sainteté à quitter momentanément la capitale de Ses États et à se retirer dans un Royaume voisin, m'ont causé une impression des plus pénibles. Le vif intérêt que je prends à tout ce qui concerne la personne de Votre Sainteté et l'attachement inviolable que je Lui ai voué me font sincèrement partager les afflictions dont Son noble cœur est abreuvé. Je supplie la Providence divine, qui dans Sa sagesse règle et modère les destinées des Princes et des peuples, de vouloir mettre bientôt un terme aux tribulations douloureuses que Votre Sainteté éprouve et, en exauçant Ses prières ardentes, de vouloir rendre au monde l'ordre et la paix, conditions inséparables, si je ne me trompe, d'une liberté véritable et digne de l'homme et du chrétien. Puisse l'expression de ces sentiments sincères porter quelques consolations à Votre Sainteté et Lui donner une nouvelle preuve de la haute estime et de la profonde vénération, avec lesquelles je suis, Très Saint Père, de Votre Sainteté le bon et sincère ami Guillaume ».

<sup>2)</sup> La breve lettera d'accompagnò dell'Antonelli è acclusa al rapporto con la risposta del de Liedekerke del 27. Non c'è, invece, copia della lettera del Pontefice. L'11 dicembre anche Francesco V di Modena aveva scritto a Pio IX: ved. E. MICHEL, *Uno scambio di lettere tra Pio IX e il duca Francesco V di Modena nel dicembre 1848*, in *Rassegna Storica del Risorgimento*, a. XI (1924), fasc. III, pp. 745-747.

Le Saint-Père, qui revenait de l'église cathédrale, où il avait officié pontificalement à cause de la solennité du jour, ne s'était pas même donné le temps de reprendre son costume ordinaire, pour me prouver sans doute combien il était sensible à cette marque spéciale d'intérêt de la part du Roi et empressé d'en recevoir l'expression.

Sa Sainteté, après m'avoir, suivant son bienveillant usage, adressé quelques paroles pleines de bonté, me fit signe de m'asseoir sur le fauteuil qui se trouvait vis-à-vis d'elle, et dont la séparait sa petite table à écrire, et prenant l'avance sur moi, me demanda ma lettre, sans me laisser le temps de la lui remettre.

« Elle me fait d'autant plus de plaisir — me dit-il en la prenant de mes mains — que c'est la première que je reçois dans mon exil, et que vous savez, mon cher Comte, de quelle estime je suis pénétré pour votre excellent Souverain ».

Ayant alors rompu le cachet et dégagé la lettre de son enveloppe, il se mit à la lire à haute voix et fut si touché des expressions — bien faites, il est vrai, pour produire cet effet — qu'elle contenait, que je vis ses yeux devenir humides, et qu'ayant fini de lire, il s'écria d'une voix émue : « Que le Dieu des miséricordes bénisse votre Roi, toute sa famille, son peuple, et lui épargne surtout la cruelle, l'amère épreuve que je subis aujourd'hui, celle d'avoir été payé de mes bienfaits et de mes concessions par une noire ingratitude, poussée, vous ne l'ignorez pas, jusqu'à la violence ».

Je veux dès demain, mon cher Comte, répondre à cette bonne lettre, qui est venue si efficacement me consoler sur cette terre étrangère, et pour cela faire je m'affranchirai des formes ordinaires qui entraîneraient une trop grande perte de temps. D'ailleurs mon cœur conservera mieux encore que le parchemin les sentiments que je lui exprimerai, à votre digne Prince.

Je vous ferai envoyer aussi dès demain cette réponse, afin que vous la transmettiez de suite à sa destination.

Sur ces entrefaites le Cardinal Antonelli étant entré pour annoncer au Saint-Père une députation à laquelle il avait également accordé une audience, cette circonstance mit fin à la mienne, et le Saint-Père, que je devais revoir encore un peu plus tard avec le Corps diplomatique, me congédia en me donnant de nouveaux témoignages de cette bienveillance dont il daigne m'honorer.

*Postscriptum.* — Je ne manquerai pas, d'ailleurs, de me conformer soigneusement aux instructions que Votre Excellence veut bien me donner dans la susdite dépêche et que j'ai même déjà prévenues, en n'ayant plus aucun rapport officiel avec le Gouvernement *de fait* qui existe actuellement à Rome, et contre les actes duquel le Saint-Père n'a cessé de protester hautement, les déclarant nuls et comme non venus. <sup>1)</sup>

## LXVI

N° 328.

Secrète

Mola-de-Gaëta, le 31 décembre 1848.

Monsieur le Ministre,

l'établissement d'une Junte Suprême d'État, délibérée et decretée par les deux chambres romaines, dans leur séance du 11 courant, mesure qui assurément ne légitimait pas le Gouvernement de fait existant à Rome, depuis le départ du Souverain Pontife, mais qui du moins en régularisait l'action pratique, et la rendait plus efficace

<sup>1)</sup> Notizie da Gaeta e da Roma interessanti noi dispacci Pareto e Della Minerva, 16-24 dicembre, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 162-168.

pour le maintien de l'ordre, ce besoin suprême du moment, devait donner lieu, et a en effet provoqué une nouvelle protestation de Sa Sainteté: du moment surtout où elle croyait devoir persister dans sa ferme intention de ne pas résoudre, au moyen de quelque transaction (et les occasions n'ont pas manqué pour placer la question sur ce terrain), les graves difficultés, actuellement pendantes entre son Gouvernement et celui intrus. <sup>1)</sup>

Cette nouvelle protestation, quoique portant la date du 17 de ce mois, n'a cependant été transmise au Corps diplomatique que le 26, accompagnée d'une longue note du Cardinal Pro-Secrétaire d'État, dans laquelle son Éminence récapitule les faits qui se sont accomplis pendant le laps de temps, séparant les deux protestations, c'est-à-dire depuis l'acte posé le 27 novembre dernier; acte que j'ai eu l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence avant de quitter Rome.

Ayant ensuite voulu joindre aux deux importants documents, dont il s'agit, une traduction française, ce travail, ainsi que celui des copies, tant pour Votre Excellence que pour les archives, ont dû nécessairement en retarder l'expédition, et c'est par suite de cette circonstance que je me trouve seulement en mesure de la faire aujourd'hui.

En attendant, les choses ont marché à Rome; vu que, contrairement à ce qui se pratique ici, l'action y suit de près la délibération. Les chambres, faute du nombre suffisant de membres pour former une majorité légale, ont été closes par la Junte, le 26 de ce mois; et d'un instant à l'autre l'on attendait, émanant également de la Junte, à laquelle toutefois devait, dans cette grave circonstance, s'adjoindre le Ministère, la publication du décret relatif à la convocation de la Constituante pour les États Romains: les élections, par le moyen du suffrage universel, auraient lieu le 21 Janvier prochain; et les deux cents membres, ainsi élus, se réuniraient à Rome le 5 Février pour jeter les bases d'un nouveau Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Ministre, en traits généraux la situation présente des choses.

Dans mon humble opinion, je l'envisage comme étant des plus sérieuses, et préparant une tâche singulièrement laborieuse à ceux qui recevront la haute mission de rétablir le Pape dans l'exercice de son autorité temporelle; à moins que d'ici là, car dans ces mauvais jours il faut faire une large part à l'imprévu, il ne surgisse quelque circonstance propre à la faciliter.

Du reste, je crois, et je serais même bien disposé à l'affirmer, que, si un auguste personnage avait été laissé à ses seules inspirations, aux élans de son cœur bon et généreux, et à son entente de notre époque les choses n'auraient point été poussées à un point si extrême; mais ses conseillers, aussi bien du dedans que du dehors, profitant, disons mieux, abusant de son trop peu de confiance dans ses propres lumières et des scrupules, respectables sans doute puisqu'ils tiennent au for intérieur, d'une conscience qui voudrait repousser toute responsabilité, ont toujours cherché à le détourner des voies de la conciliation; oubliant ou feignant d'ignorer que l'art de gouverner consiste, surtout aujourd'hui, à savoir transiger à propos, c'est-à-dire sans qu'il en coûte rien à la dignité, ni à la véritable force, à la force tutélaire, de l'autorité suprême. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> È la protesta di Pio IX del 17 dicembre «Per divina disposizione», della quale sono acclusi alla lettera l'originale a stampa e una traduzione francese. Vi è pure a trad. franc. della nota dell'Antonelli del 23 dicembre. Ved. SPADA, *op. cit.*, vol. III, pp. 64-65.

<sup>2)</sup> Ved. in QUAZZA, *op. cit.*, p. 167, le assennate osservazioni del Della Minerva.

Les promoteurs du départ du 24 Novembre, et je n'étais pas de ce nombre, quoi qu'en aient pu dire les journaux, parce que je n'y rattachais aucune vue politique, et que le sentiment de la peur n'exerce heureusement sur moi aucun empire, comptaient bien que ce départ deviendrait le signal immédiat d'une complète anarchie. Mais comme le parti dominant actuellement à Rome était, de son côté, trop avisé pour que cette coupable combinaison lui échappât, il a de suite usé de tous les moyens en son pouvoir afin de la déjouer; ce à quoi il a jusqu'ici, en maintenant l'ordre, pleinement réussi, aidé même dans cette œuvre difficile par les rétrogrades, comme par les hommes dont le dévouement à la papauté actuelle est connu: en un mot, par ses adversaires bien déclarés, mais qui, avant tout, n'ont pas voulu, en renversant le fantôme de Gouvernement actuellement existant, se mettre eux, ainsi que leur avoir, à la merci de cette foule de gens sans aveu, accourus, dans la capitale, de toutes les parties de l'Italie, et qui n'aspirent qu'après le moment de faire main basse sur tout ce qui possède quelque chose.

Première déception qui, loin cependant de ramener à des idées plus modérées, n'a fait qu'aigrir davantage les donneurs d'avis, dont les prévisions reçoivent ainsi du fait un éclatant démenti, et ce sentiment de colère (je laisse pour le moment de côté celui de la peur), joint à ce besoin de vengeance, commun à tous les méridionaux, peu importe l'habit dont ils sont revêtus, peuvent expliquer la situation que l'on s'est faite dans mon voisinage, et la marche que l'on se propose de suivre pour conjurer la tempête.

Réaction, d'abord, et force étrangère, ensuite, pour l'appuyer, dût-elle même, celle-ci, venir des contrées les plus lointaines, voilà les deux mots qui y sont à l'ordre du jour, et comme ils n'ont jamais figuré dans mon dictionnaire politique, je me tiens à l'écart, autant que les convenances me le permettent; je me tais, j'observe, et surtout m'afflige en pensant que ce sera probablement par une voie teinte de sang, que l'on reviendra au point de départ.

L'autorité temporelle y gagnera-t-elle au moins quelque chose en force et en sécurité? Il ne faut pas remonter bien haut dans les annales de notre époque pour acquérir la conviction du contraire; et quant à l'autorité religieuse, je n'y vois guère non plus de profit pour elle. Cependant, lorsque nous voyons en tant de lieux le frein des lois devenir impuissant pour comprimer les mauvaises passions, ne faut-il pas vivement désirer que celui de la religion se fortifie, au lieu de s'affaiblir? Monsieur de Montlosier, cet opiniâtre adversaire d'une congrégation fameuse, a dit quelque part, je crois devant la Chambre des Pairs, dont il faisait partie pendant la Restauration, que c'était une croix de bois qui avait sauvé le monde. Eh bien, je pense qu'encore aujourd'hui c'est à cette même croix qu'il faut en appeler pour raffermir notre société si profondément ebranlée à la suite des événements du 24 Février, de ce coup de foudre renversant, broyant un trône que l'on croyait cependant si solidement établi et obligeant le prince habile qui l'occupait, à s'en fuir dans une vigilante, abandonné et délaissé de tous.

Je m'abstiens d'ailleurs, et par prudence, de soulever ici le voile de toutes les menées politiques qui ont eu lieu et se poursuivent encore à peu de distance de moi. Mais si j'en puis regretter le résultat, déjà acquis, dans l'intérêt d'une cause, dont le règlement définitif, selon le vœu bien prononcé des populations italiennes, importe tant au repos de l'Europe, je dois cependant convenir que celui de mes collègues qui représente ici l'Autriche, sans toutefois en porter les couleurs, a su rendre un éminent service à cette puissance, en conseillant la détermination du 24 Novembre, et ensuite

en favorisant, sans aucun danger, du reste, son exécution; qu'il n'a pas été moins utile au Souverain dont nous recevons aujourd'hui l'hospitalité; et qu'en conservant toutes les formes, il est impossible de mieux mystifier le représentant d'une grande République qu'il ne l'a fait.

*Postscriptum.* — Vous trouverez également ci-joint, Monsieur le Ministre, en original et traduction, le décret de convocation de la Constituante Romaine, que j'ai reçu assez à temps pour l'annexer au présent rapport. <sup>1)</sup>

Le prince Corsini, pris d'un repentir un peu tardif, ayant donné sa démission de membre de la Junte, n'a en conséquence pas signé le susdit décret.

## LXVII

N<sup>o</sup> 330.

Mola-de-Gaëte, le 9 Janvier 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

le Corps diplomatique, par l'organe de son doyen, Monsieur le Duc d'Harcourt, ayant fait exprimer au Saint-Père son respectueux désir, à l'occasion du renouvellement d'année, de pouvoir déposer à ses pieds l'hommage collectif de son dévouement et de sa haute vénération, le Cardinal Antonelli, Pro-Secrétaire d'État, après avoir pris à ce sujet les ordres de Sa Sainteté, avait informé Monsieur l'Ambassadeur qu'elle nous recevrait bien volontiers, soit le jour de Noël, soit le premier de Janvier, à notre choix et convenance.

Or, comme plusieurs de mes honorables collègues, un peu fatigués, et cela se conçoit sans peine, de la monotonie de leur séjour à Gaëte, du sombre aspect de cette forteresse, hérissée de canons, et qui n'est guère peuplée que de soldats, avaient manifesté l'intention de s'en éloigner pendant quelques jours, pour aller finir moins tristement l'année à Naples, où, avec l'insouciance qui caractérise les habitants de cette grande ville, les plaisirs, que l'hiver amène à sa suite, se succèdent avec le même entrain que dans des temps ordinaires, l'on profita donc de la bienveillante latitude laissée par le Souverain Pontife, et notre audience eut lieu le lundi 25 de Décembre.

Votre Excellence trouvera ci-joint le discours prononcé à cette occasion, et au nom du Corps diplomatique, par Monsieur Martinez de la Rosa, ainsi que la réponse du Saint-Père; le premier s'est exprimé en français et le second en italien. <sup>2)</sup>

En sortant de chez le Pape, nous nous sommes rendus, également en corps, chez le Roi (dont Gaëte est devenu la résidence presque fixe), qui nous a reçus entouré de toute son auguste famille, et finalement chez le doyen du Sacré Collège, le vénérable Cardinal Macchi, lequel avec ce tact et cet esprit pratique qu'il a acquis dans ses différentes missions à l'étranger, nous a tenu un fort bon discours, et ayant, dans une juste mesure, tout le mérite de l'à propos.

<sup>1)</sup> Allegata al rapporto è invece la trad. franc. del proclama del 29 della Giunta di Stato. Ved. SPADA, op. cit., vol. III, p. 45.

<sup>2)</sup> Accluso al rapporto è il testo francese del discorso del Martinez de La Rosa. La risposta del Papa è data nella trad. francese.

Votre Excellence, si j'avais l'honneur d'être auprès d'Elle, m'adresserait probablement maintenant cette question: Mais comment se fait-il que Monsieur d'Harcourt n'ait pas prononcé le discours puisqu'il est votre doyen, et que ce soit l'Ambassadeur d'Espagne qu'ait parlé en son lieu et place? Est-il donc tout-à-coup tombé malade? Pas précisément dans le sens que l'on donne ordinairement à ce mot, mais politiquement oui. Voici en peu de mots ce qui s'est passé:

Ce diplomate, après avoir prêté son concours efficace au départ d'un auguste personnage, s'étant vu déçu dans son attente de le conduire en France et d'y jeter le poids de sa présence dans la balance électorale du Général Cavaignac, avait nécessairement conservé de cette circonstance quelque irritation, et trouvant ensuite comme tous les esprits qui envisagent froidement la question que le séjour du même personnage, à Gaëte, se prolonge outre mesure, a cru que cette démarche du Corps diplomatique lui offrait une occasion favorable pour donner à sa désapprobation, quant à ce dernier chef, plus de retentissement, et en conséquence il a déclaré, et même écrit en excellents termes, à Monsieur Martinez de la Rosa, qu'il le priait de prendre la parole à sa place, parce que lui ne croyait en conscience pouvoir le faire, sans faire allusion, dans son discours, au séjour de Gaëte, ni sans exprimer à ce sujet sa manière de voir.

Monsieur d'Harcourt s'est aussi abstenu de paraître chez le Saint-Père, et son exemple a été imité par le Ministre de Sardaigne, Marquis Pareto; celui-ci, sous le prétexte qu'on ne lui avait pas auparavant communiqué le discours. Quant à moi j'ai cru devoir me montrer moins susceptible, et il m'a paru que le témoignage par écrit de Monsieur de Bouténéff, que ce discours ne contenait que des phrases que tout le monde pouvait avouer, était plus que suffisant pour me le faire accepter. <sup>1)</sup>

Ces deux défections n'ont cependant pas empêché le journal officiel de Naples d'affirmer à ses crédules lecteurs que le Corps diplomatique *tout entier* assistait à l'audience pontificale, tandis qu'en réalité la division s'est déjà introduite dans notre camp, et qu'il me paraît difficile que la situation en se prolongeant, ne la rende chaque jour plus sensible. Pour moi, fidèle aux règles de prudence et de modération que j'ai cru devoir me tracer, je tâcherai de demeurer sur le terrain de la neutralité, bien décidé toutefois, si un auguste personnage me faisait l'honneur de m'interroger sur l'état présent de ses affaires, à lui exprimer, sous la forme la plus respectueuse oui, mais franchement mon avis, et le même connaît trop mon dévouement et l'honnêteté de mes principes pour m'en savoir mauvais gré. Je puis me taire, même en présence de la colère, de la haine et de la passion; en un mot, de tout ce qui heurte mes opinions et mes sentiments: mais quand il me faut enfin parler, je sais avoir le courage des unes comme des autres.

La convocation d'une Constituante Romaine ne pouvait, comme de raison, manquer de donner lieu à une troisième protestation plus énergique que les deux précédentes; et en effet elle contient cette fois une véritable excommunication contre les auteurs de cet acte, et ceux qui ensuite participeront à son exécution. C'est en quel-

---

<sup>1)</sup> Cfr. con quanto dice il Pareto nel suo rapporto del 28 dicembre, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 169-170. Nel colloquio del 27 il Papa disse al Pareto di essere convinto della maggiore opportunità d'un altro soggiorno, ma di riservarsi di mutare dopo le risposte delle Potenze alla sua lettera. In tale occasione Pio IX fece capire al Pareto di aver chiesto soldati alla Spagna.

que sorte brûler ses vaisseaux et en éloignant les honnêtes gens des comices, faciliter singulièrement la besogne des exaltés. <sup>1)</sup>

Rome, malgré l'absence des chambres, la démission de la Junte d'État, et n'ayant plus à la tête des affaires qu'un Ministère incomplet, continue à jouir d'une tranquillité matérielle vraiment remarquable; à aucune époque il ne s'y est même commis moins de délit dans l'ordre commun.

Il est certain que si le parti dominant peut continuer à y maintenir cet état de choses et mener à bonne fin son œuvre de la Constitution, il n'en deviendra que plus difficile de s'entendre sur les moyens de la briser, tout au moins de prêter à ceux-ci quelque apparence de légalité.

Le Ministère Gioberti vient à Turin de dissoudre la seconde chambre, n'ayant sans doute pas trouvé que sa composition actuelle lui offrirait assez de garanties; et se flattant que cet appel au pays y ramènera des éléments plus démocratiques et par conséquent tout disposés à soutenir son programme.

Le Marquis Pareto, dont j'ai eu occasion de parler plus haut, n'ayant pas cru devoir adhérer aux principes qui y sont développés, vient de donner sa démission. L'on m'écrit de Rome, sous la date du 8 courant, qu'il sera remplacé près du Saint-Siège par un Comte Martini, que je ne connais pas du tout. <sup>2)</sup>

#### LXVIII

N° 331.

Mola-de-Gaëte, le 12 Janvier 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

la chancellerie du Cardinal Pro-Secrétaire d'État, ainsi que je l'ai mentionné dans un de mes précédents rapports, n'étant, pour le moment, composée que d'un petit nombre d'employés, les expéditions ne peuvent que s'y faire lentement et c'est par suite de cette circonstance que j'ai seulement reçu avant-hier la note circulaire que Son Eminence m'a adressée le 1<sup>er</sup> du courant, et qui, servait d'accompagnement au nouvel et important acte posé par le Souverain Pontife, sous la date du même jour, et auquel a donné lieu la convocation de la Constituante Romaine.

Votre Excellence trouvera ci-joint, en original et traduction, les deux pièces dont il s'agit; la seconde munie de la signature autographe du Saint-Père. <sup>3)</sup>

Si cette troisième protestation qui passe pour être l'œuvre du Sous-Secrétaire d'État, Monseigneur Bedini, promoteur ardent du système de la réaction et de l'em-

<sup>1)</sup> Anche il console del Wurtemberg a Roma, Carlo Kolb, notava l'8 gennaio la mancanza di « alcun visibile risultato data l'indifferenza che regna », MOSCATI, *op. cit.*, p. 135.

<sup>2)</sup> Cfr. con la corrispondenza riprodotta dal QUAZZA, *op. cit.*, pp. 169-179. Il risentimento del Pareto appare chiaramente nel rapporto del 28 dicembre, dove si lamenta del silenzio tenuto con lui. Già in qualche modo diminuito nel compito affidatogli dalla missione del Riccardi e del Montezemolo (G. QUAZZA, *La missione Riccardi-Montezemolo a Gaeta nel dicembre 1848-gennaio 1849*, Biella, 1942), fu sostituito da Enrico Martini.

<sup>3)</sup> Della protesta papale del 1<sup>o</sup> gennaio « Da questa pacifica stazione » sono citclusi l'originale a stampa italiano e una traduz. franc. Vedi il testo in FARINI, *op. ac.*, vol. III, pp. 118-122. Seguono la circolare dell'Antonelli del 1<sup>o</sup> gennaio con relativa trad. e la copia della risposta del de Liedekerke dell'11 gennaio.

ploi de la force étrangère, ne contient pas, suivant les formes admises pour ces sortes d'actes, une excommunication directe, toutefois elle la formule, me paraît-il, assez nettement, et en termes fort sévères, contre ceux qui ont provoqué l'acte politique en question, ou qui, plus tard, oseront se permettre de concourir à son exécution.

Du reste, sans entrer ici dans un examen théologique de la matière, examen pour lequel, d'ailleurs, je reconnais bien volontiers mon insuffisance, je me bornerai à signaler à Votre Excellence ce que j'ai pu, jusqu'à présent, apprendre par ma correspondance particulière des effets pratiques d'une menace, dont la portée, il faut bien en convenir, s'est, de nos jours, singulièrement amoindrie. <sup>1)</sup>

Les hommes modérés et religieux s'en sont en général affligés, parce qu'elle va paralyser l'action qu'ils se proposaient d'exercer dans les assemblées électorales, où il est même probable que la plupart d'entr'eux ne se montreront plus du tout; tandis que les exaltés, ou, si l'on veut, les meneurs du parti démocratique, voulant en finir une bonne fois pour toutes avec la puissance temporelle des pontifes romains, y ont au contraire puisé un nouveau motif d'irritation et en même temps d'encouragement, vu qu'elle tend à écarter de la lutte des adversaires sérieux, et qui dans les comices auraient pu faire tourner la chance contre eux.

Il y aurait eu, je crois, au lieu d'employer à combattre le suffrage universel de vieilles armes, que le temps a émoussées, un meilleur parti à en tirer, mais pour cela nous avons besoin d'habileté, d'énergie; et s'il ne m'appartient pas de contester l'une, je serais assez disposé à dire que l'autre nous fait défaut en raison de la gravité des circonstances.

Il aurait surtout fallu que la haute pression qui s'exerce *du dehors* plaçât la question sur un autre terrain, et que tout voulant le rétablissement de l'indépendance du Saint-Siège, ce bon vouloir ne fût accompagné d'aucune seconde vue. Je puis me tromper, je me trompe sans doute, mais si je m'étais trouvé dans la position d'un auguste personnage, j'aurais, je l'avoue, cherché davantage à m'en tirer avec mes propres ressources, car, à politiquement parler, les services que l'on rend sont rarement désintéressés. <sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> Lo stato d'animo regnante in quei giorni a Gaeta è ben documentato dalla lettera del Card. Antonelli al nunzio Antonucci del 10 gennaio e da quelle del Martini al Gioberti dell'11 e del 12, nella quale ultima è una dichiarazione di una certa gravità: « Il Conte di Liedekerke, ministro di Olanda mi dice in quest'istante che il Conte Spaur del quale Ella, Signor Presidente, conoscerà l'importanza recentemente acquistata a questa Corte, gli aveva detto in tuono di trionfo che fra quindici giorni tutto sarebbe risoluto, attendendo forse ad un intervento austriaco e che un ambasciatore di Casa d'Austria era per giungere a Roma. Cosa la quale fu detta a me anche dal Papa », QUAZZA, *op. cit.*, p. 184.

<sup>2)</sup> « Il vento è alla reazione — aveva scritto fin dal 31 dicembre il Montezemolo al Gioberti da Mola di Gaeta: — Il conte Spaur e il sig. Butenieff (Russia e Baviera) sono gli ascoltati di predilezione... Questi [ministri di Francia, Olanda e Toscana] mal vedono il Pontefice sotto le attuali influenze; ma Toscana e Olanda hanno voce esile e il Duca d'Arcourt sfiduciato perchè giocato quando si trattò la fuga, e forse esautorato presso il suo Governo per aver annunziato che il Papa andava a Marsiglia e smentito dal fatto... Stamane le notizie di Roma parvero colpire il Cardinale Antonelli. Egli esclamò col Ministro di Olanda, al vedere le tante adesioni al Ministero e alla Costituente Romana, mandate dai circoli provinciali, che un tal fatto era lontanissimo dalla sua aspettazione », QUAZZA, *La missione, ecc. cit.*, pp. 26-27.

N° 332.

Mola-de-Gaëte, le 15 Janvier 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

le Pape, dans la proclamation qu'il a, le 27 Novembre dernier, adressée, de Gaëte, à ses sujets, ayant non seulement protesté contre l'illégalité du Ministère qui lui avait été imposé dans la fatale soirée du 16 même mois, mais aussi frappé de nullité tous ses actes, le Corps diplomatique, dès ce moment, a nécessairement cessé tous les rapports, rapports d'ailleurs de pure forme, qu'il avait jusque-là, et d'après l'invitation même du Souverain Pontife, entretenus avec l'administration que ce dernier avait été obligé d'accepter pour ne pas voir les marches de son palais se teindre de sang, et cette poignée de braves soldats qui s'était vouée à sa défense personnelle, probablement massacrée sous ses yeux.

Monsieur de Bouténéff avait même pris la chose beaucoup plus au sérieux, et rompu d'une manière éclatante avec le Ministère intrus, en quittant Rome peu après le départ du Pape pour se rendre à Naples, suivi de tout le personnel de sa Légation; soit qu'en agissant ainsi notre honorable collègue ait obéi à des instructions spéciales et données à l'avance, soit qu'il ait été guidé par un instinct de conservation en se rappelant la défaveur dans laquelle était tombé Monsieur le Comte Pozzo di Borgo pour ne pas s'être immédiatement éloigné de Paris après les événements de 1830.

Sûr est il que voilà le fait, mais du reste les Romains s'en sont peu ému, parce que leur attention était alors absorbée par le départ de leur Souverain et qu'ayant d'ailleurs peu à se louer des procédés d'une diplomatie qui, en général, les traitait avec un dédain et un mépris, que l'on ne prenait pas, selon moi, assez la peine de leur dissimuler, ils la voyaient s'éloigner sans regret, et même saluaient son départ d'épithètes peu flatteuses.

En attendant, le Comte Mamiani qui, dans le principe, semblait ne pas vouloir du portefeuille des Affaires Étrangères, l'ayant finalement accepté, se mit à nous adresser des communications officielles comme ce Ministre aurait pu le faire en présence d'un état de choses régulier et avant la déclaration pontificale du 27 Novembre: cet exemple a été suivi par son successeur ad interim, Monseigneur Muzzarelli, vis-à-vis duquel le Corps diplomatique a du reste conservé la même attitude silencieuse.

Ce sont, Monsieur le Ministre, les plus importantes de ces communications que je viens aujourd'hui, à titre de documents historiques, placer sous les yeux de Votre Excellence; en joignant à leur nomenclature quelques développements lorsque je croirai que la matière l'exige: d'autres soins plus pressants et le temps nécessaire pour les traductions ont retardé jusqu'ici l'envoi de ce travail au Département.

N. 1. Note du 29 Novembre, au sujet des événements dont Rome venait d'être le théâtre; pièce qui mérite de fixer l'attention parce qu'elle touche, selon moi, au point le plus délicat des affaires romaines, c'est-à-dire à cette ligne de démarcation à tirer entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, et aussi longtemps que cette division, fort difficile, j'en conviens, à établir, n'aura pas été faite, en suivant la voie prudente et modérée indiquée par le Comte Mamiani, le pays ne sera pas satisfait dans un de ses besoins les plus généralement sentis, et l'on verra surgir de nouveaux conflits entre les deux pouvoirs, à moins que l'on ne suive l'imprudent conseil donné, à ce que l'on prétend, par certains hauts dignitaires de l'Église, de considérer le Statut fondamental

comme non avenu, et de rétablir l'ancien ordre de choses, tel qu'il existait au commencement du pontificat actuel: en d'autres termes, de placer la papauté sur un volcan, dont la première éruption la dépouillerait sûrement de tous ses avantages temporels. <sup>1)</sup>

N. 2. Note du 4 Décembre, servant d'accompagnement à la déclaration du Conseil des Députés, portant que le Ministère est autorisé à continuer ses fonctions et qu'il sera envoyé une députation à Sa Sainteté. <sup>2)</sup>

N. 3. Note du 9 Décembre, transmettant la déclaration du Gouvernement Romain, au sujet de l'intervention française. <sup>3)</sup>

N. 4. Note du 12 Décembre, relative à l'établissement d'une Junte Suprême d'État. <sup>4)</sup>

N. 5. Note du 20 Décembre, annonçant l'installation de la Junte Suprême d'État, et en même temps que tout le Ministère avait résigné ses fonctions entre les mains du nouveau pouvoir. <sup>5)</sup>

Du reste, le motif apparent dont le Comte Mamiani colorait alors l'acte de sa démission était celui de ne vouloir prendre aucune part à l'œuvre de la Constituante Romaine, mais au fond parce que son amour propre avait été profondément blessé de ce que les chambres lui avaient préféré son collègue l'avocat Galletti, en qualité de membre de la Junte suprême.

N. 6. Note du Président du Conseil, du 23 Décembre, pour annoncer la formation du nouveau Ministère, le même qui est encore aujourd'hui en exercice, et qui, résumant en lui seul tous les pouvoirs de l'État, constitue une véritable dictature. <sup>6)</sup>

Enfin,

N. 7. une dernière note, du 30 Décembre, du Ministre, ad interim, des Affaires Étrangères, déduisant les motifs qui ont amené la convocation de la Constituante Romaine, et quant à l'acte même de cette convocation, j'ai déjà eu l'honneur de le transmettre à Votre Excellence, en original et traduction, avec ma dépêche n. 328, du 31 Décembre. <sup>7)</sup>

*Postscriptum.* — Afin de ne pas trop grossir mon paquet, j'ai conservé pour les archives, et à l'exception de deux, les textes italiens auxquels les notes servaient d'accompagnement.

<sup>1)</sup> È la nota n. 9681 del 29 novembre, della quale è acclusa al rapporto la sola traduzione.

<sup>2)</sup> Acclusa al rapporto è, infatti, la trad. della nota 4 dicembre e quella della dichiarazione del Consiglio dei Deputati. Ved. *Gazzetta di Roma* del 4 dicembre e SPADA, op. cit., vol. III, pp. 49-50. Vi è anche il resoconto a stampa della seduta del Consiglio dei Deputati del 3 dicembre.

<sup>3)</sup> Trad. della nota del Mamiani del 9 dicembre e testo a stampa e traduz. della « Dichiarazione del Governo Romano intorno alla deliberazione del Generale Cavaignac annunciata all'Assemblea Nazionale il giorno 28 novembre 1848 ». Ved. il testo in FARINI, op. cit., vol. III, pp. 53-59.

<sup>4)</sup> Testo a stampa e trad. del « Decreto delle Camere pel Governo Provvisorio » dell'11 dicembre, con trad. della nota d'accompagnamento. Vedi FARINI, op. cit., vol. III, pp. 61-63.

<sup>5)</sup> Trad. della nota del Mamiani del 20 dicembre e del proclama della Giunta Suprema dello stesso giorno. Ved. il testo di questo in FARINI, op. cit., vol. III, p. 78-79.

<sup>6)</sup> Trad. della nota del Muzzarelli del 23 dicembre.

<sup>7)</sup> Copia del testo italiano e della trad. franc. della nota n. 10054 del 30 dicembre.

N<sup>o</sup> 333.Molo (*sic*)-de-Gaëte, le 22 Janvier 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 1<sup>er</sup> du courant sous le numéro 1, et par la voie de Marseille, m'est exactement parvenue. 1)

Elle servait d'accompagnement à la réponse de notre auguste Souverain à la lettre que Sa Sainteté lui avait adressée, le 4 Décembre dernier, et dont la remise à sa haute destination avait été confiée à Mons. Belgrado. 2)

Je me suis à mon tour empressé de déposer cette réponse entre les mains du Saint-Père, après avoir auparavant, et suivant l'usage, communiqué la copie au Cardinal Pro-Secrétaire-d'État.

Le Pape a d'autant plus apprécié la promptitude que Sa Majesté a bien voulu mettre à lui donner ce nouveau témoignage de l'intérêt particulier qu'elle prend à sa situation, que jusqu'à présent cet intérêt ne lui a encore été manifesté que par un petit nombre de Souverains.

Il est du reste probable que les grandes puissances, pour le rendre plus efficace, et hâter, autant que cela dépend d'elles, la solution des graves difficultés soulevées par l'éloignement du chef de l'Église de ses États, ont d'abord voulu à ce sujet se concerter; et en supposant de leur part, ce dont on ne saurait douter, la meilleure volonté et une parfaite entente, encore leurs communications avaient-elles des distances à franchir; et voilà ce qui explique suffisamment pourquoi le résultat n'en est pas encore connu.

1) « La Haye, le 1<sup>er</sup> Janvier 1849. – Monsieur le Comte, peu de jours après l'expédition de ma lettre du 14 Décembre dernier N. 31, accompagnant celle adressée par notre Auguste Souverain au Saint Père, Sa Majesté reçut par l'entremise de Mgr. Belgrado, une communication de Sa Sainteté au sujet des événements qui se sont passés dans les États de l'Église, ainsi qu'un exemplaire de la proclamation dirigée de Gaëta à ses sujets.

Bien que les témoignages de l'intérêt particulier pris par le Roi à ces circonstances ayant déjà été exprimés dans la susdite lettre du 14 Décembre, Sa Majesté a néanmoins jugé convenable de confirmer les sentiments y énoncés par la réponse que j'ai l'honneur de transmettre ci-joint en original et en copie, et dont je vous prie de soigner également la remise au Pontife.

Veillez, Monsieur le Comte, agréer les nouvelles assurances de ma haute considération.  
Lightenvelt »

2) « La Haye, le 30 Décembre 1848. – Très Saint Père, j'ai reçu la lettre du 4 de ce mois, par laquelle Votre Sainteté m'a fait part des motifs de son Départ de Rome, ainsi que de la proclamation qu'Elle a adressé de Gaëte à Ses sujets le 27 Novembre dernier. En offrant à Votre Sainteté mes remerciements de cette communication intéressante, je saisis avec empressement la présente occasion pour confirmer les sentiments sincères qui inspirèrent ma lettre à Votre Sainteté du 14 Décembre, et je m'associe de tout mon cœur aux prières qui s'élèvent vers le Tout-Puissant, afin qu'il Lui plaise de bénir les mesures qui seront prises par Votre Sainteté, pour rétablir l'ordre dans les États de l'Église et pour consolider de cette manière le bien-être de Ses sujets et les droits de Sa Souveraineté temporelle. Je suis avec une haute estime et une profonde vénération, Très Saint Père, de Votre Sainteté, le bon et sincère ami Guillaume ».

L'état des choses est donc demeuré ici à-peu-près ce qu'il y était dans le principe, c'est-à-dire fort confus, fort embrouillé, et ayant même perdu presque toutes les chances qu'il offrait alors de pouvoir s'améliorer par lui-même, si l'on avait jugé à-propos de se placer sur le terrain de la conciliation, et de moins prêter l'oreille aux conseils intéressés des promoteurs de la mémorable résolution du 24 novembre, qui pour conserver tout le mérite de leur œuvre, paraissent vouloir seuls la conduire à cette fin qu'ils ont eu en vue.

C'est ainsi que, sous le prétexte de rendre au Pontife cette indépendance temporelle, indispensable, dit-on, au libre exercice de son autorité spirituelle, l'on pourrait fort bien le placer dans une dépendance de fait plus nuisible qu'utile aux vrais intérêts de la religion.

Cette dernière observation ne m'appartient du reste pas en propre, mais je l'ai entendue faire autour de moi par des personnes dont le dévouement au Saint-Siège est notoire, et n'ayant jamais cédé à l'entraînement de ces idées nouvelles qui tendraient à le dépouiller de sa puissance temporelle, en s'appuyant sur cette parole du Divin Maître: *Mon royaume n'est pas de ce monde.*

Quoiqu'il en soit, l'on a pu, ces jours derniers, remarquer qu'un auguste personnage laissait assez visiblement percer sa mauvaise humeur et son découragement; l'on va même jusqu'à dire que dans l'abandon d'un entretien intime, il s'était exprimé en termes peu bienveillants pour la diplomatie en général.

Il se pourrait effectivement bien que le temps des illusions fût passé, illusions que l'on a cependant avec adresse cherché à prolonger autant que possible, et que ce même personnage ait enfin dû se rendre à l'évidence des faits, et se convaincre par son propre jugement de la gravité de sa situation, comme de l'impossibilité où désormais il se trouve d'en sortir sans l'appui du dehors. Or cet appui, qui ne peut être autre que l'emploi de la force, est-il bien fait pour sceller entre lui et ses sujets une réconciliation sincère et durable? L'histoire, si même nous ne consultons que celle de notre temps, dit que non; et de là cette disposition d'esprit que je signalais tout à l'heure, disposition dont il serait d'ailleurs assez difficile de se défendre, la situation fût-elle même moins compliquée.

Il ne faut pas non plus se dissimuler que, si matériellement nous avons conservé la liberté de nos mouvements, quoique entouré de des précautions les plus soupçonneuses, et que personne ne puisse franchir l'enceinte des lieux que nous habitons sans avoir été soumis à un examen rigoureux, nous ne sommes cependant pas à l'abri d'une espèce de contrainte morale; et comme celui qui nous reçoit à ses foyers ne nous perd pour ainsi dire jamais de vue, et semble surveiller chacun de nos pas, l'on pourrait se méprendre sur le caractère de son rôle et voir plutôt en lui une manière de geôlier qu'un hôte délicat et généreux.

En résumé, Monsieur le Ministre, le spectacle que j'ai sous les yeux ne me paraît pas être celui de cette grandeur et de cette dignité qui peuvent s'attacher à l'œil; c'est plutôt celui des petits intérêts; des combinaisons étroites, sans aucune entente des grandes affaires; des calculs de l'ambition personnelle; aucun de ces nobles instincts qui font taire devant la grande voix du pays toutes les considérations particulières: enfin, c'est toujours la Curie romaine — je le dis à regret — agissant et vivant de sa vie habituelle sur un autre théâtre, un théâtre plus rétréci. Aussi, j'en détourne souvent mes regards pour les reporter avec bonheur sur l'admirable panorama qui se déroule devant moi, et auquel l'on ne peut reprocher que d'être habité par une population à peu-près sauvage, et dont la principale industrie consiste à tendre sans cesse la main au passant.

Je vois, d'après mes lettres de Rome et ce que nous lisons dans les journaux de cette capitale, que le Gouvernement *de fait* y poursuit son œuvre avec une énergie et, pour être juste je dois ajouter avec une habileté dignes d'une meilleure cause. Il cherche surtout, et c'est là bien comprendre la question de sa vitalité, à multiplier le nombre de ses partisans. C'est ainsi que, pour attirer à lui les classes pauvres, il a en partie supprimé le droit de mouture; qu'il se dispose à diminuer le droit sur le sel; qu'il multiplie les promotions dans l'armée; qu'il a aboli d'urgence le droit de substitution pour attirer à lui les cadets des familles nobles; qu'il a introduit, également d'urgence, des modifications essentielles dans la législation civile, modifications réclamées depuis longtemps, mais toujours vainement. Enfin, dans sa courte existence, dans son existence tourmentée, il aura plus fait pour améliorer la condition matérielle du pays que l'ancien Gouvernement pendant plusieurs années d'une administration paisible et régulière. <sup>1)</sup>

Nécessairement il a dû aussi, et dans un intérêt de conservation, signaler sa présence aux affaires par quelques mesures empruntant leur caractère des circonstances; c'est ainsi qu'il a institué un *comité de salut public*, comité fonctionnant déjà et dont l'une des premières opérations a été l'arrestation du Général Zamboni, commandant de la première division militaire, et qui, répondant à l'appel du vieux Lieutenant Général Zucchi, s'éloignait de Rome avec deux capitaines pour venir à Gaëte.

Votre Excellence trouvera ci-joint le décret ministériel qui établit ce comité de salut public, ainsi que l'ordre du jour de Monsieur Zucchi aux troupes pontificales. <sup>2)</sup>

Jusqu'à présent il n'y a guère que soixante hommes qui, par suite de cet appel, soient venus se ranger sous le drapeau de leur légitime Souverain.

Quant aux deux régiments Suisses, leur conduite a été, comme toujours, parfaite de fidélité, ayant, dès le principe déclaré au Gouvernement intrus qu'ils n'obéiraient à aucun des ordres, et ne reconnaissent d'autre autorité que celle du Pape. Aussi j'ai lieu de croire que nous le verrons bientôt arriver ici, mon honorable ami le capitaine Meyer de Schauensee ayant été envoyé vers eux pour les y amener, et je ne pense pas qu'il y ait dans les États Romains une force capable d'empêcher ces valeureux soldats de se frayer un passage pour répondre à la voix de l'honneur. Ils sont d'ailleurs protégés par une batterie attelée de huit pièces également servie par des Suisses, batterie qui, sous le rapport de l'instruction de la tenue et de la beauté des hommes qui la composent, peut se comparer avec ce qu'il y a de mieux dans cette arme spéciale. <sup>3)</sup>

Cette mesure est bonne sans doute, mais elle est trop tardive et ne pourra plus produire, ainsi que bien d'autres sur lesquelles l'on délibère encore, les résultats utiles et pratiques qu'on en eût obtenus, en les mettant, dès le principe, en cours d'exécution. <sup>4)</sup>

<sup>1)</sup> « È incontestabile che l'attual sistema di cose si va giornalmente rafforzando », Della Minerva a Gioberti, Roma, 23 gennaio, QUAZZA, *op. cit.*, p. 192.

<sup>2)</sup> La lettera del Papa allo Zucchi del 5 gennaio e l'ordine del giorno di questo ultimo del 7 sono riportati nell'originale a stampa e in trad. franc. Ved. *Il Tempo* del 6 e del 15 gennaio.

<sup>3)</sup> Forse in questi giorni il de Liedekerke informava il Borgatti, come racconta il Beghelli, « che il Papa mandava ordine ai due reggimenti svizzeri, i quali stanziavano a Bologna e in Romagna di marciare verso Gaeta », rendendo possibile di dar l'allarme in Romagna e di mandare a monte « la reazionaria spedizione »? G. BEGHELLI, *La Repubblica Romana del 1849*, Lodi, 1874, vol. I, p. 13 ss. Ved. più oltre n.° LXXII-LXXIII.

<sup>4)</sup> Sono acclusi la trad. franc. del decreto del 13 gennaio della Commissione provvisoria di Governo che istituisce la Giunta di sicurezza pubblica e il numero del 14 gennaio del *Contemporaneo*, che riporta il decreto.

J'en étais-là, Monsieur le Ministre, de cette dépêche, et je me disposais à la finir, lorsque j'ai vu entrer chez moi Monsieur de Bouténéff, profondément affecté par le triste événement qui vient de frapper sa Légation.

Monsieur d'Oustinoff, son premier Secrétaire, son ami, son élève, arrivait avant-hier soir de Naples sur le petit bateau-à-vapeur chargé du service de la correspondance entre cette capitale et Gaëte, lorsque par la maladresse de son capitaine, ce petit bateau ayant été se heurter contre un autre vapeur de fort tonnage que montait le Roi, Monsieur d'Oustinoff, qui probablement croyait que ce choc le ferait sombrer, et se fiant à son talent de bon nageur, s'est précipité à la mer: on ne l'a plus ensuite retrouvé, malgré toutes les recherches et les sondages, ordonnés à l'instant même par Sa Majesté, qui, de sa personne, est restée plus de trois heures sur le théâtre de la catastrophe.

Monsieur d'Oustinoff avait épousé une princesse de Trubetzkoï et laisse trois enfants en bas âge: tous nous le regrettons bien sincèrement.

Ayant eu occasion, dans mon précédent rapport de dire à Votre Excellence, au sujet de Monsieur de Bouténéff, que ce Ministre avait jugé à propos de s'éloigner de Rome, même avant que le Pape n'eût fait inviter le Corps diplomatique à venir le rejoindre à Gaëte; et comme mon collègue emmena avec lui tout le personnel de sa Légation, il m'avait demandé par suite des liens intimes de parenté et d'amitié heureusement existant entre nos augustes Souverains, de vouloir prendre sous ma protection les sujets russes; demande à laquelle je n'avais pas cru, eu égard au motif spécial qui la justifiait, devoir me refuser, et c'est alors que Monsieur de Bouténéff m'adressa la lettre-ci incluse, ainsi que la liste qui s'y trouve annexée. <sup>1)</sup>

## LXXI

N° 334.

Molo-de-Gaëte, le 1<sup>er</sup> Février 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

pour que Votre Excellence puisse mieux s'expliquer les différentes phases par lesquelles a passé l'affaire dont je vais avoir l'honneur de l'entretenir, je serai obligé de reprendre les choses d'un peu haut, et d'entrer dans des détails, qui nécessairement ne me permettront pas de renfermer ce rapport dans les limites d'une dépêche ordinaire.

Il s'agit du rôle singulièrement actif que le cabinet de Madrid s'est, depuis quelques mois, attribué auprès du Saint-Siège et de la prépondérance que ce cabinet cherche à exercer, et qu'il exerce effectivement, sur les déterminations déjà prises ou à prendre dans mon voisinage.

Quoiqu'assurément j'admets bien volontiers qu'en se montrant aussi zélé pour les intérêts de la papauté, l'on ne soit à Madrid guidé que par des vues et des sentiments religieux, cependant je serais assez disposé à croire qu'il s'y mêle bien un peu,

---

<sup>1)</sup> Sono allegati al rapporto copia della lettera del Bouteneff del 18/30 novembre al de Liedekerke con la « Copie de la liste des sujets russes de distinction qui se trouvent actuellement à Rome », copia della risposta del de Liedekerke del 1° dicembre e l'originale di altra lettera del Bouteneff in pari data.

peut-être même beaucoup de politique intérieure, à l'effet de rallier davantage les populations à l'ordre de choses actuel et en même temps d'affaiblir l'influence du parti carliste.

Voici maintenant sur quelles considérations se fonde à cet égard mon opinion.

Quand, poussé par le cours des événements sur une pente où il est bien difficile de s'arrêter, le Gouvernement espagnol prit un caractère révolutionnaire, il ne tarda pas à sentir, comme condition indispensable de son existence, non seulement le besoin de se créer des ressources extraordinaires, mais aussi de se faire des partisans, qui vissent en lui la source, et en même temps la garantie des intérêts nouveaux.

Ainsi l'on avait procédé en France après la grande révolution de '89; ainsi l'on procéda à Madrid, en s'emparant des biens du clergé, et en les mettant en vente.

Ce clergé, comme on sait, était richement doté, et peut être lui aurait-on pardonné des richesses qui dépassaient de beaucoup ses véritables besoins, si au lieu d'en faire la plupart du temps un instrument de corruption, un encouragement à cette fainéantise qui est malheureusement un des traits distinctifs du caractère espagnol, il s'en fût au contraire servi pour tirer le pays de son abaissement et lui rendre quelque chose de son ancienne grandeur.

Ainsi dépouillé, ou tout au moins menacé de l'être prochainement, ce clergé, dans sa généralité, se posa en adversaire du Gouvernement; et les populations, surtout dans certaines provinces, obéissant à son influence, le suivirent dans cette voie, et dès-lors considérèrent comme hostiles à la religion les institutions nouvelles.

Le temps cependant marcha, et après des fortunes diverses, le Gouvernement de la Péninsule est, dit-on, redevenu aujourd'hui à-peu-près absolu sous des formes constitutionnelles.

Mais comme le peuple ne va guère au fond des choses, et ne juge ordinairement que d'après les apparences, il paraît qu'à l'endroit de la religion ces formes lui sont toujours suspectes et puisqu'il importe essentiellement au Gouvernement de changer une semblable disposition, ne fût-ce que pour enlever au parti carliste, ou plutôt à ses débris, un de ses plus puissants moyens d'action, il a pensé, et, je crois, avec raison, que pour mener cette œuvre à bonne fin, il lui fallait surtout le concours du Saint-Siège.

Sa Légation à Rome a donc reçu l'ordre d'agir dans ce sens, et même avant le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux cours, c'était de la part de celle d'Espagne un luxe de prévenances et un redoublement de petits soins, qui, sous ce rapport, nous laissaient tous loin derrière elle.

Les choses en étaient là lorsque survint la journée du 15 Mai dernier; la première où l'on fit violence à une auguste volonté pour lui imposer le Ministère du Comte Malmiani et son fameux programme. Le cabinet de Madrid n'était à cette époque représenté à Rome que par un simple secrétaire d'ambassade, mais homme fin, adroit, actif, et qui dès-lors sut s'emparer de cet événement pour le faire tourner au profit de sa cause. Aussi, après un court intervalle, vit-on arriver un courrier espagnol porteur d'une lettre très pressante de Sa Majesté Catholique, dans laquelle non seulement elle offrait au Saint-Père des secours matériels, mais aussi, et au besoin, un asile dans ses États.

Et en effet, de quelle influence n'eût pas été ce fait du chef de l'Église, venant s'asseoir aux foyers espagnols, et sur l'invitation de son Gouvernement, pour affaiblir cet éloignement populaire dont j'ai parlé plus haut et cesser de faire considérer les formes nouvelles comme étant contraires à la religion catholique.

Mais, entretemps les choses se calmèrent à Rome, le Ministère Mamiani, qui ne vivait que de subterfuges, dut finalement se retirer, et Monsieur Rossi prit la haute direction des affaires, appuyé sur son incontestable talent, mais aussi avec cette nature dédaigneuse et ce mépris sur les lèvres qui lui ont suscité tant d'ennemis, et d'implacables ennemis.

Alors arriva en qualité d'Ambassadeur Monsieur Martinez de la Rosa, qui probablement renouvela, pour tous les cas éventuels, les offres déjà faites, et assurément ne parla pas le langage de la modération.

Les deux chambres, qui avaient été prorogées au 15 de Novembre, s'ouvrirent; Monsieur Rossi tomba victime d'un lâche assassinat, et le poignard qui venait de le frapper fumait encore, que déjà l'Ambassadeur d'Espagne se précipitait au Quirinal, et que loin d'y donner le seul conseil convenable dans ce moment suprême, celui de composer à l'instant même une nouvelle administration, en y appelant les hommes les plus avancés de l'opinion libérale, il y remit sur le tapis la question du départ, et conseilla la résistance.

Sûr est-il que le soir même de cette fatale journée, et lorsque le Corps diplomatique était réuni autour du Pape, Sa Sainteté, sous le sceau du plus grand secret, manifesta déjà son intention de gagner un port de mer pour s'y embarquer; que Monsieur Martinez de la Rosa appuya fortement cette détermination et que Monsieur l'Ambassadeur de France, ainsi que le Ministre de Bavière se prononcèrent dans le même sens.

Quant à moi, et quoique ne l'approuvant pas, parce que j'entrevois déjà, bien qu'alors confusément, les tristes conséquences qui allaient en résulter, moins peut-être dans le présent que dans l'avenir, je crus toutefois, ne représentant pas une cour catholique, devoir me renfermer dans un silence respectueux, mais assez significatif cependant pour quiconque savait un peu lire dans les regards.

Au fond, étaient-ce bien les intérêts religieux que mes honorables collègues cherchaient à servir dans cette grave conjoncture? Pour mon compte je ne saurais trop l'admettre, mais en revanche je vois très clairement le but politique que se proposait l'Espagne; celui de la France au profit de l'élection du général Cavaignac, et enfin celui de la Bavière au profit de l'Autriche, en frappant au cœur la cause de l'indépendance italienne.

Actuellement si nous envisageons les résultats pratiques de la résolution du 24 Novembre, résolution qui occupera dans l'histoire de la papauté une page bien sérieuse, nous trouverons que l'Espagne, sans avoir jusqu'ici obtenu un succès complet, a cependant réussi en partie à remplir son objet; que la Bavière peut se féliciter d'un triomphe que rien n'est encore venu troubler; que la France a été bien dûment mystifiée et que le Roi de Naples, qui se trouvait tout-à-fait en dehors de la combinaison, doit au simple retard d'un bateau-à-vapeur, d'en recueillir aujourd'hui le fruit le plus immédiat, puisque maintenant son parti exalté ne peut plus faire croire aux populations qu'il y a rupture ouverte entre lui et le Pape et que celui-ci blâme l'attitude que ce Souverain a prise vis-à-vis du pays, depuis les événements qui ont ensanglanté les rues de sa capitale au mois de Juin dernier.

Mais je reprends mon récit. Quarante-huit heures après nos tristes journées des 16 et 17 Novembre, un courrier extraordinaire partait de l'Ambassade d'Espagne pour Madrid, muni aussi de dépêches pour le Capitaine général de la Catalogne, afin que celui-ci envoyât de suite un bateau-à-vapeur à Gaëte, avec l'instruction au Capitaine de s'y mettre à la disposition de Monsieur Martinez de la Rosa; bateau qui

devait transporter le Pape aux îles Baléares; car c'était-là le lieu qui avait été choisi pour y faire un premier séjour, et, m'a-t-on assuré, sans que Monsieur le Duc d'Harcourt eût été mis dans le secret de ce choix.

Je crois inutile de reproduire ici les détails qui se rattachent au départ du Pape et à son rapide voyage à travers les Marais Pontins, puisqu'ils ont été longuement racontés par les journaux; me bornant seulement à rectifier cette circonstance sur laquelle j'avais été moi-même mal informé, en considérant le chef de l'Église comme prisonnier dans son propre palais. Car ayant eu, depuis, occasion de voir la consigne donnée à la garde nationale qui veillait aux portes du Quirinal, j'ai pu me convaincre qu'il n'y était nullement question de surveillance personnelle tant pour le dedans que pour le dehors; ainsi Sa Sainteté aurait même pu s'éloigner de sa capitale sans prendre aucune précaution extraordinaire, et comme il ne lui fallait que quelques heures pour gagner la frontière, traversant une contrée presque déserte et d'ailleurs dévouée; les personnes qui l'accompagnaient, pas plus qu'elle, ne couraient aucun sérieux danger.

Parvenu à Molo-de-Gaëte, vers les neuf heures du matin, en compagnie du comte et de la comtesse de Spaur, ainsi que du secrétaire de l'Ambassade espagnole, le premier soin de l'illustre fugitif, après avoir pris quelques instants de repos dans la même chambre où j'écris ce rapport, fut d'envoyer aux informations pour savoir si le bateau, expédié de Barcelone, et qui devait déjà se trouver à l'ancre dans le port de Gaëte, y était en effet arrivé.

On ne tarda pas à apprendre que non, et comme cette situation peu convenable pouvait se prolonger, puisque l'on ne saurait répondre de l'exactitude des arrivages par mer, ce fut alors que l'on se décida à demander temporairement l'hospitalité au Roi de Naples et que Monsieur de Spaur fut à cet effet envoyé vers lui; commission que mon collègue mit d'autant plus d'empressement à remplir, qu'il craignait toujours que Monsieur d'Harcourt, qui, de son côté, s'était embarqué à Civitavecchia, et devait venir à Gaëte pour s'enquérir du sort du Pape, arrivant sur ces entrefaites, ne lui proposât, à défaut du bateau espagnol, de le prendre à son bord et de le conduire ensuite en France.

Sa Majesté Sicilienne, qui assurément était loin de se douter que le Souverain Pontife venait d'arriver dans ses États, et qui même, dans un premier mouvement de surprise, hésitait à le croire, appréciant cependant bientôt tous les avantages d'une fortune aussi inattendue, mit tant d'activité à ses préparatifs, au point d'aider elle-même les emballeurs des meubles destinés à son auguste hôte, que, vingt-quatre heures après l'avis reçu, le Roi ainsi que toute sa famille débarquaient à Gaëte et firent tant et si bien, qu'au moins pour le moment, il ne fut plus question ni de l'Espagne, ni de la France: cette dernière puissance dut même se résigner à voir ses deux Envoyés extraordinaires, Monsieur de Corcelles et un aide-de-camp du Général Cavaignac poliment éconduits.

Cependant le cabinet de Madrid poursuivant toujours son but, celui de manifester avec le plus de bruit et d'éclat possible son dévouement au Saint-Siège, afin qu'il en revienne ainsi quelque chose à ses populations, loin de se laisser décourager par ce premier contretemps, a déjà mis en cours d'exécution deux nouveaux projets, le premier, celui d'un congrès, composé uniquement des représentants des puissances catholiques et dans lequel l'on aviserait aux moyens de rétablir le Pape dans le plein exercice de son autorité temporelle avec des garanties pour l'avenir; le second, d'une intervention directe de la part de l'Espagne elle-même: et en effet, nous avons vu, ces jours derniers, trois bâtimens de guerre de cette nation jeter l'ancre dans le port

de Gaëte; d'autres sont encore annoncés, ayant, dit-on, à bord douze cents hommes de débarquement, et un corps expéditionnaire, fort de huit ou dix mille soldats, réuni à Barcelone, n'attend, à ce que l'on prétend également, qu'un signal du Pape, pour être embarqué sur des bateaux-à-vapeur et agir en sa faveur où il jugera à propos de l'ordonner.

Mais comme d'un autre côté le Piémont avait cru devoir offrir sa médiation; que celle-ci, contrecarrée par les influences extérieures, notamment bavaroise et espagnole, a été, même assez brusquement, déclinée; et qu'au moment où le cabinet de Madrid proposait à celui de Turin un congrès pour régler les affaires romaines, il travaillait à s'en mêler directement sans le concours de personne; ce mode de procéder ayant paru, et avec raison, peu loyal au Ministère Piémontais, il a protesté, et sa protestation m'ayant été transmise *officiellement*, je la place à mon tour sous les yeux de Votre Excellence. 1)

L'on en a fait autant à Florence; ainsi voilà complication sur complication et les princes italiens engagés dans la déplorable voie d'une division complète entre eux; si bien qu'à l'heure qu'il est les rapports diplomatiques sont déjà suspendus entre les Gouvernements Napolitain et Toscan, et que probablement ils le seront sous peu de la part du premier de ces mêmes Gouvernements avec le Piémont, puisque l'on n'a pas voulu à Naples admettre le nouvel Envoyé Sarde, bien que ce fût un Sénateur du royaume et un ancien Ministre à portefeuille. 2)

En résumé, et malgré cette situation traversée par tant de difficultés, je ne doute pas que d'une manière ou de l'autre un auguste personnage ne soit replacé sur son siège, mais, je le crains bien, en employant pour l'accomplissement de cette œuvre, des moyens qui prouveront une fois de plus, ce qui n'est déjà que trop attesté par l'histoire de l'Italie, c'est que la souveraineté *temporelle* des papes, dans ses conditions actuelles, a toujours été un des principaux obstacles au rétablissement de l'indépendance de ce pays. Or comme ce sentiment de la nationalité italienne, et quoi qu'on en puisse dire, prend chaque jour plus de consistance, il est à croire qu'à la longue cette souveraineté ne pourra par résister à son action, à moins de se modifier profondément: une sage prévoyance doit même lui conseiller de prendre l'initiative à cet égard; car si elle attend que la violence mette seule la main à l'œuvre, l'on sait comment celle-ci procède, c'est-à-dire en faisant pour l'ordinaire table rase.

*Postscriptum.* — Les journaux romains viennent de publier la note circulaire du Ministre des Affaires Étrangères d'Espagne aux cours catholiques, note communiquée au cabinet de Turin par le chargé d'affaires espagnol accrédité près de cette cour; ainsi que la réponse qui y a été faite par le Président du Conseil, Monsieur Gioberti, mais comme il est probable que ces journaux auront extrait les deux documents en question des feuilles piémontaises, les gazettes françaises, à l'heure qu'il est, doivent déjà s'en être emparés pour les reproduire dans leurs colonnes: d'ailleurs le temps me manquerait pour les traduire et les envoyer à Votre Excellence avant le départ du bateau porteur du présent rapport. 3)

1) Accluse in copia la nota del Gioberti del 12 gennaio e la risposta del de Liedekerke del 25. Vedi sull'atteggiamento piemontese le lettere del Martini al Gioberti del 12, 21 e 23 e del Della Minerva al Gioberti del 23 gennaio, QUAZZA, *La questione*, ecc. cit., pp. 182-193.

2) Giacomo Plezza. Ved. A. MOSCATI, *I ministri*, pp. 119-124.

3) I due documenti sono riportati nel numero del 28 gennaio del *Contemporaneo*, accluso al rapporto. Ved. il testo della replica del Gioberti in FARINI, op. cit., vol. III, pp. 170-173.

N° 335.

Molo-de-Gaëte, le 3 Février 1849.

(Voie de Gênes).

Monsieur le Ministre,

dans un de mes précédents rapports, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le capitaine Meyer de Schauensee, commandant de la garde suisse pontificale, et qui, sur une invitation du cardinal pro-Secrétaire-d'État, s'était rendu à Gaëte, avait reçu l'honorable, mais en même temps délicate et, suivant les circonstances qui pouvaient surgir, périlleuse mission, d'aller porter aux deux régiments de sa nation, actuellement stationnés dans les Légations, l'ordre, émanant directement de Sa Sainteté, de se rendre, à marches forcées, à Bénévent, enclave, comme on sait, des États de l'Église sur le territoire napolitain.

J'ignorais, lorsque j'ai écrit à ce sujet à Votre Excellence, que cette destination leur avait été assignée, et qu'elle l'a été également aux soldats de toutes armes, qui, répondant à l'appel du lieutenant-général Zucchi, viennent se ranger sous le drapeau de leur légitime souverain, et dont le nombre, m'assure-t-on, s'élève maintenant à environ six cents.

Toutefois il paraît que le secret qui devait, au moins jusqu'au moment de son exécution, faciliter le succès de la tardive détermination prise à l'égard des deux régiments suisses, a été éventé même avant l'arrivée de Monsieur Meyer et que cette exécution va, il faut aujourd'hui le craindre, rencontrer des difficultés qui ne se videront probablement que les armes à la main. Peut-être même à l'heure qu'il est, la lutte, que tout annonçait, a-t-elle déjà teint de sang les rues de Bologne; les Suisses, et surtout s'ils peuvent se réunir, en sortiront, je n'en doute pas, vainqueurs, et sauront, les armes à la main, se frayer un passage, au moins pour gagner le duché de Modène, dont les frontières sont peu distantes de Bologne; car ces corps, en prenant, pour atteindre les Abruzzes, la route du littoral de l'Adriatique, auraient un trop long trajet à franchir, à travers une contrée parsemée de petites villes, dont tous les habitants sont maintenant armés et qui nécessairement opposeraient à leur passage de nouveaux obstacles, surtout si le conflit s'était déjà engagé à Bologne.

L'on m'assure d'ailleurs que le cas en question était entré dans les prévisions du cardinal Antonelli, et que le capitaine Meyer avait été en conséquence autorisé à laisser à ses compatriotes l'option de prendre la direction qui s'adapterait le mieux aux circonstances du moment; d'autant que par suite d'intelligences pratiquées avec le commandant des forces autrichiennes dans le Modenais, l'on avait acquis la certitude qu'il ne s'opposerait pas à leur entrée.

Reste maintenant à voir si, malgré les gages de fidélité et de bonne conduite que ces étrangers ont donnés jusqu'ici, leur long séjour au milieu de populations qui, depuis longtemps méconnaissent le frein des lois, leurs rapports journaliers avec des corps indisciplinés, ayant ouvert leurs rangs aux plus mauvais sujets de l'Italie; enfin, tous ces moyens à l'usage des partis pour détourner le soldat de son devoir, n'auront peut-être pas ébranlé les bonnes dispositions manifestées jusqu'à présent par ces Suisses. Sûr est-il que tout récemment j'ai reçu de Bologne une lettre particulière dans laquelle l'on me témoignait quelques doutes à cet égard; au surplus nous ne tarderons pas maintenant à savoir à quoi nous en tenir sur ce point.

En attendant, Votre Excellence trouvera ci-joint, en original et traduction, une note du Gouvernement de Rome au sujet de l'appel en question, et que M. Magrini

vient me transmettre; note que je laisserai, comme les précédentes, sans réponse. <sup>1)</sup> Je place aussi sous vos yeux, Monsieur le Ministre, la traduction d'un arrêté de la même autorité, concernant le général Zucchi: singulière destinée cependant que celle de ce vieux soldat, qui, après avoir subi tant d'années d'exil et de prison, pour la cause de l'Indépendance Italienne, se voit aujourd'hui pour ainsi dire poursuivi en son nom. <sup>2)</sup>

J'adresse aussi à Votre Excellence la traduction d'un article assez significatif que contient le *Moniteur Romain*, dans son n. 1, partie non-officielle. Ce journal, depuis le 30 de Janvier, remplace l'ancienne *Gazette de Rome*, feuille dont le Gouvernement s'était jusque-là servi pour la publication de ses actes, et ce changement de titre a eu surtout lieu pour se ménager l'occasion de supprimer les armes du pape qui figuraient en tête de l'autre journal. <sup>3)</sup>

Cet article, après des réflexions générales, formule une espèce de programme des travaux de la prochaine Assemblée constituante romaine, dont l'ouverture est fixée au 5 du courant; ses premiers actes seront consacrés à l'organisation de l'État, et ensuite elle se réunira aux députés toscans pour se transformer en Constituante italienne, aux travaux de laquelle Assemblée viendront aussi prendre part des représentants de Venise, de la Sicile, et probablement plus tard du Piémont.

Les opérations électorales, au moyen du suffrage universel, se sont faites dans les États Romains avec un calme et une dignité auxquelles l'on était loin de s'attendre, et le nombre des votants, à part même des fraudes qui ont pu se commettre, a presque partout dépassé les prévisions: des ecclésiastiques, des religieux, et jusqu'à un évêque, ont déposé leurs votes dans l'urne électorale, se justifiant en disant que le caractère religieux dont ils étaient investis, ne les dépouillaient (*sic*) pas de celui de citoyen, et que, dans la circonstance actuelle, ils agissaient en cette dernière qualité. <sup>4)</sup>

Voilà jusqu'à présent, et il me semble qu'en deux mois l'on a fait bien du chemin, les fruits portés par la résolution du 24 Novembre; je suis trop attaché à la foi de mes pères, et j'ai voué au chef actuel de notre Église une vénération trop profonde pour ne pas ardemment désirer qu'il ne soit pas appelé à en recueillir de plus amers.

### LXXIII

N° 336.

Molo-de-Gaëte, le 6 Février 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

soit que Monsieur le général de Latour, qui commande la brigade suisse, ait cédé à des considérations d'humanité, soit qu'il eût acquis la certitude que ses soldats ne répondraient pas à son appel, sûr est-il que ce chef n'a pas quitté Bologne, et que même il a donné l'ordre aux deux régiments, placés sous sa direction, de rester dans leurs garnisons respectives et d'y reprendre leur service.

<sup>1)</sup> È la nota del Muzzarelli P. R. 124 del 31 gennaio. Ved. *Monitore Romano* dello stesso giorno. Cfr. con la nota 3, p. 144.

<sup>2)</sup> È la traduzione del decreto pubblicato nella « Parte ufficiale » del *Monitore* del 30 gennaio.

<sup>3)</sup> C. s. nella « Parte non ufficiale » dello stesso giorno.

<sup>4)</sup> Anche il Kolb doveva riconoscere, suo malgrado, l'assenza di disordini. Si rifaceva raccogliendo il sospetto di brogli elettorali, R. MOSCATI, *op. cit.*, p. 136.

Cette détermination a donné lieu à une nouvelle communication du Gouvernement de Rome, que Votre Excellence trouvera, sous ce pli, en original et traduction; 1) je crois devoir, à cause des détails assez curieux qu'elle renferme, y joindre un extrait-traduction de la lettre que m'a écrite M. Magrini, en me transmettant le document en question. 2)

Si cette espèce de défection enlève aux hommes éclairés et véritablement dévoués au Souverain-Pontife, le faible espoir, qu'ils avaient conservé jusqu'ici, de le voir rentrer dans ses États sans l'appui d'une force étrangère, elle devient au contraire un sujet de satisfaction pour ceux qui, dès le principe des difficultés actuelles, ont repoussé toute idée de transaction, et n'ont vu de solution possible à la grave question, maintenant pendante, que dans l'intervention, de quelque côté qu'elle vienne; si bien que l'autre jour un haut dignitaire de l'Église n'hésitait pas à me dire que, pour son compte, il accepterait même celle du *grand Turc!* 3)

Sous l'empire de pareilles dispositions, Votre Excellence se figurera sans peine avec quelle fiévreuse impatience était attendu dans mon voisinage, le comte Maurice Esterházy, le nouvel envoyé d'Autriche près du Saint-Siège, et qui se trouvant déjà à Naples, ne doit pas tarder à arriver parmi nous.

Ce diplomate tient, dit-on, dans son portefeuille les destinées de l'Italie, et celles des États romains en particulier: assurément autant que personne je désire le succès de son œuvre ne fût-ce que pour quitter ces tristes lieux, où nous subissons à-peu-près toutes les conditions d'un exil, moins cependant l'intérêt qui s'attache ordinairement aux proscrits; mais je crains bien que le compte des affaires italiennes, réglé par le cabinet de Vienne, ne reste un compte ouvert à tous les ressentiments populaires; comme je crains également qu'un auguste personnage, faisant verser le sang de ses sujets par des soldats autrichiens, ne puisse guère à l'avenir compter sur une affection sincère et durable de leur part.

Ce sera aussi un fait assez curieux, puisque l'on prétend que l'œuvre en question doit être commune, que de voir les Français, eux qui ont proclamé avec tant d'éclat le principe des nationalités, s'associer à ces mêmes soldats pour chercher à l'étouffer en Italie, détruisant ainsi de leurs propres mains le peu d'influence qu'il leur reste encore au-delà des Alpes; car les agents diplomatiques de la France y sont réduits à un état de nullité qui ne peut même s'expliquer que par la condition précaire dans laquelle se trouve aujourd'hui le Gouvernement de leur propre pays.

1) Nota P. R. 127 del 1º febbraio del Muzzarelli. Ved. *Monitore* del 1º febbraio.

2) Lettera del 3 febbraio. « Vous connaissez, M. le Comte — scriveva il Magrini — mes opinions, vous savez combien je sympathise peu avec nos exaltés, mais je ne puis dissimuler la vérité: si le pape Pie-Neuf a été trompé par le parti libéral, et entraîné par lui où bien certainement ce pontife ne voulait pas aller, il ne l'a pas moins été par ses conseillers de Gaëte, qui lui ont caché la vérité, ou du moins lui en ont dérobé une partie ».

3) Ved. la lettera del Martini al Gioberti del 6 febbraio: « La Cortè Romana, non ostante la bile da cui è animata, è oltremodo spaventata ed impensierita dei casi propri, è febrilmente impaziente d'uscirne fuori »; QUAZZA, *op. cit.*, p. 197. Ved. anche l'accenno alla primitiva riluttanza di Pio IX verso l'intervento austriaco collegata con una fantastica giovanile iscrizione di lui alla Carboneria nel dispaccio Kolb del 28 gennaio, in MOSCATI, *op. cit.*, pp. 136-137.

## LXXIV

N° 338.

Molo-de-Gaète, le 9 Février 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux un extrait-traduction de la lettre, en date du 6 courant, dans laquelle M. Magrini me rend compte de ce qui s'est passé à Rome, à l'occasion de l'ouverture de l'assemblée constituante, ouverture qui a eu lieu lundi dernier, 5 de ce mois. <sup>1)</sup>

J'attends par l'ordinaire de demain le discours qu'a prononcé, dans cette circonstance, le Ministre de l'Intérieur, avocat Armellini, discours qui paraît avoir produit une si grande impression; et aussitôt que la traduction en aura été achevée, je la transmettrai à Votre Excellence.

Monsieur Armellini, né à Rome même, était, avant le règne du pape actuel, un des membres les plus distingués du barreau de cette capitale, et y comptait une nombreuse clientèle.

Depuis, il a d'abord fait partie, en qualité de Conservateur (adjoint), de la nouvelle municipalité romaine: les suffrages de ses concitoyens l'ont ensuite appelé à la seconde chambre, et il en était membre, lorsque la Junte suprême d'État lui a confié le département de l'Intérieur.

Monsieur Armellini appartient au parti démocratique et même sous le dernier pontificat, où toute tendance libérale, si modérée qu'elle fût, était réputée crime, ce jurisconsulte a toujours professé hautement ses opinions, mais toutefois sans chercher à les faire prévaloir par des coupables menées: il n'est donc aujourd'hui que conséquent; c'est d'ailleurs un homme d'ordre, et les énergiques mesures qu'il a prises pour le maintenir depuis son entrée aux affaires, le prouvent suffisamment.

Le comte Maurice Esterhazy, vers lequel tous les regards étaient tournés dans mon voisinage, est enfin arrivé; déjà ce diplomate, aussi distingué, dit-on, par ses talents que ses manières, a présenté ses lettres de créance, en qualité d'envoyé extraordinaire chargé d'une mission spéciale, cependant il paraît que, pour le moment, ses instructions ne l'autorisent pas, quant à la grave question de l'intervention, à prendre aucun engagement définitif: circonstance ou plutôt réserve fort-sage, mais qui nécessairement doit contrarier beaucoup ceux qui, peut-être un peu légèrement, avaient promis à un auguste personnage un concours *immédiat*...

## LXXV

N° 339.

Molo-de-Gaète, le dimanche 11 Février 1849.

(Voie de Gênes).

Monsieur le Ministre,

Quoique le fait mentionné dans la lettre de M. Magrini, jointe à mon dernier rapport, du prince de Canino, criant, après avoir répondu à l'appel de son nom: *Vive la République!* sans trouver d'imitateurs, ni parmi ses collègues, ni parmi les nombreux spectateurs des tribunes, pouvait faire supposer que les tendances en faveur de cette forme de gouvernement se trouvassent en minorité, soit dans l'Assemblée

<sup>1)</sup> La lettera è acclusa in traduzione parziale.

même, soit dans le public, <sup>1)</sup> il était cependant toujours à craindre que la pression du dehors, dont le principal centre d'action siège à Livourne, y recevant son mot d'ordre de Paris, ne parvint à changer ces bonnes dispositions, soit en menaçant les plus timides du poignard des sicaires, soit en usant vis-à-vis des autres de moyens dont l'emploi répugne peu à des hommes qui, depuis longtemps, ne comptent plus avec leur conscience.

Il était d'autant plus permis de nourrir une telle crainte que ce comité livournaï, instrument si actif des volontés du grand agitateur républicain Mazzini, avait envoyé à Rome ses agents les plus habiles, les plus doués de cette fatale éloquence révolutionnaire propre à enflammer et à séduire une multitude ordinairement si crédule et peu familiarisée avec toutes les subtilités du langage.

Les pièces ci-jointes — savoir: un décret de l'assemblée constituante romaine, rendu dans la nuit du 9 courant, portant la déchéance de fait et de droit de la papauté de son pouvoir temporel, et auquel je joins l'extrait traduction de la lettre que m'a écrite M. Magrini en me transmettant ce trop important document — prouveront à Votre Excellence que la crainte en question n'a malheureusement pas tardé à se transformer en douloureuse réalité. <sup>2)</sup>

Que va-t-il maintenant arriver en présence d'une complication surpassant toute les autres par sa gravité? C'est-là une de ces questions vitales qu'il est bien plus facile de poser que de résoudre; aussi n'en ai-je pas la prétention, me bornant seulement, pour le moment, à désirer, dans l'intérêt et de l'humanité et de la véritable liberté, que sa solution n'entraîne par cette conflagration générale qui, depuis bien des mois déjà, est entrée dans mes prévisions comme terme des difficultés italiennes.

Votre Excellence remarquera aussi que ce décret de déchéance a été signé par Monsieur Galletti, en sa qualité de président de l'Assemblée; c'est en effet sur cet ancien Ministre, aujourd'hui commandant en chef de la gendarmerie, que les suffrages de la majorité sont tombés; tandis que l'avocat Armellini, dont on croyait l'élection assurée, n'a obtenu que trente-quatre voix, contre cent, données à son compétiteur.

## LXXVI

N° 340.

Molo-de-Gaëte, le 14 Février 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

il y a environ un mois, lorsque le Comte Martini, successeur du marquis Pareto, alors ministre de Sardaigne près du Saint-Siège, traversa Rome pour se rendre ici, et y déployer son caractère diplomatique, comme on savait que ce jeune négociateur, car il compte à peine trente ans, avait été, par sa cour, muni d'une proposition de

<sup>1)</sup> « Je puis, M. le Comte, vous assurer, comme le tenant de bonne source, qu'un très grand nombre de membres de l'Assemblée sont mécontents de l'élection de ce prince, dont les sentiments pervers ne sont que trop connus et qui passe avec raison pour être le principal auteur des désordres, heureusement en petit nombre, dont cette capitale a été le théâtre depuis le départ de son légitime souverain ». Così il Magrini.

<sup>2)</sup> Del « Decreto fondamentale » del 9 febbraio è accluso l'originale a stampa con la trad. franc. Tradotta è anche la lettera del Magrini del 9 febbraio. È unita al fascicolo una lettera del Lightenvelt del 13 febbraio in accompagnamento del testo olandese e della traduzione francese (acclusi negli originali a stampa) del discorso di re Guglielmo II per la inaugurazione degli Stati Generali.

médiation, le parti modéré, dont les rangs s'étaient à cette époque beaucoup renforcés, et qui sentait que le moment suprême était venu de faire un dernier effort auprès d'un auguste personnage pour l'amener sur le terrain de la conciliation, chargea non seulement Monsieur Martini de lettres très pressantes, mais le pria aussi d'en appuyer le contenu de ses observations et de ses instances, d'autant que les unes comme les autres rentraient dans l'esprit de la commission spéciale dont l'avait honoré son souverain.<sup>1)</sup>

D'abord le nouvel envoyé piémontais, que son origine lombarde et sa part active dans le mouvement italien rendaient suspect, eut beaucoup de peine à se faire accepter dans mon voisinage, et peut-être même s'y serait-il vu décliné sans l'énergie déployée dans cette circonstance par le cabinet de Turin.

Lui-même, entraîné par cette ardeur bien pardonnable, d'ailleurs, dans un jeune homme, voulait tout de suite rompre et reprendre le chemin du Piémont, mais alors m'étant permis de lui faire entendre toutes les conséquences d'une résolution prise ainsi *ab irato*, il détermina à demander de nouvelles instructions à son gouvernement et finalement les difficultés s'aplanirent: il fut reçu, mais ni sa médiation, ni les propositions du parti modéré ne trouvèrent à Gaëte un accueil favorable: elles vinrent y échouer, comme les autres tentatives de transaction devant l'idée fermement arrêtée d'une intervention étrangère, hors de laquelle on ne voyait pas de salut possible.

Pour régler la question du présent, je crois en effet que cette intervention remplira sans peine son objet, surtout si l'on ne tarde pas trop à y recourir; mais en revanche l'on me permettra d'élever quelques doutes sur son infaillibilité pour régler celle de l'avenir de la papauté temporelle.

En attendant, le parti modéré se voyant ainsi éconduit, se découragea, et se repliant sur lui-même, se rallia plus ou moins au gouvernement de fait, dans un intérêt, facile à comprendre, de conservation personnelle.

C'est ainsi que, renforcé par ceux-là mêmes qui jusqu'alors s'étaient montrés ses adversaires, et que subissant peut-être une contrainte morale à la vue de poignards à demi tirés de leurs fourreaux, ce gouvernement marche en avant, et si bien que nous voici aujourd'hui en présence d'une république, de la *glorieuse* république romaine: misérable parodie, création éphémère, qui n'exciteraient en vérité que le rire du mépris, si cette résurrection intempestive de l'antique reine du monde ne devait pas entraîner à sa suite des conséquences dont l'humanité aura probablement à gémir.

Comme le mouvement était parti de la Toscane, et que tout était disposé dans ce pays pour en opérer un semblable, dès qu'on y serait sorti de l'isolement qui le paralysait. Il a eu en effet lieu à Florence, et le grand-duc fuyant ses États, à bord d'un bateau-à-vapeur anglais, doit se trouver aujourd'hui à Malte.<sup>2)</sup>

Que va-t-il maintenant se passer à Gènes, où depuis longtemps les esprits sont dans un état de surexcitation, et qui renferment encore tant d'éléments républicains?

1) Ved. per le difficoltà frapposte al riconoscimento del Martini la cit. lettera dell'Antonelli al Nunzio Antonucci, del 10 gennaio, quelle del Martini al Gioberti dell'11, 12, 21, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 138-188.

2) Questo brano e il poscritto della lettera erano già stati pubblicati in A. M. GHISALBERTI, *Giuseppe Montanelli e la Costituente*, Firenze [1947], p. 313. Ved. i dispacci di Firenze del Villamarina al Gioberti dell'8-13 febbraio, in PISCHEDDA, *op. cit.*, pp. 480-488.

Je ne serais pas surpris que là aussi la vieille république, secouant son linceul, ne sortît du tombeau; et cependant cette ville à qui est-elle redevable de sa prospérité actuelle, du développement de son commerce, de la protection qu'il reçoit sur toutes les mers, si ce n'est au Piémont? Mais il paraît, que souvent la reconnaissance devient pour les peuples comme pour les individus un fardeau dont ils ne cherchent que l'occasion de se débarrasser.

Monsieur Mazzini, qui se trouvait en Suisse, arrive, dit-on, en Italie pour assister au triomphe de sa cause et en assurer la durée; tandis qu'aux yeux des hommes raisonnables, des hommes pratiques et qui travaillaient sincèrement à l'affranchissement de leur pays, ce triomphe, mais c'est tout simplement le deuil anticipé de la véritable liberté italienne, et l'ajournement indéfini de son indépendance.

Votre Excellence trouvera ci-joint, en original et traduction, la note circulaire aux formes brèves et tranchantes, par laquelle le Ministre des affaires étrangères du gouvernement de Rome, annonce aux différentes légations que l'Assemblée Nationale a confirmé dans ses attributions l'ancien Ministère avec le même titre de *Commission provisoire de Gouvernement*, et qui en même temps leur communique le décret de déchéance; décret que j'ai déjà, Monsieur le Ministre, porté à Votre connaissance. <sup>1)</sup>

Je place également sous vos yeux, mais en traduction seulement la circulaire du même Monseigneur Muzzarelli, aux représentants romains à l'étranger pour les informer de l'ouverture de l'Assemblée Nationale; celle destinée à leur faire connaître l'établissement de la république, comme à employer tout leur zèle pour en obtenir la reconnaissance, et enfin une ordonnance du comité de sûreté publique au sujet des armes pontificales, formulant toutefois une exception à la mesure générale, en faveur des églises, des lieux pieux et des résidences du corps diplomatique, qui, jusqu'à nouvel ordre, les conserveront. <sup>2)</sup>

*Postscriptum.* — D'après des renseignements que je tiens de bonne source, c'est une lettre du pape au grand-duc de Toscane et s'adressant à la conscience de celui-ci qui doit avoir déterminé ce prince à s'éloigner de ses États; cette lettre aurait été, dans son origine, provoquée par mon collègue de Russie.

## LXXVII

N<sup>o</sup> 341.

Molo-de-Gaëte, le 16 Février 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

il était facile de prévoir que l'acte de déchéance formulé, le 9 de ce mois, par l'Assemblée Constituante siégeant à Rome, ainsi que l'établissement de la République, décrété en même temps, provoqueraient nécessairement de la part du Saint-Père une nouvelle protestation, et qu'en raison de la gravité de la circonstance, cette protestation se ferait avec plus de solennité encore que les précédentes.

<sup>1)</sup> È la circolare del Muzzarelli del 9 febbraio.

<sup>2)</sup> Sono le circolari del 5 e del 9 febbraio, pubblicate rispettivamente nel *Monitore* del 6 e del 10, e l'ordinanza del 9 febbraio della Giunta provvisoria di pubblica sicurezza, Cfr. con quanto scriveva il Kolb il 9 febbraio sul suo intervento perchè non fossero tolti gli stemmi dalle sedi dei diplomatici stranieri, MOSCATI, *op. cit.*, p. 137.

En effet, je venais à peine d'expédier à Votre Excellence mon dernier rapport que je reçus du Pro-Secrétaire-d'État, Cardinal Antonelli, l'invitation de me rendre à Gaëte, et là dans un salon d'attente qui précède celui où le Pape donne ordinairement ses audiences lorsque'elles ne sont pas particulières, je trouvai à peu-près tout le Corps diplomatique réuni, ainsi que les Cardinaux, au nombre, je crois, de dix-neuf, que Sa Sainteté a appelés autour d'elle, pour s'éclairer de leurs lumières et de leur expérience. Bientôt après, ayant tous été introduits dans ce salon de réception, et nous y étant rangés en cercle, les Cardinaux tenant la droite, et nous la gauche, le Souverain Pontife, qui était debout dans le fond, ayant à ses côtés son Secrétaire d'État, nous lut d'une voix ferme d'abord, mais qui ensuite visiblement s'altéra, la protestation que vous trouverez ci-jointe, Monsieur le Ministre, en original et traduction. Cette lecture terminée, le Saint-Père, se tournant vers nous, y ajouta ces paroles que je crois reproduire fidèlement, malgré l'émotion dont je n'avais pu moi-même me défendre: « Je vous prie, Messieurs, de prendre acte de ce que je viens de vous communiquer, d'en faire part à vos Gouvernements et je ne doute pas qu'ils ne me continueront l'intérêt qu'ils m'ont si hautement manifesté jusqu'ici. Je le demande moins pour ma personne que pour la cause que je représente puisque c'est celle de la religion, seul frein demeuré debout et qui ait conservé quelque puissance au milieu de l'ébranlement général. » 1)

Nous fûmes alors congédiés et nous étant rendus dans une autre pièce du même palais, l'on y dressa, pour satisfaire au désir exprimé par Sa Sainteté, l'espèce de procès-verbal dont j'annexe également une copie à cette dépêche et au bas duquel chaque membre présent du Corps diplomatique apposa sa signature: enfin, notre doyen, Monsieur le Duc d'Harcourt, fut chargé d'en déposer l'original entre les mains du Cardinal Antonelli. 2)

Maintenant, et peut-être encore aujourd'hui nous allons recevoir de la même Éminence une note circulaire dans laquelle, après un récit succinct des derniers événements de Rome, elle demande, au nom du Saint-Père, l'intervention armée de l'Autriche, de l'Espagne, de la France et de Naples, excluant tout-à fait le Piémont de cet appel, c'est-à-dire le seul Gouvernement qui ait encore en Italie un peu de popularité.

## LXXVIII

N° 342.

Molo-de-Gaëte, le 24 Février 1849.

Monsieur le Ministre,

en vous transmettant le 16 du courant, et avec ma dépêche n° 341, la protestation du Souverain Pontife contre son acte de déchéance, et l'établissement de la République Romaine, je faisais aussi connaître à Votre Excellence que le Corps diplomatique allait, peut-être encore dans la même journée, recevoir une note-circulaire du Cardinal, Pro-Secrétaire-d'État, ayant pour principal objet de demander, au nom du Saint-Père, l'intervention armée de l'Autriche, de l'Espagne, de la France

1) Sono acclusi al fascicolo il biglietto originale dell'Antonelli del 12 febbraio. l'originale a stampa della protesta papale del 14 (« La serie non interrotta ») e la sua traduzione. Ved. il testo in SPADA, *op. cit.*, vol. III, pp. 223-224. Cfr. con il rapporto del Martini del 14 febbraio, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 200-203.

2) Il verbale fu firmato da quattordici rappresentanti.

et de Naples, afin de le rétablir dans l'exercice de sa souveraineté temporelle; et aux autres puissances avec lesquelles le Saint-Siège entretient des rapports, de concourir par leur appui moral au succès d'une entreprise que les intérêts de la religion catholique (on peut toutefois les comprendre d'une autre manière), la dignité et l'indépendance de son chef rendaient désormais d'une impérieuse nécessité.

Quant à cette nécessité, je suis d'accord avec l'auteur de la note, que malheureusement elle existe aujourd'hui, et qu'il est même urgent d'y pourvoir, aussitôt que possible, afin de prévenir les excès, les actes de violence et les mesures arbitraires auxquels ne vont pas manquer de se livrer, ou plutôt se livrent déjà, les hommes exaltés et sans frein qui sont actuellement au pouvoir dans les États Romains; mais en même temps qu'il me soit permis d'ajouter que cette triste nécessité, qui après tout n'est qu'un autre mal dont l'avenir portera probablement la peine, on l'a voulue, en repoussant systématiquement toutes les tentatives de conciliation, et en refusant la médiation de la Sardaigne que le parti modéré, se réveillant enfin au bruit du mal qui se préparait, déclarait vouloir soutenir avec énergie. <sup>1)</sup>

Mais pourquoi, m'objectera-t-on, cette préférence donnée à l'intervention sur une transaction? Par la raison, il m'est pénible de le dire, qu'avec la première l'on espère pouvoir faire bon marché du Statut fondamental et donner un libre cours à tous ces ressentiments personnels qui sont au fond des cœurs, peu importe la couleur ou la forme de l'habit; tandis qu'avec la seconde, la première condition posée par le parti modéré pour prêter son concours, était celle de maintenir les concessions faites au mois de Mars dernier, et sauf quelques exceptions, de ne rechercher personne pour sa conduite politique.

Je suppose bien que la sagesse et la prudence des puissances intervenantes ne permettront pas, même pour l'honneur de leurs armes, qu'elles servent d'appui à une réaction comme elle est comprise dans mon voisinage, mais l'idée en existe si bien que, sachant combien un auguste personnage est peu fait, par la bonté de son cœur, pour ordonner des mesures de rigueur, et combien ce même cœur est accessible à toutes les infortunes, quelle qu'en soit l'origine, on voudrait, une fois Rome occupée par les forces étrangères, l'en tenir longtemps éloigné pour n'être pas contrarié par sa présence dans le développement du plan réactionnaire que la camarilla s'est proposé de poursuivre, et dont on ne lui a probablement laissé entrevoir que les dispositions les moins acerbes, afin qu'il ne se refusât pas à le sanctionner.

En attendant, voici, Monsieur le Ministre, la note en question, accompagnée de sa traduction, travail qui m'a donné quelque peine et dont je ne suis pas même persuadé d'avoir heureusement vaincu toutes les difficultés, à cause de l'obscurité qui règne dans certaines parties du texte original. <sup>2)</sup>

Cette note, bien que portant la date du 18, m'a seulement été remise le 20, ainsi qu'à ceux de mes collègues qui ont, comme moi, fixé leur demeure à Molo-de-Gaëte.

Dans la même journée, le Ministre de Sardaigne, Comte Martini, a fait partir pour Gênes le bateau-à-vapeur que son Gouvernement avait mis ici à sa disposition,

<sup>1)</sup> « La maggioranza del popolo è contro il dominio dei preti; ma non ha nessuna fiducia nella durata dello stato attuale. Pio IX è ora generalmente disprezzato », scriveva il Kolb il 21 febbrajo, MOSCATI, *op. cit.*, p. 138.

<sup>2)</sup> La nota, acclusa nel testo e nella trad. franc., è riprodotta parzialmente in SPADA, *op. cit.*, vol. III, pp. 237-238 e in FARINI, *op. cit.*, vol. III, pp. 252-253.

ayant à son bord un courrier de cabinet chargé de se rendre immédiatement à Turin avec la communication dont il s'agit. <sup>1)</sup>

Monsieur Martini pense que son messenger pourra être de retour le 26, ou au plus tard le 27, muni des instructions qu'il a demandées, et qui auront probablement pour résultat pratique une protestation contre l'intervention, en admettant toutefois une exception à l'égard de la France, qu'il importe tant au Piémont de ménager, puisque dans sa situation difficile c'est la seule puissance sur laquelle il puisse encore un peu compter.

J'ai cru, Monsieur le Ministre, devoir me borner, en répondant au Cardinal Antonelli, à un simple accusé de réception; mais peut-être, et eu égard à l'importance de sa communication, Votre Excellence jugera-t-Elle nécessaire de m'adresser à ce sujet une dépêche dont je puisse donner lecture à Son Éminence et même au Saint-Père, ne contenant d'ailleurs que l'expression renouvelée des vœux que le Roi, notre auguste Souverain, forme pour le rétablissement de son autorité légitime et le retour de l'ordre dans ses États. <sup>2)</sup>

## LXXIX

N° 343.

Molo-de-Gaète, le 24 Février 1849.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

la combinaison que l'on attribue — à tort ou à raison, car il est difficile de lever complètement le voile qui, ordinairement, couvre ces sortes d'affaires — à mon honorable collègue de Russie; combinaison au succès de laquelle un auguste personnage aurait prêté l'appui de son autorité religieuse, et dont l'instrument agissant aurait été le Ministre Toscan accrédité près du Saint-Siège, vient, et quoi qu'il en soit, d'atteindre complètement son but, puisque son Altesse Royale le Grand-Duc de Toscane,

<sup>1)</sup> Recava anche la lettera al Gioberti del 19, nella quale il Martini riferiva il suo colloquio con l'Antonelli sulla scottante questione dell'intervento, QUAZZA, *op. cit.*, pp. 203-205.

<sup>2)</sup> La lettera del de Liedekerke all'Antonelli è del 24 febbraio. Il Lightenvelt aderiva alla richiesta e così scriveva al de Liedekerke il 12 marzo: « Monsieur le Comte, j'ai eu l'honneur de recevoir Votre dépêche du 24 février dernier N. 342, ainsi que la note circulaire qui s'y trouvait jointe du Cardinal pro-Secrétaire d'État, ayant pour principal objet de demander au nom du Saint-Père l'intervention de l'Autriche, de l'Espagne, de la France et de Naples, afin de le rétablir dans l'exercice de Sa Souveraineté temporelle, et aux autres puissances avec lesquelles le Saint-Siège entretient des rapports, de concourir par leur appui moral au succès de cette entreprise.

Ayant mis cette communication importante sous les yeux du Roi, notre Auguste Souverain, Sa Majesté m'a chargé, Monsieur le Comte, de Vous autoriser à exprimer à Son Eminence le Cardinal Antonelli et si l'occasion s'en présente au Saint-Père Lui-même, la sympathie que S. M. ne cesse d'avoir pour Sa Sainteté et le vif intérêt que le Roi porte constamment, à tout ce qui la concerne, comme aussi les vœux bien sincères que Sa Majesté forme pour l'heureux rétablissement de Son autorité légitime et le retour de l'ordre dans les États Romains ». L'Antonelli restituiva la lettera il 30 marzo esprimendo la soddisfazione del Pontefice per « i costanti e generosi sentimenti » del Re e per « il vivo interessamento che prende alla giusta sua causa ».

accompagné de toute sa famille, est arrivé avant-hier matin à Gaëte, et, après y avoir passé quelques heures, il s'est rendu ici et a pris ses logements dans la même auberge où j'occupe un appartement que ses modestes dimensions m'ont permis de conserver, car si j'avais dû le céder, je me serais vu dans l'alternative ou de me retirer à Naples, ou d'aller demander l'hospitalité à un de ces pêcheurs dont les chétives habitations bordent les rivages. Nous avons donc été mal informés, lorsque l'on nous avait, dans le principe, assuré que l'illustre fugitif était allé à Malte se placer sous la protection anglaise. Il n'avait pas alors quitté le petit port toscan de San Stefano, situé, je crois, dans les eaux du canal de Piombino; et c'est de là que, cédant à une pressante invitation de son auguste beau-frère, le Roi de Naples, il s'est rendu ici à bord du bateau-à-vapeur anglais le *Bouldogue*.

L'on ignore encore si son Altesse Royale, imitant en cela l'exemple donné par Sa Sainteté, invitera le Corps diplomatique de Florence à venir la rejoindre sur cette terre étrangère; mais si c'est le cas, je ne sais pas trop alors comment nos nouveaux compagnons d'exil pourront se loger, vu que tout ce qu'il y avait d'appartements disponibles, soit à Gaëte, soit à Molo-de-Gaëte, est maintenant occupé.

Voilà donc aujourd'hui, et par suite de l'éloignement de ses deux Souverains légitimes, l'Italie Centrale tombée entièrement entre les mains de meneurs exaltés du parti républicain: ceux-ci ont actuellement le champ parfaitement libre pour achever de ruiner la cause de l'Indépendance et pour rendre à l'Autriche cette influence qu'elle avait pu croire un instant perdue sans retour.

Il semble en vérité que dominée par le génie de la fatalité, cette pauvre belle Italie, cette terre tant favorisée, soit destinée à laisser toujours échapper les occasions de reconstituer sa nationalité; mais aussi c'est que celle-ci ne saurait être que le prix de longs efforts, de généreux sacrifices; et se devoir peut-être moins à la force qu'à la prudence et à la sagesse.<sup>1)</sup>

## LXXX

N° 344.

Molo-de-Gaëte, le 24 Février 1849.

(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

dans un de mes précédents rapports, j'ai entretenu Votre Excellence du discours fort remarquable prononcé par Monsieur Armellini, alors Ministre de l'Intérieur, aujourd'hui membre du Comité exécutif de la République, dans la première séance de l'Assemblée Constituante et dont l'objet était de lui rendre compte des actes posés par la haute administration de l'État depuis le départ du Pape; ajoutant que je me réservais d'en transmettre la traduction à Votre Excellence aussitôt qu'elle serait achevée, et c'est ce que j'ai l'honneur de faire maintenant.<sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Questa lettera è stata già pubblicata in A. M. GHISALBERTI, *Giuseppe Montanelli, ecc. cit.*, pp. 313-315. Ved. per particolari sulla fuga del Granduca e sui vani tentativi del Villamarina per evitare che Leopoldo II si recasse a Gaeta, i dispacci del ministro sardo del 16-22 febbraio in PISCHEDDA, *op. cit.*, pp. 494-502.

<sup>2)</sup> È il discorso del 5 febbraio, ved. FARINI, *op. cit.*, vol. III, pp. 195-197. Sono acclusi il numero 23 del *Contemporaneo* del 7 febbraio, che riporta il discorso, e la traduzione del testo.

Je place également sous ses yeux en original et traduction la circulaire en date du 13 courant, par laquelle le Ministre provisoire des relations extérieures de la République informe les représentants étrangers à Rome de la formation d'un Comité exécutif, composé de trois membres, et de la confirmation par le même des Ministres alors au pouvoir. <sup>1)</sup>

Une autre circulaire, du 16 même mois, émanée du nouveau Ministre des Affaires étrangères, le citoyen Charles Rusconi, et ayant pour objet de faire connaître aux mêmes représentants la composition du Ministère par lequel le Comité exécutif avait jugé à-propos de remplacer celui dont Monsieur Muzzarelli était le Président; je dis Monsieur Muzzarelli, car ce dernier ayant, par acte de civisme, ou plutôt de prévoyance, renoncé à sa carrière ecclésiastique, a perdu le droit qu'elle lui donnait au titre de Monseigneur. <sup>2)</sup>

Enfin j'adresse à Votre Excellence, mais en traduction seulement, le programme que le Comité exécutif et le Ministère nommé par lui ont présenté à l'Assemblée Constituante. <sup>3)</sup>

*Postscriptum.* — Au moment de fermer mon paquet, je reçois de M. Magrini le document que Votre Excellence trouvera ci-joint, et qui est important puisqu'il en résulte que les Autrichiens ont déjà franchi le Pô et menacent Ferrare. <sup>4)</sup> Il est même probable qu'à l'heure qu'il est cette ville a été occupée par eux; mais je crois qu'il s'agit là simplement d'une opération isolée, indépendante de l'intervention et qui n'est considérée que comme l'exercice d'un droit consacré par le traité de Vienne. Les officiers autrichiens ayant été dernièrement insultés dans les rues de Ferrare et trois de leurs soldats ayant succombé dans une collision avec les bourgeois, où ceux-ci avaient été les agresseurs, peut-être même cette occupation n'a-t-elle, dans ce moment, d'autre but que celui d'appuyer une demande en réparation, à laquelle se rattacherait celle des insultes faites et dommages causés, pendant l'été dernier, au Consul autrichien.

## LXXXI

N° 345.

Molo-de-Gaëte, le 28 Février 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

comme tout Gouvernement, ainsi que celui actuel de Rome, sorti de l'émeute, doit, s'il ne veut pas courir à une perte certaine, demeurer fidèle à son principe et par conséquent s'engager de plus en plus dans les voies révolutionnaires, surtout en présence de l'impérieux besoin de se créer des ressources pécuniaires, il fallait s'attendre, et il ne faut pas aujourd'hui, me paraît-il, s'étonner de voir la prétendue République

<sup>1)</sup> Copia della circolare n. 201 « Alle Legazioni estere in Roma e agli Inviati e Consoli della Repubblica Romana all'estero ».

<sup>2)</sup> Ved. per lo *sprelatarsi* del Muzzarelli, SPADA, *op. cit.*, vol. III, p. 221. La circulaire del Rusconi è quella n. 238.

<sup>3)</sup> Il « Programma del Comitato esecutivo e del Ministero » è riportato in C. RUSCONI, *La Repubblica Romana del 1849*, Capolago, 1852, pp. 91-95.

<sup>4)</sup> È il proclama del Comitato esecutivo del 21 febbraio: « Il territorio della Repubblica è stato violato dagli implacabili nemici d'Italia ».

Romaine s'emparer d'une main des bien du clergé, et en même temps étendre l'autre sur les dépôts d'argent que ce clergé, suivant les règles qui, à cet égard lui sont prescrites, avait confiés à des établissements publics, ou à des particuliers.

Cette double spoliation ayant dû cependant, avant de recevoir la forme de décrets, être soumise aux délibérations de l'Assemblée Constituante, l'autorité pontificale, rendue attentive par cette circonstance, a, de son côté, profité de l'intervalle, pour rédiger et adresser au Corps diplomatique, comme probablement à ses représentants à l'étranger, la note-circulaire que Votre Excellence trouvera ci-jointe en original et traduction; note que l'on ne saurait sans doute blamer sous le rapport du fond; mais à laquelle il serait peut-être permis de reprocher une violence d'expressions, toujours condamnable, mais plus encore lorsqu'un tel document émane d'un pouvoir religieux, défendant des intérêts non purement spirituels, mais plutôt *temporels*, et au nom de Celui qui, dans son divin langage, a dit: *Mon Royaume n'est pas de ce monde*.

Je vous transmets aussi, Monsieur le Ministre, une copie-traduction du décret qui déclare les biens ecclésiastiques propriétés de l'État; en original et traduction la circulaire du Ministre des Affaires étrangères Rusconi, au sujet de l'occupation de la ville de Ferrare par un corps autrichien sous les ordres du Général Haynau; et finalement, mais en traduction seulement, une proclamation à tous les peuples de la Péninsule italique motivée par le même événement.

Il paraît toutefois que cette occupation, et comme je l'avais justement supposé, dans mon dernier rapport, n'était que momentanée; qu'il ne s'agissait que d'une réparation, et que déjà les troupes chargées de l'obtenir ont repassé le Pô; mais les conditions en ont été fort dures, puisque les Ferrarais, malgré leur état d'épuisement, ont dû payer une contribution extraordinaire de plus de deux cent mille écus romains (soit environ cinq cent mille florins courants des Pays Bas) et laisser emmener en otages six de leurs plus notables citoyens.

En ne considérant maintenant cet acte violent de représailles qu'au simple point de vue de ses conséquences morales, il faut peut-être le regretter, parce qu'il ne contribuera qu'à irriter davantage les populations, qu'à fournir au Gouvernement de Rome un argument de plus pour multiplier ses mesures arbitraires dans l'intérêt prétendu de la défense du pays et qu'il rendra, me semble-t-il, toujours plus difficile le concours, cependant indispensable, de la France, dans la sérieuse question de l'intervention; question bien loin d'être débrouillée encore, comme l'on s'en était toutefois déjà flatté dans mon voisinage.<sup>1)</sup>

## LXXXII

N° 346.

Molo-de-Gaète, le 3 Mars 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

tandis que le Gouvernement de fait, existant aujourd'hui à Rome, agit et procède, dans tous ses actes, avec une activité incessante et une énergie toute révolutionnaire, l'on continue, dans mon voisinage, à multiplier les protestations.

<sup>1)</sup> Acclusi: copia della protesta Antonelli del 19 febbraio e della sua trad. francese (SPADA, vol. III, pp. 243-244); trad. del proclama ai «Popoli della Penisola» del 22 febbraio, del decreto del 21, del testo e della trad. della circolare Rusconi del 21 febbraio.

Je venais donc à peine d'expédier à Votre Excellence mon dernier rapport que j'ai reçu du Cardinal Pro-Secrétaire-d'État un nouveau document de cette nature qu'Elle trouvera ci-joint en original et traduction.

Il s'agit cette fois d'un emprunt à conclure avec telle ou telle maison de banque anglaise, en lui offrant pour garantie ce magnifique dépôt d'objets artistiques que renferme le Vatican.

Quoiqu'il soit, d'un côté, difficile d'admettre que sans la certitude positive de l'existence d'un pareil projet de la part des gouvernants actuels de Rome, Monseigneur Antonelli ait écrit, au nom du Pape, la note en question, de l'autre, il ne l'est pas moins, de supposer que ces mêmes gouvernants, qui malheureusement ne manquent pas d'habileté, aient conçu et surtout procédé à l'exécution d'une combinaison financière si propre à les frapper d'impopularité; à moins que ce ne soit pour disposer les Romains à s'imposer plus facilement des sacrifices afin de conserver intacte une de leurs gloires, sans compter le profit qu'ils en retirent par la présence des nombreux étrangers que les collections du Vatican, si belles, si complètes, et dont quelques-unes sont mêmes uniques dans leur genre, attirent chaque année dans leurs murs. <sup>1)</sup>

Je suis aussi surpris que le chancelier de notre Légation, M. Magrini, en général si bien au courant de ce qui se passe à Rome, ne m'ait jusqu'ici rien touché dans sa correspondance du fait en question.

Quoiqu'il en soit, j'ai rempli le désir du Pro-Secrétaire-d'État en transmettant sa note à Votre Excellence, tandis que verbalement j'ai cru pouvoir me permettre d'observer à Son Eminence que je la considérais inutile quant au pays que j'avais l'honneur de représenter, parce que le sentiment des arts y avait tant d'élévation, qu'assurément personne ne voudrait s'y associer à aucune entreprise financière, reposant sur une garantie qui pourrait priver Rome de ses chefs-d'œuvre.

Je vous adresse aussi, Monsieur le Ministre, des extraits-traduction de mes dernières lettres de cette capitale en y ajoutant le fait assez saillant, mais du reste facile à prévoir sous l'empire des circonstances actuelles, celui de l'élection du chef de la Jeune Italie, de l'Italie unitaire, constituée en République, du fameux J. Mazzini, comme membre de l'Assemblée Constituante Romaine. C'est à Rome même qu'il a été élu avec sept autres de ses plus chauds partisans, et en remplacement de députés qui avaient opté pour la province.

Nous le verrons sans doute bientôt faire partie du Comité exécutif, et devenir probablement dictateur quand l'heure du péril aura sonné pour la jeune République: <sup>2)</sup> comme en général je fais assez peu de cas des paroles, mais qu'en revanche je prise beaucoup les actions qui rendent les hommes conséquents, je suis curieux de voir si, au moment suprême, tous ces ardents promoteurs du mouvement qui entraînent aujourd'hui l'Italie Centrale, prouveront, ce que tant de fois ils nous ont dit et redit dans un langage que ne désavouerait pas Monsieur de Lamartine: *Qu'il est doux de mourir pour la patrie.*

<sup>1)</sup> Ved. il dispaccio Kolb del 4 marzo per avere un'idea dei giudizi negativi e pessimistici degli elementi conservatori stranieri. I quali, tuttavia, dovevano ammettere « che una parte della popolazione è contentissima dello stato delle cose » e riconoscere che « i papalini hanno di nuovo mostrato che povera gente sono », MOSCATI, *op. cit.*, pp. 138-140.

<sup>2)</sup> « L'eroe della Giovine Italia, Mazzini, verrà presto in primo piano », Kolb, *ivi*, p. 140.

*Postscriptum.* — Au moment où l'on terminait l'expédition de cette dépêche, j'ai reçu de Rome la communication ministérielle que Votre Excellence y trouvera également annexée, et qui est relative à une violation du territoire pontifical par une centaine de soldats napolitains, envoyés, à ce qu'il paraît, à la découverte, et appartenant à un des corps stationnés sur la frontière. Ces corps réunis forment un total d'environ vingt-deux mille hommes échelonnés depuis les côtes de l'Adriatique jusqu'à celles de la Méditerranée.

L'on prétend que le commandement supérieur, et lorsqu'il s'agira d'entrer en campagne, en sera confié au Générale Vial, c'est le même qui dirigeait cette première expédition contre Palerme et dont l'issue a été si malheureuse. <sup>1)</sup>

## LXXXIII

N° 347.

Molo-de-Gaëte, le 4 Mars 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence, en original et traduction, une communication du Gouvernement de Rome, au sujet de l'arme, du drapeau et pavillons commerciaux adoptés pour la République et décrétés par l'Assemblée Constituante dans ses séances des 12 et 22 Février dernier.

Quoique nous n'ayons aucun rapport officiel avec ce Gouvernement et que toutes les notes qu'il a cru devoir me faire adresser, depuis le jour où le Saint-Père s'est éloigné de ses États, soient demeurées sans réponse, je ne pense pas — dans l'intérêt du maintien de nos rapports commerciaux avec ceux-ci, rapports que j'ai été assez heureux pour contribuer à rétablir et qui tendent à prendre chaque jour plus de développement — qu'il faudrait repousser de nos ports les bâtiments marchands romains qui, munis du nouveau pavillon de la République, se présenteraient pour y entrer. Car un tel refus entraînerait nécessairement des représailles, et nous verrions ainsi Ancône et Civitavecchia fermer leur entrée à nos propres navires de commerce, au détriment de nos négociants et au profit d'une puissance, qui regarde déjà d'un œil jaloux nos progrès dans la Méditerranée, progrès qui, pour s'étendre et prendre racine, ont besoin encore d'être soutenus et non découragés.

Je crois même bien faire en communiquant ici à Votre Excellence l'extrait d'une lettre que m'écrivait, au sujet du développement de nos relations commerciales avec les États de l'Église, notre Consul à Civitavecchia, Monsieur le Chevalier Arata, qui dans ce but, déploie d'ailleurs un zèle aussi louable qu'éclairé.

Voici maintenant cet extrait.

« Je me flatte que notre commerce *direct* avec les Pays-Bas va successivement prendre plus de consistance, parce que les négociants de Rome ayant actuellement apprécié les avantages qu'ils en retirent, ne retourneront certainement plus, comme c'était auparavant le cas, s'approvisionner en denrées coloniales dans les places inter-

<sup>1)</sup> Allegati: originale a stampa della protesta Rusconi del 26 febbraio e trad. della medesima (una copia della lettera d'accompagnamento e della sua traduzione, del 27 febbraio); copia della nota dell'Antonelli del 27 febbraio e della sua traduzione; copia della risposta del de Liedekerke del 28 febbraio.

médiaires, mais tous voudront les tirer directement soit d'Amsterdam, soit de Rotterdam. Je sais qu'un de ces négociants, en compagnie d'un des nôtres, se dispose à faire un voyage en Hollande, afin de pouvoir sur les lieux mêmes entrer en relation avec des maisons néerlandaises, mieux connaître les usages du commerce des Pays-Bas et arriver ainsi à des rapports plus étendus entre les deux États».

En terminant ce rapport, j'annonce aussi avec plaisir à Votre Excellence que, pendant le mois de Février dernier, il est arrivé à Civitavecchia deux bâtiments marchands, venant directement d'Amsterdam, avec une cargaison de sucre raffiné, destinée à des maisons de Rome, quoique, au mois de Novembre, ce port en eût déjà reçu quatre, dont trois sous pavillon national, et le quatrième sous pavillon russe.

Le traité que j'ai eu l'honneur de conclure avec le Gouvernement Napolitain commence également à porter ses fruits, et j'espère que le bénéfice va maintenant s'en étendre à la Sicile, puisque les différends de cette île avec Naples sont à la veille d'être réglés par les bons offices de l'Angleterre et de la France; pas précisément cependant comme l'entendait la première de ces deux puissances qui aurait voulu constituer la Sicile de manière à lui rendre son protectorat indispensable. <sup>1)</sup>

## LXXXIV

N° 348.

Molo-de-Gaëte, le 13 Mars 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

malgré l'attitude hostile prise par le Corps diplomatique vis-à-vis du Gouvernement actuel de Rome, et le silence dédaigneux avec lequel il répond aux communications de son Ministre des Affaires Étrangères, celui-ci, sans se décourager, ni se déconcerter, et tout comme si nous étions sur le pied des meilleures relations, continue à nous adresser tantôt des notes, tantôt des circulaires; et c'est ainsi que Votre Excellence trouvera ci-jointe, en original et traduction, celle que j'ai reçu dernièrement par l'intermédiaire du chancelier de notre Légation. Mais comme par suite de l'usage nouveau que le Ministère Romain a introduit dans ses rapports avec les agents étrangers, la plupart des pièces à leur destination sont en même temps insérées dans le journal officiel, il est probable que si celle-ci a reçu en France les honneurs de la traduction, elle parviendra, Monsieur le Ministre, à Votre connaissance avant cette dépêche: ne pouvant plus, par des motifs que j'ai indiqués ailleurs, me servir de la poste ordinaire pour l'expédition de ma correspondance; et devant la confier à des bateaux-à-vapeur, il en résulte des retards qui parfois ôtent, soit aux nouvelles, soit aux documents que je puis ou dois transmettre à Votre Excellence, le mérite de la nouveauté.

Du reste, et quant à la pièce dont il s'agit, elle a pour objet essentiel de réfuter les calomnies — c'est au moins ainsi que Monsieur Rusconi les caractérise — que l'on ne cesse de répandre pour incriminer aux yeux de l'Europe la révolution romaine.

En parcourant ce factum, Votre Excellence remarquera qu'on y touche à peine aux déplorables journées des 15 et 16 Novembre; que par conséquent l'assassinat de Monsieur Rossi y est entièrement passé sous silence; et qu'on le termine en invoquant,

<sup>1)</sup> Allegate: copia delle circolari Rusconi del 26 febbraio e trad. delle stesse.

comme un titre de gloire, une recommandation à la reconnaissance de la postérité, l'œuvre d'avoir renversé la domination temporelle des Papes !!

Eh, Messieurs les démolisseurs, ne portez pas la tête si haute, ne vous faites pas si glorieux pour avoir renversé ce qui tenait si peu; et ce que malheureusement personne ne s'est levé pour défendre; pas même un de ces princes romains, devant cependant aux bienfaits de la papauté tout ce qu'ils sont encore aujourd'hui; leur intérêt particulier, à défaut d'un plus noble sentiment, ne leur en faisait-il d'ailleurs pas un devoir? Pourquoi donc alors ne l'ont-ils pas rempli? Par une raison fort-triste à dire, comme l'est souvent la vérité, c'est qu'à peu d'exceptions près, tous avaient peur; et que si la peur est à l'endroit de tout le monde une mauvaise conseillère, elle porte dans certaines âmes un tel trouble, qu'elle les rend alors incapables de l'action, même la plus simple.

Mais... je n'exhumerai pas davantage des souvenirs que je voudrais pouvoir effacer de ma mémoire et je répéterai que si détruire est facile, puisque c'est le fait d'une violence dont chacun, suivant la mesure de ses moyens, est capable, réédifier voilà l'œuvre vraiment mal-aisée et laborieuse; et cela doit être ainsi, car depuis bientôt quatre mois que le Pape, cédant à des conseils dont je ne discute plus le mérite en présence des résultats accomplis, s'est éloigné de ses États sans que l'on ait pu encore tomber d'accord sur les moyens de le rétablir dans l'exercice de son autorité temporelle; à moins que la haute diplomatie n'ait jugé à propos d'en faire un mystère à celle du second ordre.

En attendant chaque jour emporte à Rome une pièce du vieil édifice de l'administration cléricale; les plaies financières s'y creusent d'une manière effrayante, et il est à craindre, pour peu que ce fatal interrègne se prolonge encore quelque temps, que quand le Souverain Pontife sera enfin restitué à son siège, ni lui, ni les siens, ne sauront plus où mettre la main.

Je place également sous les yeux de Votre Excellence des extraits-traduction de mes dernières lettres de Rome; ces extraits m'ayant paru de nature à mériter son attention. <sup>1)</sup>

LXXXV

N° 349.

Molo-de-Gaëte, le 22 Mars 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

quoique aucune détermination positive, au moins à ma connaissance, n'ait encore été prise ici au sujet d'une intervention armée dans les États Pontificaux, il paraît cependant que nous touchons au moment où des conférences sur cette grave matière, et sur l'ensemble de la question si compliquée qui s'y rattache, vont s'ouvrir, soit à Gaëte même, soit à Naples, entre les représentants des quatre puissances catholiques, dont le cardinal Antonelli, pro-secrétaire-d'État, a réclamé l'assistance active dans sa note-circulaire du 18 Février dernier. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Allegati : traduzione francese della nota del Rusconi del 3 marzo; il num. 54, dell'8 marzo, del *Contemporaneo*; estratti-traduzione delle lettere del Magrini dell'8 e 10 marzo, nelle quali si riporta un colloquio Freeborn-Rusconi e si dà notizia delle drammatiche dimissioni del ministro Guiccioli.

<sup>2)</sup> Ved. in proposito A. CAPOCRASSI, *La conferenza di Gaeta del 1849 e Antonio Rosmini*, Roma, 1941.

Sûr est-il que Monsieur le duc d'Harcourt, Ambassadeur de France, a reçu tout récemment de Paris des dépêches conçues dans ce sens, et qu'il s'est, il y a trois jours, rendu de sa personne à Naples pour s'y trouver à l'arrivée du bateau-à-vapeur qui doit lui apporter les instructions détaillées que lui annonce Monsieur Drouyn de Lhuys.

Avec les tendances réactionnaires qui malheureusement continuent à dominer dans mon voisinage, et au milieu de l'atmosphère passionnée dans laquelle l'on continue également à y vivre, je ne suis pas convaincu que ce projet de conférences y reçoive un accueil bien favorable, parce que l'on y craint, et avec raison, que de son résultat pratique il ne surgisse quelque transaction, réalisant la pensée, cette fois fort-raisonnable, formulée par Monsieur de Lamartine, dans la séance de l'Assemblée Nationale du 8 courant; c'est-à-dire, un arrangement laissant, d'un côté, au peuple romain, dans son régime municipal et temporel, toute la liberté qui lui convient, et de l'autre, exigeant que l'on conserve au pontife ces garanties d'indépendance et de dignité nécessaires à tous les peuples dont il est le chef spirituel.

Or c'est que précisément, et dans l'ordre d'idées que l'on poursuit près de moi, l'on voudrait ne rien leur accorder du tout à ces Romains et les replacer tout bonnement sous le régime absolu tel qu'il existait au temps du défunt pape Grégoire-Seize: œuvre que la force brutale peut sans doute accomplir, mais qu'elle seule aussi peut soutenir, et comme à la longue les ressorts de cette force, subissant la loi commune, finiraient par s'user, il en résulterait nécessairement un retour à des désordres plus déplorables encore que ceux dont l'Italie centrale nous offre aujourd'hui le triste spectacle.

L'on va même jusqu'à prétendre que, dans un de ces instants d'abandon, bien rares chez les hommes soupçonneux et méfiants du midi, l'on a avoué que ce n'était qu'à contre-cœur que l'on avait invoqué l'assistance de la France, et qu'on aurait accepté avec empressement son refus de se mêler à l'affaire, sous la condition toutefois de laisser librement agir les trois autres puissances, qui se seraient, à ce qu'il paraît, montrées plus coulantes à l'égard du système rétrograde en si grande faveur auprès du Sacré-Collège.

Et cependant ne vaudrait-il pas mieux, une bonne fois pour toutes, bannir de nos dictionnaires politiques ces mots *réaction* et *proscription*? car, en définitive, où conduit leur application? Précisément à ce qui arrive aujourd'hui dans les États pontificaux, c'est-à-dire, que les libéraux, après y avoir été emprisonnés, persécutés, proscrits par le Gouvernement ecclésiastique, emprisonnent, persécutent et proscrivent à leur tour les membres du clergé qui se montrent hostiles au nouvel ordre de choses; tout comme nous ne manquerons pas de voir ceux-ci rentrer dans la même voie, lorsque la force des armes leur aura rendu l'exercice de leur ancienne et si arbitraire autorité.

Ne serait-il donc pas préférable de sortir enfin de ce cercle vicieux, de se tendre cordialement la main, de jeter le voile de l'oubli sur le passé et de marcher d'un commun accord vers ces destinées nouvelles que la Providence, dans l'ordre de Ses desseins, semble aujourd'hui préparer à nos vieilles sociétés?

Mais je crains bien, Monsieur le Ministre, que ce vœu, tout philanthropique qu'il est, ne subisse le même sort que la paix perpétuelle du bon abbé de Saint-Pierre; et qu'il ne demeure comme celle-là à l'état de projet, car nos passions sont toujours là, et à moins qu'on ne trouve le secret de les mieux comprimer, nous devons nous attendre à les voir sous tous les régimes, comme sous tous les habits produire à peu-près les mêmes conséquences.

Du reste, et quant à l'intervention, il se pourrait fort-bien que les deux nouvelles que l'on vient de recevoir ici coup sur coup, et qui ont fort assombri les visages dans mon voisinage, n'obligeassent à en ajourner l'exécution; la première, facile d'ailleurs à prévoir, c'est l'imminence de la reprise des hostilités entre les Autrichiens et les Piémontais; la seconde, que le Gouvernement Sicilien de fait paraît se refuser obstinément à accepter l'ultimatum résultant de la médiation anglaise et française. Cependant un dernier effort pour l'y décider, a dû être tenté par Messieurs Temple et de Rayneval, qui de leurs personnes, doivent à cet effet s'être rendus à Palerme: ainsi, d'un instant à l'autre, la guerre peut se trouver allumée au nord comme au midi de l'Italie, et, par suite, l'action des troupes autrichiennes et napolitaines en demeurer suspendue, au moins momentanément, dans l'intérêt du rétablissement de l'autorité papale. <sup>1)</sup>

En résumé, car je ne tiens pas assez compte des nombreuses et importantes occupations de Votre Excellence en laissant toujours trop courir ma plume, nous touchons, ou plutôt nous sommes entrés dans un de ces moments de crise qui décident pour longtemps du sort d'une nation; et si les premiers efforts de l'armée sarde sont couronnés par le succès, il faut s'attendre au réveil de tout cet enthousiasme qui a précédé et suivi l'ouverture de la campagne de 1848: il y aura probablement alors une prise d'armes générale, et la position du Gouvernement Napolitain, en présence de tous ses actes anti-constitutionnels et peu italiens, pourrait fort-bien devenir très-embarrassée; car, ôtez à ce Gouvernement ses quatre régiments suisses et sa nombreuse gendarmerie, il est sans racine dans le pays.

En revanche, si le vieux maréchal Radetzky, avec ses bons bataillons et ses valeureux escadrons, fixe de nouveau la victoire de son côté, tout est dit, je crois, l'Italie subit de nouvelles chaînes, et bientôt je pourrai recommencer à dater mes dépêches de Rome.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Ministre, quelques extraits-traduction de la correspondance de M. Magrini qui m'ont paru de nature à mériter votre attention; ainsi que la copie d'une lettre fort intéressante que j'ai reçu tout récemment de Florence. <sup>2)</sup>

## LXXXVI

N° 350.

Molo-de-Gaëte, le 28 Mars 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

L'année dernière, après mon retour du petit voyage que le Roi avait daigné m'autoriser à faire en Toscane, pour y voir ma belle-mère, M.me la Marquise de La Tour du Pin, j'avais réuni, ou plutôt traduit, quelques documents, dont le contenu m'avait paru de nature à mériter l'attention de notre département, et je me disposais

<sup>1)</sup> Sul rinvio dell'intervento ved. il dispaccio Kolb del 27 marzo, in MOSCATI, *op. cit.*, pp. 141-143, ove anche interessanti giudizi sulla situazione romana e sulle principali figure del momento. Notevole l'accenno all'eventualità dello scioglimento della Costituente e alla nomina di un dittatore « se non si vuole che aumenti la confusione; ma non c'è nessuno che possa esser fatto dittatore con qualche probabilità di successo ».

<sup>2)</sup> Accusati: traduzione delle lettere Magrini del 14, 16, 18, 20 marzo e della lettera da Firenze del 15.

à les Lui transmettre, lorsque survinrent les fatales journées des 15 et 16 Novembre; les tristes préoccupations dont elles furent suivies et mon départ pour Gaëte m'ayant empêché de donner suite à cette intention, elle demeura ainsi à l'état de projet.

Cependant l'autre jour, en m'occupant de classer quelques papiers de la Légation, un de ces documents m'étant retombé sous la main, et bien qu'il n'ait plus aujourd'hui le mérite de l'actualité, je crois néanmoins devoir le placer sous les yeux de Votre Excellence, à cause de l'intérêt tout particulier qui s'y rattache, puisque c'est le dernier article politique qui soit sorti de la plume de Monsieur Rossi; article dans lequel on retrouve l'empreinte de sa haute raison, mêlée à un peu de cette ironie, dont cet homme-d'État avait malheureusement tant de peine à se défendre et qui lui a, comme je crois l'avoir déjà dit ailleurs, suscité un si grand nombre d'ennemis.

Quant à l'origine de cet article, elle est bien simple, et je la tiens de la bouche même de Monsieur Rossi.

Un journal de Turin, qui passait alors pour recevoir ses inspirations du Ministère, s'était permis de mettre sur le compte du Gouvernement Romain les retards qu'éprouvaient les négociations relatives à l'établissement de cette ligue italienne dont le Pape actuel avait cependant pris l'initiative, et dont il n'avait jamais cessé de vouloir sincèrement la conclusion régulière; tandis que le Piémont, lui, ne rêvait qu'à son agrandissement et à la formation du royaume de la Haute-Italie, se bornait à dire: Décrétons en termes généraux une confédération; envoyez-moi des hommes et de l'argent; et puis plus tard nous conviendrons des lois organiques de notre association.

C'est alors que Monsieur Rossi, blessé par cette injuste accusation de la feuille piémontaise, et qui peut-être, car sa nature italienne ne s'était pas modifiée sous l'empreinte de ses nationalités suisse et française, avait encore sur le cœur l'accueil glacial qu'il avait reçu à Turin, en venant à Rome y déployer le caractère de Ministre, prit la plume et écrivit, à-peu-près d'un seul jet, l'article que Votre Excellence trouvera ci-joint.

Je me suis attaché en le traduisant à reproduire aussi fidèlement que possible la pensée de son illustre auteur, de celui qui, onze jours après, succombait sous le poignard d'un sicaire, dont le fanatisme politique avait armé le bras.

Et puisque j'ai été ramené à parler de ce douloureux événement et de ses conséquences, je crois également bien faire, en transmettant pour les archives de notre département la traduction que j'avais aussi faite dans le temps, d'une relation des différents épisodes qui se sont succédés dans la journée du 16 Novembre; relation écrite par le docteur Sterbini, ce fougueux tribun, l'un des principaux auteurs de la révolution romaine, et qui ce jour-là surtout a déployé toute l'activité que le génie du mal et celui de la destruction peuvent inspirer. <sup>1)</sup>

Ce sera un document historique que pourront consulter, comme point de comparaison, ceux qui seront, par la suite, autorisés à interroger ces archives, soit pour y chercher des éléments propres à écrire l'histoire, soit une instruction pratique avant d'entrer dans la carrière active. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> « Âme basse et vile » lo definiva il Magrini nella sua lettera del 10 marzo.

<sup>2)</sup> Allegate la traduzione francese dell'articolo del Rossi (*Gazzetta di Roma*, n. 226, del 4 novembre 1948, ved. FARINI, *op. cit.*, vol. II, pp. 343-341) e quella della relazione Sterbini.

N° 353.

Molo-de-Gaète, le 14 Avril 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre.

les événements tout à la fois si graves et si décisifs, survenus coup sur coup dans la Haute Italie, et dont il est même probable que Votre Excellence aura eu connaissance avant nous ici, ayant momentanément arrêté la marche des courriers venant d'Allemagne et de France, mes dernières nouvelles de La Haye remontent au 26 du mois passé.

Vous comprendrez facilement, Monsieur le Ministre, qu'en présence de tout l'intérêt que nos douloureuses circonstances sont venues, d'une manière, hélas, si imprévue, attacher à ces nouvelles, combien j'en ressens plus vivement la privation, et combien celle-ci ajoute à des préoccupations que le raisonnement ne justifie pas, mais que dans l'isolement, et surtout l'éloignement, il est souvent impuissant à combattre.

Dans cette disposition d'esprit Votre Excellence concevra également que mon attention s'est peu appliquée à ce qui se passait dans mon voisinage, et au fond je crois pouvoir Lui assurer qu'on y vit toujours de la même vie dont on y a malheureusement vécu jusqu'à présent, c'est-à-dire au jour le jour, se livrant, comme dans les temps les plus prospères, à de petites menées sourdes, à d'étroites combinaisons réactionnaires, et attendant uniquement du dehors une solution qu'on a pourtant eu tant d'occasions de poser honorablement soi-même et par conséquent sans compromettre l'avenir. Car si je ne disconviens pas du mérite et même de l'efficacité du procédé de l'*intervention armée*, appliqué au présent, il est cependant de ceux qui portent avec eux les germes de nouvelles tempêtes. Sans remonter bien haut dans l'histoire, celle contemporaine n'en fournit-elle pas des preuves suffisantes? Ce sont même là de ces vérités si bien établies qu'elles en sont presque devenues des lieux communs, qu'on ne saurait en quelque sorte méconnaître sans être animé de cet esprit de vertige qui, en tant d'endroits, semble aujourd'hui diriger les affaires humaines. <sup>1)</sup>

En attendant, nous voilà entrés dans la période des conférences et des protocoles, et le souvenir amer de ce que les unes et les autres nous ont valu n'est guère propre à rassurer dans mon voisinage sur le bénéfice que l'on en pourra retirer. Heureusement qu'ici le côté *spirituel* de la question et la force des choses prévaudront sur les volontés contraires, comme sur la diversité des vues politiques, et que, pour ne pas être traduit au ban de la catholicité, puisqu'il s'agit d'un intérêt qui, à juste titre, la préoccupe toute entière, l'on se hâtera davantage de formuler une décision: toutefois je ne crois pas qu'aucune mesure coercitive soit définitivement arrêtée, ni surtout mise à exécution avant que le résultat des nouvelles élections françaises ne soit connu, et que le Gouvernement de la République n'y ait puisé une force qui lui manque complètement aujourd'hui pour agir au dehors avec quelque énergie.

Assurément le pouvoir renversé au 24 Février n'avait, par ses continuelles tergiversations, tantôt protégeant, tantôt s'attaquant aux libéraux, conservé, au-delà des

<sup>1)</sup> Ved., per il punto di vista reazionario, quanto afferma il Kolb nel suo dispaccio del 19 aprile circa il rifiuto della Corte di Gaeta di un qualsiasi accordo con Roma, e per « la confusione e le complicazioni » della diplomazia, MOSCATI, *op. cit.*, p. 146.

Alpes, qu'une bien faible influence; celui actuel, au moins pour le moment, n'en a pas du tout; car les princes, eux, s'en méfient, et ses co-religionnaires en politique, c'est-à-dire les républicains, le haïssent mortellement.

Mais pour en revenir aux conférences, les quatre puissances, dont le Saint-Siège a cru devoir réclamer l'intervention, y sont représentées par leurs ministres ordinaires, et le pape par son Pro-secrétaire-d'État; seulement la France a voulu y avoir un second plénipotentiaire, dans la personne du comte de Rayneval, son envoyé à Naples, jeune diplomate de beaucoup de talent, d'une instruction très-variée, mais qui est bien loin de sentir aussi haut que feu son père, dont je m'honorerai toujours d'avoir été l'ami, la dignité et la considération de son pays.

Ces Messieurs sont convenus d'observer le plus grand mystère sur leurs délibérations, mais comme dans le genre rien n'est durable, nous finirons toujours bien par en savoir quelque chose, et même, si mes informations ne manquent pas d'exactitude, l'Espagne et Naples auraient déjà déclaré que, quant à présent, elles se voyaient dans l'impossibilité de venir en aide au saint-père; la première, par un motif qui n'étonnera personne, c'est-à-dire, faute d'argent; la seconde, à cause de ses embarras intérieurs et de sa question de Sicile, qu'elle doit maintenant résoudre par la force des armes. <sup>1)</sup>

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Ministre, quelques extraits-traduction de la correspondance de M. Magrini, ainsi que la copie à-peu-près entière d'une lettre d'un autre de mes correspondants de Rome, et dans laquelle la situation de cette ville me paraît assez fidelement représentée. <sup>2)</sup>

*Postscriptum.* — Les premiers bulletins du corps d'opération, sous les ordres du lieutenant général Filangieri, employé contre les Siciliens, sont très-satisfaisants; je ne dirai pas très-glorieux, car il y a peu de gloire, me paraît-il, à combattre ses propres concitoyens, ni même grand mérite à triompher de bandes indisciplinées et mal dirigées.

Catane, Syracuse, et d'autres petites villes seraient donc déjà au pouvoir des troupes royales, et quant à Palerme, siège de l'insurrection, et où par conséquent il faut s'attendre à une résistance plus énergique, l'on ne songerait pas, dit-on, à s'en emparer de vive force, mais à la soumettre à une espèce de blocus qui bientôt l'obligerait à capituler.

Ces nouvelles ont été accueillies avec une grande faveur dans mon voisinage, et en effet, la question Sicilienne une fois vidée, le Gouvernement Napolitain devient plus libre de ses mouvements, et rien alors ne l'empêche de faire agir dans l'intérêt du pape les vingt-cinq mille hommes échelonnés le long de la frontière pontificale.

<sup>1)</sup> Ved. in CAPOGRASSI, *op. cit.*, pp. 101-112, i verbali delle prime due sedute della Conferenza di Gaeta (30 marzo, 14 aprile). Dal suo dispaccio del 23 aprile il Martini non appare molto al corrente di quanto si andava determinando a Gaeta, QUAZZA, *op. cit.*, pp. 208-209. Cfr. con le lettere da Gaeta del 30-15 aprile in RUSCONI, pp. 401-404.

<sup>2)</sup> Annessi: estratti-traduzione delle lettere del Magrini del 26, 31 marzo, 5, 9, 11 aprile; estratto della lettera di altro corrispondente del 26 marzo. Tutte molto notevoli per la conoscenza di quanto accadeva nell'interno della Capitale.

Da tener presente anche il quadro della situazione romana delineato dal Kolb, nel suo dispaccio del 6 aprile, con l'accenno alle *poche illusioni degli esaltati* sulla durata della Repubblica e ai « segni manifesti di malcontento nella città contro il Triumvirato », MOSCATI, *op. cit.*, p. 144. Ma il 30 aprile anche il Kolb dovrà ricredersi. Ved. anche quanto lo stesso dice nel dispaccio cit. del 19 aprile circa gli auspicati accordi col Papa e l'azione « moderata e conciliatrice » dell'Armellini.

Ainsi attaquée au nord par les Autrichiens, au midi par les soldats du roi Ferdinand, et dans le centre par les Français, la dernière heure de la République Romaine aura bientôt sonné, car toutes ses belliqueuses déclamations ne la sauveront pas; il faut autre chose pour former de bons soldats et surtout des chefs capables de les guider au combat.

La restauration du grand-duc de Toscane, comme fait matériel, présentera encore moins de difficultés, et si Son Altesse Royale avait su déployer un peu plus d'énergie à San-Stefano, elle serait aujourd'hui tranquillement dans son magnifique palais Pitti, considérant tout à son aise les agitations de ses voisins: je m'en suis même dans ce sens franchement expliqué avec ses ministres et ils ont dû convenir que j'avais raison. <sup>1)</sup>

## LXXXVIII

N° 355.

Molo-de Gaëte, le 20 Avril 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

Monsieur Gioberti, qui, dans son court passage aux affaires, a révélé des talents que ses adversaires, ni même ses amis ne lui supposaient pas, ceux d'un véritable homme d'État, a cependant commis, au début de son ministère, une grave faute, ou, si l'on veut, une grave erreur, dont le Piémont d'abord, et ensuite la cause de l'Indépendance Italienne porteront long-temps la peine; à moins que la Providence, dans l'ordre de Ses desseins, et par un de ces coups imprévus, et dont le secret Lui est réservé, ne vienne déjouer toutes les prévisions auxquelles il est aujourd'hui raisonnablement permis de se livrer.

En effet, que Monsieur Gioberti, aussitôt après sa nomination de Président du Conseil, ait dissous la seconde Chambre du parlement piémontais, et fait appel au pays pour écarter de cette Chambre ceux de ses membres qui lui étaient décidément hostiles, ce n'était, en agissant de la sorte, que poser un acte bien naturellement indiqué, et qui découlait de la nécessité de frayer à ses sages vues politiques une voie plus facile; mais qu'il ait en même temps cherché à faire triompher dans les nouvelles élections l'élément démocratique, voilà précisément par où cet écrivain remarquable, ce publiciste distingué a péché; car c'était tout à la fois rendre l'ajournement de la guerre impossible, et fortifier contre lui le parti des Mazziniens.

Sans compter qu'il avait déjà à lutter contre les tendances belliqueuses bien prononcées du Roi Charles-Albert, qui, n'ayant jamais pardonné aux Autrichiens les humiliations personnelles auxquelles il avait été en butte de la part de ceux-ci après les événements de 1821, leur avait juré une haine mortelle, une haine toute italienne, et qui par conséquent ne pouvait s'éteindre que dans le sang.

Et si à cet égard j'avais conservé le moindre doute, il serait complètement levé par les nombreux témoignages que j'en ai trouvés dans la correspondance politique de feu mon beau-père, ambassadeur de France, pendant plus de neuf ans, à la cour de Turin; correspondance dont il m'a fait légataire et qui contient même sur ce prince et son caractère des détails auxquels les circonstances actuelles sont venues prêter un nouvel intérêt.

<sup>1)</sup> Quest'ultimo brano è già stato dato (per errore di stampa con la data dell'agosto) in A. M. GHISALBERTI, *Giuseppe Montanelli*, ecc. cit., p. 315.

Je n'en respecte d'ailleurs pas moins profondément sa noble infortune, et je n'en rends pas moins un hommage éclatant à la brillante mais inutile valeur, déployée tout récemment par lui dans les champs de Novare, y cherchant visiblement cette mort des braves dont la faveur lui a été refusée.

Il serait au reste superflu que je m'étendisse davantage sur ce triste sujet; car déjà l'esprit pénétrant de Votre Excellence aura su à travers la polémique ardente des journaux démêler les véritables causes des désastres qui sont venus fondre sur le Piémont, ruiner ses finances, naguère si florissantes, en un mot, changer tout l'ensemble des affaires italiennes.

L'heure suprême, comme je l'ai déjà exprimé dans un de mes précédents rapports, avait sonné pour l'Italie; désormais, et suivant l'ordre des probabilités, pour longtemps ce pays doit se résigner à porter des nouvelles chaînes; cependant, que l'on ne s'y trompe pas, le sentiment de son indépendance continuera à y vivre au fond des cœurs, et par cela même qu'il se verra plus comprimé, il y grandira en intensité jusqu'au jour marqué par la Providence — où il pourra se développer de nouveau, éclairé par l'expérience de ses fautes; fautes qu'il expie si cruellement à l'heure qu'il est.

Le mouvement républicain de Gènes, et qu'on avait, j'ai au moins tout lieu de le supposer, excité et soudoyé de Florence ou de Livourne, ayant été heureusement comprimé par le général La Marmora, homme d'énergie et d'action,<sup>1)</sup> il était facile de prévoir que l'on ne tarderait pas sur un point ou sur un autre de la Toscane ou des États de l'Église à en tenter un de réaction dans le sens du rétablissement de l'autorité légitime, et effectivement ce mouvement a eu lieu presque en même temps à Florence, et dans la province romaine d'Ascoli, baignée par l'Adriatique et touchant aux frontières napolitaines.

Nous n'avons pas encore, au sujet de ce qui s'est passé dans ladite province, des détails bien précis; ce qu'il y a seulement de positif c'est que les insurgés, au nombre, dit-on, de sept ou huit mille hommes, ont de suite réclamé l'appui des forces napolitaines stationnées aux confins, et que la conférence qui siège dans mon voisinage y a immédiatement donné son consentement.<sup>2)</sup>

Quant à Florence, la contre-révolution en faveur du grand-duc y a été complète et n'y a, il faut s'en féliciter, coûté que fort peu de sang, par la raison que de part et d'autre l'on ne se sent aucune inclination pour en venir sérieusement aux mains.

Une députation est actuellement attendue ici, ayant pour objet de venir respectueusement engager le grand-duc à retourner dans ses États; et si cette fois l'on sait agir avec un peu d'énergie et qu'on ne cède pas encore à des conseils pusillanimes ou intéressés, je crois que la question pourra facilement se résoudre sans compromettre l'avenir: c'est-là, me paraît-il, l'essentiel; mais encore une fois, il faut avoir une volonté à soi, et surtout savoir risquer quelque chose: d'aussi belles provinces que la Toscane, et ce petit joyau, qu'on appelle le duché de Lucques, en valent bien, me semble-t-il, la peine.<sup>3)</sup>

Votre Excellence trouvera ci-joint l'extrait-traduction de la dernière lettre qui m'est parvenue de Rome.<sup>4)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. P. NURRA, *Genova nel Risorgimento*, Milano, 1948.

<sup>2)</sup> Verbale della terza seduta (15 aprile), in CAPOGRASSI, *op. cit.*, pp. 113-114.

<sup>3)</sup> Allegati: estratti - traduzione della lettera del Magrini del 16 aprile.

<sup>4)</sup> Questo brano, con la data errata del 14, è stato già pubblicato in A. M. GHSALBERTI, *Giuseppe Montanelli*, ecc., cit., pp. 315-316.

*Postscriptum.* — Les Palermitains, qui avaient juré, pour ainsi dire à la face de l'Europe, de s'ensevelir sous les ruines de leur ville, et qui avaient repoussé de toute la hauteur de leur prétendu patriotisme les conditions cependant fort larges et fort raisonnables que Messieurs Temple et de Rayneval étaient venus leur proposer au nom du Roi, effrayés aujourd'hui, à ce qu'il paraît, par la défaite complète des leurs à Catane, se montrent actuellement disposés à les accepter, et une nouvelle démarche dans ce sens a été faite près de Sa Majesté par l'amiral Baudin et Monsieur de Rayneval; mais le Roi a répondu, et avec beaucoup de raison, que s'il se décidait à faire quelque chose en faveur des Siciliens, il voulait au moins se réserver le mérite de l'initiative, et ne pas avoir eu l'air de céder à une intervention quelconque.

Voilà encore une expérience de plus pour apprendre à l'Italie que ce parti bruyant qui se prétend cependant être exclusivement le parti national, n'a su après tout que compromettre ses intérêts; et que pour assurer son indépendance il lui faut des hommes d'action, des hommes animés de convictions politiques sincères, et non de misérables rhéteurs, guidés par des ambitions plus misérables encore.

Il paraît, d'après de nouveaux rapports, que les premiers avaient beaucoup exagéré le mouvement réactionnaire de la province d'Ascoli, et que pour le moment il se réduirait à une prise d'armes faite seulement par cinq ou six cents hommes.

## LXXXIX

N. 356.

Molo-de Gaëte, le 28 Avril 1849.

(Voie de Gènes).

Monsieur le Ministre,

le Gouvernement français, paralysé jusqu'ici, d'après son propre témoignage, dans son action extérieure, par ses luttes journalières contre ce parti qui, en France, s'attaque aux bases mêmes de la société, avait, depuis quelques mois surtout, pris, dans les affaires italiennes, une attitude si incertaine, si irrésolue, que, de sa part, elle équivalait presque à un aveu d'impuissance à pouvoir s'en mêler plus activement.

Si cette situation, qui affectait déjà gravement les intérêts français au-delà des Alpes, avant que l'épée victorieuse du feld-maréchal Radetzky n'eût résolu en faveur de l'Autriche la question qui s'agitait de nouveau les armes à la main sur les bords du Tessin; après l'événement de Novarre (*sic*), il fallait d'une manière ou de l'autre chercher à en sortir, sous peine, dans le cas contraire, de voir bientôt l'influence autrichienne ressaisir tout le terrain qu'elle avait perdu en 1847 et 1848, et s'étendre, comme depuis 1815 jusqu'à l'événement de Pie Neuf, des plaines du Piémont au détroit de Messine.

Ce résultat était inévitable et le cabinet de Vienne y marchait résolument, sans même couvrir ce dessein d'une réserve qu'il eût peut-être observé davantage au temps où sa direction était exclusivement confiée à l'habile et puissant ministre que les événements de l'année dernière ont entraîné avec eux, et qui se trouve aujourd'hui en Angleterre. C'était bien là aussi le vœu que formait le parti rétrograde, qui ne cachait pas son espoir de voir renaître les beaux jours de cette compression dont il avait le monopole, et qui tout en ayant l'air, dans un intérêt social, de s'apitoyer sur les difficultés intérieures que la république rouge suscitait au Gouvernement français, s'en réjouissait cependant au fond, parce qu'il les considérait comme un obstacle propre

à empêcher l'intervention directe de ce gouvernement dans la restauration italienne et plus particulièrement dans celle de l'autorité pontificale, que l'on voulait réédifier sur les débris du statut fondamental.

Arrivée à ce point extrême, il s'agissait donc pour la France, se sentant d'ailleurs plus forte chez elle, de prendre une détermination quelque peu vigoureuse, ou de se condamner au rôle humiliant d'assister, en simple spectatrice, au triomphe de l'Autriche, et au retrait successif d'institutions, accordées bien plus à la crainte qu'à des convictions sincères.

Je ne serais pas non plus, et d'après certains renseignements, éloigné de croire, que la présence de Monsieur Gioberti à Paris n'ait contribué à mettre un terme aux hésitations du cabinet et à lui faire prendre le seul parti qui pouvait sauvegarder l'influence française en Italie et lui rendre les sympathies du parti constitutionnel, dans les rangs duquel figurent presque tous les hommes d'élite de ce pays.

Voilà du moins comme j'entends expliquer autour de moi l'expédition de Civitavecchia; expédition que Monsieur le duc d'Harcourt, car plusieurs fois il m'en a parlé, peut avoir conseillée, mais dont le départ a été décidé si brusquement, que déjà elle était en vue des côtes romaines avant qu'il n'eût reçu ici aucune information officielle à cet égard. Et quoique l'on affectât de se plaindre dans mon voisinage de ce que l'on y appelait les lenteurs ou les entraves de Paris, il était cependant facile de lire sur beaucoup de visages bien plus de mécontentement que de satisfaction, que cet état de choses soit venu tout-à-coup à cesser: car ces hommes passionnés qui malheureusement occupent presque toutes les avenues, aboutissant à un auguste personnage, comprennent fort-bien que des soldats français n'ont pas été envoyés à Rome pour y aider au rétablissement d'une autorité absolue et sans contrôle, et qu'aucun pouvoir ne serait en France assez fort pour y assumer devant l'opinion publique la responsabilité d'une telle mission; tandis que l'Autriche, agissant seule, eût fermé d'autant plus complaisamment les yeux à cet égard que le but secret de sa politique doit tendre à faire successivement disparaître en Italie les institutions représentatives par ce qu'aussi longtemps qu'elles y seront maintenues, le sentiment de l'indépendance nationale s'y conservera et même s'y fortifiera. <sup>1)</sup>

Quant aux difficultés matérielles de l'intervention, je ne pense pas qu'elle puisse en rencontrer de bien sérieuses, si même c'est le cas. Je me réserve d'ailleurs d'en transmettre les détails à Votre Excellence au fur et à mesure que je les recueillerai ou qu'ils me seront transmis, me bornant aujourd'hui à placer sous ses yeux l'extrait-traduction des deux dernières lettres de M. Magrini, ainsi qu'un fragment de l'article de la *Revue des Deux-Mondes* auquel il fait allusion dans la première, et enfin, comme pièce historique, une adresse de l'Assemblée constituante de Rome aux parlements de France et d'Angleterre, et qui par une assez singulière coïncidence de date, était votée le surlendemain du jour où la chambre française avait donné son approbation à l'expédition qui devait venir renverser sa sœur la République Romaine. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Ved. il verbale della 4<sup>a</sup> seduta della Conferenza con la discussione provocata dall'intervento francese in CAPOGRASSI, *op. cit.*, pp. 115-123.

<sup>2)</sup> Allegati: l'estratto dell'articolo *Six mois d'agitation révolutionnaire en Italie*, dal fascicolo del 1<sup>o</sup> aprile 1849 della *Revue des Deux-Mondes*, l'originale a stampa dell'appello della Costituente romana « Ai governi ed ai parlamenti di Francia e di Inghilterra », la traduzione dello stesso, la copia e la traduzione della lettera d'invio del Rusconi, del 20 aprile, gli estratti-traduzione delle lettere del Magrini del 21 e

N° 358.

Molo-de-Gaëte, le 2 Mai 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

entouré de personnes qui, la plupart, ne me parlent que le langage de la passion, et vivant ainsi au milieu d'un air tout chargé d'éléments réactionnaires, je crains à mon tour, et pour ainsi dire à mon insu, d'en subir l'influence dans un sens opposé, et par conséquent de ne plus représenter à Votre Excellence les choses sous leur vrai jour, ni avec cette impartialité dont mon rôle de simple observateur et la gravité de la situation m'imposent doublement l'obligation. Aussi laisserai-je autant que possible aux faits et aux actes le soin de faire ressortir cette situation, et au fond les uns comme les autres parlent assez haut pour me dispenser de beaucoup y ajouter.

Le revirement en faveur de la politique autrichienne, et par conséquent l'éloignement pour celle de la France deviennent d'ailleurs dans mon voisinage chaque jour plus sensibles. Ces deux dispositions contraires, et auxquelles la pauvre Italie est de nouveau destinée à servir de champs d'action, se traduisent même par des démarches que la bonne foi condamne ou qui, trompant des prévisions établies sur des renseignements inexacts, produisent un résultat tout contraire à celui qu'on s'en était promis et de là un dépit mal dissimulé.

C'est ainsi que, lorsqu'on réclamait par la note du 18 Février dernier l'appui collectif armé de l'Autriche, de la France, de l'Espagne et de Naples, le même courrier qui portait cet office à Ollmütz, était aussi chargé d'une demande spéciale et très-pressante pour obtenir l'action immédiate et isolée des troupes impériales; toujours en vue de pouvoir, avec leur seule intervention, faire bon marché de ce statut fondamental, chargé aujourd'hui de toutes les malédictions du Sacré-Collège.

Mais il paraît que le prince de Schwarzenberg, ayant lui-même trouvé le procédé trop déloyal pour s'y associer, l'a fait connaître à Paris et que l'on n'a pas été médiocrement embarrassé dans mon voisinage quand il a fallu subir à ce sujet les justes reproches de Monsieur d'Harcourt.

Cependant, et malgré le peu de succès de cette première combinaison, l'on ne s'est pas découragé, et l'on est revenu à la charge d'une autre manière. Se croyant donc positivement assuré de l'impuissance où se trouvait la France, à cause de ses embarras intérieurs, de porter son action au dehors, tandis que l'on avait l'air ici d'attendre patiemment que son gouvernement se fût assez fortifié pour avoir plus de liberté dans ses mouvements, l'on chargeait le nonce Fornari de mettre pour ainsi dire le cabinet français en demeure d'agir sans délai, parce que la réponse négative

---

24 aprile. Il Kolb nel suo dispaccio del 28 accenna a contrasti tra i Triumviri di fronte all'intervento e a tentennamenti dell'opinione pubblica, ma anche che « il Papa è più che mai disprezzato, e non è possibile trovare la benchè minima simpatia per Lui ». MOSCATI, *op. cit.*, p. 149. Sulle speranze reazionarie ci dà qualche lume un brano della lettera del Magrini del 24 aprile, nel quale si afferma che, avendo il Triumvirato dichiarato di non voler accettare alcuna transazione, si pensava di sostituirlo col Galletti (Giuseppe), generale dei Carabinieri, con lo Sturbinetti, generale della Civica, e col generale d'artiglieria Stuart: « Avec ces trois hommes à le tête du gouvernement, il y a tout lieu d'espérer que notre question pourra se résoudre pacifiquement ».

sur laquelle l'on comptait de sa part. devenait alors la justification d'un recours immédiat à l'Autriche et de son intervention *isolée* pour le rétablissement de l'autorité pontificale; rétablissement, et c'était d'avance chose bien convenue, auquel cette puissance n'attacherait aucune condition dans l'intérêt du maintien des institutions dont le renversement, soit en les attaquant ouvertement, soit en les minant sourdement, doit en effet être le but de sa politique en Italie.

Nous verrons maintenant si la France, malgré l'initiative qu'elle vient de prendre avec tant d'éclat pour arriver à un résultat entièrement opposé, y parviendra. Il est permis d'en douter, d'après le langage, empreint de faiblesse et d'irrésolution, que j'entends tenir aux deux agents diplomatiques ses représentants, et qui en conséquence est loin d'annoncer une de ces déterminations fermement arrêtées, comme en savent prendre les Anglais, et dont ensuite l'on poursuit l'exécution à travers tous les obstacles.

Ainsi la France républicaine n'aurait envoyé ses soldats sur les rivages romains que pour y violer l'article 5 de sa constitution, en y assistant et même en y aidant à la restauration du pouvoir absolu, tout comme ce fut le cas à l'époque de la fameuse expédition d'Ancône! Il est difficile de le croire, et encore moins d'admettre, ainsi que je l'ai dit dans mon dernier rapport, que le cabinet de Monsieur Odilon-Barrot voulût assumer devant l'opinion publique la responsabilité d'une telle situation: et cependant, je le répète, à la tournure que semblent prendre les choses, et à l'indécision qui se manifeste dans le langage des deux plénipotentiaires français, il pourrait donc fort bien arriver qu'une démarche faite dans le but avoué de maintenir en Italie l'influence française et les institutions constitutionnelles, ne servît au contraire qu'à donner le coup de grâce à cette influence, en ne sachant pas prendre une attitude assez ferme pour préserver ces mêmes institutions du sort qu'on leur réserve, et que je crois bien arrêté entre les trois cours de Rome, Naples et Vienne.

Enfin c'est-là, et surtout en ce qui touche le dernier point, une question d'avenir dont la solution pourrait même bien devenir fatale au principe monarchique en Italie.

Comme l'on se flattait ici de ne recevoir de Paris qu'une réponse négative, au lieu de l'envoi immédiat d'un corps expéditionnaire, l'arrivée de celui-ci a causé un véritable désappointement, et surtout à Sa Majesté le Roi Ferdinand, qui, rempli d'un pieux ardeur et rêvant une nouvelle croisade, voulait avoir l'honneur d'entrer le premier à Rome et d'y replacer le Pape sur son trône. Aussi, à peine avait-on reçu à Gaëte la première nouvelle de l'arrivée des Français, que, de son côté, réunissant à la hâte six à sept mille hommes de troupes de toutes les armes, ce souverain s'est mis à leur tête et prenant également la direction de Rome, doit à l'heure qu'il est se trouver sous les murs de cette ville, et peut-être y avoir déjà planté son drapeau, car il n'aura rencontré aucun obstacle sur sa route, puisque déjà depuis plusieurs jours les corps qui occupaient Terracine et Velletri s'étaient, par ordre du triumvirat, repliés sur la capitale.

Ainsi cette expédition, au moins jusqu'aux portes de Rome, aura eu un caractère tout pacifique. C'est la première que Sa Majesté commande en personne, et peut-être faut-il regretter dans l'intérêt de sa popularité en Italie que ce soit pour combattre des Italiens.

En général il y a une sorte de fatalité qui s'attache à la destinée militaire des troupes napolitaines, car depuis 1821 elles ne se sont jamais mesurées que contre leurs propres compatriotes avec des Suisses à leur tête pour leur donner le bon exemple. Cette fois encore l'on a eu bien soin de prendre quatre compagnies d'élite de ces intré-

pides soldats pour donner l'élan en cas de besoin, ainsi qu'ils l'ont fait dernièrement à Messine et à Catane avec cette valeur et ce sang-froid qui les caractérisent.

Cependant, et malgré toute la diligence apportée par le roi de Naples dans sa marche, le général Oudinot, n'ayant de Civitavecchia que deux étapes à franchir, l'eût bien certainement précédé à Rome sans la résistance insensée que le parti exalté, ce parti qui, jusque dans ses derniers moments, veut demeurer fidèle à sa fatale mission de compromettre la cause italienne, semble décidé à lui opposer.

Mes plus récentes nouvelles de Rome sont du dimanche 29 Avril; depuis lors le cours des postes a été interrompue; mais d'un instant à l'autre, et j'espère même avant l'expédition de cette dépêche, nous devons apprendre que les drapeaux français et napolitains, protégeant l'étendard pontifical, flottent sur les murs de la capitale du monde chrétien.

En attendant Votre Excellence trouvera ci-joint des extraits-traduction de la correspondance de M. Magrini, la traduction de celle de M. le chevalier Arata, notre consul à Civitavecchia, différentes proclamations relatives à l'expédition française, et enfin un exemplaire imprimé de la protestation de l'Assemblée Constituante de Rome contre cette même expédition. <sup>1)</sup>

## XCI

N<sup>o</sup> 359.

Molo-de-Gaëte, le 3 Mai 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

le bruit s'était répandu hier ici que le corps expéditionnaire français, dans sa première attaque contre Rome, avait non seulement rencontré une sérieuse résistance, mais même été repoussé avec une perte assez considérable en officiers et soldats, et ensuite obligé de reprendre ses anciennes positions entre Palo et Castel de Guido; que là il attendait des renforts avant de reprendre l'offensive.

La copie-traduction, que Votre Excellence trouvera ci-jointe, d'une lettre que M. Magrini a pu me faire parvenir, et que je reçois à l'instant, Lui prouvera que ce bruit n'était malheureusement que trop fondé; je dis: malheureusement, parce que la lutte en deviendra plus acharnée, sans que d'ailleurs elle puisse, je crois, se prolonger beaucoup; d'autant qu'il est probable que le général Oudinot va maintenant concerter ses opérations avec Sa Majesté Napolitaine, et qu'ainsi attaqués par différents points, les Romains, se trouvant dans l'impuissance de résister, finiront par mettre bas les

<sup>1)</sup> Acclusi: trad. delle lettere dell'Arata al Magrini da Civitavecchia del 24, 25, 26, 27 aprile, e di quella del 30 al de Liedekerke; originale a stampa e trad. della protesta dell'Assemblea del 25 aprile; copia dell'Ordine del giorno dell'Oudinot del 20 aprile, del proclama dello stesso agli abitanti degli Stati Romani s. d., la dichiarazione dell'Espivent del 24 aprile, il proclama dell'Oudinot del 26 e gli estratti-trad. delle lettere del Magrini dei 27, 29 aprile, 1<sup>o</sup> maggio. In quest'ultima si riferiscono giudizi del Borgatti sulla inutilità di tentare di apparecchiare la difesa di Roma. « Le même enfin me disait que les deux triumvirs Armellini et Saffi auraient volontiers transigé avec le commissaire envoyé par le général Oudinot, et que le premier était monté à la tribune pour parler dans ce sens, mais que des cris et des sifflets, accompagnés de menaces de mort l'avaient obligé de descendre ».

armes. L'on cite parmi les officiers français tués un aide-de-camp du général-en-chef. <sup>1)</sup>

Il paraît aussi qu'un complot, ayant pour but le massacre de la garnison française, devait éclater à Civitavecchia, et que, pour en faciliter l'exécution, les coupables auteurs de ce projet avaient l'intention de mettre en liberté les nombreux forçats renfermés dans le bagne de ce port. Heureusement qu'on a pu l'éventer à temps, et prévenir ainsi ces nouvelles vèpres siciliennes.

On dit le pape profondément affligé par ces tristes nouvelles, et je le crois sans peine puisque l'espoir nourri jusqu'ici par lui, que les choses pourraient s'accomoder pacifiquement vient à cesser, et que c'est maintenant une fatale voie de sang qui le reconduira sur son siège.

*Postscriptum.* — Monsieur de Rayneval vient, Monsieur le Ministre, de me communiquer un rapport qu'il a reçu, par la voie de Civitavecchia, de Monsieur de la Tour-d'Auvergne, commissaire civil attaché à l'expédition, et d'où il résulte que la perte des Français dans la journée du 30 Avril s'est élevée, tant en tués qu'en blessés et prisonniers, à plus de mille hommes.

Il est certain que, s'il ne s'agissait pas ici d'intérêts si graves et de la question d'humanité, l'on ne regretterait peut-être pas trop cette sévère leçon donnée à cette suffisance française disant: quatre hommes et un caporal, voilà tout ce qu'il faut pour mettre ces gens-là à la raison ! <sup>2)</sup>

## XCII

N° 361.

Molo-de-Gaëte, le 8 Mai 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

s'il ne fallait, pour exercer le pouvoir suprême, que posséder des connaissances très-étendues dans le domaine des sciences et de la littérature; être bon père, bon époux; attirer sur soi les bénédictions du pauvre en soulageant constamment sa misère, assurément personne ne serait plus digne de sa couronne que l'excellent prince qui vient de quitter ce modeste hôtel pour se rendre à Naples. Mais, si dans tous les temps, la noble tâche de diriger les affaires humaines a exigé, pour la bien remplir, de plus hautes qualités, c'est surtout à notre époque de transition qu'elle réclame une grande fermeté de caractère, et qu'elle demande du courage personnel pour savoir au besoin prendre une résolution énergique ou entraîner ceux qui reculeraient devant le danger. Or l'auguste voyageur à qui je me permets de faire ici allusion est complètement déshérité de l'une et de l'autre; et quant à ses conseillers, parmi lesquels l'on compte sans aucun doute des hommes de talent, ils sont tout aussi pusillanimes; à l'exception cependant d'un seul, mais qui par cela même est, je crois, peu

<sup>1)</sup> Notevole il dispaccio del 4 maggio del Kolb, nel quale l'autore è costretto suo malgrado a rendere omaggio al valore e all'entusiasmo dei difensori, ora che la vittoria del 30 aprile ha mostrato ai suoi occhi lo spirito e la volontà dei Romani (MOSCATTI, *op. cit.*, pp. 149-151). Il Magrini nella sua lettera del 1° maggio testimonia a sua volta: « Les Romains ont à ce qu'il paraît, déployé dans ce premier engagement, une valeur à laquelle, je l'avoue, je ne m'attendais pas: jusqu'à des femmes, m'assure-t-on, ont tiré du haut des murailles sur les assaillants ».

<sup>2)</sup> Acclusa per errore a questo rapporto è la lettera del de Liedekerke al Bargagli, del 5 maggio, per accusargli ricevuta della nomina del Serristori a Commissario straordinario del Granduca di Toscana.

écouté, le brave général de Laugier, vieux et noble débris des armées d'Italie au temps des grandes guerres, et qui, l'autre jour, pleurait devant moi de désespoir de n'avoir pu décider son prince à retourner lui-même en Toscane, au lieu d'y envoyer un commissaire extraordinaire dans la personne du comte Serristori: car, à l'exception de Livourne, me disait ce même officier, il n'y a qu'un cri, qu'un vœu parmi les populations toscanes pour le retour de leur souverain bien-aimé; elles l'eussent porté depuis le point de son débarquement jusque dans sa capitale; sa présence eût encouragé les plus timides et bien plus contribué que celle d'un *alter ego* à consolider le retour à l'autorité légitime; mais, ou je me trompe fort, ou vous verrez qu'il ne reviendra à Florence que sous la protection d'une garnison étrangère; et si ce sont des Autrichiens, tenez pour certain que l'on n'aura rien fait dans l'intérêt du rétablissement d'une tranquillité stable en Toscane.

Cette manière d'apprécier la situation est du reste assez conforme au jugement qu'en porte lui-même mon correspondant de Florence, dont je transmets sous ce pli, et en copie, la dernière et intéressante lettre à Votre Excellence.

Je crois aussi que son projet d'échange de troupes entre les gouvernements piémontais et toscan serait d'une application pratique très-utile à ce dernier, puisqu'il remplirait le triple objet qu'il doit avoir maintenant principalement en vue, celui d'abord de se former une force armée capable de tenir le pays en respect, ensuite d'en posséder une dans ce moment pour replacer ce pays dans ses conditions régulières, et finalement d'enlever aux révolutionnaires leur principal prétexte pour, plus tard, recommencer leur œuvre de bouleversement.

Je place aussi sous les yeux de Votre Excellence la communication qui nous a été adressée par notre collègue de Toscane, Monsieur le commandeur Bargagli, faisant les fonctions de Ministre des affaires étrangères de Monseigneur le Grand-Duc, au sujet de la nomination du commissaire extraordinaire, à qui Son Altesse Impériale et Royale a cru devoir provisoirement confier la direction des affaires du pays. <sup>1)</sup>

*Postscriptum.* — Nos communications avec Rome continuant à être interrompues, je n'ai plus, depuis le 1<sup>er</sup> du courant, reçu aucun rapport de M. Magrini, et tout le reste de ma correspondance, ainsi que mes gazettes, me manquent également. D'un autre côté, le langage, tantôt contradictoire, tantôt obscur, que tiennent les agents français n'est guère propre non plus à éclaircir la question. Le seul fait certain c'est que depuis leur échec, — échec dont l'on cherche aujourd'hui à diminuer l'importance, — le corps expéditionnaire est demeuré immobile dans ses quartiers à Palo, où il paraît même que le général-en-chef a été assez sérieusement malade. Quant au roi de Naples, il doit avoir pris position à Albano, à cinq lieues de Rome, d'où il se concertera sans doute avec Monsieur Oudinot pour une attaque générale. En résumé, et pour autant qu'il me soit permis d'en juger, l'opération me semble conduite avec un défaut d'ensemble et une incohérence dans ses dispositions, qui, sans en compromettre le résultat final, sont cependant de nature à le retarder comme à le faire payer plus cher. Il est vrai que l'enthousiasme, si facile à naître chez les populations du midi, se refroidit de même et qu'il en pourrait ainsi résulter une réaction intérieure, dont la conséquence, bien désirable sous tous les rapports, serait d'ouvrir les portes de Rome aux Français et aux Napolitains. <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> La lettera senza il poscritto è stata già pubblicata in A. M. GHISALBERTI, *Giuseppe Montanelli ecc.*, cit., pp. 316-318.

<sup>2)</sup> Accluse: copia delle lett. da Firenze del 30 aprile; copia delle lettere del Bargagli del 3.

## XCIII

N° 362.

Molo-de-Gaëte, le 10 Mai 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

notre consul-général à Naples, Monsieur le commandeur Meuricoffre, venant de m'informer que le bateau-à-vapeur, *La ville de Marseille*, qui devait emporter mes dépêches n°s 360 et 361, avait retardé son départ de vingt-quatre heures, j'en profite pour transmettre à Votre Excellence l'extrait-traduction d'une lettre que m'a écrite, sous la date du 7 courant, Monsieur Arata, et que j'ai reçue hier par voie de mer.

Quoique Monsieur le Duc d'Harcourt ait laissé le général Oudinot encore assez souffrant des suites d'une espèce de fluxion de poitrine, dont il avait été atteint peu après, son débarquement, il paraît qu'aujourd'hui même il veut diriger une nouvelle attaque contre Rome, ayant pour but principal de s'emparer de quelque point élevé, d'où il pourrait avec efficacité menacer la ville d'un bombardement.

Ainsi tandis qu'en 1798 les Républicains français sous les ordres, je crois, du général Berthier, depuis prince de Neuchâtel, s'emparaient de la capitale du monde chrétien pour en exiler son vénérable pontife et y élever une nouvelle république romaine sur les débris du gouvernement pontifical, ceux, au contraire, de 1849, agissant également militairement, y viennent pour rétablir ce même gouvernement, et y renverser un régime en tout conforme à celui qui régit aujourd'hui la France, et tirant, comme ce dernier, son origine du suffrage universel!!

En vérité, lorsque l'histoire d'une nation, dans le court espace de cinquante ans, et c'est un point dans la vie des peuples, offre de tels contrastes, ne serait-on pas autorisé à douter de son avenir et à croire qu'elle touche à ce moment fatal que la Providence, dans l'ordre de Ses desseins, marque pour la fin d'un empire?

Sûr est-il qu'il y a là matière aux plus sérieuses réflexions, aux plus graves enseignements; mais au milieu de l'entraînement des passions politiques, qui fait les unes? qui profite des autres? Au moins j'ai la triste certitude que ce n'est pas autour de moi, et l'on est même parvenu à tellement aigrir un auguste personnage, à dominer ses instincts généreux, que non-seulement il se refuse à toute transaction, mais même à poser quelque garantie; si bien que la France, pour autant que mes informations soient exactes, a cru devoir protester contre cette obstination et lui renvoyer la responsabilité de toutes les conséquences qui allaient en dériver.<sup>1)</sup>

En résumé, Monsieur le Ministre, si le présent est affligéant, l'avenir s'offre sous un aspect plus sombre encore; car rétablir la papauté temporelle, comme on s'y dispose,

<sup>1)</sup> Il 3 maggio il d'Harcourt e il de Rayneval avevano presentato all'Antonelli una nota per precisare il vero scopo della spedizione francese; ved. CAPOGRASSI, *op. cit.*, pp. 127-130; ivi anche la breve, elusiva risposta dell'Antonelli, del 4 maggio, pp. 131-132. Cfr. i rapporti del 6 e del 10 maggio del Martini al De Launay, in QUAZZA, *op. cit.*, pp. 209-211, dai quali traspare la delusione di Gaeta per lo scacco francese. In compenso, il Kolb da Roma andava raccogliendo tutti quegli indizi che gli facevano sperare in un crollo della volontà di resistere: « persino in seno alla Costituente Nazionale si fanno udire voci sempre più favorevoli a un compromesso e già si parla pubblicamente che ci si sarebbe dovuti accordare coi Francesi subito, sin da principio » (8 maggio), in MOSCATI, pp. 151-153.

sur des débris teints de sang, sur des ruines fumantes, ce n'est plus, je le crains, faire de sa durée qu'une question de temps.

Ayant été ce matin même à Gaëte pour avoir l'honneur d'y remettre à Sa Sainteté, qui, dans cette circonstance, a daigné me donner des preuves réitérées de sa haute bienveillance, mes nouvelles lettres de créance, le cardinal Antonelli m'a assuré que les Autrichiens étaient déjà entrés en Toscane, et qu'ils allaient aussi pénétrer dans les légations pour y occuper Bologne et Ancône: ainsi voilà, grâce aux coupables utopies des Républicains, leurs désordres et leur licence; grâce à l'apathie du parti modéré, et aux fautes, je regrette de le dire, de ses gouvernants légitimes, la pauvre Italie centrale envahie de toutes parts par des troupes étrangères; dénouement d'autant plus triste qu'elle s'était vue si près de saluer le jour qui allait fixer son indépendance. <sup>1)</sup>

## XCIV

N° 363.

Molo-de-Gaëte, le 14 Mai 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

nos communications avec Rome continuant toujours à être interrompues, les nouvelles que nous pouvons recevoir de cette capitale n'ont donc aucun caractère authentique, et il faut s'en féliciter, car sans cela elles seraient vraiment déplorables.

Il paraîtrait donc, en admettant l'exactitude de ces nouvelles ou bruits, que le général Avezzana (Ministre actuel de la guerre), devenu l'âme du parti exalté et qui s'est arrogé un pouvoir dictatorial, ferait promener partout l'œuvre d'une destruction vraiment barbare, pour ajouter, dit-il, aux moyens de défense de la ville, ou débarasser ses approches de tout ce qui pourrait en faciliter l'attaque. C'est ainsi que les pins séculaires des villa Borghese et Pamphily, tant admirés par les étrangers, auraient été abattus et employés à la construction de formidables barricades; que l'on aurait fait sauter par la mine, ou détruit à coups de canon, toutes les habitations où l'ennemi pouvait se loger et de là inquiéter les assiégés: enfin, que les environs de Rome, dans le rayon d'une demi-lieue, présentaient l'aspect d'un véritable théâtre de désolation, tout comme si un nouveau Guiscard avec ses Normands les eût foulés, ne laissant plus derrière lui que ruines et cendres.

L'on prétend aussi que les palais Borghese et Doria auraient été dépouillés de leur riche et curieux mobilier, sous le prétexte, inventé à plaisir, que ces deux princes, si peu faits, comme tous nous en avons été malheureusement les témoins, pour supporter le poids d'une épée, marchaient contre la république dans les rangs de l'armée napolitaine.

Il faut au moins espérer que leurs galeries, qui renferment tant de chefs-d'œuvre des plus grands maîtres de l'école italienne, auront été respectées; car ce serait-là un de ces actes dont toute l'Europe artistique aurait droit de demander compte à ses auteurs.

Enfin l'on va jusqu'à soutenir que de vastes amas de poudre ont été disposés sous les gigantesques piliers qui soutiennent la coupole de Saint-Pierre, et que si la

<sup>1)</sup> Accluso estratto-traduzione della lettera dell'Arata da Civitavecchia, 7 maggio.

République doit succomber aux attaques de ses ennemis, c'est sous les ruines du chef-d'œuvre de Michel-Ange que le triumvirat veut monumentalement s'ensevelir.

Tout cela, Monsieur le Ministre, me semble porter plus ou moins le cachet de l'exagération, et appartenir davantage, j'aime du moins à l'espérer, au domaine d'imaginazioni effrayées ou fiévreuses qu'à celui de la réalité.

Je ne serais pas même trop éloigné d'admettre, ne ramenant les choses au bon sens pratique, et d'après certains indices et certains mouvements diplomatiques, qu'aussitôt qu'il aura été échangé avec les Français le nombre de coups de canon nécessaire pour satisfaire aux convenances militaires réciproques, une capitulation dont les bases sont déjà arrêtées, et dont ils se porteraient garants, ne vienne mettre un terme à l'effusion du sang, et poser en même temps de salutaires limites à cette ardeur réactionnaire par laquelle on se laisse plus que jamais entraîner dans mon voisinage; allant jusqu'à dire que les véritables coupables ne sont pas les Mazzini, les Sterbini, les Guerrazzi, etc, mais bien les hommes modérés, les partisans des institutions constitutionnelles, et que ce sont ceux-là que la glaive de la loi devrait atteindre: à ce double titre ma place est alors aussi marquée parmi les accusés.<sup>1)</sup>

## XCV

N° 364.

Molo-de-Gaëte, le 20 Mai 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

à défaut de communications directes avec Rome, communications qui ont, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer, entièrement cessé depuis l'invasion du territoire romain par les troupes napolitaines, j'ai dû chercher, et j'y suis

<sup>1)</sup> Lo stesso giorno il Kolb riferiva al suo Governo un importante colloquio col Mazzini, dal quale riteneva di poter affermare « che egli cominciava ad accorgersi dell'impossibilità di una resistenza ». Accennava in seguito all'incarico avuto dal Mazzini di recarsi dall'Oudinot « per aver finalmente notizie su che cosa lui veramente vuole e a quali condizioni vuole entrare in Roma ». Interessanti i particolari su questa missione e il resoconto del nuovo colloquio col Mazzini. « Quando fummo finalmente soli, Mazzini mi confessò il suo affanno e disse che avrebbe dato già da lungo tempo le sue dimissioni se egli non fosse stato convinto che Sterbini sarebbe diventato suo successore e aggiunse che gli sarebbe impossibile sopportare che il suo lavoro finisse in simili mani e che ora è deciso a resistere a lungo per cadere almeno in modo onorevole assieme alla Repubblica Romana ». Molto temeva l'avvento di Sterbini, la cui intenzione era, secondo l'Apostolo, « di istituire la Repubblica Rossa ». L'illusione mazziniana di una riscossa bolognese contro gli Austriaci suscitava nel Kolb un giudizio amaro: « È incomprendibile come Mazzini, che normalmente è una buona testa, si faccia illudere con tali miraggi e quando io dissi la mia opinione apertamente sulla sua situazione, diventò quasi tenero e maledisse il suo destino, il quale mai gli permetteva di trovare tranquillità e che gli scombinava ogni suo piano », MOSCATI, *op. cit.*, pp. 154-160. Cfr. con la lettera del Mazzini al Kolb del 12 maggio (*Scritti editi e inediti di GIUSEPPE MAZZINI*, Imola, 1924, vol. XL, pp. 92-95), e con E. BOURGEOIS - C. CLERMONT, *Rome et Napoléon III*, Parigi, 1907, pp. 78-80.

finalemeut parvenu, à en établir d'indirectes avec cette ville. Mais nécessairement ces dernières demandent plus de temps; surtout qu'une fois la correspondance arrivée, par des voies détournées, à Civitavecchia, elle doit y attendre le passage de quelque bateau-à-vapeur, et ensuite subir à Naples les inutiles procédés d'une désinfection, faite par des mains plus habituées à manier la rame que des lettres.

C'est ainsi, Monsieur le Ministre, qu'il m'a été possible de recevoir des nouvelles de M. Magrini jusqu'au 10 du courant, et que je lui dois cette justice que, malgré des préoccupations bien naturelles en présence d'une situation comme celle où cet employé se trouve depuis que Rome a été attaquée par les Français, que cette ville est menacée par les Napolitains, et que le parti exalté y règne en maître absolu, il m'a tenu, pour ainsi dire heure par heure, au courant des faits qui se sont succédé dans cette malheureuse capitale.

Vous trouverez donc ci-joint, Monsieur le Ministre, des extraits-traduction des passages de son journal, car c'en était un véritable, qui m'ont paru le plus mériter l'attention de Votre Excellence, vu que pour le reproduire dans son entier, il m'aurait fallu traduire plus de trente pages de fine écriture.

En parcourant ces extraits, vous pourrez, Monsieur le Ministre, surtout vous convaincre qu'il est difficile de plus s'éloigner de la vérité, je devrais peut-être dire: de l'insulter davantage, que ne l'a fait Monsieur le général Oudinot, dans son second rapport au ministre de la guerre, portant la date du 4 courant, et dont ce dernier a donné connaissance à l'Assemblée Nationale dans sa séance du 10. En effet, assimiler la journée du 30 Avril dans laquelle la suffisance française et la légèreté avec laquelle de braves soldats se sont vus ce jour-là engagés, ont reçu une si sévère leçon, à l'une des plus brillantes actions auxquelles les troupes françaises aient pris part depuis le temps où l'on faisait encore en France de grandes choses, passe vraiment toute mesure; aussi en sommes-nous demeurés ici confondus, et les plénipotentiaires français surtout ne savent comment s'y prendre pour justifier un langage si effrontément mensonger.

Ce n'est pourtant là encore qu'un de leurs moindres soucis, car l'arrivée de Monsieur de Lesseps, en qualité de commissaire extraordinaire, venant ainsi amoindrir leur action, sinon la paralyser complètement; comme la résistance chaque jour plus opiniâtre qu'ils rencontrent dans mon voisinage pour y obtenir quelque concession aux idées constitutionnelles, leur en donnent de bien plus sérieux encore; à telle enseigne que l'un d'eux, Monsieur de Rayneval, me dissit hier: « la question, mon cher comte, est maintenant si surchargée de complications que je vous avoue n'y plus rien comprendre, et que je laisse à des plus habiles que moi, ou au cours naturel des événements, le soin de la débrouiller ».

En attendant, ce Monsieur de Lesseps est, à ce qu'il paraît, entré en pourparlers avec le gouvernement intrus de Rome, et lui aurait, à ce que l'on ajoute encore, posé un terme, après l'expiration duquel, si ses propositions n'étaient pas acceptées, les hostilités recommenceraient, et seraient cette fois poussées avec vigueur, puisque le général Oudinot dispose maintenant d'environ vingt mille hommes et d'un matériel d'artillerie considérable. <sup>1)</sup>

---

<sup>1)</sup> Ved. il rapporto Kolb, del 20 maggio, sulla missione Lesseps, la quale « danneggia ancora di più il nome francese che non l'attacco senza successo del generale Oudinot », MOSCATI, pp. 160-62.

Actuellement si l'on admet que, pour éviter l'effusion du sang et la prolongation d'une lutte trop inégale pour être à la longue soutenue, la République Romaine consente à traiter, il est probable qu'une des conditions sur laquelle on la verra le plus insister, c'est celle du maintien des institutions constitutionnelles sous la garantie de la France, garantie que le ministère français lui-même doit vouloir pour mettre sa responsabilité à couvert.

Mais alors qu'arrivera-t-il quand il s'agira de faire sanctionner cet acte par le pape, lui qui a déclaré ne vouloir prendre aucun engagement et rentrer à Rome avec la plénitude de son pouvoir absolu ? <sup>1)</sup>

Je confesse aussi mon impuissance pour répondre à cette question, mais le cas échéant, je ne serais pas surpris de voir un auguste personnage protester à son tour contre l'intervention française.

Les débuts du corps expéditionnaire napolitain n'ont guère été plus heureux que ceux du général Oudinot, puisque, malgré quinze mille hommes, parmi lesquels on compte trois ou quatre régiments de cavalerie parfaitement bien montés, et une nombreuse artillerie, il a été tenu en échec par la seule légion Garibaldi, forte à peine de deux mille soldats, et n'ayant pour s'éclairer que cinquante chevaux.

Même à en croire des personnes qui viennent d'arriver ici, saisies d'une terreur panique, causée par le nom seul de ce chef de bande, les Napolitains, après avoir abandonné leur position d'Albano (cinq lieues de Rome), seraient en pleine retraite, et viendraient se reformer au delà de leurs frontières, dont ils se borneraient désormais à défendre l'accès, si le terrible condottiere poussait l'audace jusqu'à vouloir les franchir.

D'autres prétendent que le corps napolitain se retire, parce que, ne pouvant, au besoin, pas compter sur l'appui des Français, il ne s'est, livré à ses propres moyens de défense, plus assez cru en sûreté sur le territoire romain.

Du reste, le fâcheux de l'affaire n'est pas précisément cette retraite, qui ne changera en rien ou du moins peu de choses au fond de la question, mais bien cette circonstance que le plus auguste personnage de l'État se trouve précisément à la tête d'une expédition qui, sans lutte sérieuse, et sans que par conséquent le sort des armes lui ait été entièrement contraire, a l'air de céder le terrain à un audacieux aventurier contre lequel n'aurait jamais dû, en bonne pratique, se mesurer qu'un chef de gendarmerie.

Il paraît aussi que le même auguste personnage, pour faire mieux briller ses talents militaires, n'a voulu s'entourer que de vieux généraux, dont la prudence a depuis

---

<sup>1)</sup> « Du reste et dans tous les partis l'exaspération contre le gouvernement de Gaëte se manifeste de plus en plus parce qu'on l'accuse d'avoir, soit par ses lenteurs étudiées, soit en se refusant à toute transaction, amené les choses au point extrême ou elles se trouvent aujourd'hui », Magrini a Liedekerke, 4 maggio. Particolarmente notevole l'altra lettera dell'8 maggio del Magrini per rendersi conto dello stato d'animo dei liberali moderati: « Pauvre Pie IX, jouet de ses conseillers, il ne retrouvera plus son peuple d'une fois, s'il est écrit que ce pontife doit retourner dans sa capitale désolée et bouleversée ! Je me rappellerai toujours, Monsieur le Comte, que le lendemain de son départ, il y aura bientôt six mois, vous disiez au petit nombre d'amis qui, tous les soirs, se réunissent chez vous : « Voilà une détermination qui attirera bien des malheurs sur Rome, et peut-être compromettra l'avenir de la papauté temporelle ! » Ceux qui alors prétendaient que vous vous trompiez, sont bien obligés de convenir aujourd'hui que vous n'aviez vu que trop juste.

long-temps reçu une qualification que je m'abstiens de reproduire ici, pour ne pas blesser les lois de cette hospitalité qui m'est accordée sur le sol napolitain.

Je place enfin sous les yeux de Votre Excellence, en original et traduction, une dernière note qui m'est parvenue du ministère romain mais qui cependant s'adresse plus particulièrement aux puissances catholiques.<sup>1)</sup>

## XCVI

N° 365.

Molo-de-Gaëte, le 23 Mai 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

tous les doutes que nous avons pu, jusqu'ici, conserver sur la détermination prise par le chef suprême du corps expéditionnaire napolitain, sont maintenant levés; car, dans le moment où je trace ces lignes, trois régiments de cavalerie, ayant l'air assez fatigués de la marche rapide qu'on vient de leur faire exécuter, tout comme si un ennemi victorieux cherchait à les envelopper, ainsi qu'un train considérable d'artillerie, défilent sous mes fenêtres et rentrent dans l'intérieur.

Toute l'infanterie doit également, à l'heure qu'il est, avoir déjà repassé la frontière et sera, dit-on, répartie en trois camps, que des postes relieront entr'eux et qui seront chargés de veiller à ce que l'ennemi, et cet ennemi c'est toujours l'audacieux Garibaldi, ne s'aventure pas sur le territoire napolitain, ou du moins s'il essayait de le faire, qu'il ait bientôt lieu de se repentir de sa témérité.

Le prétexte que l'on continue à mettre en avant pour colorer, sinon justifier, cette retraite exécutée avec une précipitation et un désordre qui la fait ressembler à toute autre chose, c'est d'abord le défaut d'entente avec le général Oudinot, et ensuite la crainte que les frontières napolitaines se trouvant entièrement dégarnies, surtout dans la partie des Abruzzes, les Républicains Romains n'en profitassent pour y lancer quelque corps dont les révolutionnaires de l'intérieur n'attendaient que l'appui pour se soulever de nouveau; qu'ainsi, et avant tout, le Roi se devait à la sûreté de ses états, et à la défense de ses fidèles sujets.

Mais le fait est, Monsieur le Ministre, ou je me trompe fort, et assurément je serais le premier à m'en féliciter, c'est que l'on est entré en campagne avec l'intime conviction que cette campagne ne consisterait qu'en une marche presque triomphale, à travers des populations heureuses d'être affranchies d'un joug écrasant, et que surtout nulle part il ne s'agirait de disputer sérieusement le terrain.

Or, tout le contraire étant arrivé, c'est-à-dire que l'on s'est trouvé en face d'un ennemi qui ne voulait céder qu'après avoir tenté, dans une lutte acharnée, le sort des armes, et de paysans ou d'habitants de petites villes, qui, la plupart, ne criaient « vive le roi! » qu'en les menaçant du sabre, la prudence des vieux généraux a

<sup>1)</sup> Acclusi: lettera d'accompagnò del Rusconi (8 maggio), in copia e trad., trad. della nota del 7 maggio dello stesso alle Potenze cattoliche; n. 335 della *Pallade*, dell'8 maggio; estratti-traduzione delle lettere del Magrini 29 e 30 aprile, 1° maggio, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, notevoli per la conoscenza di quanto accadde in Roma durante l'attacco del 30 aprile e nei giorni successivi; supplemento al n. 131 dell'11 maggio 1849 del resoconto parlamentare francese.

conseillé alors la retraite; et ce conseil a été si promptement suivi qu'il faut bien croire qu'il répondait à un vœu général.

Sûr est-il que les soldats que je vois repasser ici témoignent par des chants qui, ordinairement, dans nos armées ne précèdent que l'entrée en campagne, ou suivent la victoire, combien ils sont heureux d'aller reprendre leur paisible service de garnison.

Outre l'engagement de Palestrine, dont il est parlé dans le journal de M. Magrini, il y en a eu encore un second à Velletri, dans lequel il paraît cependant que Garibaldi aurait eu le désavantage et beaucoup de ses soldats tués par l'artillerie, tandis que les Napolitains n'auraient à regretter que sept des leurs et un assez grand nombre de blessés.

Ce que l'on ne conçoit pas ensuite c'est que, malgré ce succès, l'on ne soit pas, au moins jusqu'au lendemain matin, demeuré à Velletri au lieu de s'en éloigner précipitamment, deux heures après la fin du combat, c'est-à-dire vers dix heures du soir; mais une armée battue, et voulant dérober une marche à son adversaire victorieux, n'en agit pas autrement.

Enfin, et quoi qu'il en soit, ce ne sont pas, Monsieur le Ministre, et comme je l'ai déjà dit ailleurs, les résultats matériels de cette malencontreuse expédition qu'il faut déplorer, mais bien ses effets moraux, et la déconsidération qu'ils viennent ajouter à un principe, déjà en butte à tant d'attaques, et dont le maintien cependant peut seul au milieu de nos convulsions actuelles, sauver la société et la préserver du pire de tous les despotismes, celui populaire. <sup>1)</sup>

Je reçois à l'instant même un nouveau et volumineux rapport de M. Magrini jusqu'à la date du 16 courant, mais le temps me manque avant le départ du bateau-à-vapeur pour en transmettre des extraits à Votre Excellence.

## XCVII

N° 366.

Molo-de-Gaète, le 29 Mai 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

pour faire suite à la dépêche n. 364, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux des extraits-traduction de la correspondance de M. Magrini, ou plutôt de son journal, comprenant l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 11 du courant jusqu'au 20; et comme mes rapports actuels avec cet employé sont subordonnés au mouvement des bateaux-à-vapeur entre Civitavecchia et Naples, et que ces jours derniers il n'en est arrivé, que je sache, aucun du premier de ces ports, je ne puis pas donner à Votre Excellence de nouvelles plus fraîches.

Quant aux informations que je Lui transmets aujourd'hui, c'est surtout des négociations entamées par Monsieur de Lesseps avec le gouvernement de Rome qu'elles reçoivent leur principal intérêt; et assurément il serait permis de se montrer plus

<sup>1)</sup> Il Kolb, nel suo dispaccio del 22 maggio, raccoglie la voce che la ritirata napoletana, iniziata il 17 maggio, fosse dovuta *alla paura del Re*. Dello scontro di Velletri afferma che « viene considerato una grande vittoria, e Garibaldi, il cui nome è molto temuto fra i Napoletani, è l'eroe del giorno », MOSCATI, *op. cit.*, pp. 162-164.

que surpris de ce que l'Assemblée Constituante ait méconnu le danger de sa situation jusqu'au point de rejeter les propositions si avantageuses, — disons mieux, si inconcevables, — de l'envoyé français, à moins que d'y avoir été secrètement encouragé de Paris par le parti de la Montagne, et sur la certitude, également donnée par celui-ci, mais que l'événement est venu heureusement démentir, qu'il triompherait aux dernières élections.

Les relations intimes qui existent entre Monsieur Sterbini, l'un des meneurs les plus ardents, les plus actifs de la révolution romaine, et Monsieur Ledru-Rollin sont même trop bien connues pour ne pas, et avec toute raison, envisager cet absurde rejet comme étant le résultat des encouragements de l'un et de l'influence que l'autre, à la manière de Robespierre, exerce sur les députés, c'est-à-dire par le terrorisme.

L'on se demande ensuite comment Monsieur de Lesseps a été par son gouvernement autorisé, ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, s'est autorisé lui-même, à poser des conditions dont l'acceptation et l'exécution pratique ne conduisaient rien moins qu'à provoquer une nouvelle déchéance de l'autorité temporelle des pontifes romains.

Or c'était donc, en agissant ainsi, aller directement contre le véritable but assigné à l'intervention, et pour lequel on l'a uniquement réclamée, celui du rétablissement pur et simple de cette autorité. Aussi qu'est il arrivé ? c'est que Messieurs d'Harcourt et de Rayneval ont cru, et à leur place j'en eusse fait tout autant, devoir protester contre les faits et gestes de Monsieur de Lesseps, et que ce dernier a expédié Monsieur de la Tour d'Auvergne à Paris, où il a dû être rendu ce matin même, afin que le gouvernement, ayant sous les yeux toutes les pièces qui peuvent l'éclairer sur cette grave question, bien grave puisque sa solution porte avec elle la guerre ou la paix, approuve sa conduite, ou la désavoue complètement, demandant en outre que la décision qui sera prise lui soit communiquée par voie télégraphique: ainsi nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir.<sup>1)</sup>

Le moment, Monsieur le Ministre, est donc suprême, et tient tous les esprits en suspens; car si la France se décide, comme le voudrait Monsieur de Lesseps, à soutenir la République Romaine, c'est déclarer la guerre à l'Autriche, et en effet ce diplomate, dans le cas de l'affirmative, doit avoir demandé que l'on renforçât le corps expéditionnaire de vingt-cinq mille hommes pour les diriger immédiatement sur Bologne, et en déloger les Antrichiens; c'est peut-être aussi provoquer cette conflagration générale dont la sagesse des souverains avait pu heureusement préserver l'Europe.

En présence d'une éventualité de cette nature, Votre Excellence, plus capable que moi encore d'en apprécier toutes les conséquences, comprendra facilement que tout autre intérêt s'efface devant celui-là, et qu'ainsi l'on a fait peu d'attention à l'arrivée tardive de quatre mille Espagnols, dont l'on se trouve même pour le moment assez embarrassé, et qui, en attendant qu'on sache où les employer, vont prendre position aux portes de Gaëte.

Quel que soit d'ailleurs l'avantage que l'on puisse retirer de ces nouveaux auxiliaires, il ne balancera certes jamais tout le mal qu'ont fait dans mon voisinage les discours enflammés de Monsieur Martinez de la Rosa, ainsi que ceux de Monsieur le

<sup>1)</sup> Ved. in CAPOCRASSI, *op. cit.*, pp. 133-140, il verbale della sesta seduta della Conferenza di Gaeta (20 maggio). Sull'ultima fase delle trattative Lesseps ved. il rapporto 30 maggio e 10 giugno del Kolb, MOSCATI, *op. cit.*, pp. 164-167.

duc de Rivas, ambasciadore d'Espagna a Naples, repudiando queste dottrine costituzionali per le quali l'un e l'altro avevano durante quindici anni d'esilio e dimenticando che essi rappresentano un paese, o, se non è per il fondo, almeno per la forma, il esiste ancora una costituzione. <sup>1)</sup>

### XCVIII

N° 367.

Molo-de-Gaëte, le dimanche 3 Juin 1849.  
(Bateau-poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

ce matin même, vers six heures, il est arrivé ici de Civitavecchia un bateau-à-vapeur français, porteur de la nouvelle, dont il faut à coup sûr grandement se féliciter, qu'une dépêche télégraphique, expédiée, si je suis bien informé, de Paris le 29, c'est-à-dire le lendemain de l'arrivée dans cette capitale de Monsieur de la Tour d'Auvergne, avait apporté à Monsieur de Lesseps l'ordre de son rappel, et que cet agent, dont l'on ne sait en vérité comment trop qualifier les faits et gestes diplomatiques, s'était, le 31, embarqué sur le *Descartes* pour retourner en France. <sup>2)</sup>

L'on ajoute que par la même dépêche le gouvernement enjoignait au général Oudinot de poursuivre ses opérations militaires, et d'attaquer vigoureusement Rome, si une dernière sommation ne suffisait pas pour lui en ouvrir pacifiquement les portes.

Il paraît, du reste, que ce chef, après avoir, ainsi que Monsieur d'Harcourt et de Rayneval, protesté contre les propositions de Monsieur de Lesseps, n'avait pas cru devoir attendre cette dernière injonction pour continuer l'investissement de la ville, et que déjà il avait, par une de ses divisions, fait occuper le mont Marius; ne se doutant pas que ses défenseurs l'avaient abandonné, et dont cette division a pu dès lors s'emparer sans coup férir. <sup>3)</sup>

De ce point culminant le général Oudinot domine tout Rome à petite portée de canon, et c'est probablement là où il va faire établir ses pièces de siège, comme déjà les y placèrent en 1798 les Français sous les ordres de Berthier, et à peine commencèrent-elles à jouer que les Romains capitulèrent.

Le moment d'ailleurs est d'autant plus favorable pour cette attaque, ou du moins pour en formuler la menace, que huit mille hommes environ ont été détachés de la garnison de Rome, et envoyés au secours d'Ancône, assiégée par les Autrichiens (le bruit courait même hier à Gaëte que cette ville s'était déjà rendue), et que le général Garibaldi, avec cinq autres mille hommes, se trouve encore sur les frontières

<sup>1)</sup> Allegati: traduzione francese del decreto dell'Assemblea del 19 maggio, il progetto Lesseps e la nota d'accompagnamento dello stesso del 19 maggio; estratti trad. delle lettere del Magrini dell'11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 maggio.

<sup>2)</sup> Quando il La Tour d'Auvergne comunicò a Palazzo Colonna che il Lesseps non poteva partecipare alla riunione preannunciata perchè *indisposto* e invitò i Francesi presenti a dare il proprio nome e il proprio indirizzo, « questa invitation reçue froidement par les uns, fut accueillie par les autres avec des huées et des sifflets auxquels se joignirent bientôt les cris: « *À bas le jésuite Lesseps! à bas le jésuite La Tour d'Auvergne! vive la République Romaine!* ». E i fischi inseguirono il diplomatico francese fino alla sua carrozza (Magrini al de Liedekerke, 21 maggio).

<sup>3)</sup> Ved. in proposito il verbale dell'ottava seduta (29 maggio) della Conferenza di Gaeta, in CAPOGRASSI, *op. cit.*, pp. 143-145. Cfr. il dispaccio Kolb del 6 giugno, in MOSCATI, *op. cit.*, pp. 167-168.

du royaume de Naples, y faisant pour son propre compte la guerre de partisan. Or les troupes dont se composent ces deux corps expéditionnaires sont sans contredit les plus aguerries de toutes celles réunies dans la capitale pour sa défense.

Il se peut donc fort bien que, favorisée par cette circonstance, la simple menace d'un sérieux bombardement suffise au général Oudinot pour arriver à ses fins, ou, au plus, que la résistance qu'on lui opposera ne soit que de courte durée, et n'occasionne ainsi pas de grands dommages.

À part de la question générale d'humanité, j'en serai, Monsieur le Ministre, pour mon compte personnel d'autant plus charmé, que le palais de notre légation, se trouvant précisément en face du mont Marius, aurait probablement beaucoup à souffrir, si la lutte prenait ce caractère désespéré que voudrait bien lui attribuer le triumvir Mazzini et ses adhérents. <sup>1)</sup>

Quoi qu'il en soit, je ne fermerai mon paquet qu'au dernier moment, dans l'espoir que je pourrai peut-être encore vous annoncer que Rome a fait sa soumission, ou a dû céder aux efforts victorieux des troupes françaises.

J'ai finalement l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence des extraits-traduction du journal de M. Magrini jusqu'au 25 Mai; la traduction de la réponse du gouverneur d'Ancône à la sommation du général autrichien, baron Wimpfen; ainsi que celle d'une nouvelle proclamation du triumvirat, dépassant toutes les autres par la violence de son exaltation: aussi faut-il le considérer comme l'œuvre unique de l'homme qui a pour long-temps compromis la cause de l'Indépendance Italienne, de Monsieur Mazzini. <sup>2)</sup>

*Postscriptum.* — *Du 4 Juin au matin.* D'après des nouvelles plus récentes reçues par Monsieur le duc d'Harcourt, il paraît que ce n'est qu'aujourd'hui que le général Oudinot avait l'intention d'attaquer Rome, si cette ville, ou plutôt ceux qui y règnent par la terreur, persistaient dans leur refus de lui ouvrir pacifiquement les portes; ainsi ce ne sera que demain au plus tôt que nous pourrons connaître ici le résultat obtenu par le chef de l'expédition française.

En attendant, les Espagnols n'ayant pu s'entendre avec les Napolitains, aigris par le mauvais succès de leur première prise d'armes, pour combiner une œuvre commune, viennent de partir seuls dans la direction de Terracine sous le prétexte — ce qui n'est nullement le cas — que cette petite ville, ainsi que le territoire qui l'avoi sine — étaient de nouveau menacés par les bandes de Garibaldi. Mais il fallait bien que les Espagnols, dont la tenue militaire est d'ailleurs très remarquable, circonstance qui augmente encore le dépit des Napolitains, n'eussent pas l'air, ce qui au fond est

<sup>1)</sup> « Quant'à l'hospitalité que vous me recommandez tant, Monsieur le Comte, à l'égard des Néerlandais, il n'y a jusqu'ici que M. l'Albé Cartenstat de Maestricht qui en ait profité. M. le Chevalier Teerlinck a trouvé, et malheureusement avec raison, que notre légation était trop exposée aux conséquences d'un bombardement; et pour ce qui regarde messieurs les frères Koelman de La Haye, ce sont des Républicains trop décidés pour y chercher un asile; ils m'ont même dit que si l'occasion s'en présentait, ils se mettraient dans les rangs de la troupe du général Garibaldi pour combattre en secours de la République » (Magrini a Liedekerke, 21 maggio). DI JOHAN PHILIP KOELMAN esistono importanti memorie, *In Rome, 1846-1851*, Arnheim, 1869.

<sup>2)</sup> Ma il Kolb riconosceva più equamente il 6 giugno: « È probabile che gli esaltati abbiano richiesto misura draconiana ed è una vera fortuna per lo Stato che Mazzini abbia il coraggio di opporsi a queste richieste ».

cependant la vérité, d'être venus inutilement aborder sur ce rivage. Mais avec l'orgueil qui les caractérise, ils ont voulu, par cet acte extérieur, prouver à l'Europe que l'Espagne existait encore comme puissance. Ne l'eussent-ils pas fait d'une manière tout à la fois plus morale et plus utile aux vrais intérêts de la monarchie en payant leurs créanciers, au lieu d'obérer de plus en plus leur trésor par les frais d'une expédition qui, après tout, prête au ridicule, et ne fera, à l'endroit de l'Italie, que reveiller les tristes souvenirs que ce pays a conservé de leur ancienne et rude domination ? <sup>1)</sup>

## XCIX

N° 368.

Molo-de-Gaëte, le 6 Juin 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

nous voici parvenus au 6, et jusqu'au moment où je commence ce rapport, il n'a été reçu du quartier-général français aucune information soit pour annoncer la solution pacifique de la question romaine, et c'est assurément ce qu'il y a de plus désirable, soit pour annoncer le commencement des hostilités, si le système d'une résistance désespérée continue malheureusement à prévaloir dans les conseils de la République. Aussi Monsieur le duc d'Harcourt, dans lequel, malgré son âge avancé se personnifient encore toute la vivacité et l'impatience fiévreuse de la jeunesse, n'a-t-il pas su tenir à cet état prolongé d'incertitude, et hier à huit heures du soir, sans même se faire accompagner par un de ses nombreux employés de son ambassade, il s'est embarqué seul sur le bateau-à-vapeur, toujours ici à sa disposition, pour se rendre d'abord à Civitavecchia et de là près du général Oudinot. Plusieurs fois déjà ce diplomate, avec lequel je suis d'ailleurs dans les meilleurs termes, parce qu'il partage mes opinions modérées, m'a engagé à le suivre au camp français, où en effet mes connaissances locales et mes relations étendues auraient pu être utiles au chef de l'expédition; mais malgré tout l'attrait qu'une telle course offrait à ma curiosité, je m'y suis toujours refusé, trouvant avec l'historien de la diplomatie française, Monsieur de Flasse, que le vrai mérite consiste dans l'exercice de son devoir et que ce serait mal le comprendre que d'avoir l'air d'échanger l'habit de paix contre la tunique militaire.

Je suis d'ailleurs certain que ma présence au camp français ne réussirait que médiocrement dans mon voisinage et souleverait en outre contre moi à Rome des ressentiments qu'assurément je ne crains pas, mais que je crois inutile de provoquer, du moment où il n'en peut résulter aucune utilité réelle pour le service du Roi. <sup>2)</sup> Mes

<sup>1)</sup> Allegati: estratti-traduzione delle lettere del Magrini (21-25 maggio); traduzione del proclama del Triumvirato del 21 maggio; id. della risposta di G. C. Mattioli, in nome del municipio di Ancona, al maresciallo Wimpfen (24 maggio).

<sup>2)</sup> Non c'era da farsi illusioni, ammoniva da Roma il 22 maggio il Magrini: « notre excellent pape et le haut clergé se trompent, ou ont été trompés par de faux rapports, quisqu'ils semblent ignorer l'immense changement qui, dans ces derniers mois, s'est opéré dans l'esprit de la grande majorité des populations romaines. Une force étrangère prépondérante pourra momentanément leur imposer l'ancien ordre de chose, et dominer la haine contre le gouvernement ecclésiastique, mais lorsque, par suite d'une circonstance quelconque, cette force viendra à s'éloigner, le désordre renaitra de plus belle ». Due anni dopo il console inglese Freborn non faceva diversa profezia, ved. NASSAU WILLIAM SENIOR, *L'Italia dopo il 1848*, Bari, 1937, p. 186.

dernières nouvelles de Rome vont jusqu'au 31 mai et de Civitavecchia jusqu'au 2 juin.

Votre Excellence en trouvera ci-joint les extraits—traduction, ainsi que la reproduction textuelle des deux documents qui m'ont été transmis par MM. Magrini et Arata. Le rappel immédiat de Monsieur de Lesseps, ainsi que le résultat des dernières élections, donnant en France au parti de l'ordre une majorité assurée, ont, comme de raison causé dans mon voisinage beaucoup de satisfaction, et surtout valu aux deux plénipotentiaires français un accueil plus favorable que celui avec lequel leurs visites y étaient, depuis quelques temps, reçues. <sup>1)</sup>

*Postscriptum.* — *Jeudi 7 juin au matin.* Monsieur d'Harcourt vient de revenir de sa rapide excursion au quartier général et, d'après ce qu'il nous a dit, les Romains auraient à leur tour pris l'initiative pour attaquer les Français et les déloger de leurs positions des villa Pamphili, Corsini et Valentini. L'avantage est demeuré à ces derniers, mais il doit avoir été par eux chèrement acheté, et ce qui le prouve c'est l'extrême réserve avec laquelle Monsieur l'ambassadeur s'exprime à ce sujet. Ces villa doivent avoir été prises et reprises plusieurs fois, et ont été presque détruites par l'effet de l'artillerie.

C'est encore la légion Garibaldi qui a eu la principale part dans ce combat et y a déployé comme dans les précédents une valeur et un acharnement remarquables: aussi a-t-il, dit-on, tant en tués qu'en blessés et prisonniers, coûté à ce dernier plus de huit cents hommes.

L'on me mande en effet de Civitavecchia, sous la date du 5 courant, qu'il venait d'y arriver deux cent-quarante-deux prisonniers romains, ainsi que bon nombre de blessés français, et que les uns comme les autres allaient être embarqués pour la Corse. C'est le dimanche 3 que cette affaire a eu lieu; l'attaque a commencé à trois heures du matin et a duré jusqu'au soir.

Toutes les communications avec Rome sont maintenant fermées, de sorte qu'il me sera impossible de recevoir des nouvelles de M. Magrini et de savoir ainsi ce qui se passe dans l'intérieur de cette malheureuse ville. L'on dit aussi que le général Avezana y est revenu et il faut le regretter, car c'est un homme d'une grande énergie et qui s'est toujours montré un des plus ardents partisans d'une défense désespérée. Les Français sont maintenant occupés à faire en règle le siège de la porte Saint Pancrace à fin d'occuper ensuite le mont Janicule et de là menacer Rome d'un bombardement plus général; menace devant laquelle il est bien à désirer que cette ville prenne enfin le parti de se soumettre.

## C

N° 369.

Molo-de-Gaëte, le 12 Juin 1849.  
(Bateau poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

le 20 du mois d'avril dernier et dans un consistoire secret tenu ce jour-là à Gaëte, le Saint-Père a prononcé devant les membres du Sacré Collège qu'on avait pu y réunir une longue allocution dans laquelle, reportant ses regards en arrière, et

<sup>1)</sup> Allegati: estratti—traduzione delle lettere del Magrini, dal 26 al 31 maggio; traduzione della lettera del 24 maggio del Lesseps all'Assemblea costituente romana; estratto—traduzione della lettera dell'Arata (Civitavecchia, 2 giugno) con copia della convenzione del 31 maggio.

devenant en quelque sorte l'historiographe de son règne Sa Sainteté en a signalé les principaux événements, ainsi que les actes remarquables, y compris cette résolution fatale, et assurément ce qui ce passe aujourd'hui autorise bien à lui donner cette qualification, qui l'a conduite sur la terre étrangère, où, selon toutes les probabilités, son séjour se prolongera pendant plusieurs mois encore, si non par le fait de sa volonté, du moins par celui des influences qui la dominent.

Comme il n'existe point d'imprimerie à Gaëte, l'on a dû envoyer à Naples le document en question pour y être imprimé, et les premiers exemplaires qu'on en a tirés ayant été trouvés très-fautifs, il a fallu recommencer l'œuvre, d'où il est résulté que c'est seulement vers le 20 du mois de Mai que le cardinal-secrétaire d'État a pu nous en adresser des copies.

Depuis cette époque, des informations que j'ai cru qu'il était, Monsieur le Ministre, plus utile de porter à votre prompte connaissance, ayant rempli presque tous mes moments, j'ai dû, jusqu'ici, retarder l'envoi de la pièce dont il s'agit, me bornant même aujourd'hui à lui en transmettre un exemplaire latin accompagné d'une simple analyse en langue française, car si mon zèle n'eût point reculé devant sa traduction complète, malgré la longueur de ce travail, ma connaissance imparfaite du latin, devant à mes propres leçons le peu que j'en sais, l'eût rendu trop défectueux pour me permettre de le placer sous les yeux de Votre Excellence.

Cette allocution, ou si l'on aime mieux, cette revue rétrospective, a été bien diversement appréciée, mais le jugement, me paraît-il, le plus raisonnable et le plus pratique que l'on en ait porté est celui-ci que si au dehors elle pouvait produire un bon effet, en revanche au dedans, et surtout dans son application aux États Pontificaux, ce n'était qu'un élément de plus d'irritation ajouté à tous ceux déjà existants.

En effet, quelques paroles empreintes de cette clémence et de cette générosité qui font un prince si grand, ainsi que l'assurance du maintien de ces institutions libérales qu'on est trop juste pour rendre solidaires du tort de certains hommes, eussent, je crois, produits une plus salutaire impression, et probablement ramené bien des esprits, que de telles récriminations et la réaction qui se prépare dans mon voisinage ne feront qu'aigrir et éloigner davantage.

*Postscriptum.* — L'exemplaire imprimé de l'allocution a été expédié sous bande. 1)

## CI

N° 370.

Molo-de-Gaëte, le jeudi matin 14 Juin 1849.

(Bateau poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

ayant reçu hier dans l'après-dinée et par voie-extraordinaire, vu que l'armée française intercepte maintenant toutes les communications ordinaires, des nouvelles de M. Magrini jusqu'au dimanche 10 du courant, et il ne serait guère possible d'en avoir de plus fraîches, si même Rome ne se trouvait pas, comme c'est malheureusement

1) Allegati: il testo latino della Allocuzione del 20 aprile « Quibus, quantisque malorum » (Neapoli, Ex Typographeo Fibreniano, 1849); il testo con traduzione italiana della stessa (Roma, Tip. della Rev. Cam. Apost., 1849); una traduzione francese (Paris, Gaume, 1849), è una « Analyse de l'allocution prononcée par le Saint-Père dans le Consistoire secret tenu à Gaëte le 20 Avril 1849 » (manoscritta).

aujourd'hui le cas, dans une position exceptionnelle, je profite du bateau-poste qui doit, dans quelques heures, toucher à Gaëte, pour les communiquer à Votre Excellence, regrettant seulement que la brièveté du temps m'ait obligé de retrancher du journal de cet employé plusieurs détails qui n'étaient pas sans intérêt, et empêcher d'apporter dans ma traduction tout le soin qui aurait pu la rendre plus claire.

Les faits auxquels se rapportent les informations de M. Magrini disent d'ailleurs assez par eux-mêmes sans qu'il me soit nécessaire d'y joindre aucun commentaire, me bornant seulement à ajouter que M. de Corcelles, qui déjà était venu trouver une première fois le pape de la part du général Cavaignac est attendu aujourd'hui à Gaëte, en compagnie de M. de la Tour d'Auvergne, revenu tout récemment de Paris et que la visite de ces deux Messieurs a pour but d'insister de nouveau auprès de Sa Sainteté afin qu'elle maintienne le Statut fondamental du 14 Mars 1848, si non dans son entier, du moins dans ses dispositions essentielles, selon le vœu du parti modéré et de tous les hommes raisonnables.

Je doute que cette démarche réussisse mieux que celles tentées jusqu'ici pour faire revenir le Saint-Père de la détermination qu'il a cru devoir prendre à cet égard; d'autant plus que si d'abord elle ne lui avait été dictée, que par des scrupules, toujours respectables, de conscience, l'on est, à ce qu'il paraît, parvenu depuis à lui faire partager ces mêmes craintes personnelles dont le parti rétrograde a su faire un si habile usage sous le dernier pontificat pour empêcher Grégoire-Seize de prêter l'oreille à aucune proposition de changement dans les lois fondamentales de l'État. <sup>1)</sup>

## CII

N° 371.

Molo-de-Gaëte, le 20 Juin 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

les événements dont les États de l'Église ont été, et malheureusement sont encore en ce moment, le triste théâtre, devaient nécessairement apporter une perturbation fâcheuse dans ces relations commerciales directes avec les Pays-Bas que mes soins, si efficacement secondés par ceux de nos agents consulaires, étaient parvenus à rétablir et en suspendre momentanément l'activité. En effet, depuis quatre mois, monsieur le chevalier Arata ne m'a plus signalé aucun arrivage de nos ports à Civitavecchia; et par une fatalité, que heureusement cependant ne nous laisse aujourd'hui aucun dommage à déplorer, peu de jours avant que les Autrichiens n'investissent Ancône, il était entré dans le port de cette ville provenant d'Amsterdam un navire néerlandais de commerce avec un chargement de sucre raffiné, mais qui, ayant été soumis, d'après les réglemens sanitaires à sept jours d'observation n'avait pas eu le temps de débarquer sa marchandise avant l'approche du baron de Wimpfen.

C'est alors que le capitaine de ce bâtiment, pour échapper au blocus, et surtout ne pas s'exposer, avec sa cargaison aux suites du bombardement, se décida à reprendre le large et qui à cet effet il demanda à notre consul, Monsieur Joseph Casaretto

<sup>1)</sup> Allegati: estratti dalle lettere del Magrini (1-10 giugno) con interessanti particolari sull'assedio, da confrontare con il dispaccio Kolb, del 19. giugno, in MOSCATI, *op. cit.*, pp. 169-171.

de le faire remorquer par quelque vapeur hors du port; ce qui eut effectivement lieu au moyen d'un vapeur français que l'agent consulaire de cette nation, sur la demande du nôtre, voulut bien mettre de suite à sa disposition.

Quelques heures après, le capitaine néerlandais remettait à la voile sans avoir déclaré pour quelle destination, mais il est probable que, se trouvant dans le voisinage de Trieste, il se sera dirigé vers ce port, qui d'ailleurs lui offrait plus que tout autre des chances pour y placer avantageusement sa marchandise. Les détails qui précèdent, ont été, Monsieur le Ministre, empruntés à une lettre de Monsieur Casaretto en date du 31 mai, la dernière que j'ai reçue de ce consul depuis le commencement des opérations militaires devant Ancône, m'ajoutant que le corps Autrichien qui en était chargé, se montait à environ dix mille hommes, avec quarante pièces de canon; tandis que les troupes auxquelles la défense de la place était confiée, ne dépassait pas le nombre de trois mille.

Deux frégates, trois vapeurs, trois bricks et quelques autres petits bâtiments formaient le blocus de mer. S'il ne fallait pas accueillir avec beaucoup de réserve les nouvelles qui circulent dans mon voisinage, parce que trop souvent des espérances ou des désirs y prennent la place de la réalité, Ancône serait déjà tombé au pouvoir du baron de Wimpfen; cependant jusqu'à présent ce fait ne résulte d'aucune information officielle.

## CIII

N° 382.

Molo-de-Gaète, le 22 Juin 1849.

(Voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

quoique bien de soins, et assurément de soins de la nature la plus grave, aient occupé ou plutôt préoccupé l'Assemblée Romaine depuis l'époque de sa convocation, elle n'a pas cependant, se figurant sans doute que la République qu'elle venait de fonder sous l'empire de la terreur durerait autant que sa sœur aînée, perdu de vue l'objet principal qui avait motivé sa réunion, celui de donner à son œuvre, et pour en consolider l'existence, des formes stables et régulières.

Quelques jours donc après que cette République eut été solennellement proclamée et acceptée avec une résignation que le parti exalté, peu scrupuleux à l'endroit de la vérité, appela alors de l'enthousiasme, l'Assemblée institua une commission pour s'occuper de la rédaction du pacte fondamental. Les membres qui la composèrent furent tirés de son sein et choisis à la pluralité des suffrages.

Cette commission, après avoir longuement débattu la matière, ayant finalement mené son œuvre à terme, nomina pour son rapporteur un sieur César Agostini, homme peu pratique, puisqu'il se trouvait pour la première fois mêlé aux affaires publiques, mais qui, dans l'ordre de ses idées avancées, ne manquait pas d'une certaine capacité; il avait même publié dans le *Contemporain* plusieurs articles de fond qui annonçaient comme écrivain un talent facile, et comme publiciste des connaissances assez étendues.

C'est le 18 avril dernier que le député Agostini a lu à l'Assemblée romaine son rapport ainsi que le projet de constitution élaboré par la commission [qui ensuite l'avait choisi pour son rapporteur, et ayant pensé qu'il pouvait être d'un intérêt historique que ces deux documents prissent place dans les archives de notre département, j'ai consacré les loisirs que m'a laissés, au commencement de cette semaine,

l'absence de toute autre occupation pour en faire la traduction. Votre Excellence la trouvera ci-jointe, craignant seulement qu'un travail exécuté sous l'influence d'une chaleur de vingt-huit degrés ne se ressente quelque peu de la prostration des forces, conséquence inévitable d'une température aussi élevée. 1)

## CIV

N° 373.

Molo-de-Gaëte, le 23 Juin 1849.  
(Bateau poste, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

depuis le 12 du courant toutes les communications avec Rome ayant été définitivement interrompues, en conformité des ordres sévères donnés à cet effet par général Qudinot, il est devenu ainsi impossible à M. Magrini de me faire parvenir ses rapports sur ce qui se passe dans l'intérieur de cette malheureuse ville; je l'ignore donc complètement à partir du 10 de ce mois, date des dernières nouvelles que j'ai reçues de cet employé; nouvelles dont j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence un extrait-traduction. 2) Manquant donc par suite de cette circonstance de mes informations ordinaires, je n'ai aujourd'hui, Monsieur le Ministre, à placer sous vos yeux que l'original d'une lettre, en date du 14, que m'adressait Monsieur le chevalier Arata, notre consul à Civitavecchia, la traduction d'un petit bulletin joint à la dite lettre et contenant des nouvelles jusqu'au 15 et enfin une feuille imprimée dans laquelle se trouvent rapportées tant la lettre écrite par le général-en-chef au président de l'Assemblée romaine que sa dernière proclamation aux habitants de la ville pour leur annoncer qu'un nouveau refus de leur part de l'y laisser librement entrer le contraindrait d'avoir recours aux moyens que la guerre mettait en son pouvoir pour y pénétrer de vive force.

Ce dernier appel étant resté sans effet, et il fallait s'y attendre par suite de ce système de terreur qui paralyse tous les efforts du parti honnête et modéré pour amener la question sur le terrain de la conciliation, les opérations de siège ont dû, aux termes mêmes de la proclamation, être sérieusement entamées le 13; cependant l'on sait par des personnes revenues du quartier général que jusqu'au 20 elles n'avaient pas été poussées avec une grande vigueur, soit que Monsieur Qudinot eût voulu attendre le nouveau renfort de matériel qu'il avait cru devoir demander, soit par suite de cette indécision dont ce chef militaire n'a fourni que trop de preuves depuis son débarquement, et qui lui a fait perdre deux ou trois excellentes occasions de remplir le but de son expédition sans qu'il en coûtât tant de sang, ni de dévastations. La ville et la forteresse d'Ancône ont dû capituler le 14; à l'exception de la capitale, voilà l'autorité légitime rétablie sur tous les points du territoire des États de l'Église.

*Postscriptum.* — Les nouvelles que l'on vient de recevoir de Paris, et que annoncent que le dernier mouvement tenté par les anarchistes a été réprimé; que la population ne l'a point appuyé et que les troupes ainsi que la garde nationale se sont dans

1) Allegati: traduzione del progetto di costituzione, trad. del rapporto Agostini del 18 aprile, e n. 88 del *Contemporaneo* (18 aprile), con il progetto, e n. 89 (19 aprile) con il rapporto.

2) Ved. il rapporto Kolb, del 23 giugno, per i particolari delle vicende romane, MOSCATI, *op. cit.*, pp. 171-175.

cette circonstance parfaitement bien montrées serviront peut être mieux le général Oudinot pour l'occupation de Rome que ses savantes dispositions militaires, car elles enlèvent à Monsieur Mazzini et à ses adhérents le principal espoir sur lequel ils fondaient, je crois, leur résistance obstinée, c'est-à-dire celui du triomphe de la république rouge.

Monsieur de Corcelle, dont j'avais dans un de mes précédents rapports, annoncé la prochaine arrivée à Gaëte, n'y a point encore paru, soit que ce représentant ait jugé sa présence plus utile au camp français, soit qu'il ait acquis la conviction dans ses entretiens avec Messieurs d'Harcourt et de Rayneval qu'il ferait ici de vains efforts pour changer les résolutions qu'on y a prises. En effet, ce résultat, la force des choses pourra seule maintenant l'obtenir; car je crois qu'une fois en sa présence l'on sentira que si l'on veut vivre d'une vie à soi et sans l'appui permanent des baïonnettes étrangères, il faudra entrer dans la voie d'un progrès modéré et se tenir également éloigné des extrêmes. La tâche est difficile, laborieuse, je le sais, surtout que l'on manque d'hommes pour l'accomplir, ou du moins que l'on paraît disposé à ne pas vouloir employer ceux qui en seraient capables.

*Le 24 à midi*—Monsieur le duc d'Harcourt entre chez moi et me dit que la brèche ayant été rendue praticable entre trois endroits différents, les troupes sont montées à l'assaut le 21 à onze heures du soir, et ont pu pénétrer dans le corps de la place sans rencontrer une trop vive résistance, puisqu'au moment où le chef de l'État-major transmettait cette nouvelle, l'on n'avait encore envoyé à l'ambulance que huit ou dix blessés, parmi lesquels on comptait deux officiers. Ainsi à l'heure qu'il est les Français doivent être maîtres du Janicule, et par conséquent en mesure de foudroyer la ville, si elle prolongeait une résistance qui n'aboutirait qu'à la destruction et dont l'Europe entière demanderait compte à ses auteurs. <sup>1)</sup>

## CV

N° 374.

Molo-de-Gaëte, le 28 Juin 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

ayant le 20 de ce mois à titre d'essai, adressé une lettre insignifiante à M. Magrini par la voie directe de Terracine, je n'ai pas été peu surpris, en recevant hier par la même route et confiée à la poste ordinaire, quelques lignes de cet employé, sous la date du 26 principalement destinées à m'informer de la bonne réception des miennes, au bout toutefois du sixième jour de leur expédition. Ces lignes servaient aussi d'accompagnement à quatre documents qui m'ont paru d'une nature assez intéressante pour être transmis à Votre Excellence; ce que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui en profitant à cet effet d'un bateau-à-vapeur qui doit partir de Naples le 30 pour se rendre à Marseille.

Vous trouverez donc ci-joint, Monsieur le Ministre:

1° Le texte original d'une circulaire adressée par la magistrature romaine (municipalité) à M. Magrini; <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Allegate: copia della lettera del console L. Arata, del 14 giugno, e traduzione della nota informativa del 15 sull'attacco francese.

<sup>2)</sup> « Da ventidue giorni si lanciano proiettili dalle truppe francesi sopra l'abitato di questa città », ecc.

2° Une copie en langue italienne de la réponse de celui-ci, réponse, me semble-t-il fort convenable eu égard aux circonstances qui pèsent actuellement sur Rome, et en ce sens surtout qu'elle écarte soigneusement la question politique, bien que ne traitant qu'avec une autorité municipale; 1)

3° et 4° La traduction française des deux pièces précitées;

5° Une copie de l'adresse du corps consulaire à Monsieur le général Oudinot; et enfin;

6° La réponse de celui-ci à la dite adresse.

Assurément dans une situation normale je n'aurais pas hésité un instant à improuver fortement M. Magrini d'avoir attaché son nom à cette adresse et de s'être ainsi affranchi des règles diplomatiques, puisqu'il n'appartient pas au corps consulaire; mais comme il s'agissait-là d'une démarche faite dans un moment suprême et dictée uniquement par l'humanité, l'intérêt des arts et des monuments historiques, j'ai pensé qu'en présence de considérations et d'un ordre aussi élevé, la sévérité des formes pouvait bien être passée sous silence.

Cependant je n'en ai pas moins jugé utile d'adresser à cet employé les instructions les plus précises pour lui recommander de nouveau une grande prudence et pour l'engager à se borner autant que possible à des démarches officieuses, qui, sans compromettre, lorsqu'elles sont faites avec quelque discernement, peuvent néanmoins, aussi très bien servir la cause de l'humanité.

Quel fatal enchaînement de circonstances pourtant que celui qui oblige, disons mieux qui contraint aujourd'hui les Français, ce peuple civilisateur par excellence — ils le prétendent du moins — à courir la chance, pour satisfaire aux exigences de leur politique et de leur honneur national, de détruire une partie de ces monuments dont les temps anciens et modernes ont enrichi Rome, et de ces chefs d'œuvre de peinture et de sculpture dont la possession a valu à cette ville le titre, assurément bien légitime, de capitale de beaux arts!

Fallait-il donc aussi cet étrange renversement de choses pour mettre le dernier sceau au caractère extraordinaire de notre époque? ou bien la Providence dans l'ordre secret de ses dessins, veut-Elle couvrir Rome de nouvelles ruines pour rappeler ses souverains à cette simplicité qui entoura le berceau de la religion dont ils sont en même temps les pontifes suprêmes, et pour leur enseigner de nouveau cette vérité trop oubliée que son principal temple doit être le cœur de l'homme? 2)

## CVI

N. 375.

Molo-de-Gaëte, le 3 Juillet 1849.

(Bateau posté, voie de Marseille).

Monsieur le Ministre,

dans mon avant-dernier rapport, sous la date du 23 juin, je disais à Votre Excellence que les événements récents de Paris, en détruisant le principal espoir sur lequel je croyais que M. Mazzini et ses auxiliaires se fondaient encore pour prolonger leur existence,

1) « Aderendo — diceva il Magrini — alle intenzioni delle Onorevoli Signorie loro, nell'interesse dell'umanità e della civilizzazione, ma senza preoccuparmi della questione politica », ecc.

2) Allegati i documenti indicati (24-25 giugno) e il num. 142, del 25 giugno, del *Monitore romano*, nel quale sono riportati l'indirizzo del Corpo consolare all'Oudinot e la lettera del Freeborn al Municipio.

celui du triomphe de la république rouge, plantant victorieusement son drapeau sur les débris de la société française, serviraient peut être beaucoup mieux le général Oudinot, pour atteindre promptement le but de son expédition, que ses savantes dispositions militaires, dont le résultat le plus positif, en prolongeant outre mesure les opérations de son siège, serait d'exposer ses soldats à être décimés par cette terrible fièvre des maremme, qui, chaque année, fait tant de victimes parmi les travailleurs de la campagne de Rome et en éloigne tous ceux de ses habitants qu'une dure nécessité n'oblige pas à y attendre une mort presque certaine.

Ma prévision a même moins tardé à se réaliser que je ne le supposais et je me trouve heureux de pouvoir ainsi aujourd'hui confirmer à Votre Excellence ce que probablement Elle aura déjà appris par la voie de Paris car maintenant, au moyen de la vapeur et des télégraphes, il n'y a plus de distances pour les nouvelles, et on les voit traverser l'Europe, pour ainsi dire, avec la rapidité de la pensée: vous savez donc, Monsieur le Ministre, à l'heure qu'il est, que le gouvernement romain, ayant dû se convaincre de l'impossibilité d'une plus longue résistance, avait demandé à capituler et s'était, à cet effet, adressé au chef de l'expédition française.

Voici actuellement ce qui s'est passé, au moins à ma connaissance, jusqu'au moment où je trace ces lignes.

À la fin de la semaine dernière, Messieurs d'Harcourt et de Rayneval, s'étaient de nouveau rendus au quartier général du corps expéditionnaire pour s'y aboucher avec Monsieur de Corcelles, leur collègue; ils en étaient revenus avant-hier, dimanche, visiblement contrariés du peu de progrès qu'avait fait l'attaque, malgré les bulletins retentissants du général Oudinot et blamant assez hautement la lenteur de ses procédés.

Hier il était onze heures du matin, lorsque nous vîmes déboucher par la pointe de Gaëte un petit bateau allant à toute vapeur et qui, après avoir jeté l'ancre devant l'auberge où Monsieur l'ambassadeur a pris son logement, détacha de suite une de ses chaloupes pour porter à terre un officier.

Ayant facilement compris qu'il s'agissait de quelque nouvelle extraordinaire, je m'habillais à la hâte et prenais mon chapeau pour me rendre chez Monsieur le duc d'Harcourt, lorsque lui-même entra chez moi, avec un papier à la main « tenez, me dit-il, lisez », c'était une lettre de Monsieur de Corcelles, lui mandant de Civitavecchia où ce plénipotentiaire était retourné après leur conférence, qu'il venait de recevoir du général-en-chef l'avis que l'assemblée romaine avait, par décret du 30 juin, reconnu l'impossibilité de prolonger davantage la défense, et qu'elle avait en conséquence chargé et autorisé le triumvirat à capituler: finalement Monsieur de Corcelles invitait ses deux collègues à le rejoindre au plus tôt au camp français; et en effet, quelques heures après, Messieurs d'Harcourt et de Rayneval montés sur le *Vauban*, magnifique frégate à vapeur, se dirigeaient en toute hâte sur Fiumicino, petit port à l'embouchure du Tibre et qui n'est qu'à cinq lieues du quartier général de la villa Pamphily.

Ces messieurs m'ont en partant exprimé l'espoir qu'ils seraient de retour ici sur deux jours, et Votre Excellence s'expliquera facilement avec quelle impatience nous les y attendons. <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Secondo quanto scriveva il Balbo all'Azeglio il 3 luglio stesso, solo il de Liedekerke era rimasto a Mola; l'Esterházy era a Gaeta: « tutti gli altri sono scappati a Napoli od a Castellammare », N. BIANCHI, *La politica di Massimo d'Azeglio dal 1848 al 1859*, Torino, 1884, p. 83.

J'avoue que cette fois il m'en a beaucoup coûté de ne pas les accompagner, ainsi que je l'aurais pu, mais comme les dispositions existantes dans mon voisinage à l'égard de la France, ne sont rien moins que bienveillantes, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs, j'ai pensé qu'il était plus prudent de continuer mon rôle d'observateur, demeurant neutre au milieu des partis et des intrigues. Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Ministre, un extrait-traduction de la dernière lettre que j'ai reçue du consul de Sa Majesté d'Ancône; et quant au texte de la capitulation, dont il y est fait mention, j'ai cru inutile d'en faire la traduction et l'envoi, parce que ce document aura déjà été ou serait nécessairement reproduit par les journaux. <sup>1)</sup>

## CVII

N. 376.

Molo-de-Gaëte, le 5 juillet 1849,  
à trois heures après midi  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

venant d'apprendre qu'un bateau-à-vapeur doit partir demain de Naples à la destination de Marseille, je me hâte d'en profiter pour annoncer par quelques lignes à Votre Excellence que les troupes françaises, ayant à leur tête Monsieur le général Oudinot, sont entrées, le 3 du courant à Rome, sans qu'on leur ait, ce jour là, opposé aucune résistance, ni qu'il eût été auparavant conclu aucune capitulation, soit avec le gouvernement, soit avec la municipalité; circonstance qui a produit un excellent effet dans mon voisinage, parce que l'on y craignait beaucoup que le chef de l'expédition poursuivant son action libérale, ne prit avec les assiégés quelque engagement qu'on se fût ensuite trouvé fort embarrassé de ratifier ici. <sup>2)</sup>

Pendant que le corps expéditionnaire pénétrait d'un côté dans la ville, le général Garibaldi, à la tête d'environ trois mille hommes en sortait par celui opposé, et prenait probablement la direction des montagnes de la Sabine, car ce n'est guère qu'en se retirant sur un terrain boisé et accidenté que cet audacieux *condottiere* peut espérer de tenir tête à des troupes régulières.

Le général Oudinot a de suite envoyé à sa poursuite une forte division, et si celle-ci parvient à le rejoindre dans la plaine, elle l'obligera probablement alors à capituler, ou à disperser son monde. Nous n'en savons pas plus long pour le moment.

Je ne crois pas toutefois et malgré la brièveté du temps dont je puis disposer, devoir terminer cette dépêche sans placer ici l'observation respectueuse que si au mois de Décembre dernier et au moment où le pape se voyait obligé d'abandonner ses états, l'on avait trouvé convenable de lui écrire, j'ose croire que maintenant une lettre pour le féliciter sur le rétablissement de son autorité légitime, et surtout de la part de notre nouveau souverain, <sup>3)</sup> produirait dans mon voisinage l'impression la plus favorable; mais je le répète, ce n'est qu'une observation respectueuse que je me permets-là et dont Votre Excellence sera meilleur juge que moi, quant à la suite à lui donner.

<sup>1)</sup> Allegati: il proclama della Magistratura del Comune di Ancona (19 giugno) per partecipare i patti della resa e l'estratto-traduzione della lettera del console Casaretto (23 giugno).

<sup>2)</sup> Cfr. con i rapporti del 2 e del 4 luglio del Kolb, ché recano qualche particolare interessante sulla nomina del nuovo Triumvirato (Calandrelli, Mariani, Saliceti) e sulla fine della difesa, MOSCATI, *op. cit.*, pp. 175-180.

<sup>3)</sup> Guglielmo III, successo al padre, Guglielmo II, il 17 marzo 1849.

## CVIII

N. 377.

Molo-de-Gaëte, le 7 Juillet 1849.  
(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

le rétablissement des communications régulières par la voie directe et ordinaire, celle de Terracine, m'ayant permis de recevoir tous les rapports de M. Magrini, depuis le 10 juin, date du dernier, jusque et y compris le 3 du courant, je pourrais donc également aujourd'hui combler cette lacune dans ma correspondance avec Votre Excellence; mais outre la longueur de ce travail, puisque les susdits rapports forment un ensemble de plus de trente-deux pages, j'ai pensé que la soumission de Rome, ayant ôté aux faits qui ont précédé cet événement leur principal caractère d'intérêt, il me suffirait de reprendre les choses du 30 juin pour les conduire ensuite jusqu'au jour de l'entrée des Français.

Vous trouverez donc ci-joint, Monsieur le Ministre, et consignés dans des extraits-traduction, les détails relatifs à cet intervalle de temps.

Il paraît du reste, d'après ce que M. Magrini m'écrit lui même, et ce que j'ai encore appris par d'autres voies d'information, qu'aucun des grands monuments de Rome n'a sérieusement souffert du bombardement, ni qu'aucune des précieuses collections que renferme cette ville n'a éprouvé quelque dommage que les amis des beaux arts auraient à déplorer, et qu'en général tout le mal causé à cette capitale, mais surtout à ses alentours, mal irréparable sous bien de rapports, devait plutôt se mettre sur le compte de la défense que sur celui de l'attaque.

Le chef du corps expéditionnaire a établi son quartier général au palais Colonne, dans la partie de cette magnifique demeure occupée par l'ambassade de France, et là, s'aidant des conseils de Messieurs de Corcelles et de Rayneval, car Monsieur le duc d'Harcourt est déjà revenu ici, il cherche à constituer une autorité administrative quelconque pour le seconder dans son action du rétablissement de l'ordre, car il faut aller au plus pressé; mais jusqu'à présent Monsieur Oudinot n'a, à la lettre, trouvé personne qui ait voulu assumer cette rude et périlleuse tâche, tant est encore grande la terreur qu'inspire le poignard des sicaires, dont Rome est peuplée, et même je doute qu'il réussisse aussi longtemps que ceux-ci n'en auront pas été expulsés par la police militaire, ainsi que tous les autres éléments dangereux qui s'y étaient donnés comme rendez-vous des différentes parties de l'Italie.

L'on avait d'abord eu dans mon voisinage l'intention d'y envoyer un commissaire pontifical extraordinaire à l'instar de ce qui s'est pratiqué pour les quatre Légations et les Marches; mais ensuite les plénipotentiaires français ayant cru devoir faire des observations sur le choix auquel l'on s'était arrêté, choix qui, en effet, pour un début, personnifiait trop l'ancien système grégorien, cette idée a été abandonnée, et il paraît que, quant à présent, on laissera à Monsieur le général Oudinot le soin de résoudre militairement les nombreuses difficultés que présente la situation actuelle de la capitale.

D'ailleurs, aussi longtemps que le drapeau aux armes papales n'aura pas été hissé sur le donjon du château Saint-Ange, il serait, à vrai dire, assez peu convenable qu'un Commissaire de Sa Sainteté se présentât à Rome, et comme pour être fidèles à leur programme, les Français ne peuvent pas l'imposer, ce drapeau, il faut bien leur laisser le temps d'organiser un mouvement spontané de la population, ou d'un corps quelconque pour le faire quelque part, et alors on l'arborera partout.

Il règne encore une très grande incertitude sur les projets futurs de Sa Sainteté, et en attendant que l'on en soit sorti, je vais aller passer quelques jours à Naples pour y régler mes comptes avec la maison Meuricoffre; et d'ailleurs, après sept mois de séjour consécutif sur ce rivage inhospitalier, je ne serai pas fâché de me retrouver non pas au milieu d'un luxe, complètement étranger à mes habitudes, mais au moins des plus simples commodités de la vie. <sup>1)</sup>

*Postscriptum.* — Au moment de fermer mon paquet, je reçois de Rome deux proclamations, émanées de l'autorité supérieure française, et que j'adresse, sous bande, par la même voie que cette dépêche à Votre Excellence.

M. Magrini, en me les transmettant, m'ajoute que ces deux publications ont produit un fort bon effet, et paru on ne saurait plus à propos, pour rassurer cette partie honnête et tranquille de la population que plusieurs assassinats, commis le jour même de l'entrée des Français, pendant qu'il défilaient dans le Corso, et accompagnées de circonstances atroces, avaient singulièrement alarmée.

Parmi les personnes tombées ainsi sous le poignard des sicaires, l'on compte trois ecclésiastiques, dont l'un, l'abbé Perfetti, très distingué par ses connaissances, était, avant le départ du pape, directeur de la *Gazette de Rome*.

Plusieurs soldats français, surpris isolément et sans armes, ont péri aussi, victimes de leur confiance et sous la main des mêmes hommes dont le parti démagogique avait fait les instruments de son terrorisme. <sup>2)</sup>

## CIX

N° 378.

Molo-de-Gaëte, le 11 Juillet 1849.

(Voie de Naples et de Marseille).

Monsieur le Ministre,

quelques obstacles matériels ayant retardé mon départ pour Naples, qui n'aura lieu que ce soir, je profite de cette circonstance afin de placer sous les yeux de Votre Excellence le texte français de trois nouvelles dispositions de Monsieur le général en-chef Oudinot, qui, dans le moment, ainsi que le porte sa proclamation du 4 courant, a concentré en lui tous les pouvoirs.

Par la première il ordonne la dissolution de la garde nationale de Rome, dont la composition actuelle, par suite des éléments qu'on y avait introduits pour s'assurer de son appui, n'offrait plus, en effet aucune garantie dans l'intérêt du maintien de l'ordre.

Le même arrêté parle de l'organisation prochaine de cette garde; pour mon compte je me permets d'en douter beaucoup, surtout si cette mesure n'a pas été effectuée avant l'arrivée du ou des commissaires pontificaux, puisque dans mon voi-

<sup>1)</sup> « Il Papa è più arrendevole [dell'Antonelli] sì, — scriveva il Balbo all'Azeglio già il 28 maggio — ma poi gli altri non lo lasciano adempiere ciò che se n'era sperato », BIANCHI, *La politica ecc.*, p. 73. L'incertezza, l'insoddisfazione, la delusione degli ambienti conservatori sono rese efficacemente dai dispacci dell'inviato toscano Bargagli del 7-9 luglio da Mola di Gaeta, BIANCHI, *Storia documentata*, vol. V, pp. 548-552.

<sup>2)</sup> Allegati: estratti-traduzione delle lettere del Magrini (30 giugno-3 luglio); copia del proclama Oudinot ai Romani (4 luglio) e di quello del Rostolan (5 luglio). Sull'attentato del Cattabeni al Perfetti, ved. L. C. FARINI, *Epistolario*, Bologna, 1914, vol. III, p. 89, 93.

sinage l'on manifeste clairement une aversion décidée contre une institution avec laquelle, ajoute-t-on, il est impossible de gouverner; et assurément si l'on consulte à ce sujet un auguste hôte, il ne fera que fortifier dans cette idée, lui qui sans être arrêté par aucune considération constitutionnelle, a, d'un trait de plume, supprimé et fait désarmer la sienne d'un bout de ses États à l'autre. Il est vrai qu'ici le fameux statut fondamental de l'année dernière y est depuis longtemps passé à la condition de lettre morte; que les contributions s'y perçoivent sous le régime du bon plaisir; et que quant aux élections qui devaient, pour le renouvellement de la seconde chambre, avoir légalement lieu à la fin de mai, il n'en a été nullement question.

En présence d'un pareil état de choses, que je me borne à exposer, sans le condamner ni l'absoudre, l'on s'expliquera plus facilement peut-être pourquoi depuis environ quinze mois le chef du gouvernement ne s'est pas une seule fois montré dans les rues de sa capitale, et qu'il préfère, malgré tous ses inconvénients surtout pendant l'été, le séjour d'une forteresse où en effet d'épais bastions, hérissés de canons et une garnison nombreuse lui offrent autant de sécurité qu'il en peut désirer.

Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit ici, d'un sacrifice fait au devoir de l'hospitalité, car le vénérable personnage qui en est aujourd'hui l'objet ne demanderait pas mieux que d'aller respirer plus librement sous les frais ombrages de Capo di Monte (résidence royale aux portes de Naples) mais il paraît que par délicatesse il ne veut pas prendre l'initiative pour en exprimer le désir.

Je reviens maintenant au Général Oudinot, car il y aurait longuement et tristement à dire sur ce pays napolitain, auquel la nature n'a rien refusé, excepté des hommes pour tirer leur parti de tous les avantages dont sa main prodigue l'a doté.

Par une seconde disposition ce Chef a prescrit un désarmement complet et, par une troisième, la réorganisation de cette partie de l'armée romaine qui a manifesté l'intention de continuer à servir.

Ces mesures que les circonstances rendaient indispensables ont été favorablement accueillies par la majorité des habitants de la capitale, et il faut bien que les exaltés, réduits comme ils le sont aujourd'hui à l'impuissance, en prennent leur parti.

Le triumvir Mazzini, ce mauvais génie de la pauvre Italie, a dû, muni d'un passeport qui lui a été délivré par le consul anglais, Monsieur Ereeborn, s'embarquer à Civitavecchia sur le *Bulldog*, pour se rendre à Malte.

*Postscriptum.* — Voici un quatrième décret du général Oudinot, que je reçois à l'instant même et que je transmets également à Votre Excellence. <sup>1)</sup>

## CX

N° 380.

Molo-de-Gaëte, le 31 Juillet 1849.

Monsieur le Ministre,

pour remettre Votre Excellence un peu au courant, du moins autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, de ce qui s'est passé à Rome pendant ma courte excursion à Naples, j'ai l'honneur de placer sous ses yeux des extraits-traduction de la correspondance de M. Magrini jusqu'au 23 de ce mois.

<sup>1)</sup> *Allegati*: proclama del Rostolan agli abitanti di Roma (5 luglio), traduzioni dei decreti Oudinot del 5, 6, 8 luglio, e il n. 51 del *Costituzionale romano* del 7 luglio con i vari proclami francesi di quei giorni.

J'y ai joint quelques documents que les journaux auront peut-être déjà fait connaître à Votre Excellence, mais qui, dans tous les cas, et à cause de leur intérêt historique m'ont paru mériter de prendre place dans les archives du département.

Parmi ces documents se trouve aussi l'extrait d'une lettre de mon correspondant de Florence, contenant des appréciations, que le passé a déjà confirmées, et qui le seront également — il est du moins permis de le craindre — par l'avenir qui se prépare, puisqu'on semble vouloir comprendre, dans le même arrêt de proscription, les utopies et les besoins raisonnables.

Ayant été, dès le lendemain de mon retour trouver le cardinal Antonelli, Son Éminence m'a assuré que rien n'avait été encore décidé au sujet du départ de Sa Sainteté de Gaëte, départ qui en tout état de cause, ne peut avoir lieu qu'après les couches de sa Majesté la Reine, puisque le Saint-Père, sur la demande de ses augustes hôtes, a consenti à tenir sur les fonts de baptême le royal enfant qui va naître.

Cet événement ne saurait du reste se faire attendre car il y a déjà quinze jours que Sa Majesté ne compte plus.

Il est probable que alors, et une fois rendu à sa liberté, le pape ira passer une semaine ou deux à Naples pour acquitter, par cette visite à la capitale, sa dette de reconnaissance envers le pays et son souverain qui l'ont accueilli avec une si noble et généreuse hospitalité.

Le Saint-Père a, en outre, entendu si souvent vanter la beauté des rivages napolitains, qu'il a, je crois, grande envie de les connaître par lui-même; il sait d'ailleurs qu'il sera reçu par la nombreuse population de la capitale, pleine de vénération pour le chef de l'Église; avec un enthousiasme et des témoignages d'allégresse qui laisseront bien derrière eux toutes les démonstrations dont le Souverain-Pontife s'est vu jusqu'ici l'objet; démonstrations du reste qui, à l'endroit de ses propres états, devront réveiller en lui de bien pénibles souvenirs; car elles ont malheureusement été un des leviers les plus actifs de la révolution de Rome.

En quittant Naples, le pape rentrera probablement sur son territoire; les convenances politiques, comme la nécessité de pourvoir à la prompte expédition des affaires, me paraissent rendre ce retour indispensable, mais pour le moment, et de longtemps encore, il ne saurait être question de Rome, ni même de Bologne, ni fût-ce que pour avoir l'air de garder l'équilibre entre les deux influences autrichienne et française, en évitant de fixer sa résidence dans les villes occupées par des soldats de l'une ou de l'autre de ces deux puissances. L'on choisirait donc alors un point central et neutre, où Sa Sainteté pourrait être gardée par des troupes espagnoles, afin de dédommager ainsi ces dernières du peu de satisfaction qu'elles ont jusqu'à présent retiré de leur expédition, puisque, n'ayant eu aucun ennemi sérieux à combattre, leurs hauts faits se sont bornés à faire disparaître quelques bonnets rouges et à se montrer d'une galanterie qui, plus d'une fois déjà, a dégénéré en actes de violence.

Je me réserve d'ailleurs d'adresser sur ces arrangements matériels une dépêche spéciale à Votre Excellence pour prendre, en ce qui me concerne, ses ordres, et m'y conformer ensuite ponctuellement.

La commission pontificale, qui doit provisoirement administrer l'État au nom du souverain pontife, vient enfin d'être nommée, et aujourd'hui même cette commission composée uniquement de trois cardinaux, a pris la route de Rome.

Je désire, plus que je n'espère, le succès de la tâche ardue qu'elle est appelée à remplir et qu'une abnégation complète de toute considération personnelle pouvait seule lui faire accepter, en présence d'une situation qui m'est représentée par un vieux

Romain, ayant beaucoup vécu à l'étranger, et dont j'ai rarement trouvé les appréciations en défaut de la manière suivante:

« Une conciliation, une transaction était possible, rien ne saurait offrir des chances de stabilité, d'ordre et de tranquillité, si ce n'est la complète et loyale séparation des deux pouvoirs, réunis cependant dans la personne du pontife: les deux administrations, l'ecclésiastique et la séculière, marchant comme deux lignes parallèles, sans se rencontrer jamais. En retablissant le pape absolu, ou même le pape constitutionnel de 1848, on ne fera que semer le vent, pour recueillir plus tard, et peut-être dans peu, des tempêtes.

J'ai vu les peuples de l'État Romain, ou résistants, ou impassibles en présence de quatre armées accourues pour favoriser, pour appuyer et même pour provoquer une réaction en faveur de l'ancien ordre de choses.

Puissent les diplomates étudier ce fait et en profiter. Dans le cas contraire ma pensée ne plonge qu'avec crainte sur notre avenir ».<sup>1)</sup>

---

<sup>1)</sup> Allegati: estratto-traduzione (dal *Monitore romano* del 2 luglio: MAZZINI, *Scritti*, vol. XLIII, pp. 171-172) dell'ultimo proclama del triumvirato; ordine del giorno dell'Avezana ai Romani (traduzione); trad. dell'articolo di fondo del *Monitore*; traduzione della lettera del Papa all'Oudinot (17 luglio); estratto di una lettera da Firenze del 12 luglio; estratti-traduzione delle lettere del Magrini (14-20 luglio); proclama del Papa ai suoi sudditi (« Iddio ha levato in alto ») del 17 (Roma 1849, Dalla tipografia della Rev. Cam. Apost.). Sono stati acclusi successivamente l'ultimo proclama di Mazzini ai Romani (su trad. dell'*Indépendance Belge* del 1° agosto: MAZZINI, *loc. cit.*, pp. 180-182) e l'indirizzo del Municipio di Roma all'Oudinot (13 luglio) in traduz. dallo stesso giornale del 26 luglio.



# INDICI



## INDICE DEI NOMI CITATI NEI RAPPORTI

- Affre Dionigi Augusto, p. 103.  
 Agostini Cesare, p. 195.  
 Aldobrandini Camillo, p. 55.  
 Alessandro principe dei Paesi Bassi, p. 38.  
 Alewyn H., p. 29, 38, 41, 64, 86, 127.  
 Alfieri Cesare, p. 29.  
 Alighieri Dante, p. 107.  
 Altieri Lodovico, p. 59, 61.  
 Amat di San Filippo e Sorso Luigi, p. 58, 102, 109.  
 Amici Camillo, p. 9.  
 Antonelli Giacomo, p. 25, 41, 56, 59, 124, 129, 131, 132, 133, 136, 157, 159, 163, 165, 204.  
 Antonucci Benedetto, p. 33.  
 Aquila Luigi Carlo conte d', p. 4, 5.  
 Arata Luigi, p. 10; 121, 164, 178, 181, 192, 194, 196.  
 Arenberg Prospero Luigi (duca d'), p. 28.  
 Armellini Carlo, p. 153, 154, 160.  
 Avezzana Giuseppe, p. 181, 192.  
 Augia, p. 107.  
 Azeglio (d') Massimo, p. 67.
- Bargagli Scipione, p. 180.  
 Barilli, p. 107.  
 Barnabò Alessandro, p. 124.  
 Barrot Odilon, p. 177.  
 Baudin Carlo, p. 174.  
 Beaufort Spontin Carlo Augusto, p. 38.  
 Bedini Gaetano, p. 9, 86, 109, 110, 138.  
 Belgrado Carlo, p. 33, 34, 56, 57, 123, 129, 131, 142.  
 Bentinck A. (barone de), p. 1.  
 Bernetti Tommaso, p. 45, 58.  
 Berry Carolina Ferdinanda (duchessa di), p. 99.  
 Berthier Alessandro, p. 181, 189.  
 Bofondi Giuseppe, p. 9, 12, 25.  
 Bouteneff A., p. 37, 74, 137, 140, 145.  
 Brienens (de) A., p. 9, 18, 29.
- Brunelli Giovanni, p. 3.  
 Buol-Schauenstein (von) Carlo, p. 35.  
 Bussièrès (de) Mario Teodoro Renouard, p. 20.
- Cagiotti ved. Gaggiotti Camillo.  
 Camerata Francesco, p. 131.  
 Campello della Spina Pompeo, p. 81, 87, 91.  
 Campofranco Antonio Lucchesi Palli (principe di), p. 5.  
 Canino Carlo Luciano Bonaparte (principe di), p. 153.  
 Capaccini Francesco, p. 8.  
 Capua Carlo Ferdinando (principe di), p. 17.  
 Carlo Alberto, p. 29, 35, 47, 50, 53, 54, 60, 63, 66, 67, 73, 74, 86, 93, 95, 108, 110, 111.  
 Carlos (don), p. 99.  
 Casaretto Giuseppe, p. 194, 195.  
 Casati Gabrio, p. 67.  
 Castracane Castruccio, p. 128.  
 Cavaignac Luigi Eugenio, p. 103, 137, 147, 148, 194.  
 Charvaz Andrea, p. 74.  
 Ciacchi Luigi, p. 35, 42, 56, 80.  
 Corboli Bussi Giovanni, p. 36, 74, 80, 86, 87, 90, 99.  
 Corcelles (de) Claudio Francesco Tirquy, p. 148, 194, 197, 199, 201.  
 Corsini Tommaso, p. 14, 41, 131, 136.
- De Laugier Cesare, p. 190.  
 Del Carretto Francesco Saverio, p. 10, 11, 12.  
 De Meester de Ravenstein Emilio, p. 119.  
 De Rossi Pasquale, p. 90.  
 Des Ambrois de Nevaché Luigi, p. 28.  
 De Yongh Guglielmo, p. 95.

- Doria Pamphily Filippo Andrea, p. 49, 81, 119.
- Drouyn de Lhuys Edoardo, p. 167.
- Durando Giovanni, p. 32, 36, 50, 56, 62, 63, 67.
- Esterhàzy Maurizio, p. 153.
- Fabrizi Eduardo, p. 86, 90, 100, 102.
- Federici Nicola, p. 95.
- Ferdinando II, p. 47, 177.
- Ferrari Andrea, p. 49, 50.
- Ferretti Gabriele, p. 9, 34, 35.
- Ferrieri Innocenzo, p. 33, 56, 69, 107, 108, 110.
- Filangieri Carlo, p. 171.
- Flassan (de) Gaetano Raxis, p. 191.
- Forbin (de) Janson Palamede, p. 38.
- Fornari Raffaele, p. 35, 108.
- Fransoni Giacomo Filippo, p. 119.
- Freeborn Giovanni, p. 203.
- Gaggiotti Camillo, p. 91.
- Galletti Giuseppe, p. 81, 87, 90, 122, 123, 124, 141, 154.
- Garibaldi Antonio, p. 2, 6, 108, 123.
- Garibaldi Giuseppe, p. 186, 187, 189, 190, 192, 200.
- Gioherti Vincenzo, p. 55, 59, 110, 138, 149, 172, 175.
- Giulio II, p. 41.
- Gregorio XVI, p. 68, 167, 194.
- Guarini Pietro, p. 90.
- Guerrazzi Francesco Domenico, p. 183.
- Guiscardo (il) Roberto, p. 182.
- Guizot Francesco, p. 20, 37, 58, 102, 109.
- Halen (van) Juan, p. 32, 67.
- Harcourt Francesco Eugenio (duca d'), p. 69, 72, 73, 92, 107, 121, 122, 136, 137, 148, 157, 167, 175, 176, 181, 188, 189, 190, 191, 192, 197, 199.
- Haynau Giulio, p. 162.
- Ibrahim (pascià), p. 20.
- Joinville Francesco (principe di), p. 30.
- Lamarmora Alfonso, p. 173.
- Lamartine (de) Alfonso de Prat, p. 103, 109, 163, 167.
- Lambruschini Luigi, p. 58, 119.
- Latour Gaspere, p. 94, 109, 151.
- La Tour (de) d'Auvergne Laraguais Enrico Alfonso, p. 179, 188, 189, 194.
- La Tour du Pin Lucia, p. 168.
- Lauri Lauro, p. 90.
- Lauro F., p. 2, 3, 4, 10.
- Leclercq, p. 34, 35.
- Ledru - Rollin, Alessandro Augusto, p. 188.
- Lentulus (de) Carlo Rodolfo, p. 63.
- Lesseps (de) Ferdinando Maria, p. 184, 187, 188, 189, 192.
- Lichnowsky Felice, p. 34, 56.
- Lichtenstein, p. 78.
- Lightenvelt, L. A., p. 1, 129.
- Ligne Eugenio (principe di), p. 96, 99.
- Lovatelli Francesco, p. 78.
- Ludolf Giuseppe Costantino, p. 37, 70, 101.
- Luigi Filippo, p. 102, 106.
- Lunati Giuseppe, p. 49, 81.
- Luquet, p. 68, 69.
- Lutzow Rodolfo, p. 19, 25, 27, 35, 36, 49.
- Macchi Vincenzo, p. 136.
- Maciotti Alessandro, p. 68, 69.
- Magrini Paolo Emilio, p. 20, 41, 89, 99, 129, 131, 150, 152, 153, 154, 161, 163, 168, 171, 175, 178, 180, 184, 187, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 201, 202, 203.
- Mamiani Terenzio, p. 42, 46, 47, 48, 50, 55, 58, 60, 61, 62, 65, 81, 82, 83, 84, 87, 90, 109, 111, 113, 117, 122, 123, 124, 140, 141, 146, 147.
- Marchetti Giovanni, p. 48, 58, 65, 82.
- Maria Cristina, p. 99.
- Marini Pietro, p. 91, 96, 99.
- Martin J. L., p. 98, 100.
- Martinez de la Rosa Francesco, p. 96, 99, 136, 137, 147, 188.
- Martini Enrico, p. 138, 154, 155, 158, 159.

- Masi Luigi, p. 15.  
 Massimo Camillo (principe di Roviano), p. 128.  
 Massimo Francesco Saverio, p. 3.  
 Massimo Mario. (duca di Rignano), p. 76, 77, 81, 90.  
 Mazzini Giuseppe, p. 104, 110, 111, 127, 154, 156, 163, 183, 190, 197, 198, 203.  
 Mertel Teodolfo, p. 66.  
 Meuricoffre Augusto, p. 10.  
 Meuricoffre G., p. 2, 11, 12, 18, 38, 49, 51, 63, 71, 125, 181, 202.  
 Meyer de Schauensee Leopoldo, p. 119, 144, 150.  
 Mezzofanti Giuseppe, p. 28.  
 Michelangelo, p. 183.  
 Minto Gilberto Elliot Murray Kynymond (lord), p. 12, 19.  
 Miollis (de) Sestio Alessandro Francesco, p. 45.  
 Montalto (di) Alberto Lupi, p. 70.  
 Montlosier (de) Francesco Domenico, p. 135.  
 Morichini Carlo Luigi, p. 54, 78.  
 Muralt (de) Amedeo, p. 49.  
 Muzzarelli Carlo Emanuele, p. 140, 156, 161.  
 Nugent Laval, p. 49.  
 Orioli Anton Francesco, p. 42, 56, 57, 58.  
 Orioli Francesco, p. 72.  
 Oudinot Nicola Carlo Vittorio, p. 178, 180, 181, 184, 185, 186, 189, 190, 191, 196, 199, 198, 198, 199, 200, 201, 202, 203.  
 Oustinoff, p. 145.  
 Palladio Andrea, p. 63.  
 Pallavicini Aleramo, p. 43.  
 Pallfy Luigi, p. 38.  
 Palma Gian Domenico, p. 118.  
 Pareto Domenico, p. 70, 94, 137, 138, 154.  
 Pareto Lorenzo, p. 29.  
 Parker Guglielmo, p. 49.  
 Pasolini Giuseppe, p. 87.  
 Pepe Guglielmo, p. 52, 53, 57.  
 Perfetti ab. p. 202.  
 Perglas (von) Carlo Fretheer Pergler, p. 91.  
 Pio VII, p. 45.  
 Pio IX, *passim*.  
 Pozzo di Borgo Carlo Andrea, p. 140.  
 Radetzki Giovanni Giuseppe, p. 1, 42, 63, 64, 67, 83, 88, 91, 93, 111, 168, 174.  
 Randwijck (conte di), p. 1, 31.  
 Raynal, Guglielmo Tommaso Francesco, p. 89.  
 Rayneval (de) Alfonso Gérard, p. 168, 171, 174, 179, 184, 188, 197, 199, 201.  
 Ricci Vincenzo, p. 67.  
 Ridolfi Cosimo, p. 11.  
 Rignano ved. Mario Massimo (duca di).  
 Rignon Edoardo, p. 39.  
 Rivas Angelo de Saavedra (duca di), p. 2, 189.  
 Robespierre Massimiliano, p. 188.  
 Rospigliosi Giulio Cesare, p. 45.  
 Rossi Pellegrino, p. 19, 37, 50, 81, 86, 87, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109.  
 Rota, p. 82, 83, 86, 105, 106, 107, 108, 109, 113, 114, 115, 116, 117, 147, 165, 169.  
 Roviano ved. Massimo Camillo.  
 Rusconi Carlo, p. 161, 162, 165.  
 Sacchetti, p. 120, 123.  
 Saint Marsan, ved. San Marzano Alessandro.  
 Saint Pierre (de) J.-H. Bernardin.  
 Salerno Leopoldo (principe di), p. 126.  
 Sangiorgio, marchese, p. 1.  
 San Marzano Alessandro Asinari, p. 108.  
 San Marzano Ermolao Asinari di, p. 70.  
 Schimmelpenninck W. H., p. 1.  
 Schwarzenberg Felice Federico, p. 176.  
 Schülenbürg (de) Priemerer Gustavo, p. 18.  
 Sereni Giovanni Battista, p. 79, 80, 85.  
 Serracapriola Nicola Maresca (duca di), p. 10, 18.

- Serristori Luigi, p. 180.  
Sibour Maria Augusto Domenico, p. 103.  
Siracusa Leopoldo Beniamino (conte di),  
p. 17.  
Soglia Ceroni Giovanni, p. 58, 80, 86,  
90, 106, 115, 123, 124.  
Spaur Carlo, p. 125, 127, 148.  
Spinola Tommaso, p. 95.  
Statella Antonio (principe di Cassaro),  
p. 52.  
Sterbini Pietro, p. 15, 111, 113, 117, 169,  
183, 188.  
Sturbinetti Francesco, p. 54.  
Temple Guglielmo, p. 168, 174.  
Thaon de Revel Ottavio, p. 28.  
Trubetzkoi (principessa) ved. Oustinoff.  
Usedom (von) Carlo Guido, p. 37.  
Vannutelli Giuseppe, p. 81.  
Vial Pietro, p. 164.  
Viale Prelà Michele, p. 99.  
Vizzardelli Carlo, p. 86.  
Welden Ludovico (von), p. 88, 89, 91,  
92, 94, 96.  
Wimpffen Francesco, p. 190, 194, 195.  
Würth-Paquet, p. 102.  
Ximenes Francesco, p. 82.  
Zamboni Ottavio, p. 144.  
Zucchi Carlo, p. 113, 119, 128, 144, 150,  
151.  
Zucchini Gaetano, p. 131.

## INDICE GENERALE

<i>PREMESSA</i> . . . . .	<i>Pag.</i>	v
RAPPORTI DELLE COSE DI ROMA (1848-1849) . . . . .	»	1
INDICE DEI NOMI CITATI NEI RAPPORTI . . . . .	»	209









L. 1500

ISTITUTO POLIGRAFICO DELLO  
STATO - P. V. - ROMA, 1949